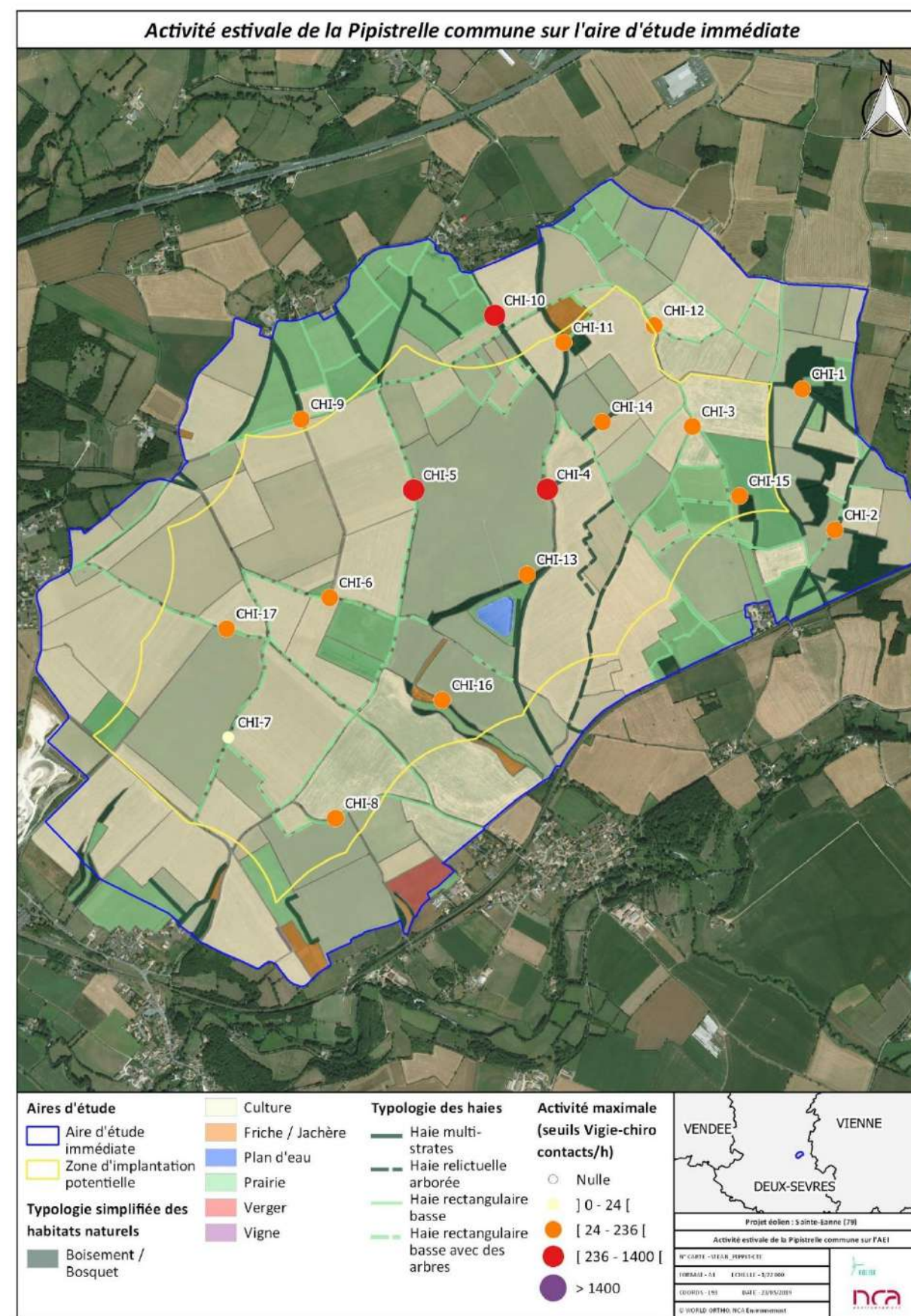
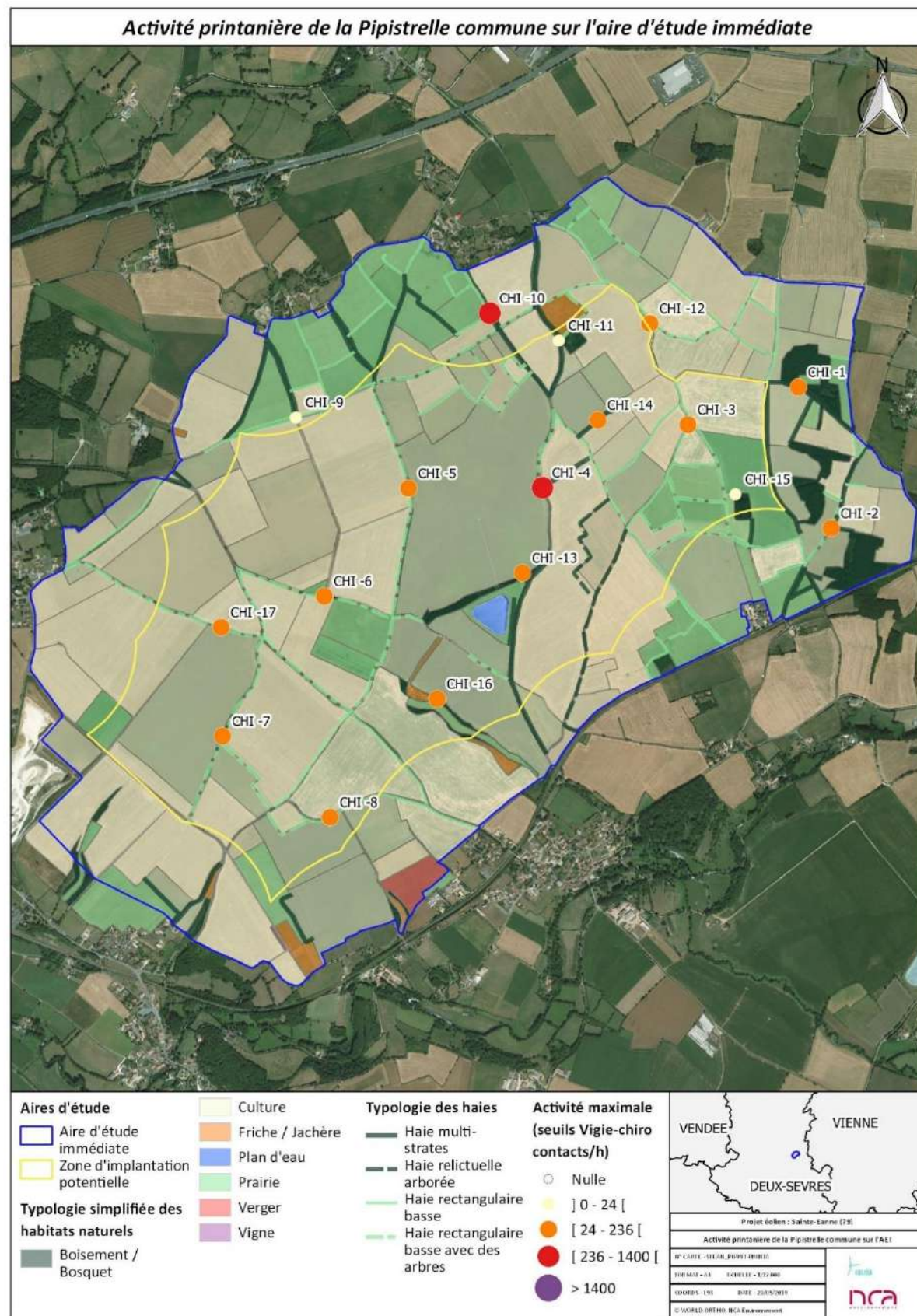
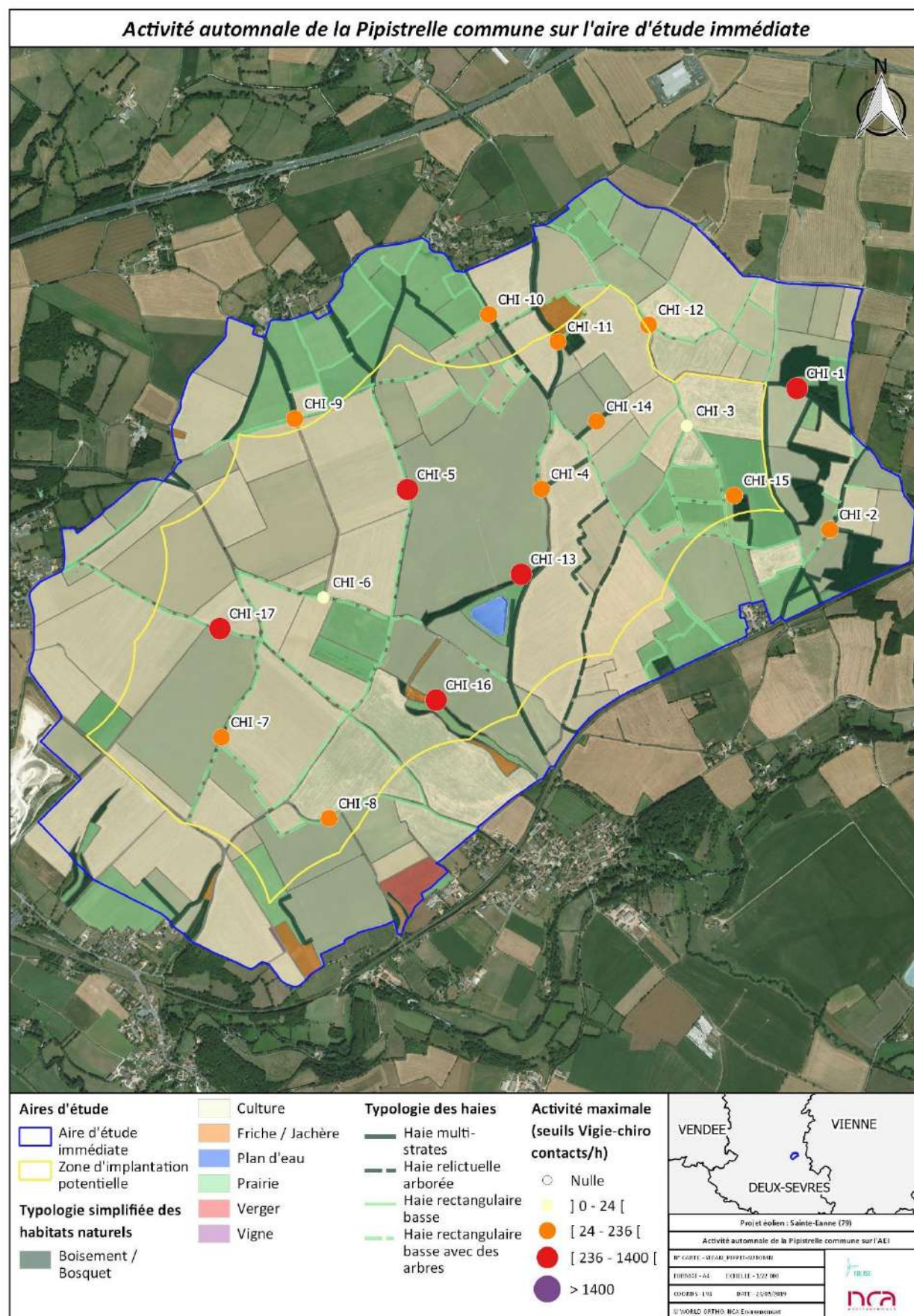


Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*





	Statut de protection nationale	Protection nationale
	Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
	Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
	Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
	Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

Il s'agit de l'espèce la plus répandue en France et en Europe. Elle est généraliste et chasse dans tous les types d'habitats : milieux humides, zones urbaines, zones boisées, prairies, etc. C'est également une des seules espèces qui fréquente les plaines céréalières. En période estivale, les colonies de femelles s'installent dans les greniers tandis que les mâles investissent des anfractuosités diverses. Bien que cette espèce soit la plus commune, les suivis montrent un début de déclin des populations et pourraient, à terme, ne plus être l'espèce la plus abondante d'Europe (Arthur et Lemaire, 2015)

Ses habitats de chasse sont présents dans l'aire d'étude immédiate. Ses habitats de gîtes sont également présents à proximité immédiate (zones de bâti).

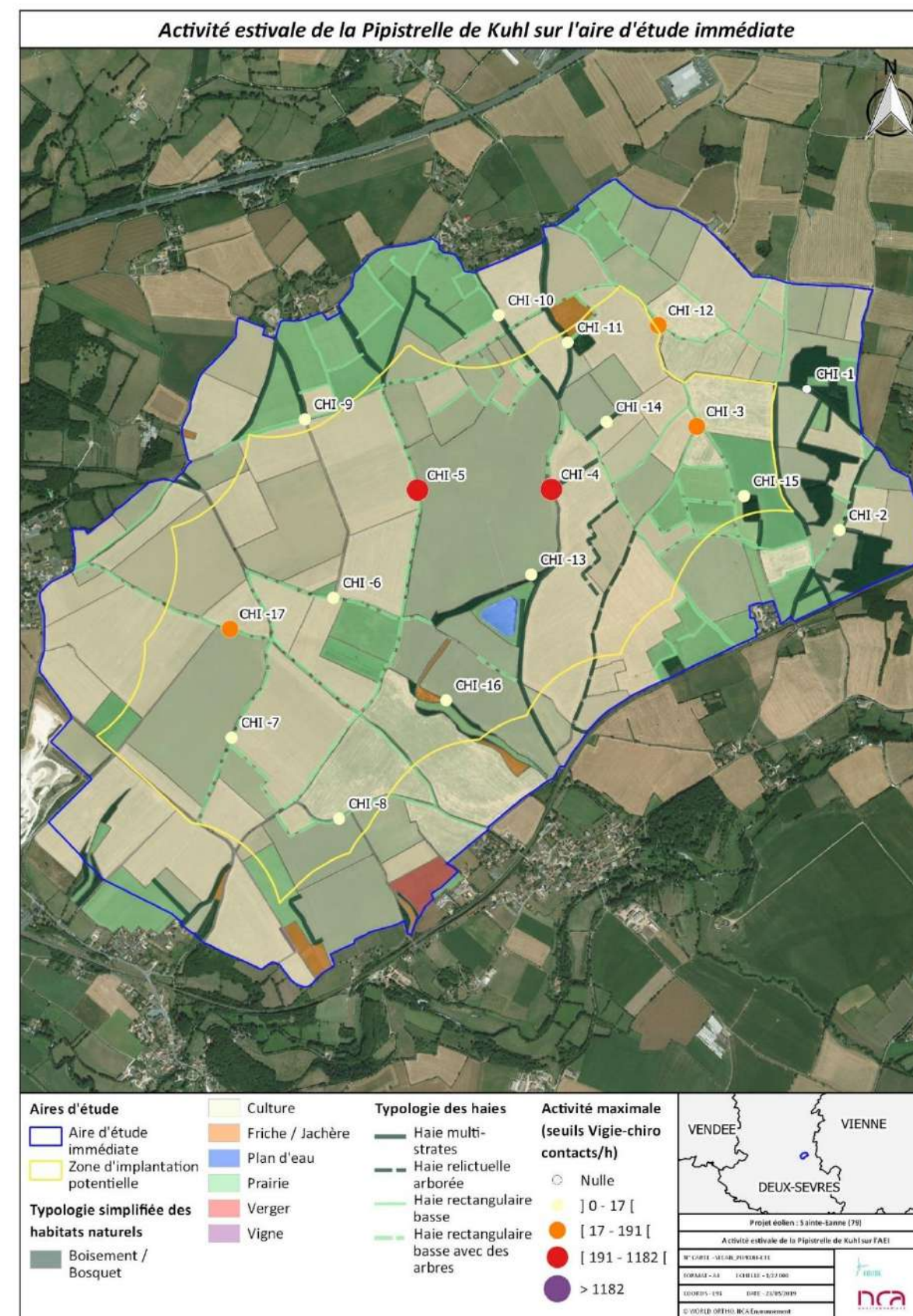
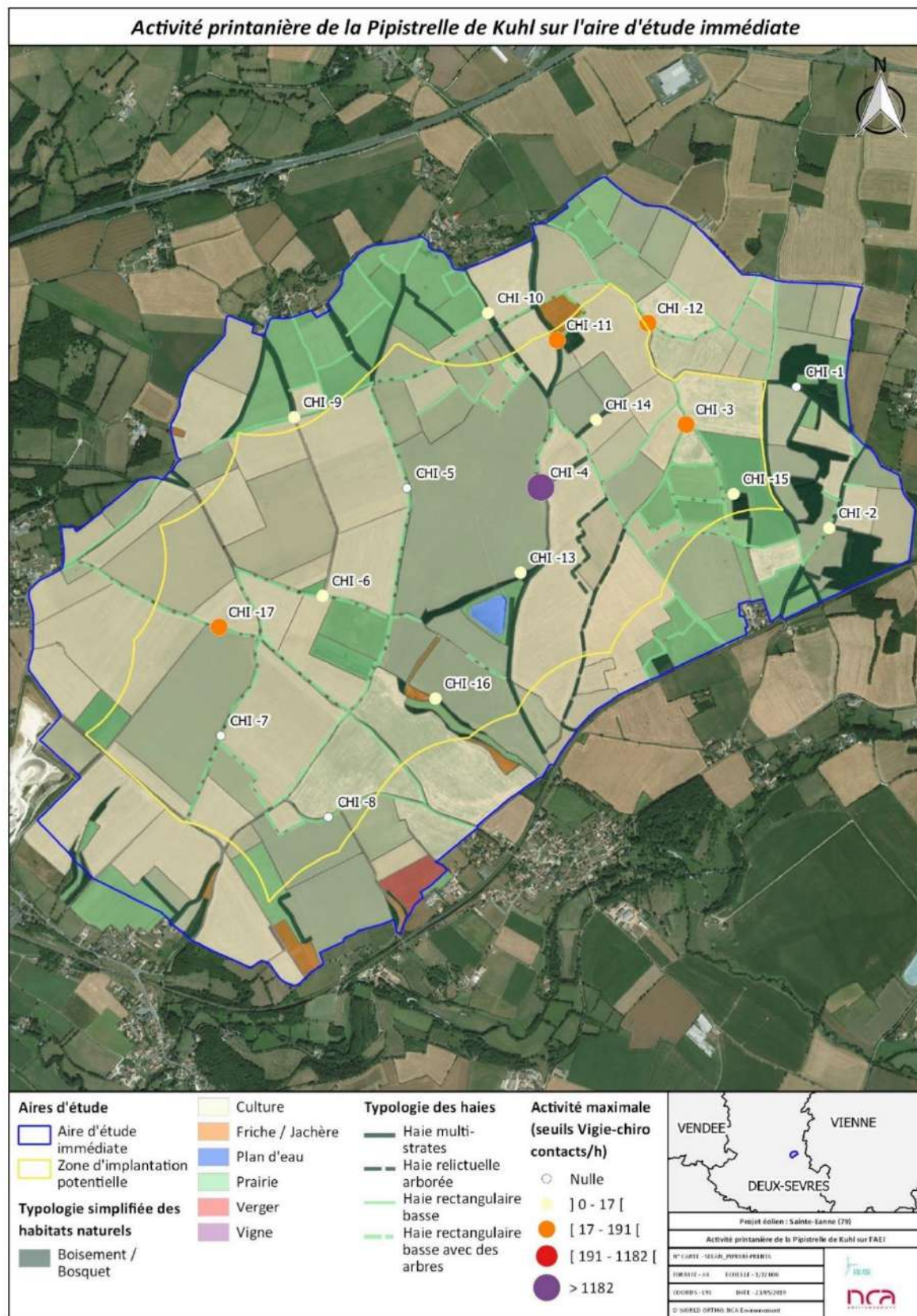
La Pipistrelle commune a été contactée sur toutes les nuits d'inventaire avec une activité faible à forte à toutes les saisons en plusieurs points. Au printemps, l'activité est globalement importante sur l'ensemble des points. Seuls les points CHI-9, CHI-11 et CHI-15 enregistrent une activité faible. En été, l'activité est modérée à forte sur quasiment toute l'AEI, même en contexte ouvert. Seul le point CHI-7 montre une activité faible. En automne, l'activité est forte sur plusieurs points. Les points CHI-3 et CHI-6 totalisent une activité faible.

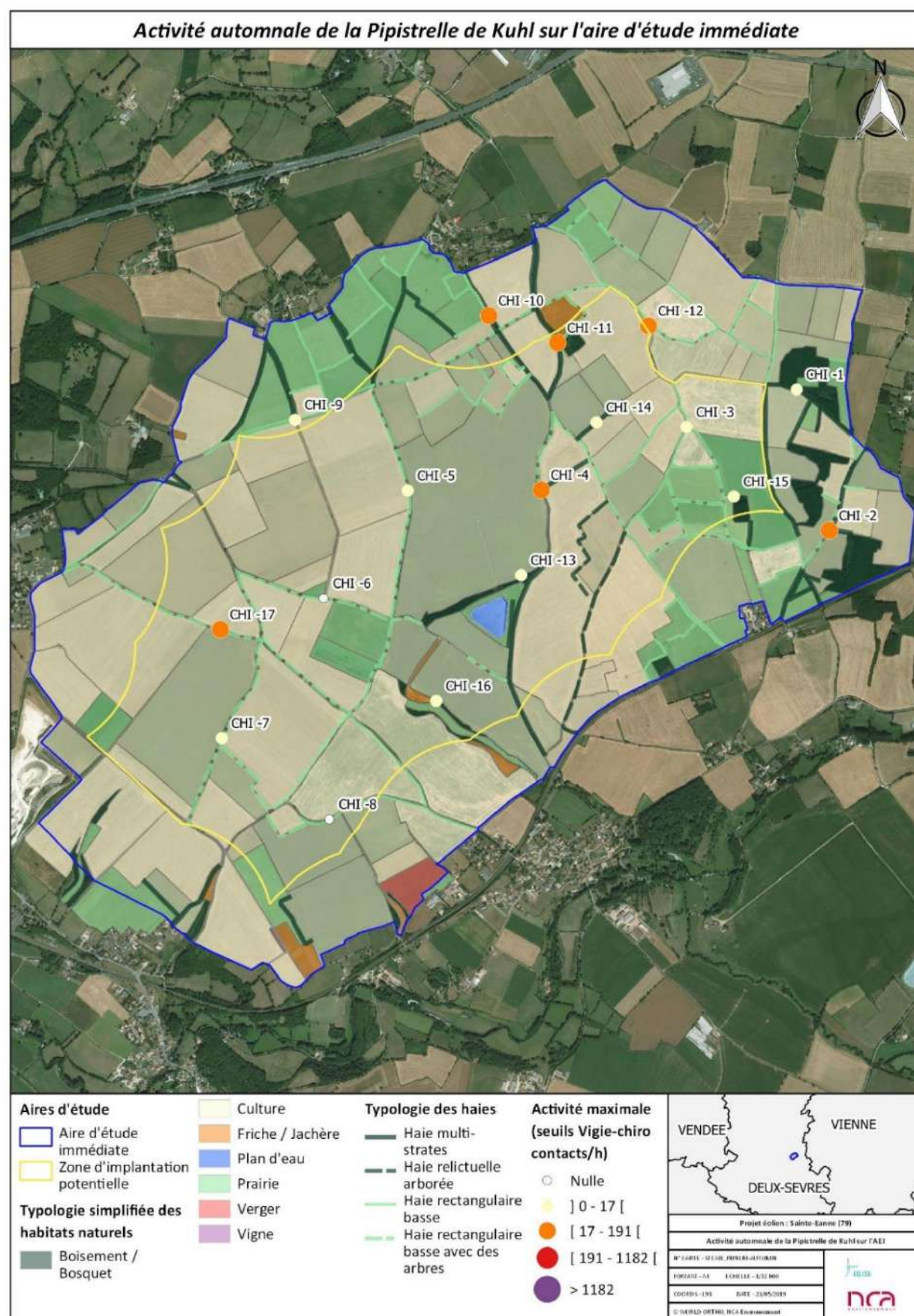
Globalement, l'activité de la Pipistrelle commune semble homogène, modérée à forte sur l'aire d'étude, ce qui est corroboré par son comportement généraliste.

Au regard de l'occurrence très forte et de l'activité forte recensée ponctuellement à toutes les saisons, l'activité globale reste forte pour cette espèce. L'AEI étant favorable pour les habitats de chasse et de gîte de la Pipistrelle commune, l'enjeu fonctionnel en découlant est fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Fort	Forte	Fort

Pipistrelle de Kuhl – *Pipistrellus kuhlii*





Pipistrelle de Kuhl - Luce Meyer

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

En France, la Pipistrelle de Kuhl est présente partout sauf dans l'extrême Nord et dans le quart Nord-Est. Ses effectifs dans les autres régions sont similaires à ceux de la Pipistrelle commune. Cette espèce est également ubiquiste, elle chasse dans tous les types de milieux, qu'ils soient boisés ou ouverts. A l'instar de la Pipistrelle commune, elle chasse dès le crépuscule. En période estivale, elle colonise en priorité les bâtiments humains. Les connaissances de l'état des populations sont lacunaires puisqu'il s'agit de l'une des espèces les moins étudiées en Europe.

Comme pour la Pipistrelle commune, ses habitats de chasse sont présents sur l'AEI et son habitat de gîte l'est également dans les zones de bâti à proximité immédiate.

Tout comme la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl a été contactée sur presque toutes les nuits d'inventaires avec une activité faible à très forte. Seule la nuit du 01/10/2018 n'a pas permis d'enregistrer cette espèce.

En période printanière, l'activité reste modérée sur l'ensemble de l'AEI et quelques points enregistrent une activité nulle. L'activité est très hétérogène à cette saison pour cette espèce. Le point CHI-4 enregistre une activité très forte. Quelques individus chassaient en continu au niveau de ce point.

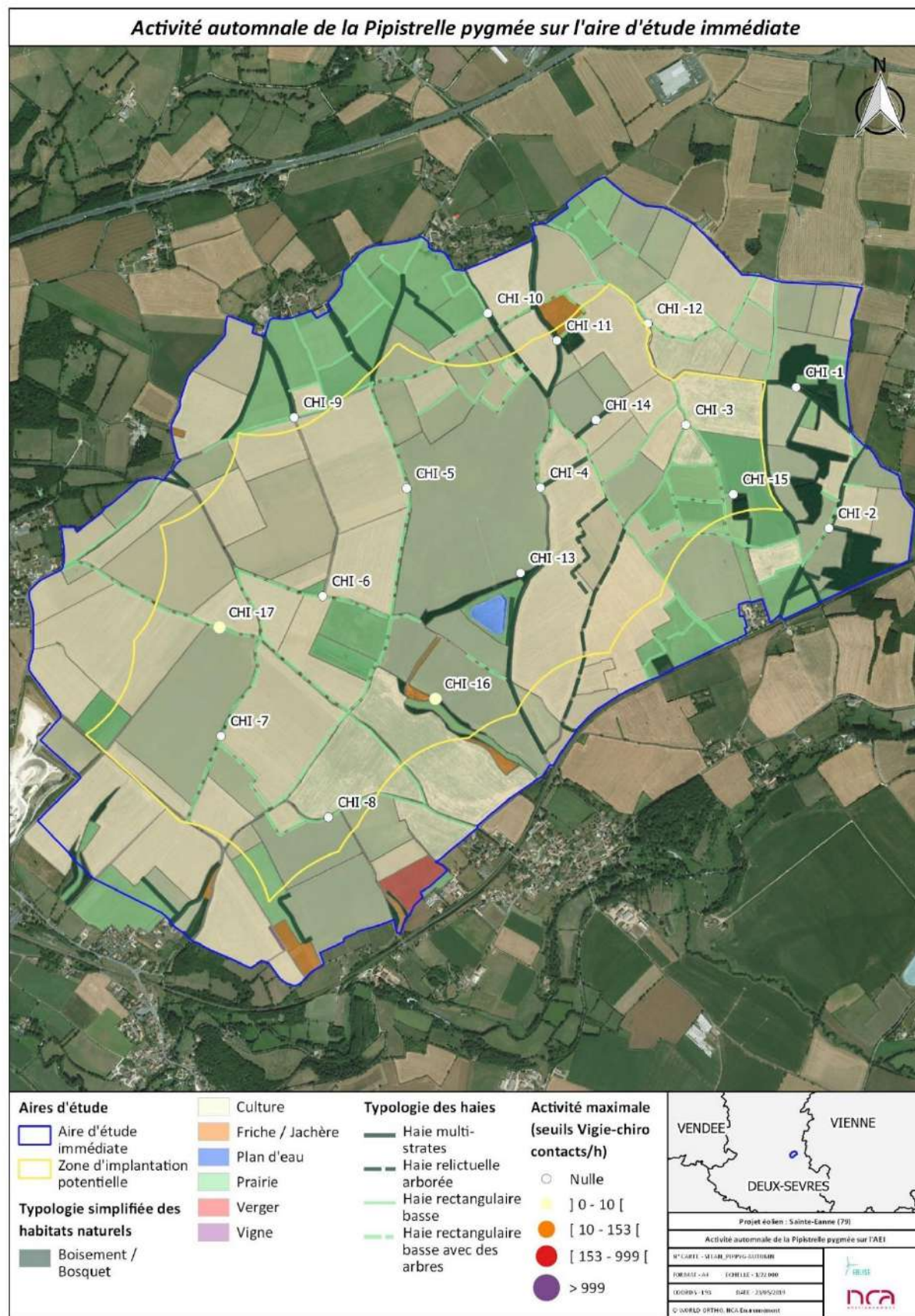
En été, la Pipistrelle de Kuhl est captée localement avec une activité forte en deux points (CHI-4 et CHI-5). Le point CHI-1 montre une activité nulle pour cette espèce, comme en période printanière.

En automne, l'activité reste faible à modérée et les points CHI-6 et CHI-8 montrent une activité nulle.

Au regard de la très forte occurrence et de l'activité relevée, notamment au printemps et en été, une activité globale forte est attribuée à la Pipistrelle de Kuhl, bien que cette espèce semble être plus active localement sur la zone d'étude (nord-est). Néanmoins les fortes activités relevées sur plusieurs points montrent bien que cette espèce fréquente de manière active l'AEI. En prenant en compte la présence des habitats de chasse et de gîte, l'enjeu fonctionnel en découlant est fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modéré	Fort	Forte	Fort

Pipistrelle pygmée – *Pipistrellus pygmaeus*



Pipistrelle pygmée – Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Données insuffisantes (DD)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Très rare

C'est la plus petite chauve-souris d'Europe. Elle est surtout abondante dans le pourtour méditerranéen et se retrouve localement en Alsace et dans la partie Ouest de la France. Elle chasse préférentiellement à proximité d'un plan d'eau ou d'une zone humide. Elle passe généralement l'été dans les milieux forestiers, sous des écorces d'arbres. En Poitou-Charentes, cette espèce est captée de temps en temps, mais les connaissances sur les populations sont très lacunaires. Sa présence reste encore considérée comme erratique.

Son habitat de chasse est peu présent et son habitat de gîte est absent sur l'AEI.

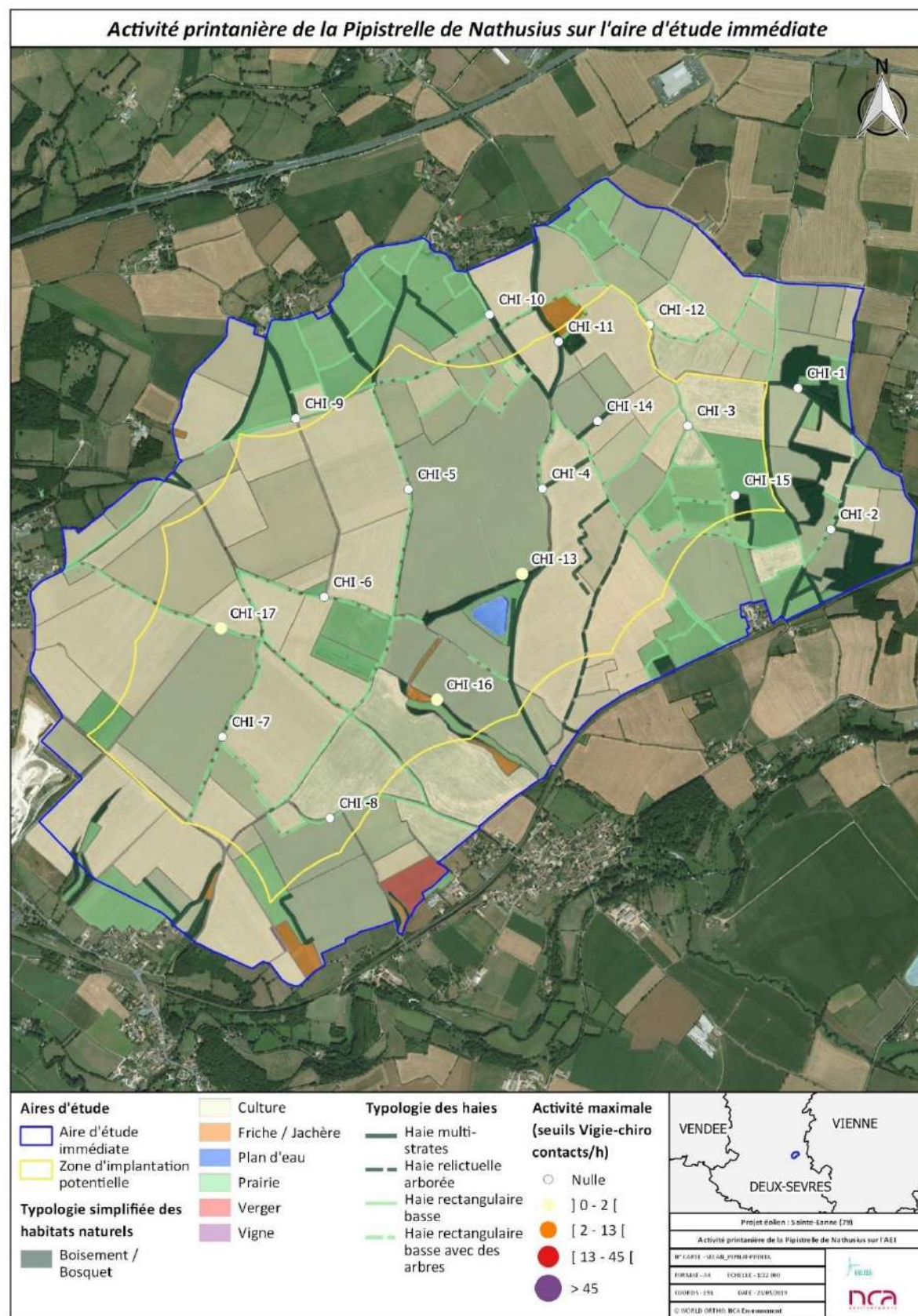
La Pipistrelle pygmée a été contactée lors d'une seule nuit d'inventaire en automne (22/08/2018). L'activité se limitait à chaque fois à des contacts ponctuels (1 à 2 contacts).

Cette espèce n'a été contactée que sur les points passifs CHI-16 et CHI-17 au sud et à l'ouest de l'aire d'étude. Il n'est pas impossible qu'ils s'agissent d'individus en transit migratoire.

Au regard de l'activité très faible et de la très faible occurrence, l'activité globale de cette espèce est très faible. L'AEI n'étant pas favorable pour le gîte de cette espèce et présentant peu de potentiel de territoires de chasse, l'enjeu fonctionnel est très faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Très forte	Modéré	Très faible	Très faible

Pipistrelle de Nathusius – *Pipistrellus nathusii*



Pipistrelle de Nathusius - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Très rare

Cette espèce de Pipistrelle n'est pas présente partout en France. Elle est abondante dans le Nord de la France et dans le Sud méditerranéen, mais n'est que rarement contactée dans la région Poitou-Charentes. C'est une espèce dont le comportement migratoire est très prononcé. Ses terrains de chasse sont majoritairement des milieux boisés diversifiés. En période estivale, elle colonise des gîtes arboricoles. Les populations du centre-ouest de l'Europe semblent être en augmentation et elle semble s'étendre vers l'ouest et le sud de son aire de répartition. Des nouvelles colonies sont régulièrement découvertes en France (Arthur et Lemaire, 2015).

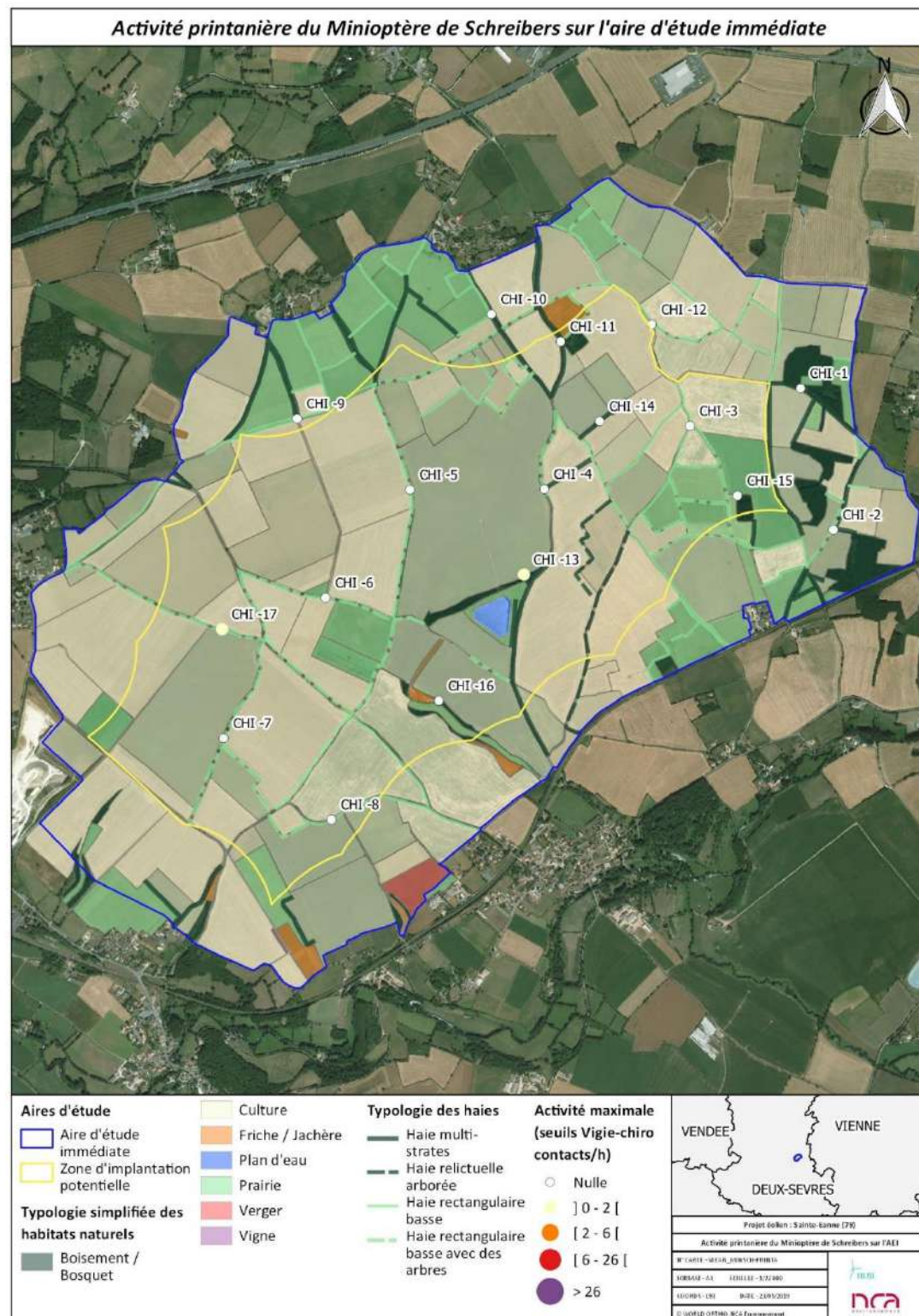
Son habitat de chasse et son habitat de gîte ne sont pas présents sur l'AEI.

La Pipistrelle de Nathusius a été contactée lors de deux nuits d'inventaire au printemps (23/04/2019 et 29/05/2018) avec une activité faible à chaque fois (contacts ponctuels). Au regard des dates auxquelles cette espèce a été contactée, il est probable qu'ils s'agissent d'individus en transit migratoire (migration printanière).

La faible occurrence et l'activité faible permettent d'attribuer une activité globale très faible pour la Pipistrelle de Nathusius. L'AEI ne présentant pas d'intérêt pour la chasse et le gîte de cette espèce, l'enjeu fonctionnel est donc très faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Très forte	Faible	Très faible	Très faible

Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersii*



Minioptère de Schreibers - Nature Isère

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Vulnérable (VU)
Liste rouge régionale	En danger critique (CR)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Rare

Cette chauve-souris de taille moyenne est d'affinité méridionale, bien répartie dans le sud de la France. C'est une espèce cavernicole, qui affectionne surtout les grottes naturelles ou les ouvrages d'art. Elle chasse le long des lisières, dans les mosaïques d'habitats et dans les zones éclairées artificiellement. En dehors des zones urbanisées, il apprécie les massifs forestiers, les cultures bocagères, les boisements alluviaux et autres milieux riches en hétérocères. Les populations de cette espèce sont fragiles, notamment en hiver. Il s'agit d'une chauve-souris très sensible au dérangement. De plus, son comportement cavernicole la rend vulnérable de par la destruction ou le comblement des cavités. En France on recense seulement quelques dizaines de cavités renfermant un rassemblement important de Minioptères (Arthur et Lemaire, 2015).

L'habitat préférentiel de gîte n'est pas présent sur l'AEI, mais son habitat de chasse est présent.

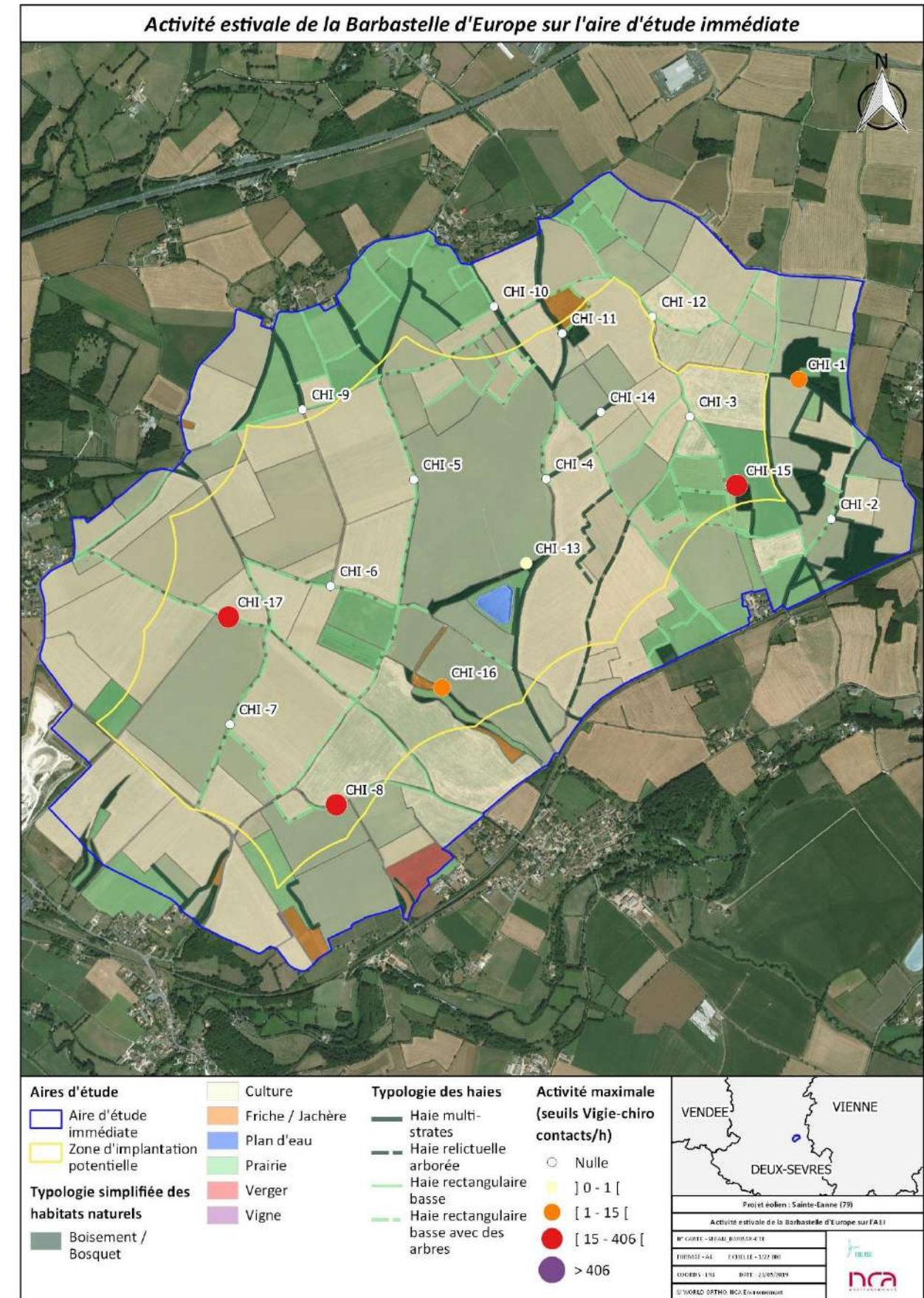
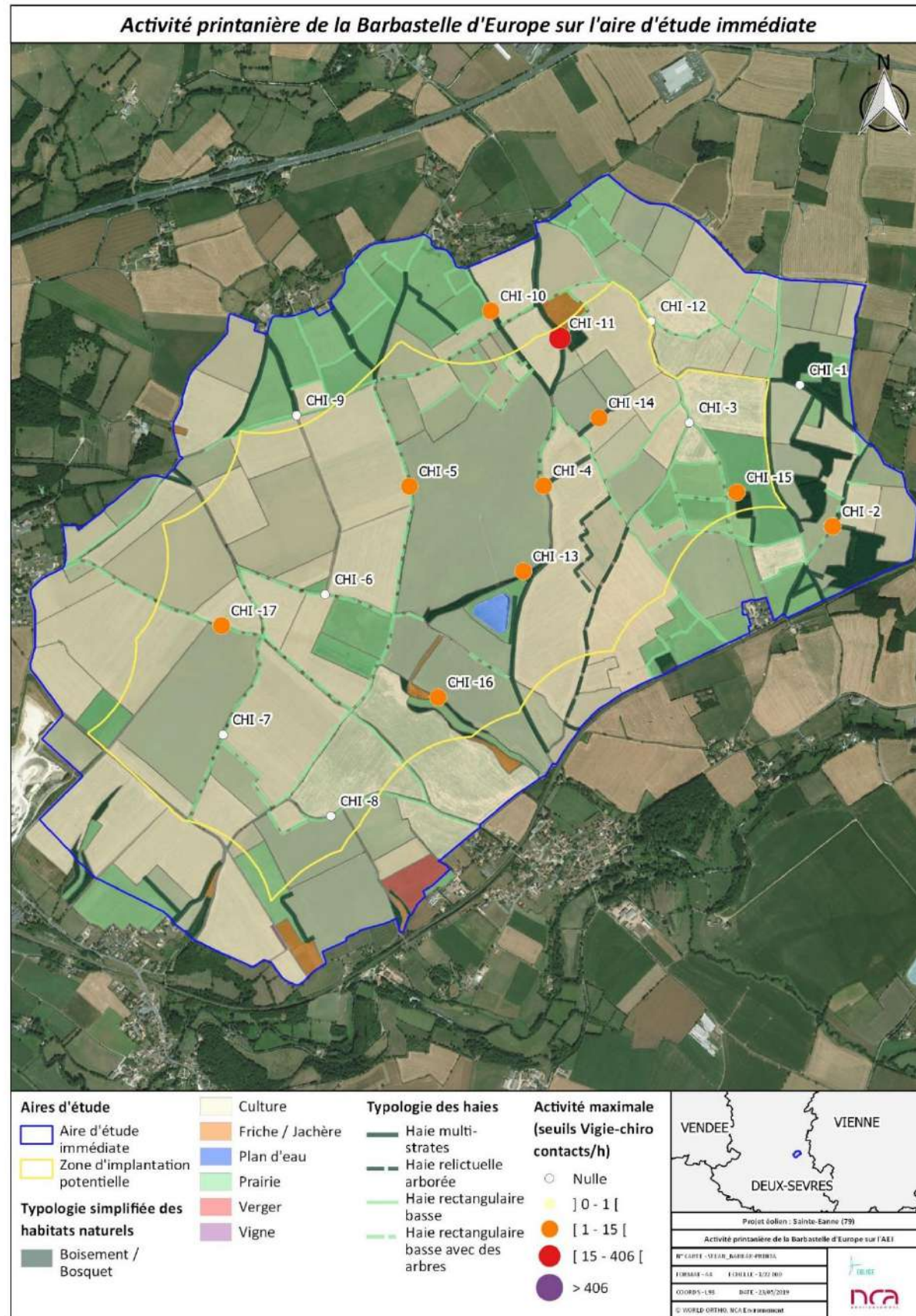
Le Minioptère de Schreibers a été contacté lors d'une seule nuit d'inventaire en période printanière (07/05/2018), avec une activité faible à chaque fois (contacts ponctuels).

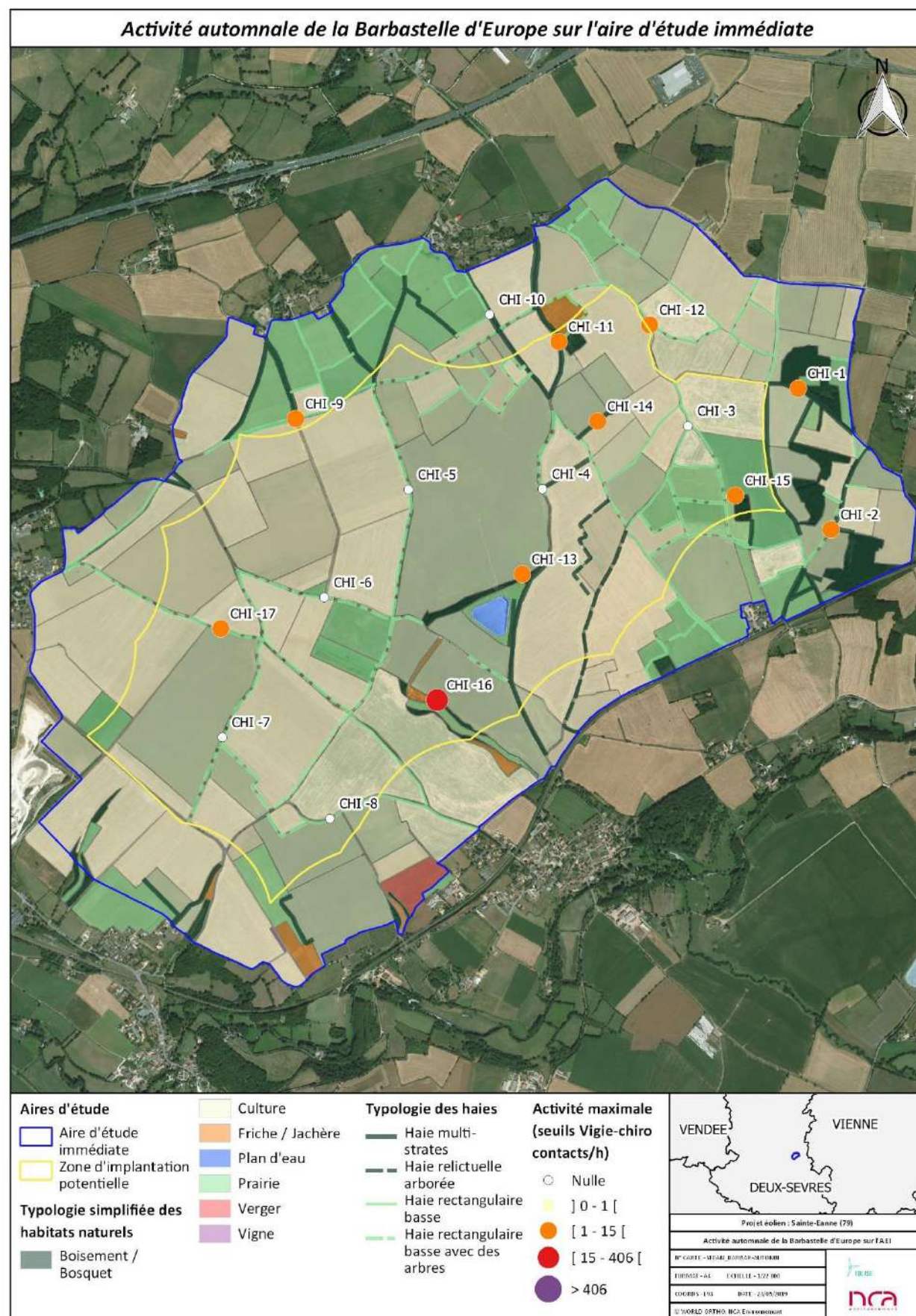
L'activité du Minioptère de Schreibers est donc très localisée, sur seulement deux points d'écoute. Au regard de la faible occurrence et de la très faible activité (contacts ponctuels), il est fort probable qu'ils s'agissent d'individus en transit sur l'aire d'étude immédiate.

L'activité globale de cette espèce est très faible. L'habitat préférentiel de gîte n'est pas présent sur l'AEI, mais l'habitat de chasse y est présent. Le croisement de ces deux paramètres aboutit à un enjeu fonctionnel faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Très forte	Fort	Très faible	Faible

Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*





Barbastelle d'Europe - LPO Rhône-Alpes

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

L'espèce est présente partout, mais est rare dans le Bassin parisien et sur le pourtour méditerranéen. En période estivale, elle se loge presque toujours contre le bois (bâtiments humains ou écorces d'arbres forestiers). Elle chasse à la nuit presque noire ; ses territoires de chasse sont les milieux forestiers, les zones humides et les zones agricoles bordées de haies. Elle mange presque uniquement des micros Lépidoptères. Après avoir subi un fort déclin dû à l'utilisation de pesticides (DDT notamment), la population européenne de la Barbastelle d'Europe a ré-augmenté.

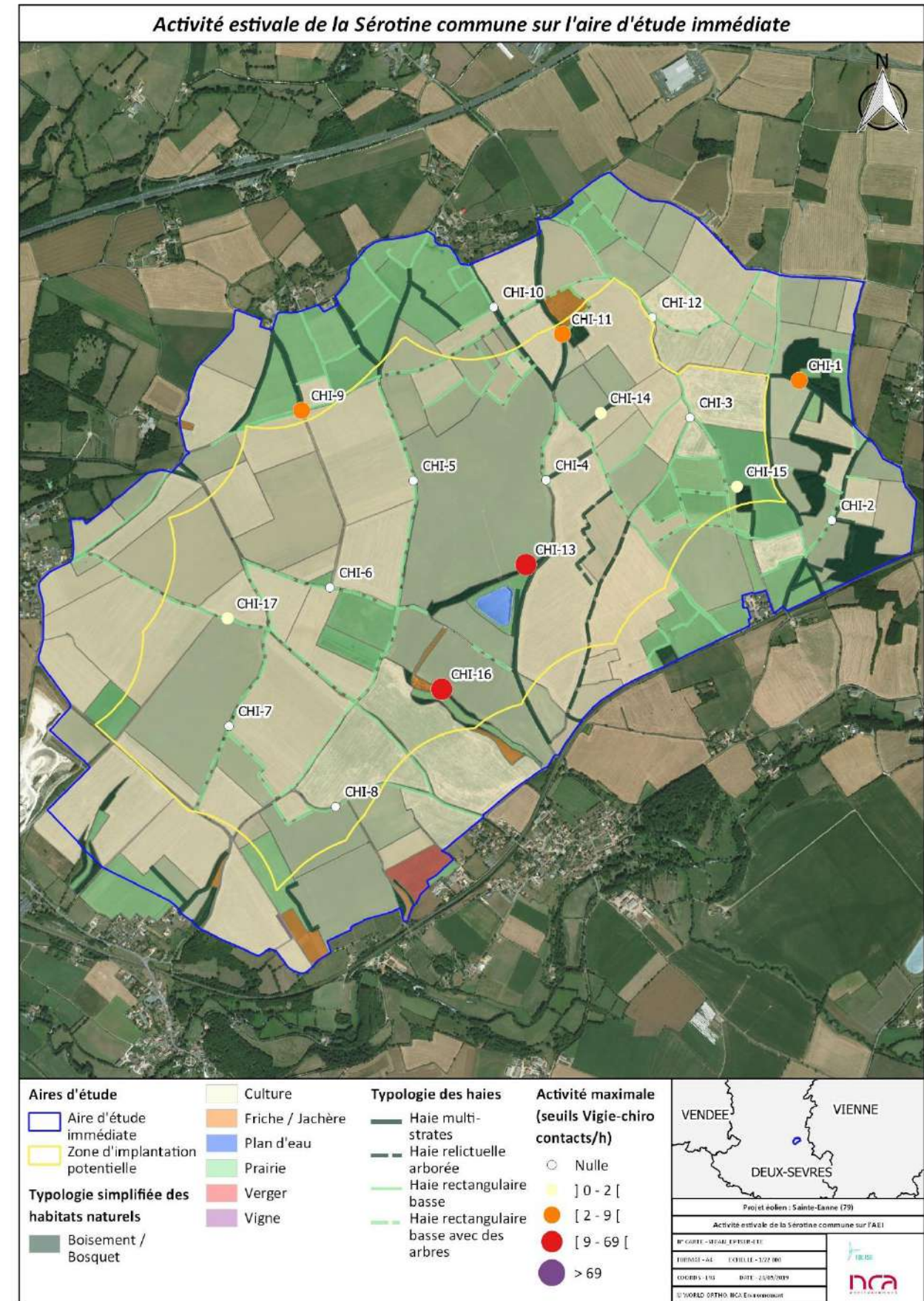
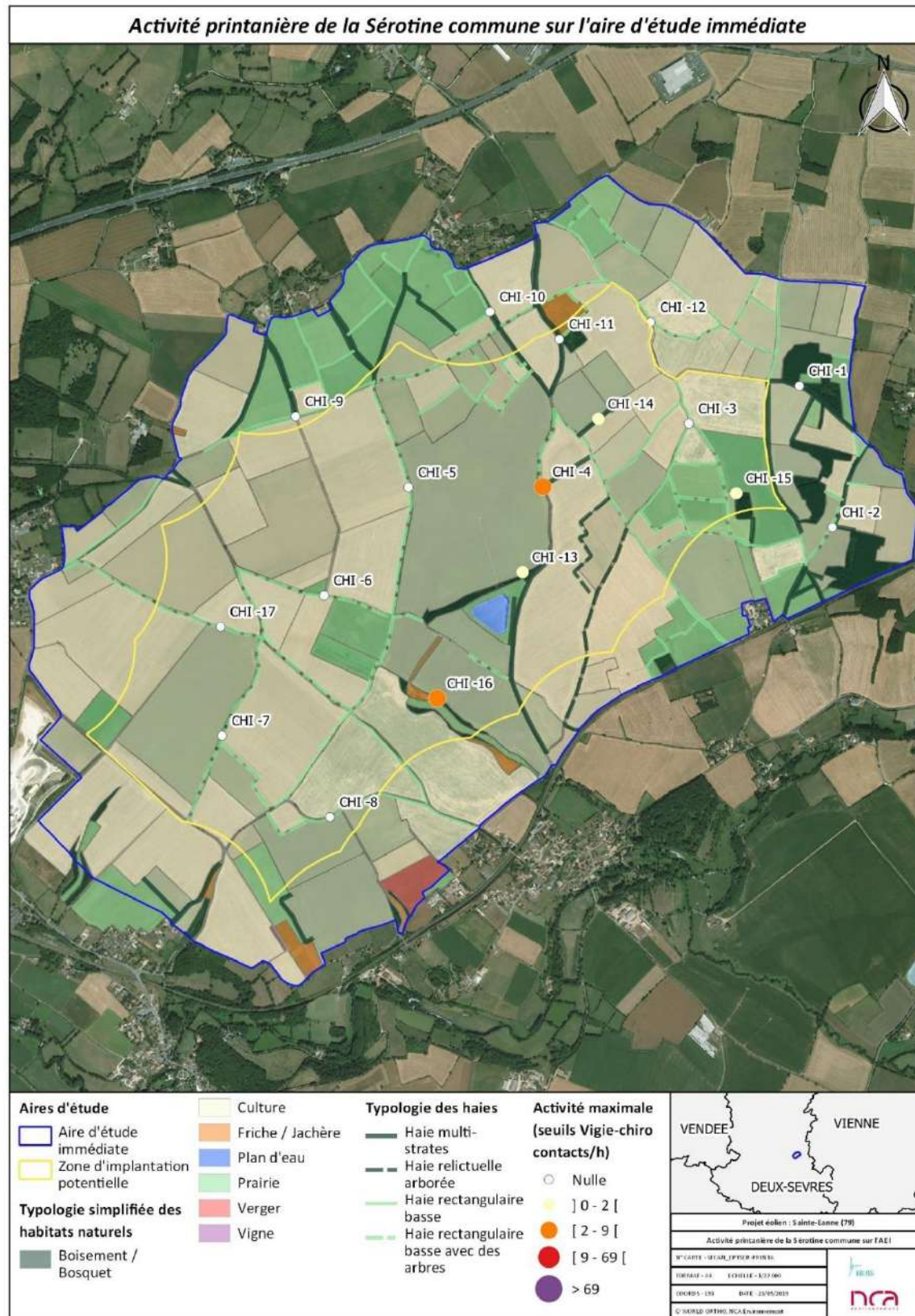
Son habitat de chasse est présent sur l'AEI et elle présente des potentialités pour le gîte de cette espèce (zones urbaines à proximité).

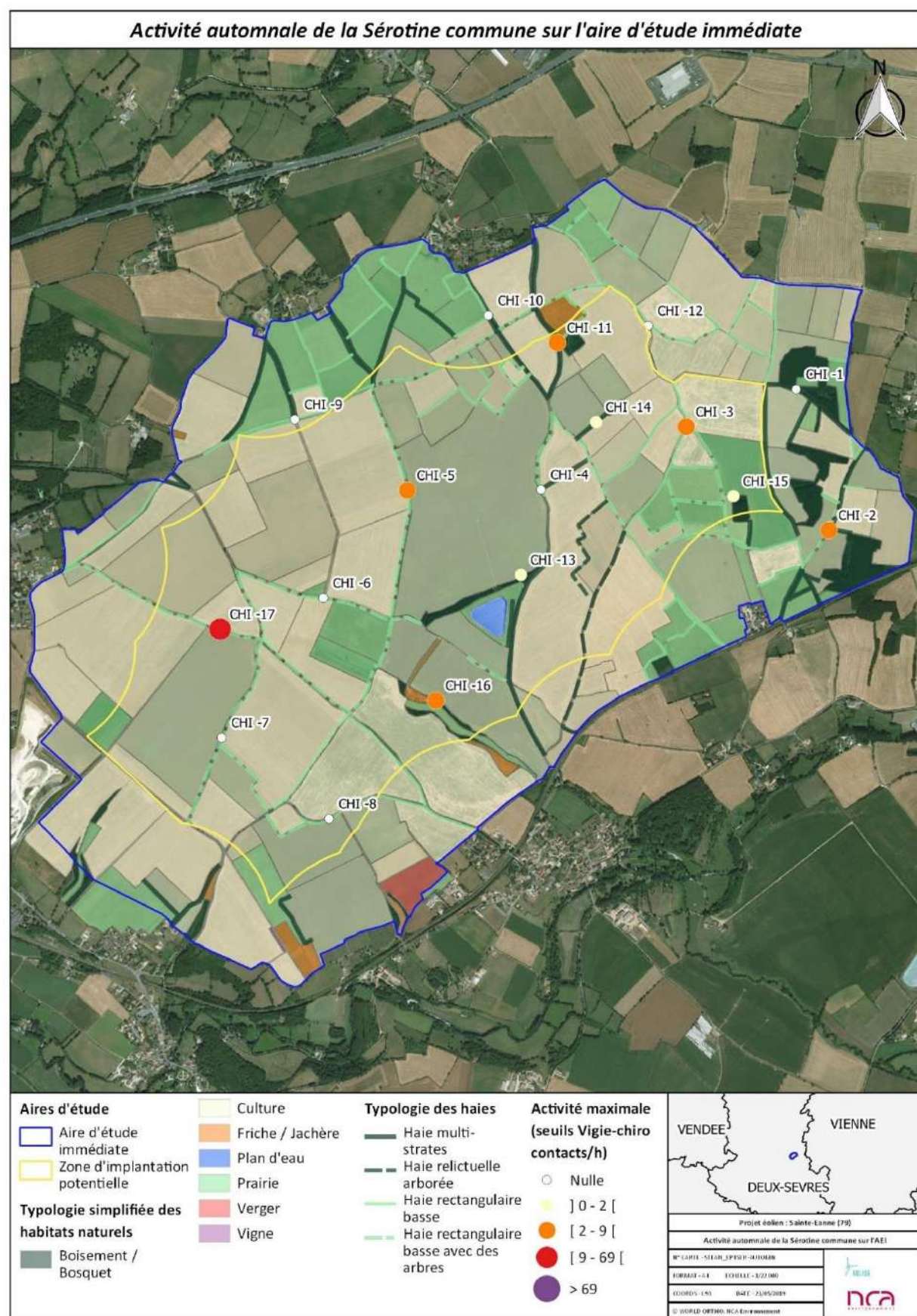
L'espèce a été contactée sur toutes les nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte. Au printemps, le point CHI-11 enregistre une activité forte et plusieurs points une activité modérée. En revanche, plusieurs points montrent une activité nulle pour cette espèce. En été, l'activité est forte en trois points (CHI-8, CHI-15 et CHI-17) et modérée aux points CHI-1 et CHI-16. Tous les autres points enregistrent une activité nulle, sauf le point CHI-13 (faible). La répartition de l'activité en été est totalement différente qu'au printemps, ce qui illustre bien le comportement aléatoire des Chiroptères. En automne, l'activité de la Barbastelle d'Europe est plus homogène et est modérée à forte sur les points situés sur les haies multi-strates ou relictuelles arborées.

La très forte occurrence de l'espèce associée à une activité modérée à forte à toutes les saisons induit une activité globale forte pour la Barbastelle d'Europe. En croisant cette activité avec le potentiel pour le gîte de cette espèce et la présence d'un territoire de chasse, l'enjeu fonctionnel en résultant est fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Forte	Fort

Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*





Sérotine commune - Gilles San Martin

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

Cette chauve-souris de grande taille est présente sur l'ensemble du territoire français. Inféodée aux milieux semi-ouverts, elle chasse dans les bocages, les zones humides, le long des lisières et dans les allées de sous-bois. La période de chasse est concentrée en première partie de nuit et elle rejoint ses territoires de chasse en volant à hauteur de végétation. C'est une espèce lucifuge qui passe l'été dans les bâtiments humains non éclairés. C'est une espèce qui est relativement plastique en termes de préférence de milieux. Elle exploite les plaines, mais également les bocages, les villes et apprécie fortement les milieux mixtes. De nombreuses colonies sont recensées, notamment dans le Cher où une estimation des populations donne un minimum de 6 000 individus sur une surface de 7 000m².

Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI (limités aux lisières, et petites zones de bocages). L'aire d'étude immédiate présente peu de potentiel pour le gîte de cette espèce, bien que les zones de bâti à proximité puissent présenter un potentiel.

La Sérotine commune a été contactée sur presque toutes les nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte. Elle n'a pas été contactée sur la nuit du 25/10/2018 uniquement.

Au printemps, seuls deux points présentent une activité modérée (CHI-4 et CHI-16) et trois points une activité faible (CHI-13, CHI-14 et CHI-15). Les autres points montrent une activité nulle.

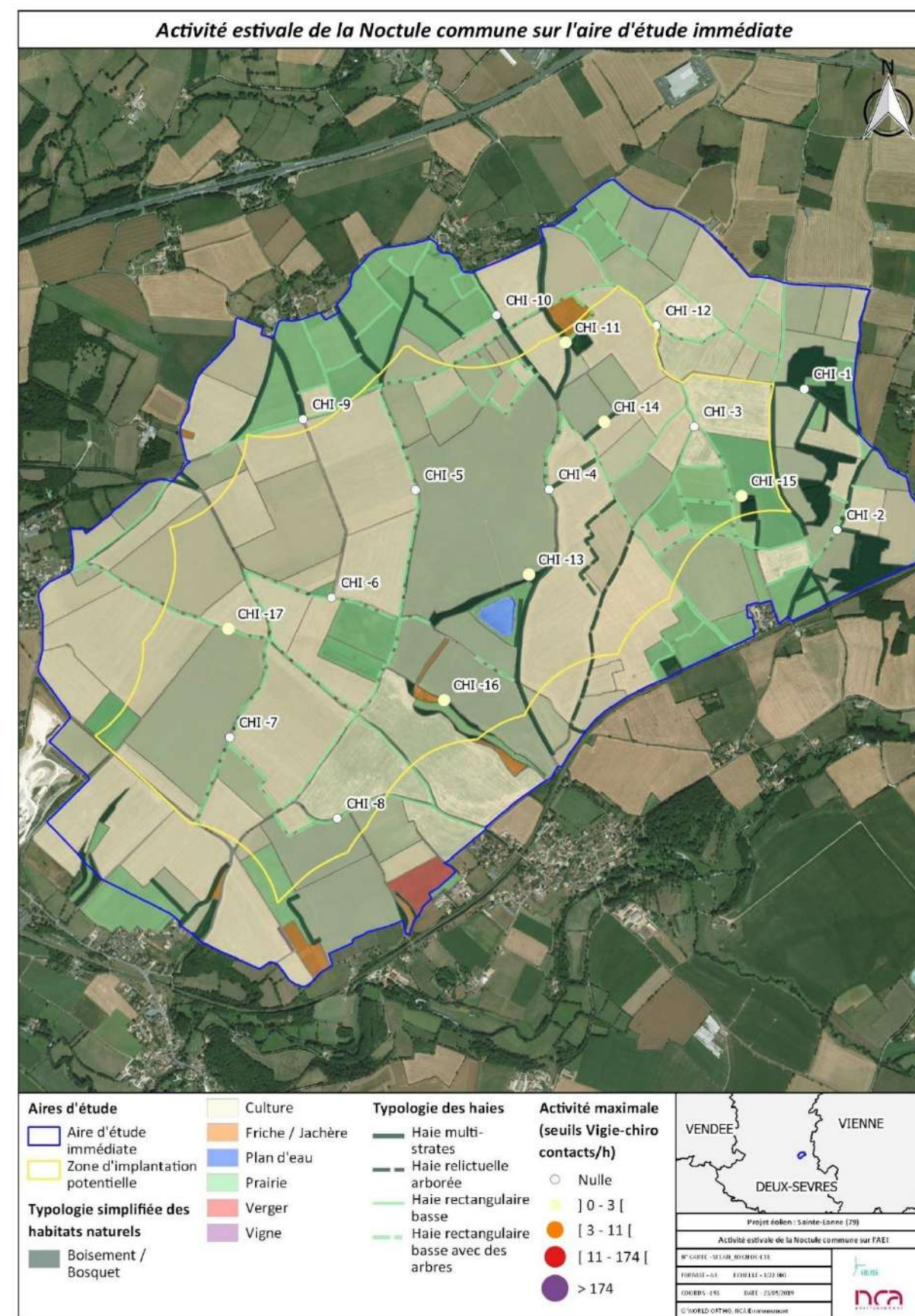
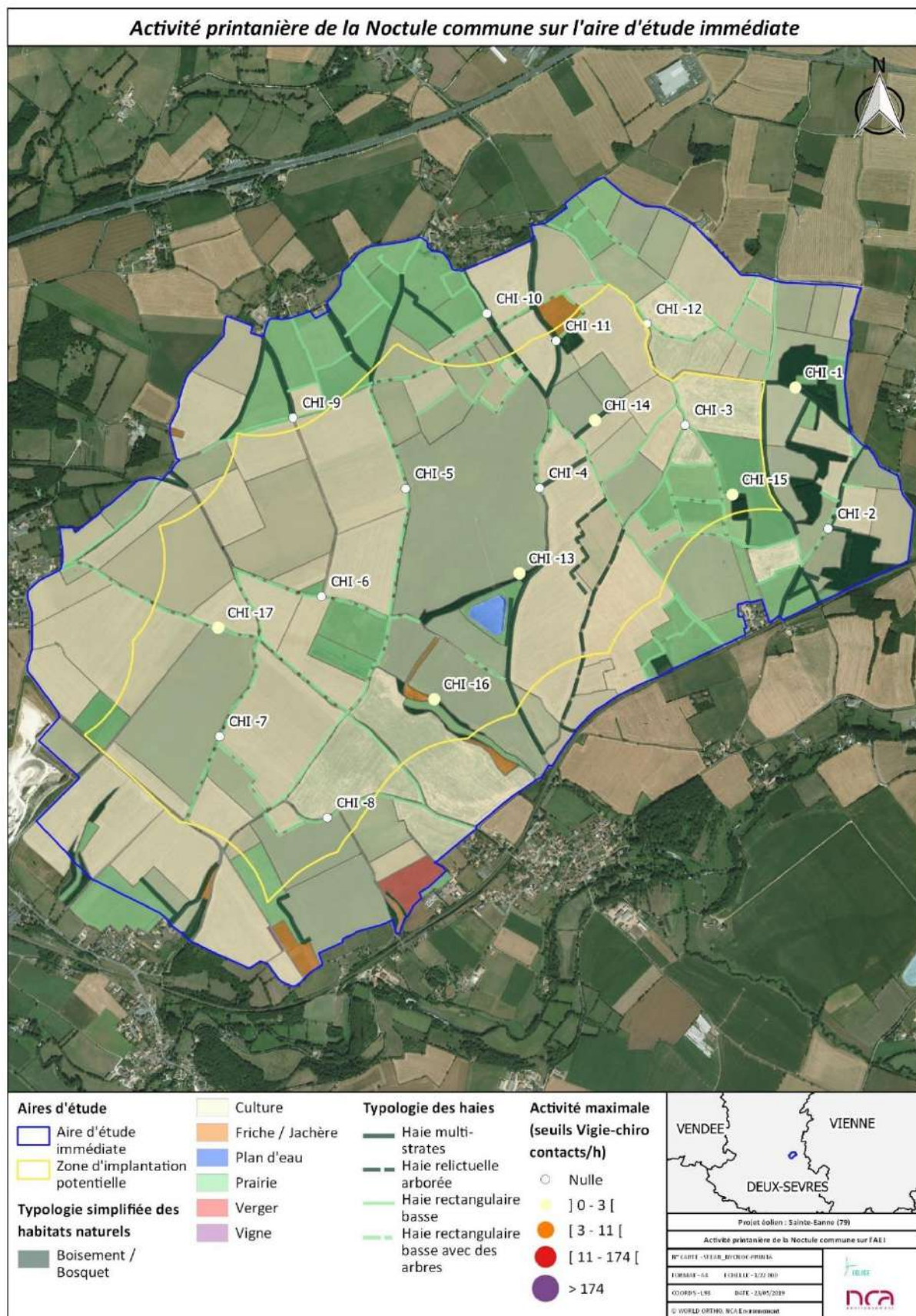
En été, l'activité est localisée, mais bien marquée. Les points CHI-13 et CHI-16 montrent une activité forte et les points CHI-1, CHI-9 et CHI-11 une activité modérée.

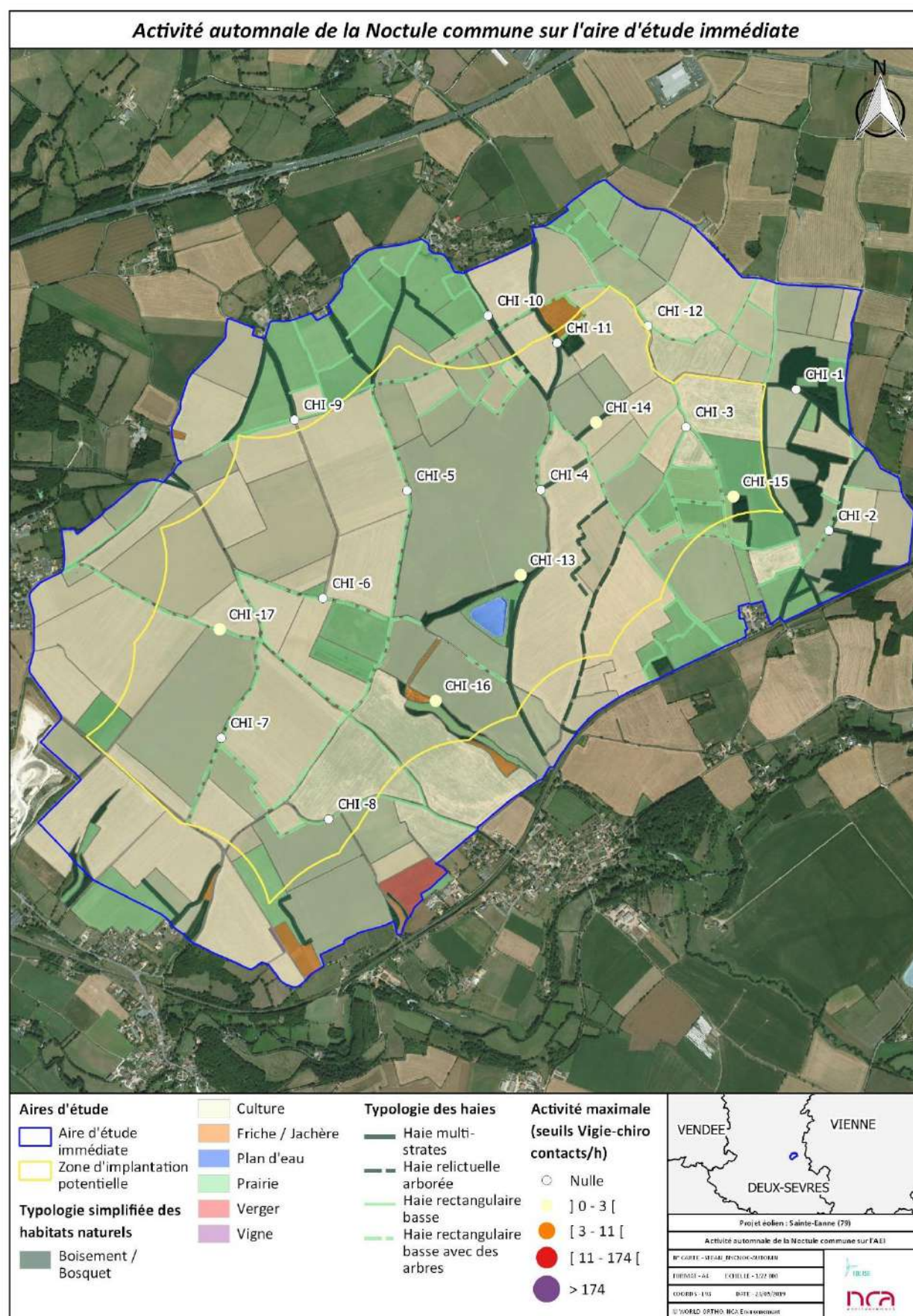
En période automnale l'activité est plus hétérogène. Elle est forte sur le point CHI-17 et modérée en quelques points.

La très forte occurrence, associée à une activité localement forte en été et automne induit une activité globale forte. Ces observations montrent que la Sérotine commune fréquente bien l'AEI de manière régulière, bien qu'elle ne soit pas associée à des points d'écoute en particulier. Cependant, la zone d'étude n'est pas très favorable pour cette espèce, avec des territoires de chasse assez restreints. L'enjeu fonctionnel résultant est modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Modéré	Forte	Modéré

Noctule commune – *Nyctalus noctula*





Noctule commune - LPO Rhône-Alpes

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Vulnérable (VU)
Liste rouge régionale	Vulnérable (VU)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

Cette espèce est commune dans tout le Centre-Ouest de la France et se fait plus rare au Nord et sur le littoral. C'est une espèce de haut vol qui chasse dans les milieux forestiers, les prairies et au-dessus des étangs. Elle fait également partie des espèces qui chassent en début de soirée. Concernant la migration, cette espèce est capable de parcourir des centaines de kilomètres et se retrouve parfois en grand groupe d'individus pour migrer. La Noctule commune utilise les cavités arboricoles comme gîtes d'été. Les connaissances sur les populations de cette espèce sont lacunaires. Des suivis réalisés à l'aide de la pose de nichoirs artificiels permettent d'augmenter les connaissances actuelles sur les populations.

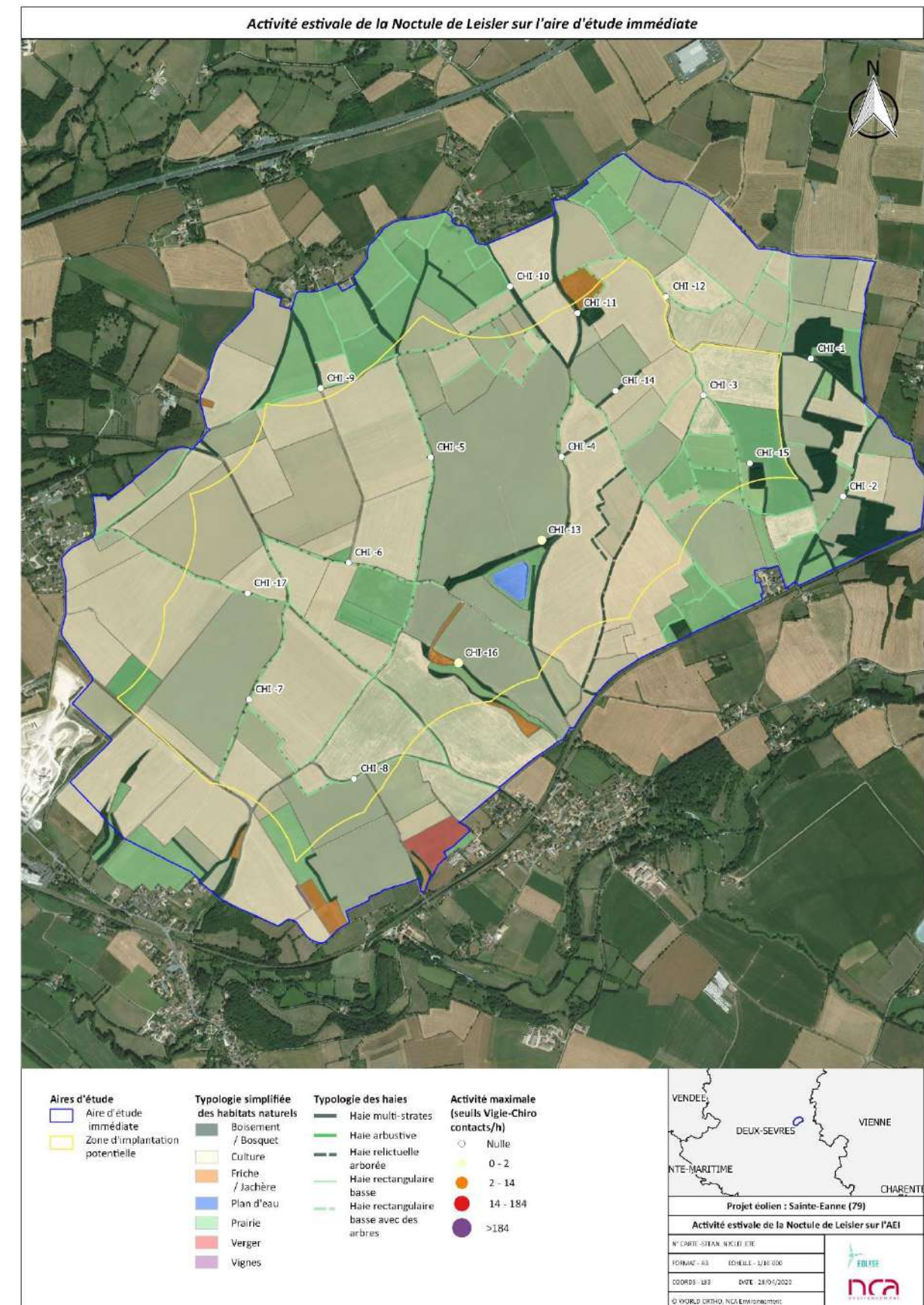
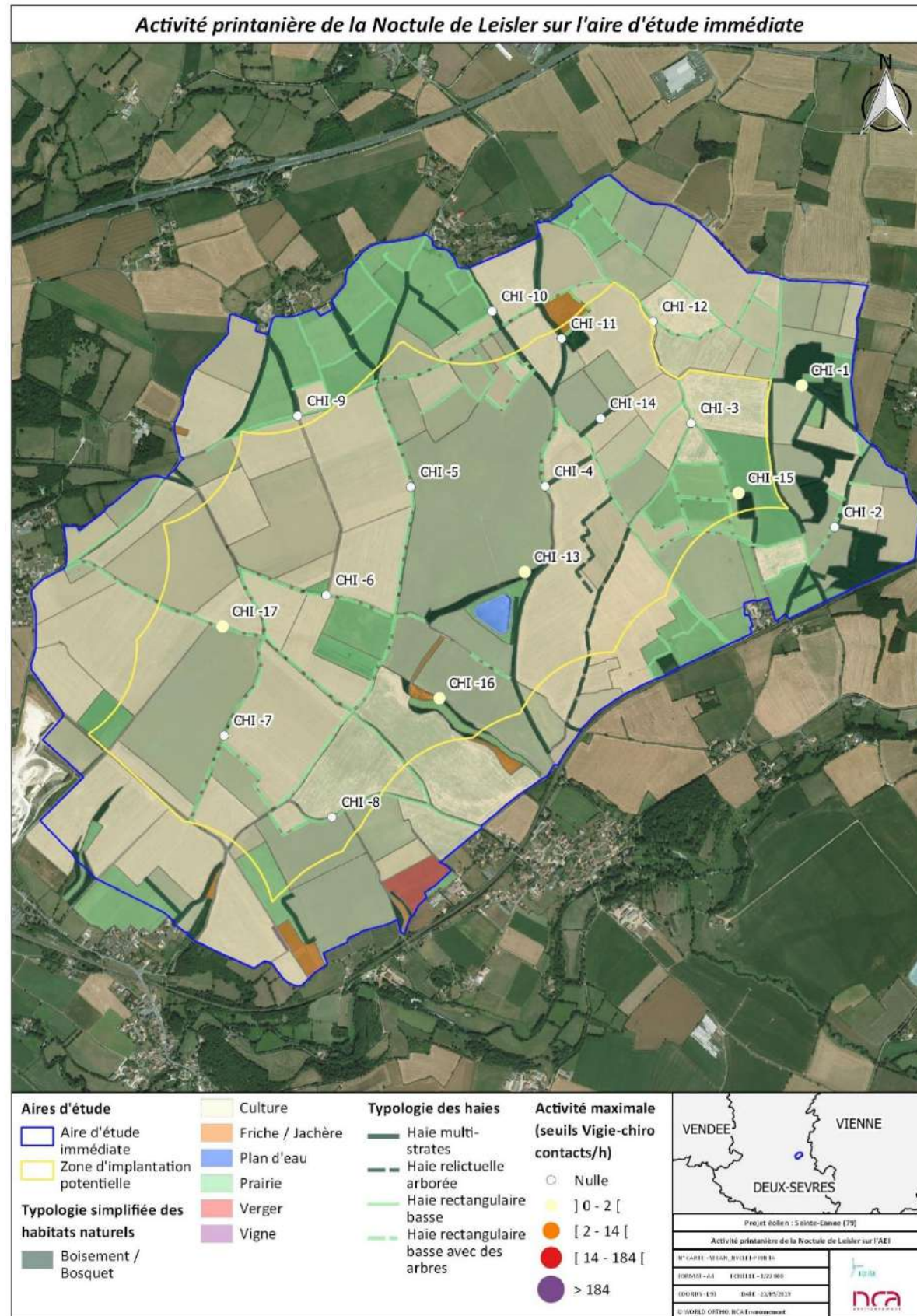
Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI. Concernant ses habitats de gîte, l'AEI ne présente pas de contexte favorable, les boisements étant relativement jeunes.

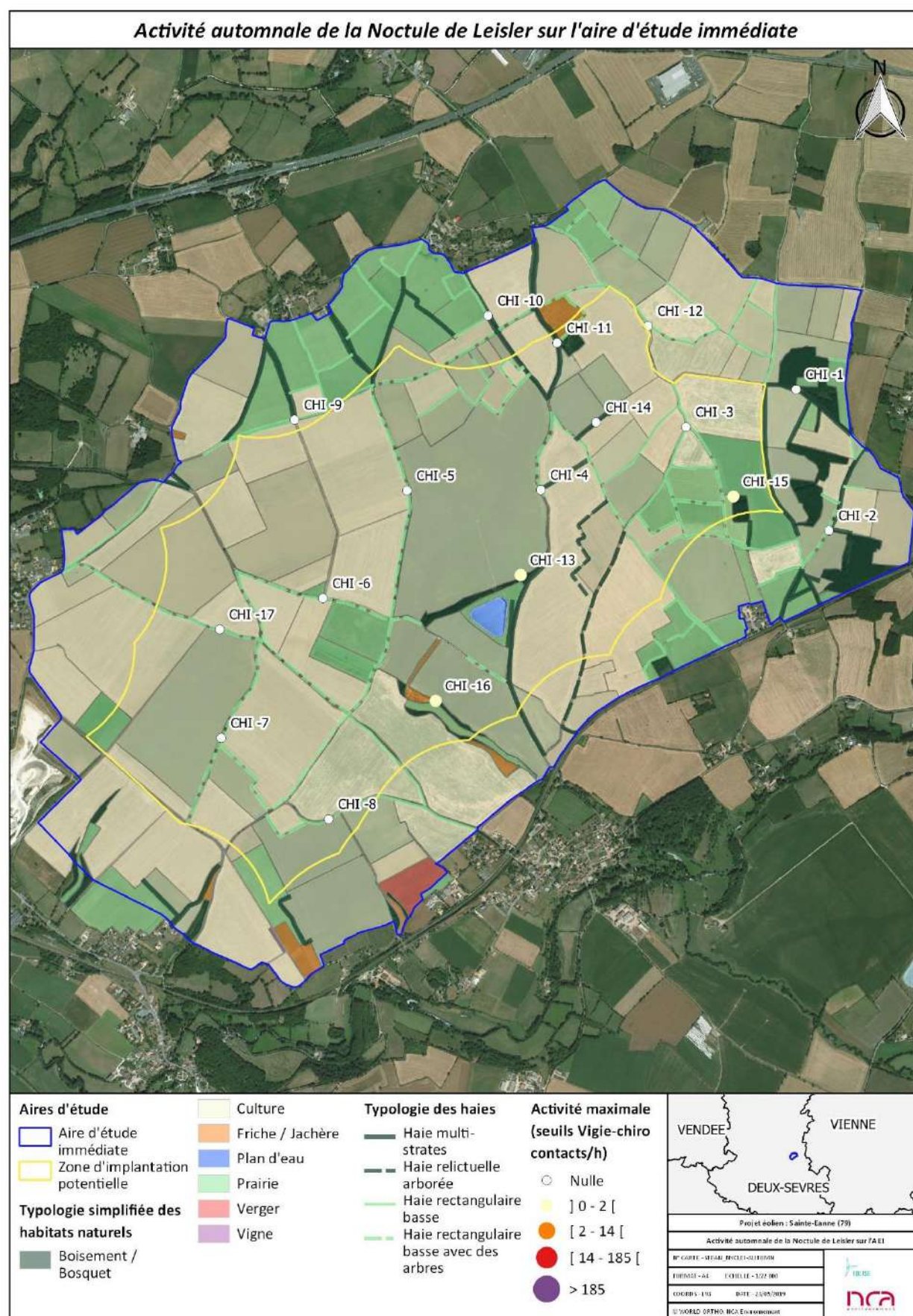
La Noctule commune a été contactée sur dix nuits d'inventaire avec une activité faible à chaque fois. A toutes les saisons, la Noctule commune présente une activité faible, se limitant à des contacts ponctuels sur seulement quelques points.

L'activité globale en résultant est une activité faible, qui, associée au faible potentiel de l'AEI pour la chasse et le gîte de la Noctule commune, induit un enjeu fonctionnel très faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Faible	Faible	Très faible

Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*





Noctule de Leisler - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

La Noctule de Leisler est rare dans le Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest de la France et relativement abondante dans le Sud-Est. Elle gîte en été dans des cavités arboricoles et est quelquefois retrouvée dans des combles de bâtiments. Ses territoires de chasse sont variés, mais elle chasse préférentiellement dans des milieux boisés (forêts caduques, forêts mixtes, étangs forestiers, etc.). Il n'est pas non plus rare de la contacter en survol de plaines céréalières. A l'instar de la Noctule commune, elle effectue un vol de haute-altitude et chasse au-dessus des canopées. D'après Arthur et Lemaire (2015), les populations de cette espèce sont considérées comme trois fois moins denses que celles de la Noctule commune dans l'ouest de l'Europe. En France, la densité des populations est en augmentation vers le sud-est.

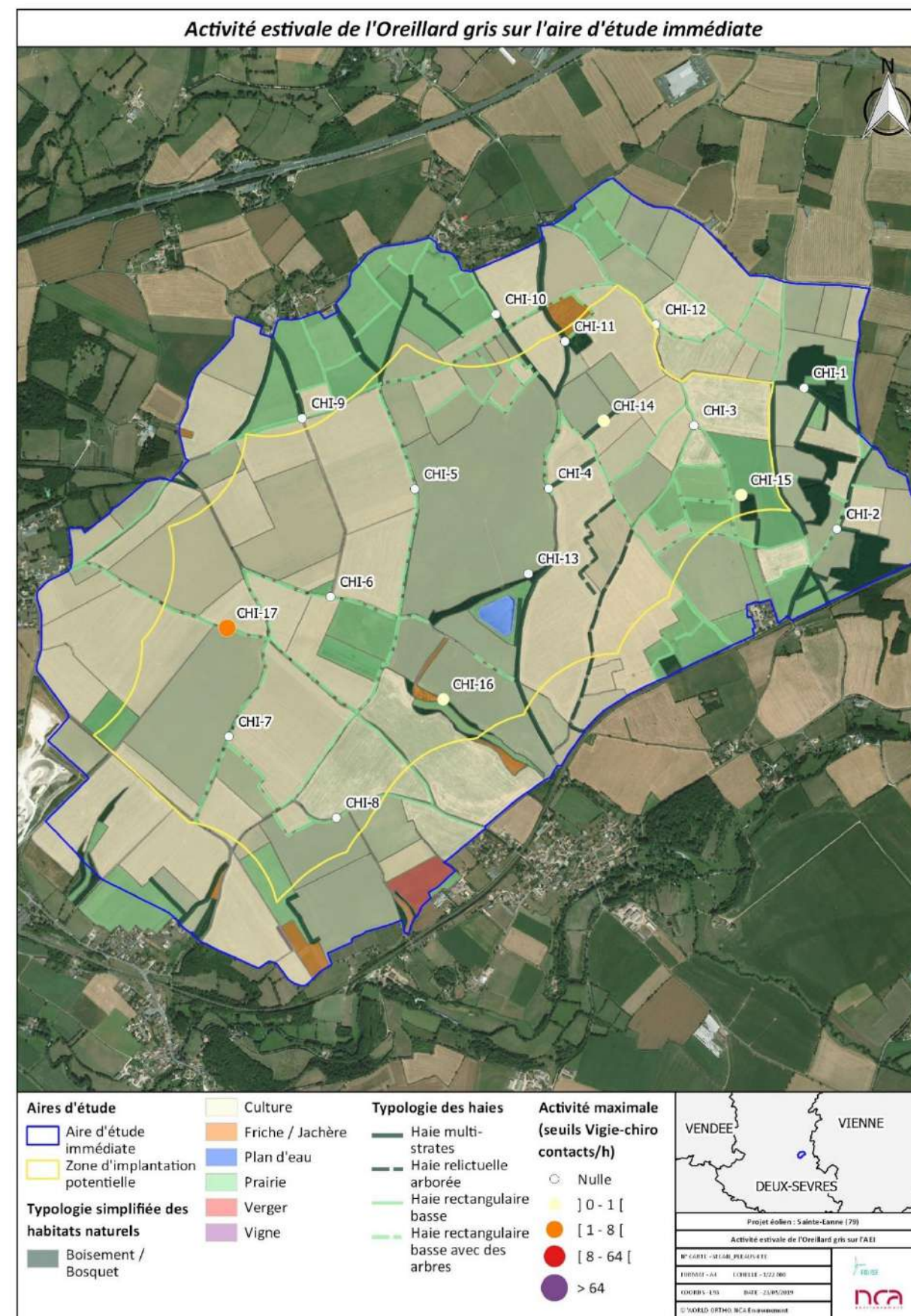
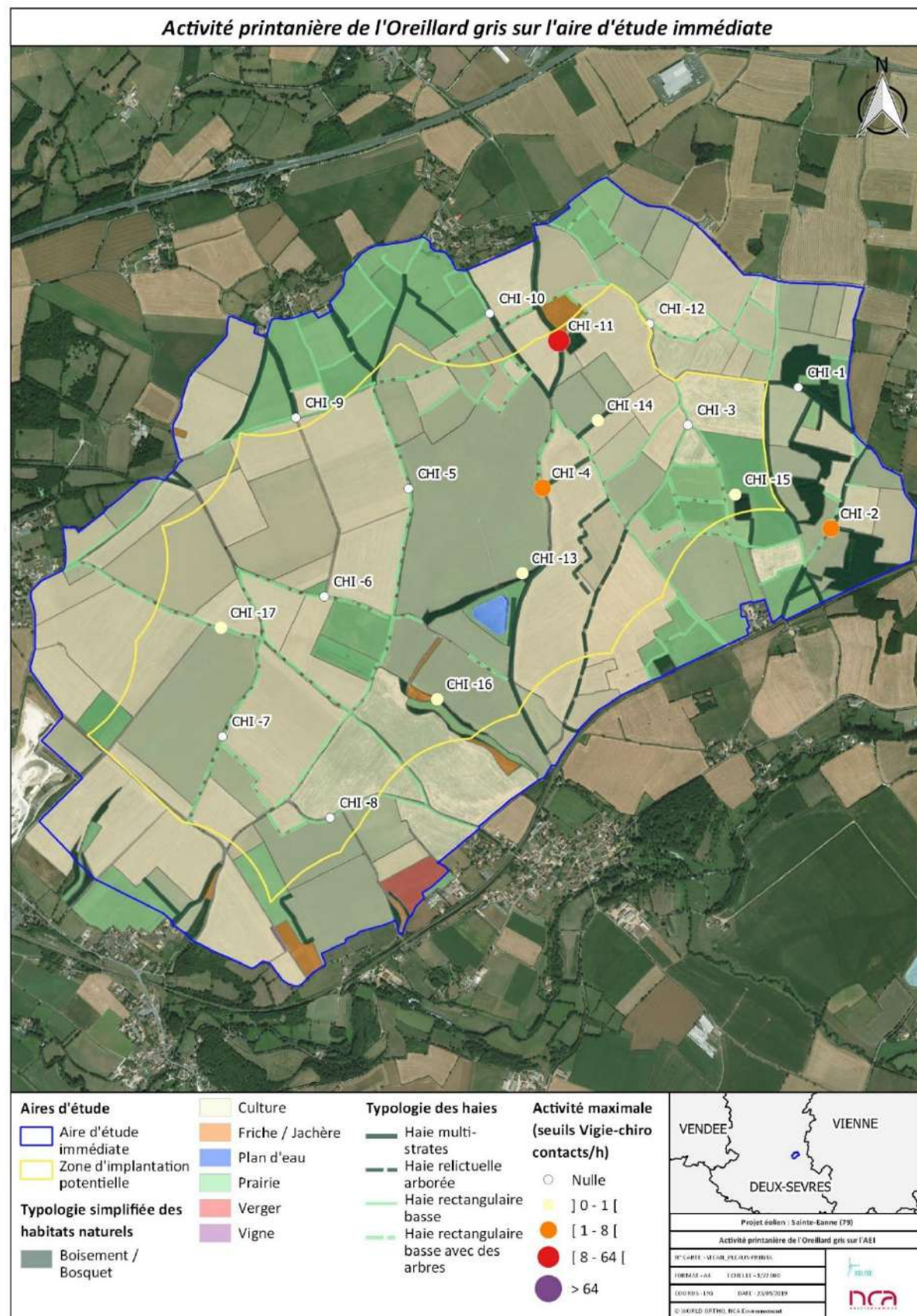
Au sein de l'AEI, ses habitats de chasse sont présents, mais se limitent aux plaines céréalières et aux petits boisements de l'AEI. L'aire d'étude immédiate présente peu de potentiel pour le gîte de cette espèce, restreint aux zones de bâti situées à proximité.

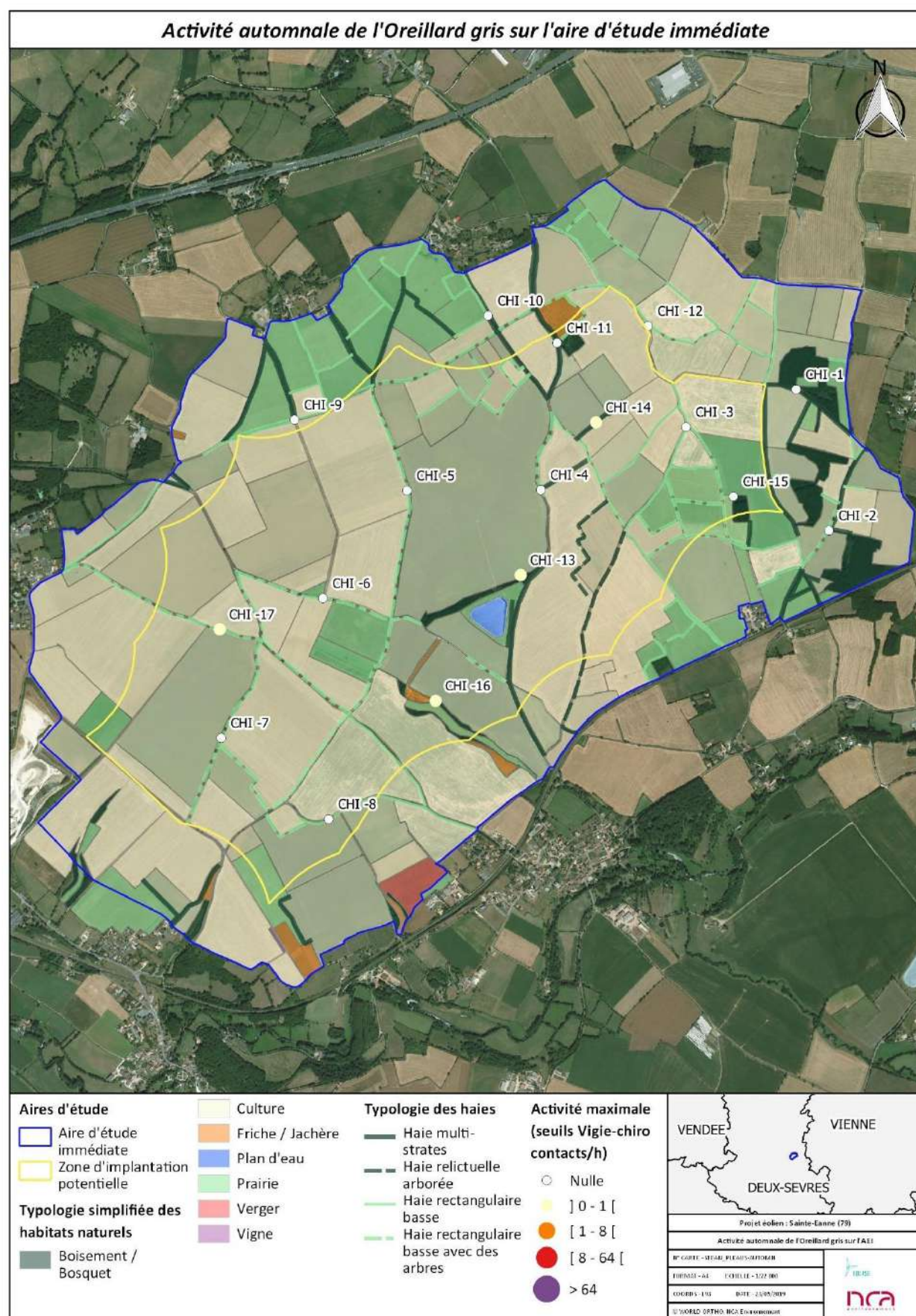
Cette espèce a été contactée sur sept nuits d'échantillonnage et présente une activité faible à chaque fois. Comme pour la Noctule commune, elle a été contactée de manière ponctuelle (contacts épars), sur seulement quelques points à toutes les saisons.

L'occurrence modérée associée à une activité faible induit une activité globale faible. Comme pour la Noctule commune, le faible potentiel de l'AEI croisé avec la faible activité induit un enjeu fonctionnel faible pour la Noctule de Leisler.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Faible	Faible

Oreillard gris – *Plecotus austriacus*





Oreillard gris - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

L'Oreillard gris est une espèce anthropophile qui chasse principalement en milieu ouvert urbain (jardins et parcs) et très rarement en forêt de feuillus. Il installe ses colonies dans les combles des vieux bâtiments et passe l'hiver dans des cavernes. C'est une espèce plutôt sédentaire. Les populations sont régulièrement victimes de l'Homme du fait de leur comportement anthropophile. Les réaménagements des combles ou les rénovations des toitures font partie des principales menaces.

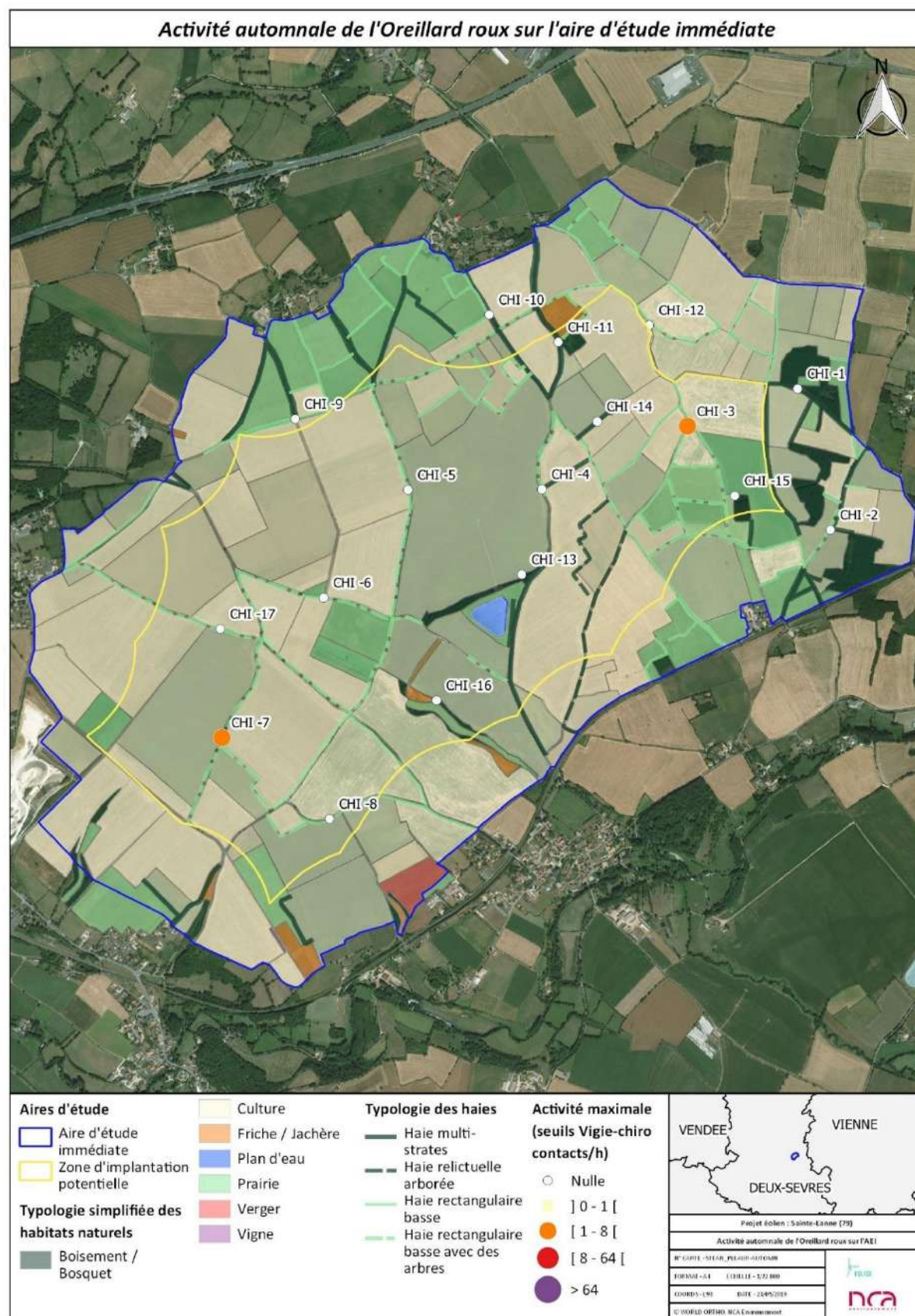
La zone d'étude présente peu de potentiel pour le gîte de cette espèce, mises à part les zones urbanisées à proximité. Ses habitats de chasse sont localisés sur l'aire d'étude immédiate.

L'Oreillard gris a été contacté lors de dix nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte. Au printemps, l'activité est forte au point CHI-11. Elle est modérée au niveau de deux points d'écoute active (CHI-2 et CHI-4) et faible sur l'ensemble des points d'écoute passive. En été, l'Oreillard gris a été capté en écoute passive seulement et le point CHI-17 présente une activité modérée. En automne, la même répartition spatiale de l'espèce est observée avec des activités similaires (faible sur les points d'écoute passive). Il n'a pas été capté au niveau de points d'écoute active.

La forte occurrence associée à une activité modérée à forte localement laisse supposer une fréquentation active de l'AEI par cette espèce, notamment en période printanière. L'activité globale résultante est qualifiée de « modérée » en raison du caractère très ponctuel de l'activité forte. Associée au faible potentiel pour la chasse et le gîte de cette espèce, mais à une patrimonialité forte, l'enjeu fonctionnel résultant est modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Modérée	Modéré

Oreillard roux – *Plecotus auritus*



Oreillard roux - Boris Baillat

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

L'Oreillard roux est commun en France. Il installe ses colonies de reproduction et/ou d'estivage dans des bâtiments ou des cavités arboricoles. Il chasse préférentiellement dans des forêts de feuillus stratifiées et boude les forêts sans taillis sous futaie. Les populations les plus denses sont observées dans les zones présentant des massifs forestiers.

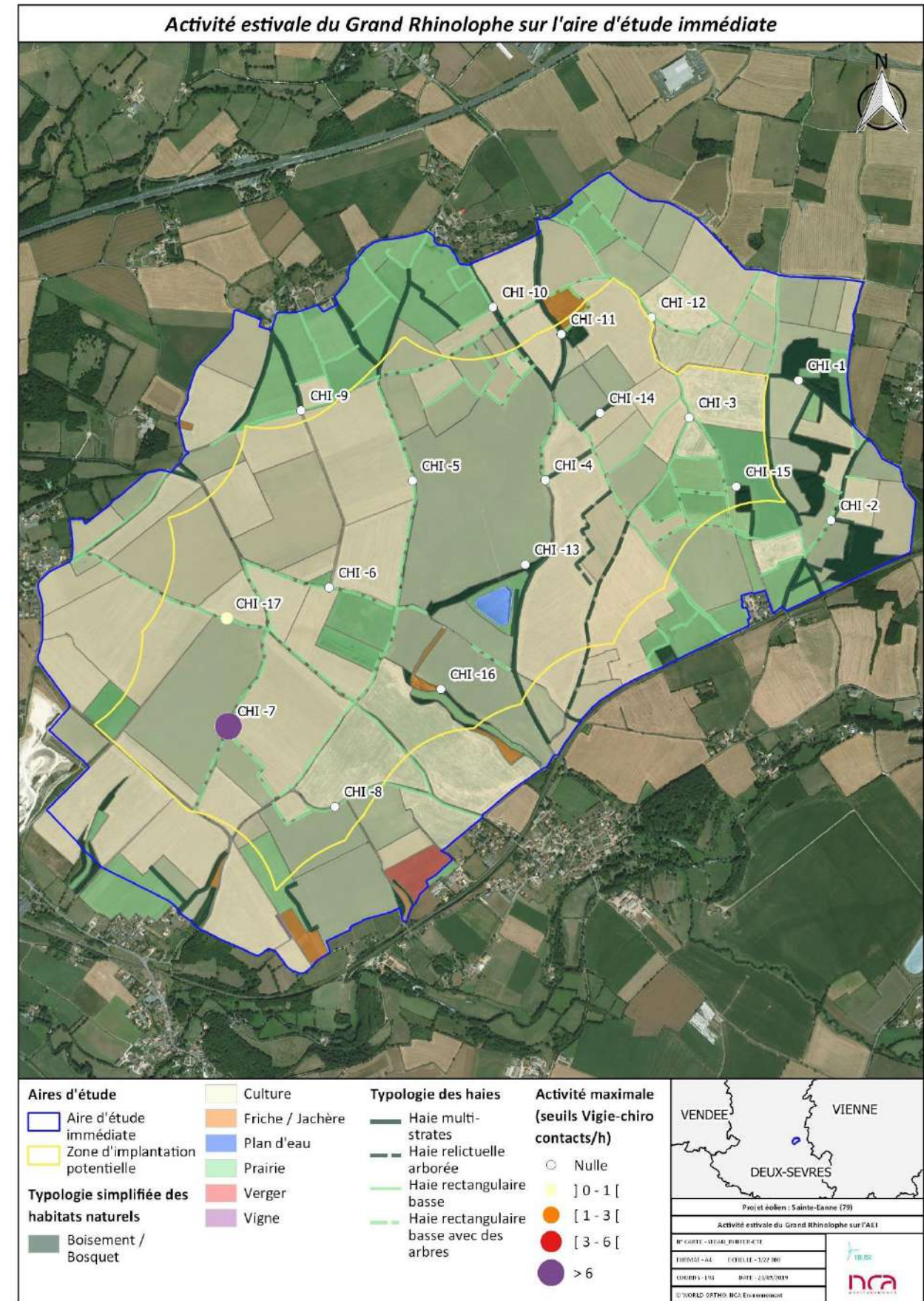
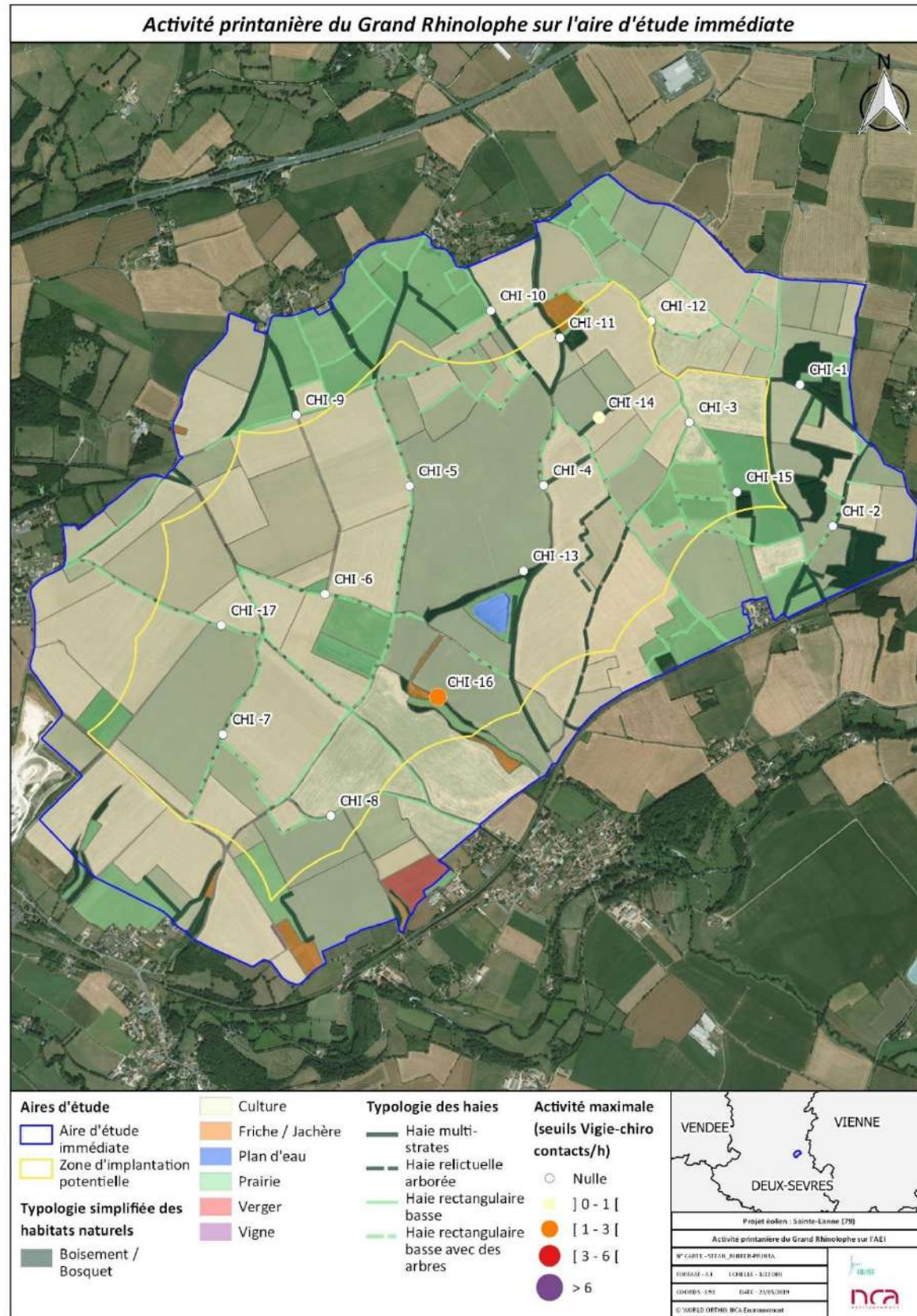
Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI. Ses habitats de gîtes sont également peu présents (boisements relativement jeunes présentant peu de cavités).

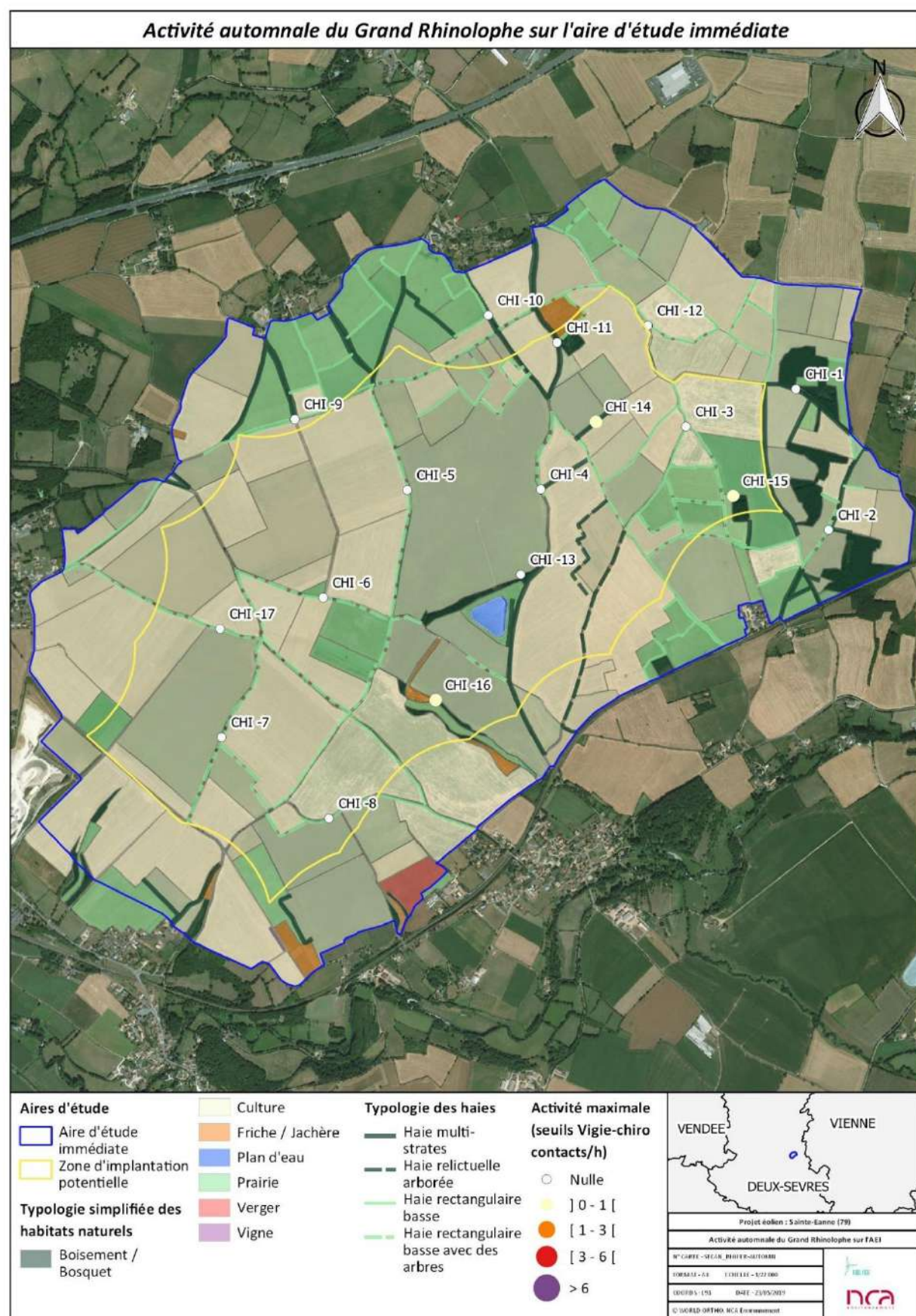
Cette espèce a été contactée sur deux nuits d'échantillonnage uniquement en automne avec une activité modérée à chaque fois. Il a été contacté sur les points CHI-3 et CHI-7. Il s'agit probablement d'individus en transit sur l'aire d'étude.

L'activité globale est faible pour cette espèce et l'enjeu fonctionnel est faible, en raison du contexte peu favorable pour la chasse et le gîte.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Modéré	Faible	Faible

Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*





Grand Rhinolophe – Yves Peyrard

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Vulnérable (VU)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

C'est une des plus grandes chauves-souris de France. Le Grand Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Pour chasser, il affectionne les milieux bocagers où il trouve ses proies favorites : les coléoptères coprophages. Les haies ont une très grande importance pour cette espèce qui les utilise comme routes de vol. En période estivale, le Grand Rhinolophe est souvent retrouvé dans les combles et greniers. Les populations de cette espèce ont subi une forte régression dans le nord et le centre de l'Europe au cours du XX^{ème} siècle. Depuis 1990, les populations ont cessé de diminuer et une faible augmentation a été constatée. En France, la population de Grand Rhinolophe est estimée à 40 000 individus, avec une plus forte densité dans l'ouest (Arthur et Lemaire, 2015).

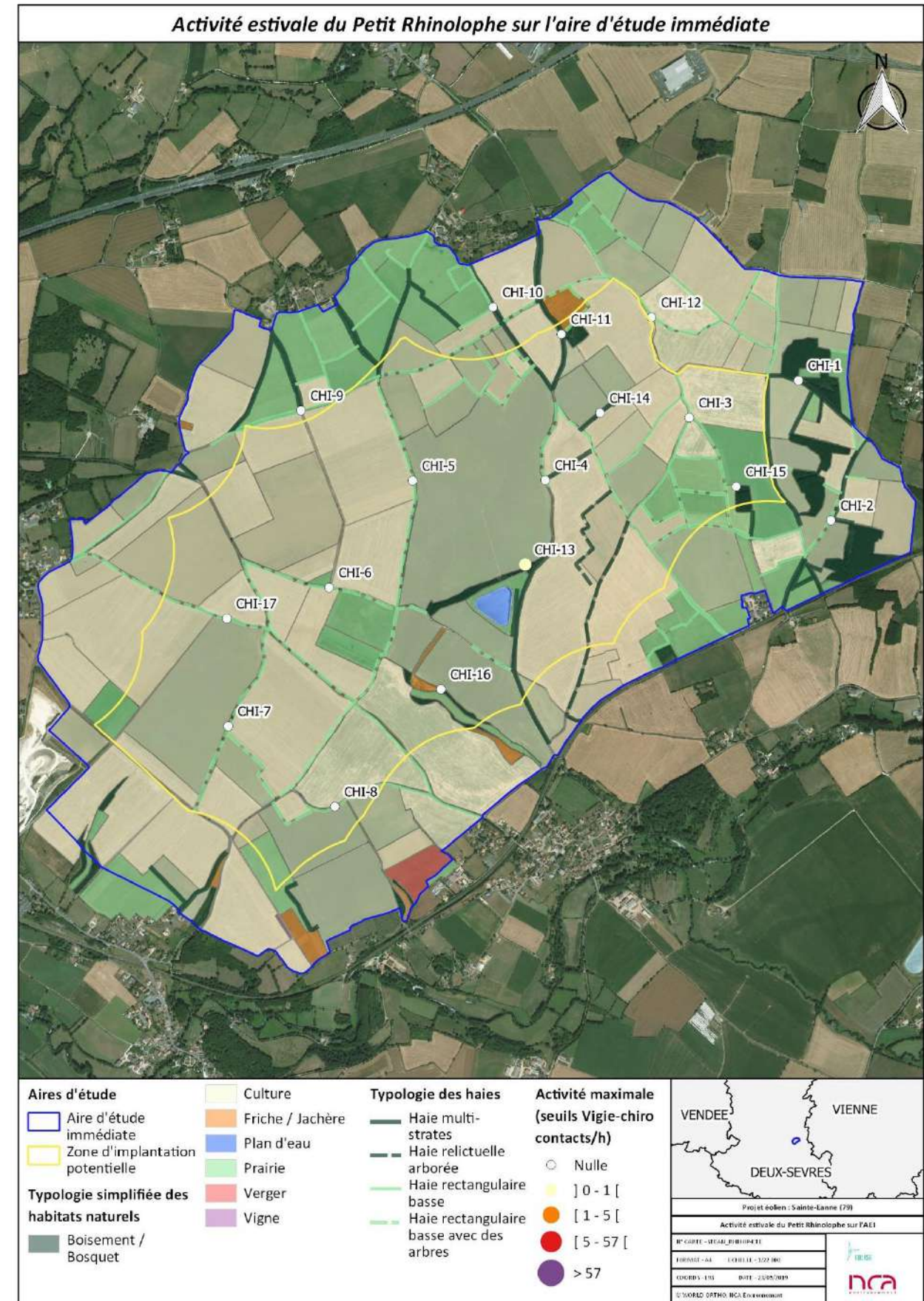
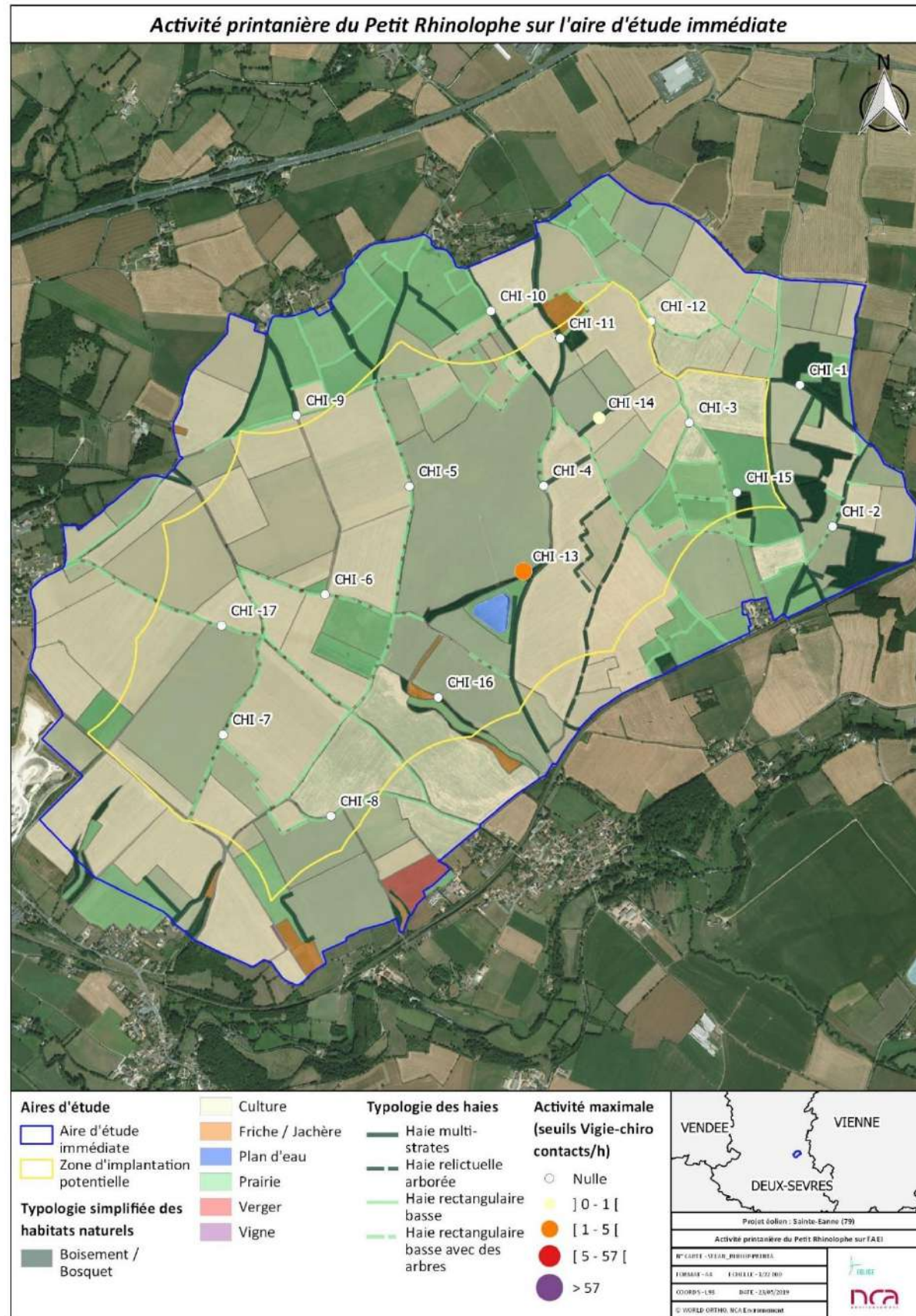
Ses habitats de chasse se limitent aux parcelles bocagères de prairies et ses habitats de gîte sont peu présents et se cantonnent aux zones urbanisées à proximité.

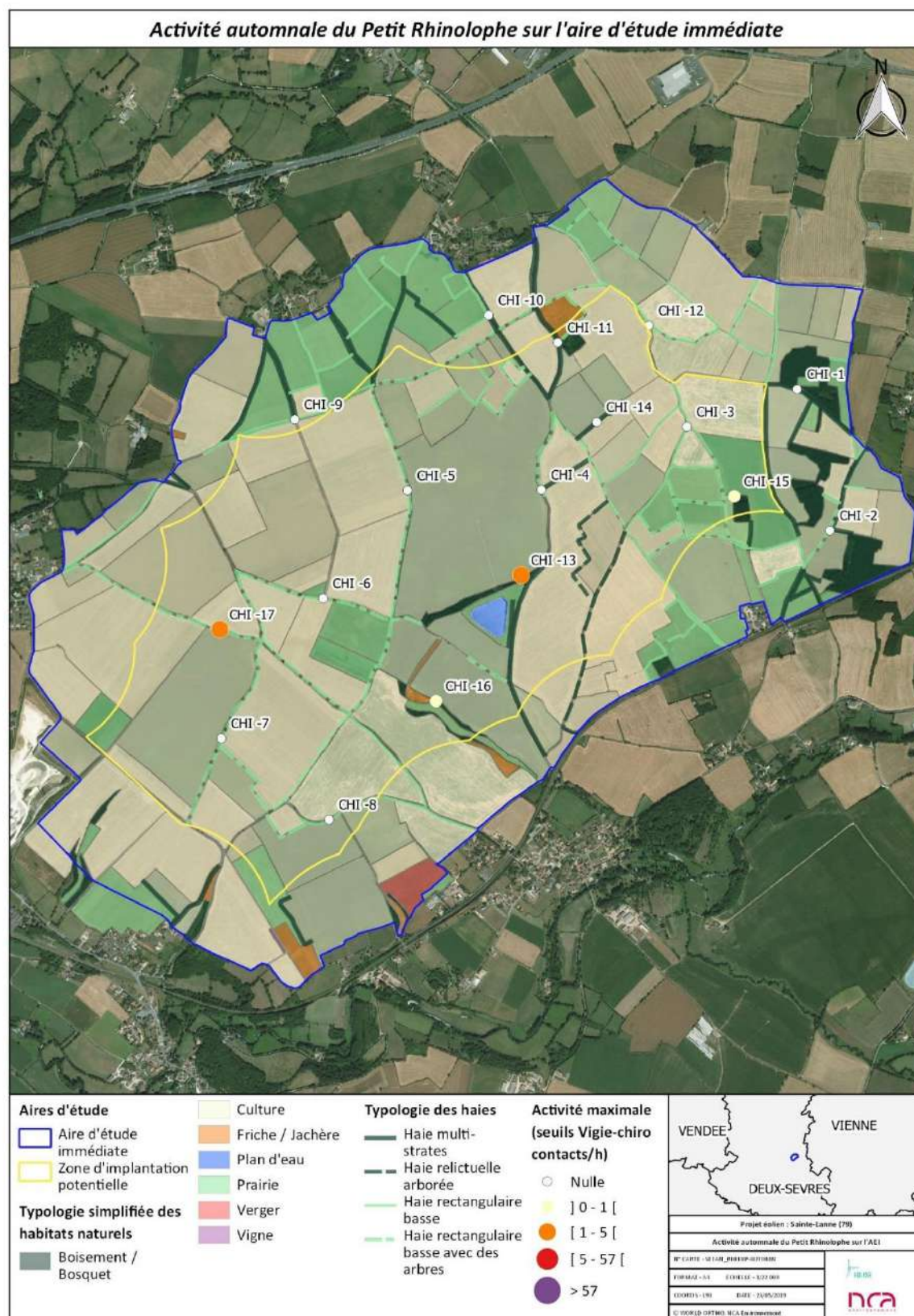
Le Grand Rhinolophe a été contacté lors de huit nuits d'inventaire avec une activité faible à très forte. Au printemps, l'activité est localisée. Des contacts ponctuels ont été enregistrés sur le point CHI-14 et une activité modérée a été mesurée au niveau du point CHI-16. En été, une activité très forte a été mesurée sur le point d'écoute active CHI-7 et une activité faible au point passif CHI-17. En automne, l'activité se limite à des contacts ponctuels sur trois points d'écoute passive (CHI-14, CHI-15 et CHI-16).

L'occurrence modérée, associée à une activité localement très forte (CHI-7) induit une activité globale forte pour cette espèce. L'enjeu habitat est modérée en raison de la présence de parcelles bocagères, bien qu'aucun contact n'ait été enregistré dans cette zone. L'enjeu fonctionnel en résultant est modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Modéré	Forte	Modéré

Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*





Petit Rhinolophe - NE17

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

Le Petit Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Concernant ses territoires de chasse, il utilise préférentiellement les haies et lisières pour se déplacer et chasse en forêt et en prairies bocagères. Ses gîtes d'été se concentrent dans les bâtiments humains. Les effectifs des populations sont sous-estimés. Aujourd'hui une estimation de 32 000 individus en France est d'actualité. Les plus gros rassemblements de Petit-Rhinolophes sont observés dans le centre de la France.

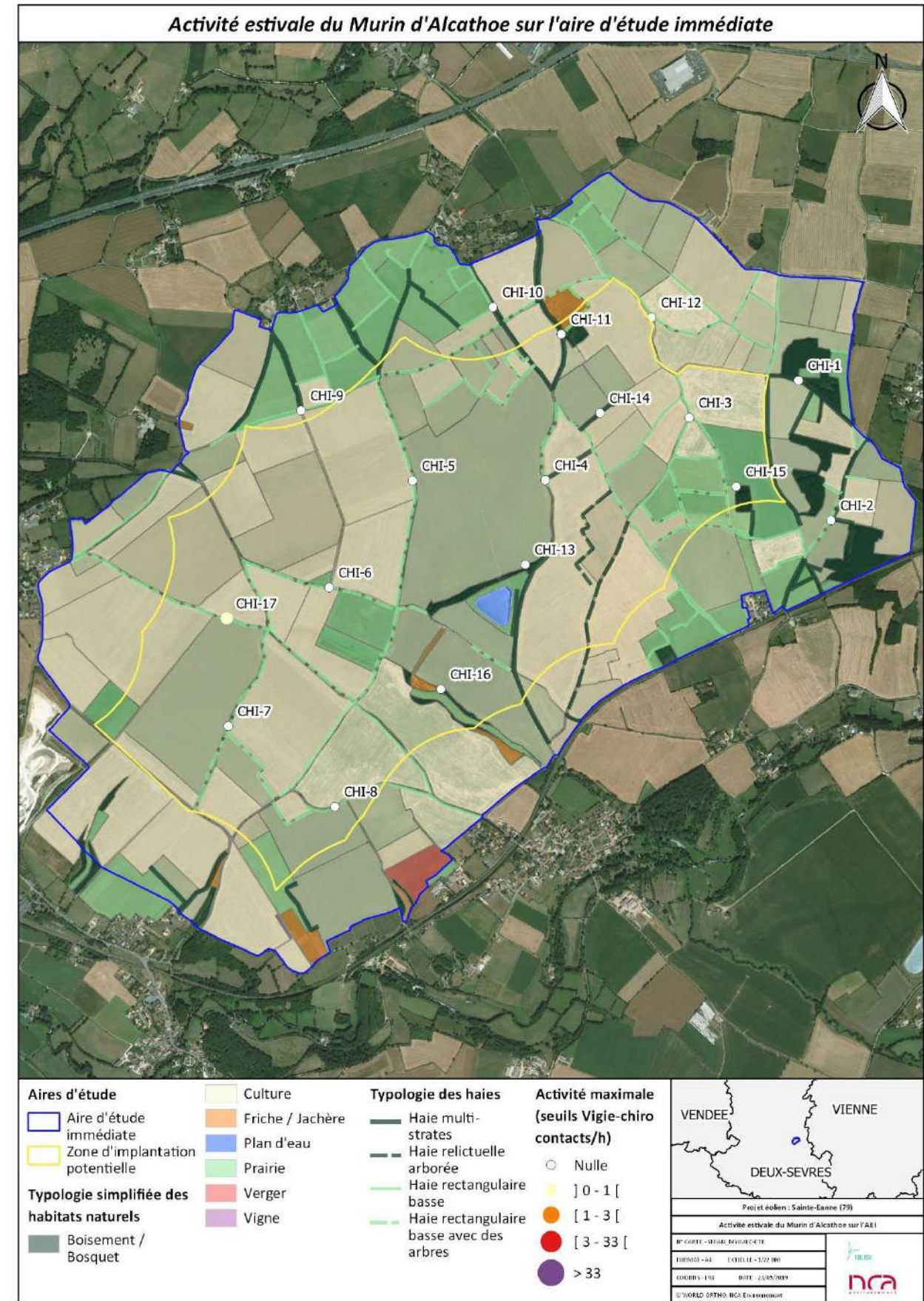
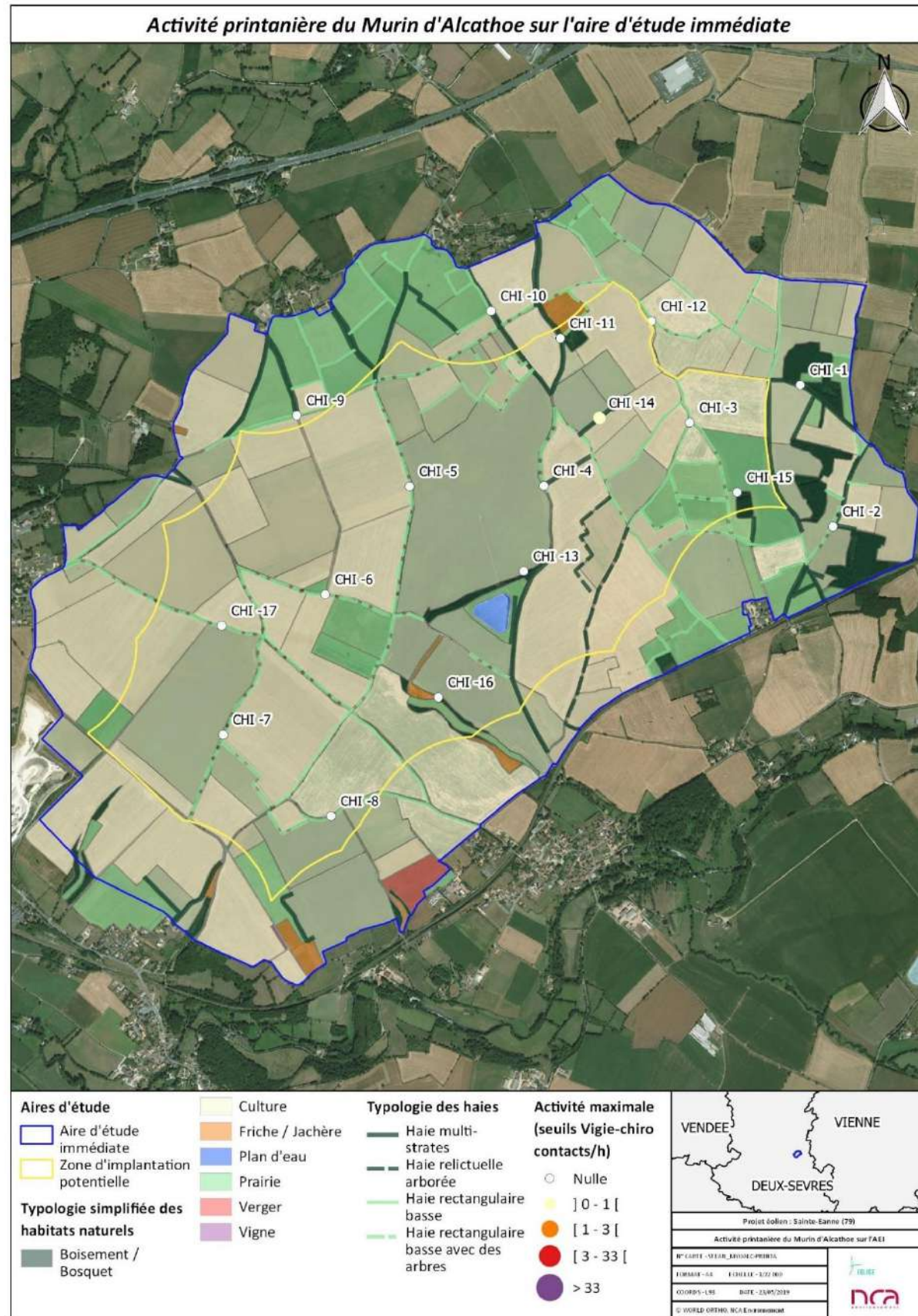
Ses habitats de chasse se limitent, comme pour le Grand Rhinolophe, aux parcelles bocagères de prairies. Les réseaux de haies peuvent être utilisés pour le transit. Ses habitats de gîte sont potentiellement présents à proximité (bâti).

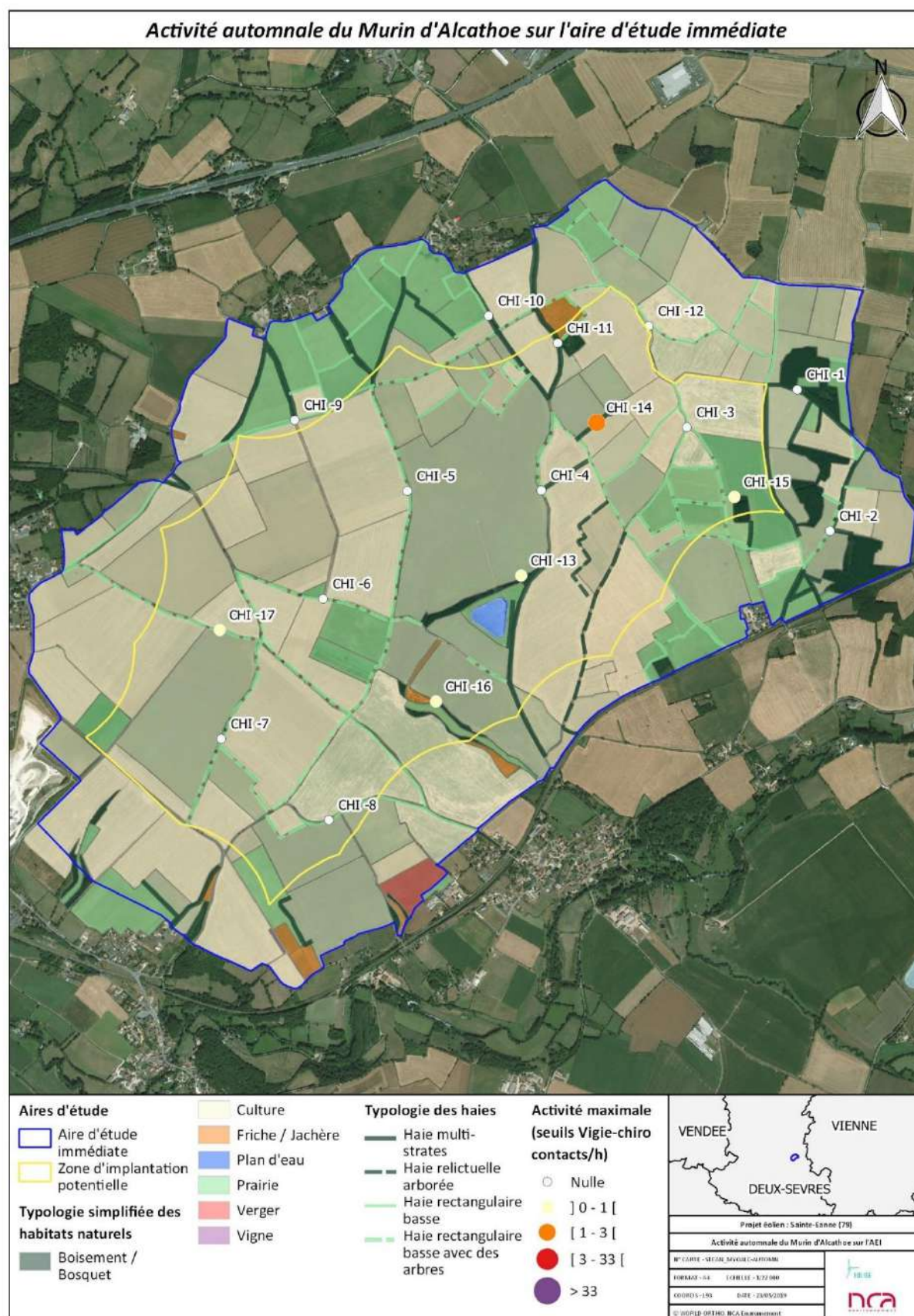
Cette espèce a été contactée sur cinq nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte. Au printemps, l'activité est modérée au point CHI-13, correspondant certainement à un axe de transit. Elle est en revanche faible au point d'écoute CHI-14. En été, seul le point CHI-13 enregistre des contacts ponctuels. En automne l'activité est légèrement plus marquée. Deux points enregistrent une activité modérée (CHI-13 et CHI-17), et les points CHI-15 et CHI-16 montrent une activité faible.

L'occurrence modérée associée à une activité localement modérée, notamment en période automnale, permet d'attribuer une activité globale faible pour le Petit Rhinolophe. L'enjeu d'habitat est modéré, ce qui conduit à un enjeu fonctionnel faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Modéré	Faible	Faible

Murin d'Alcathoe – *Myotis alcathoe*





Murin d'Alcathoe - M. Ruedi

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

Cette espèce a été décrite en 2001, et n'est ainsi confirmée que depuis une quinzaine d'années. Sa répartition et son écologie sont ainsi plus incertaines que certains taxons étudiés depuis des dizaines d'années. L'espèce est considérée comme inféodée aux boisements denses et préservés bordant les cours d'eau, souvent dans des zones de relief (DIETZ ET AL., 2007). En Poitou-Charentes, le Murin d'Alcathoe apparaît plutôt comme une espèce forestière à large spectre : aulnaies-frênaies, peupleraies, chênaies de plaine, boisements mixtes, etc. Du fait de sa récente découverte, les connaissances sur les populations du Murin d'Alcathoe sont lacunaires. Cependant, il est signalé dans 88 départements en France métropolitaine (Arthur et Lemaire, 2015).

Ces habitats de chasse et de gîte sont peu présents sur la zone d'étude. Le Murin d'Alcathoe a été contacté sur cinq nuits d'échantillonnage.

Au printemps, seuls deux contacts ont été enregistrés sur le point CHI-14 durant la nuit du 07/05/2018.

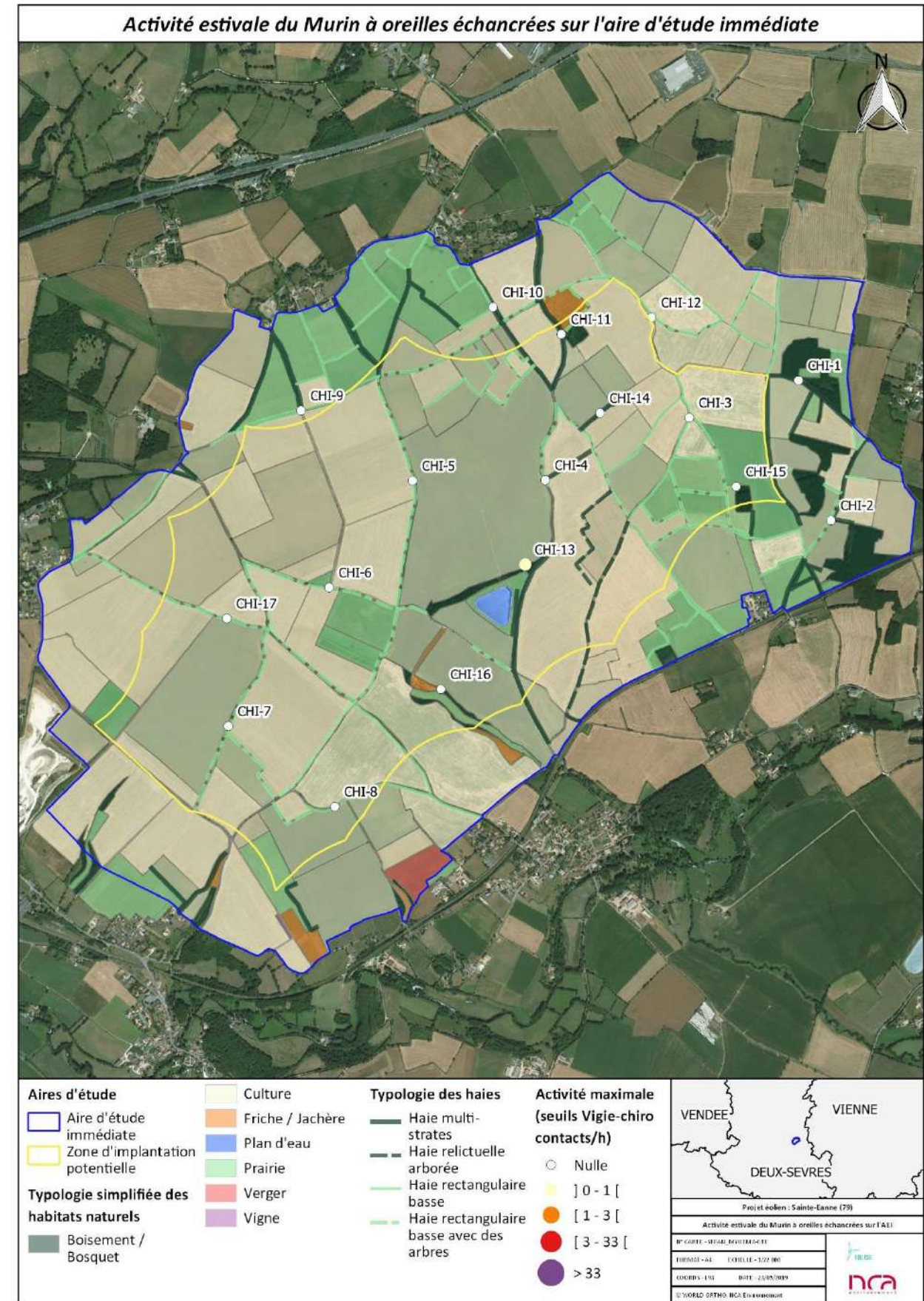
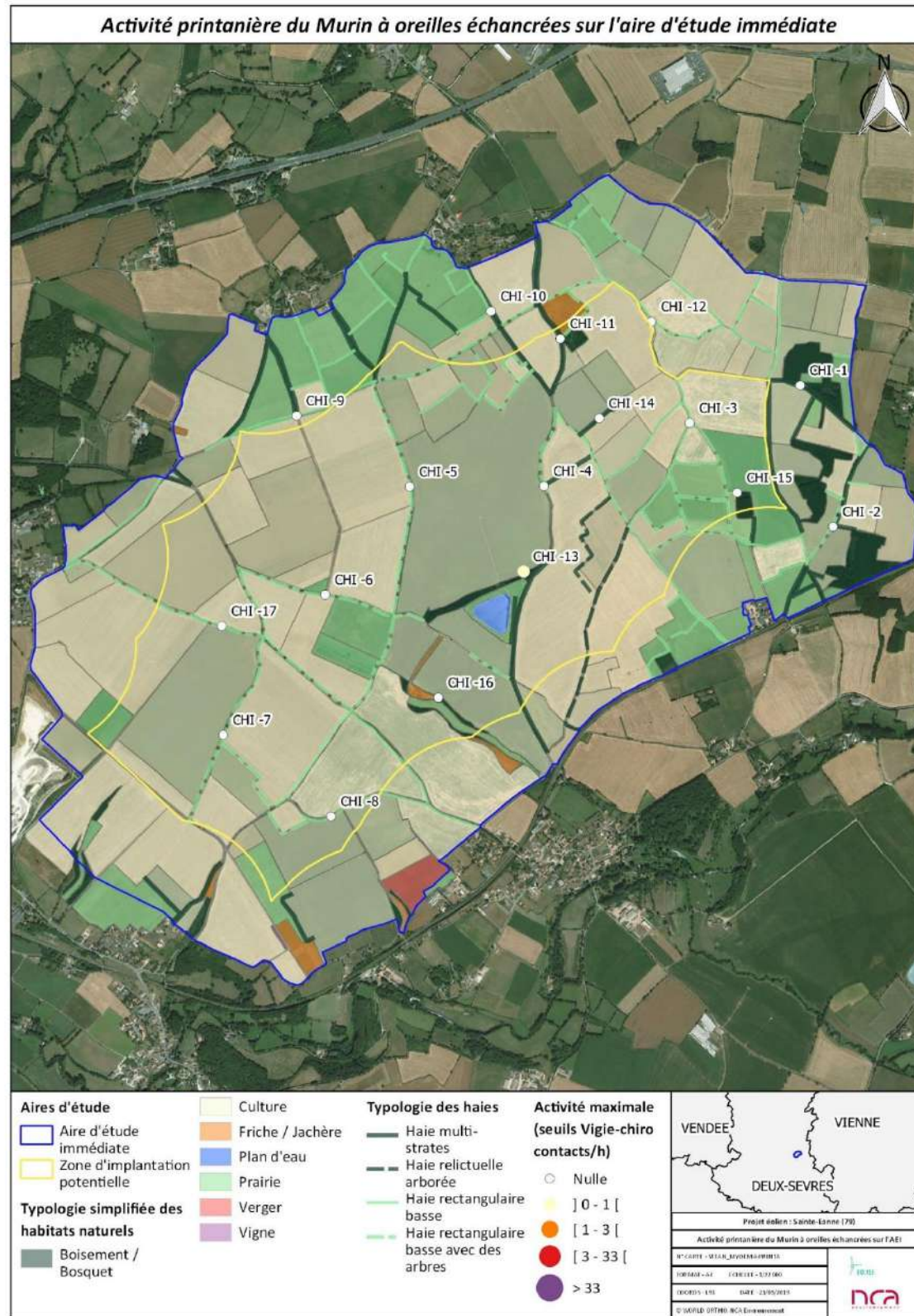
En été, un unique contact a été capté au point CHI-17 sur la nuit du 05/07/2018.

Au printemps, une activité plus importante est observée. Le Murin d'Alcathoe a été enregistré sur tous les points passifs. Le point CHI-14 totalise une activité modérée pour cette saison.

L'occurrence modérée associée à une activité localement modérée, notamment en période automnale, permet d'attribuer une activité globale faible pour le Murin d'Alcathoe. L'enjeu d'habitat est faible, ce qui conduit à un enjeu fonctionnel très faible.

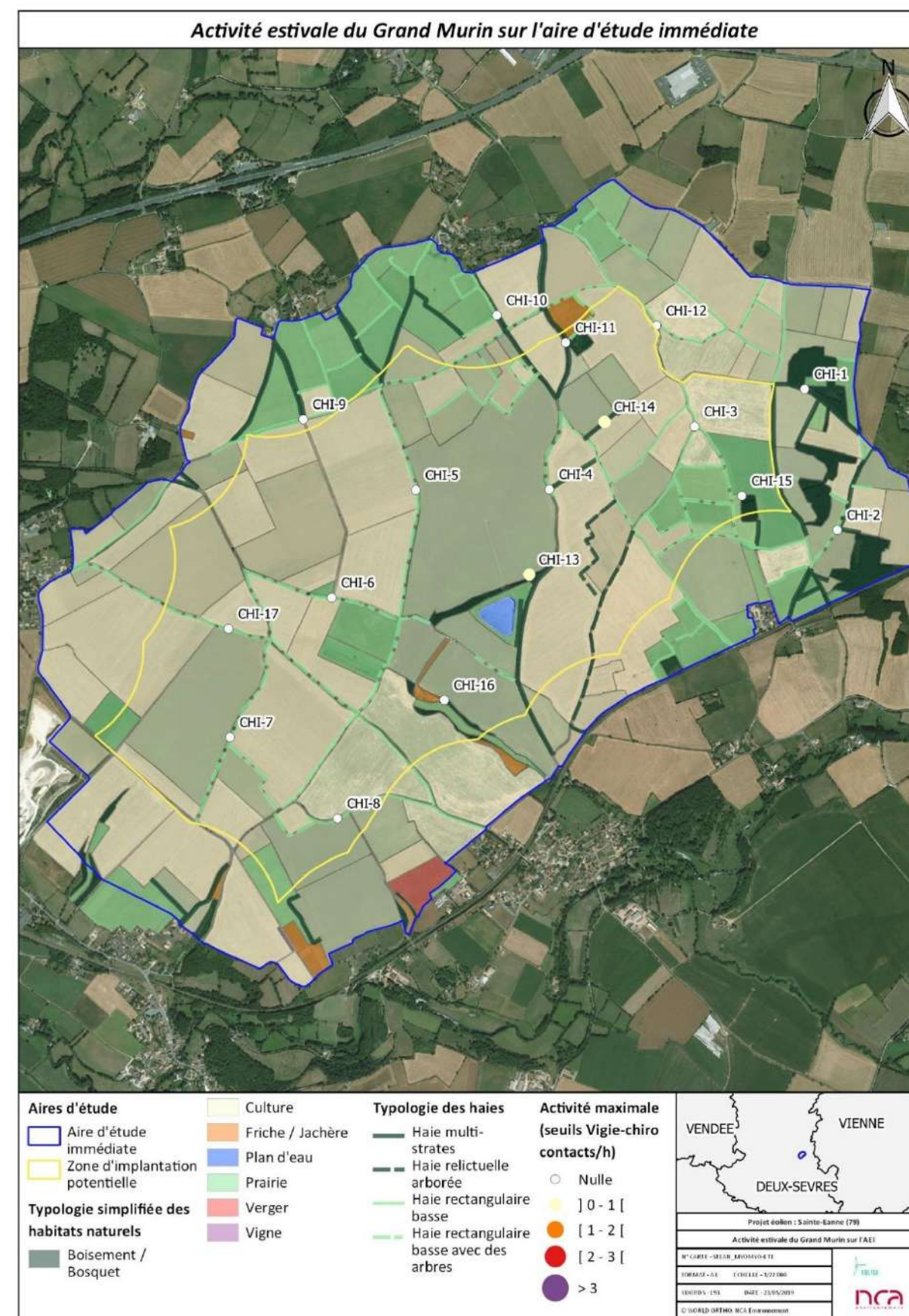
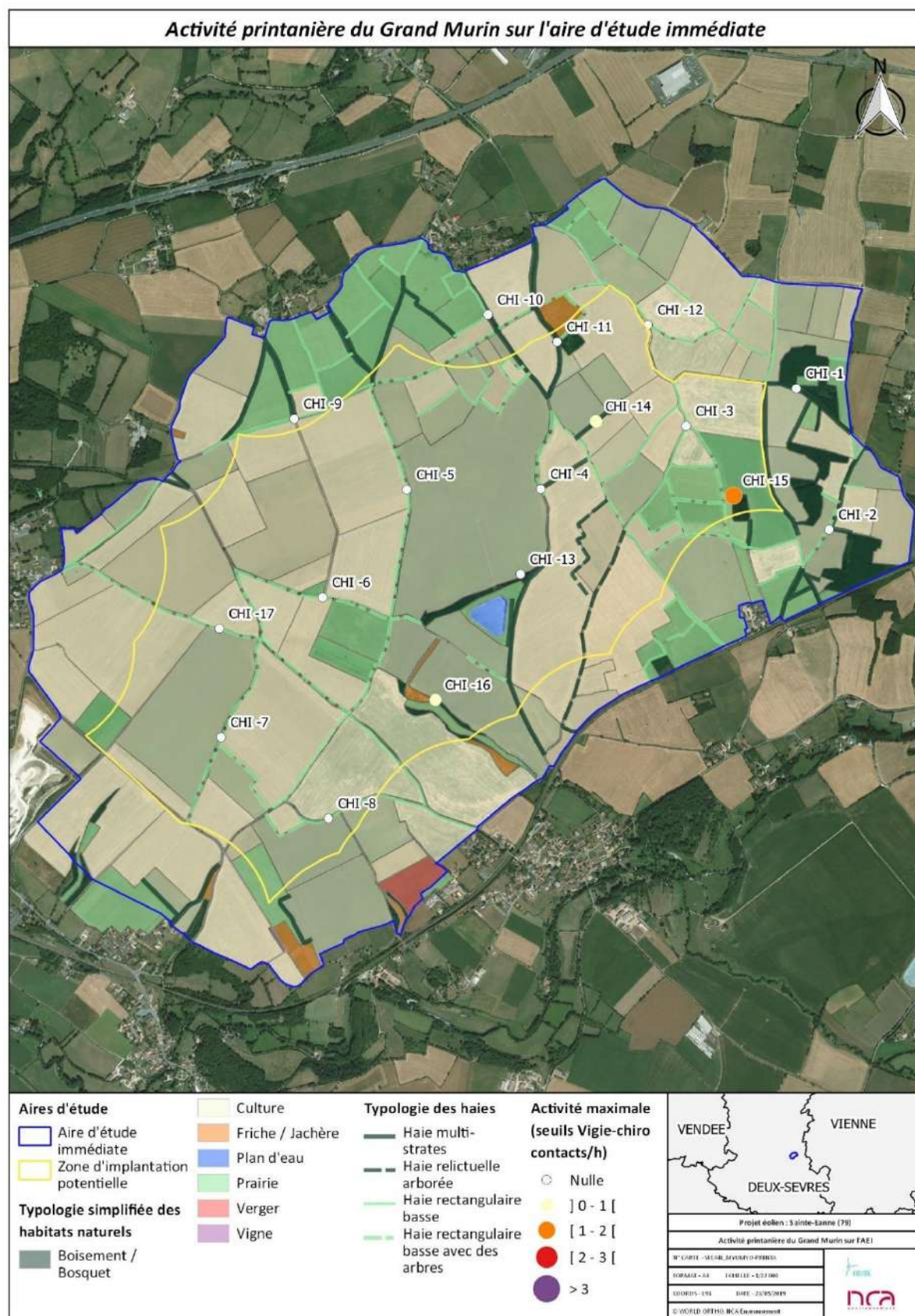
Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Faible	Faible	Très faible

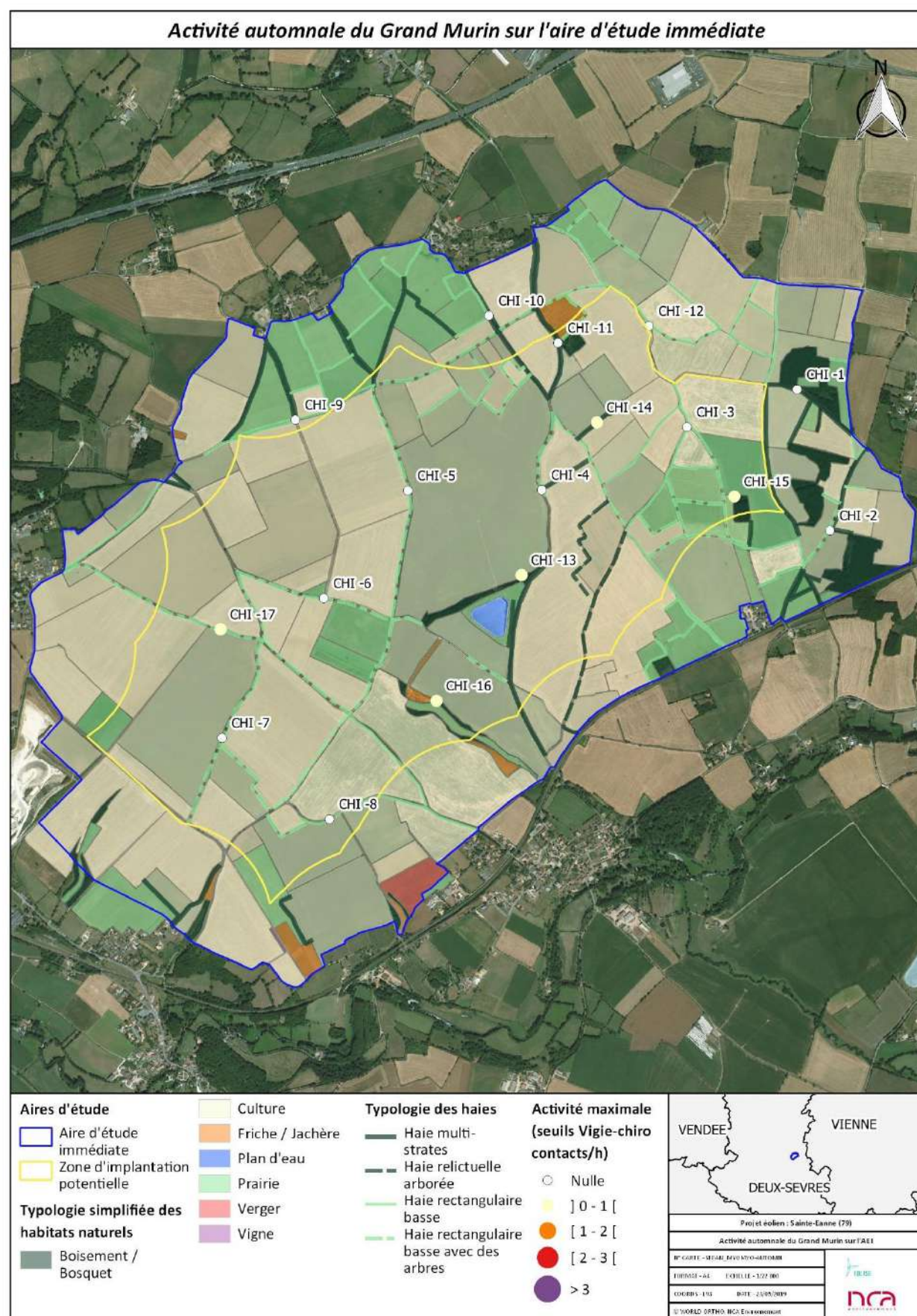
Murin à oreilles échanquées – *Myotis emarginatus*



 <p>Murin à oreilles échancrées - NCA Environnement</p>	Statut de protection nationale	Protection nationale	
	Directive Habitats-Faune-Flore	Annexes II et IV	
	Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)	
	Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)	
	Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun	
<p>Il est présent partout en France, mais est plus abondant dans le Centre et l'Ouest. Il chasse dans les milieux boisés (feuillus ou mixtes), les jardins, les vergers et les étables où il capture ses proies favorites, les mouches domestiques et les araignées. C'est une espèce anthropophile qui regroupe souvent ses colonies avec celles du Grand Rhinolophe. Les populations de Murins à oreilles échancrées sont très hétérogènes en termes d'effectifs. Cependant, c'est l'une des espèces les plus abondantes dans le bassin de la Loire (Arthur et Lemaire, 2015).</p> <p>Son habitat de chasse est présent localement sur la zone d'étude et son habitat de gîte se limite aux villages environnants l'aire d'étude immédiate.</p> <p>Le Murin à oreilles échancrées a été contacté lors de deux nuits d'inventaire au printemps et en été avec une activité faible à chaque fois (contacts ponctuels), uniquement sur le point CHI-13. Au printemps, un unique contact a été enregistré lors de la nuit du 07/05/2018. En été l'activité reste très faible, avec deux contacts enregistrés durant la nuit du 05/07/2018.</p> <p>L'occurrence faible et l'activité faible induisent une activité globale très faible pour le Murin à oreilles échancrées. L'enjeu fonctionnel pour cette espèce est très faible.</p>			
Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Modéré	Très faible	Très faible

Grand Murin – *Myotis myotis*





Grand Murin - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Elle est présente partout en France, mais se fait rare en Bretagne, dans le Nord et sur le pourtour méditerranéen où il a subi des extinctions locales. C'est une espèce qui chasse essentiellement dans les milieux forestiers, mais aussi dans les milieux prairiaux. Le Grand Murin installe ses colonies d'estivage dans les combles et leur effectif peut s'élever jusqu'à plus de 1 000 individus. Les populations de Grand Murin se sont effondrées depuis un siècle et les effectifs auraient été divisés par dix. Le déclin semble s'être stabilisé depuis les années 1980, et les populations ont même augmenté dans la plus grande partie de l'Europe (Arthur et Lemaire, 2015).

Les zones de bâti à proximité immédiate peuvent présenter un potentiel pour le gîte de cette espèce et son territoire de chasse est présent localement (prairies).

Cette espèce a été contactée sur neuf nuits d'échantillonnage à toutes les périodes avec une activité faible à modérée. Il a été enregistré uniquement sur les points d'écoute passive.

Au printemps, le Grand Murin a une activité modérée au point CHI-15.

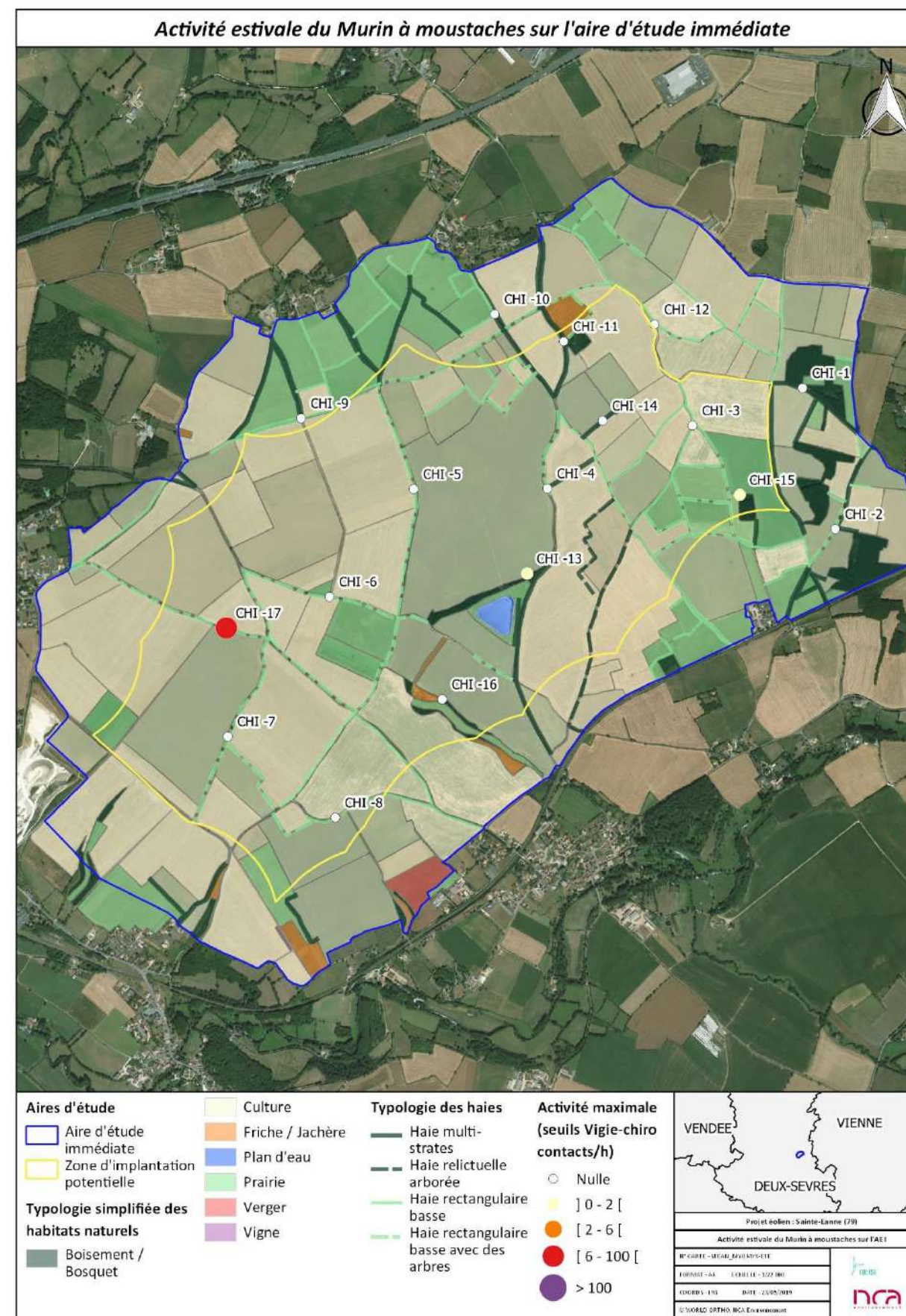
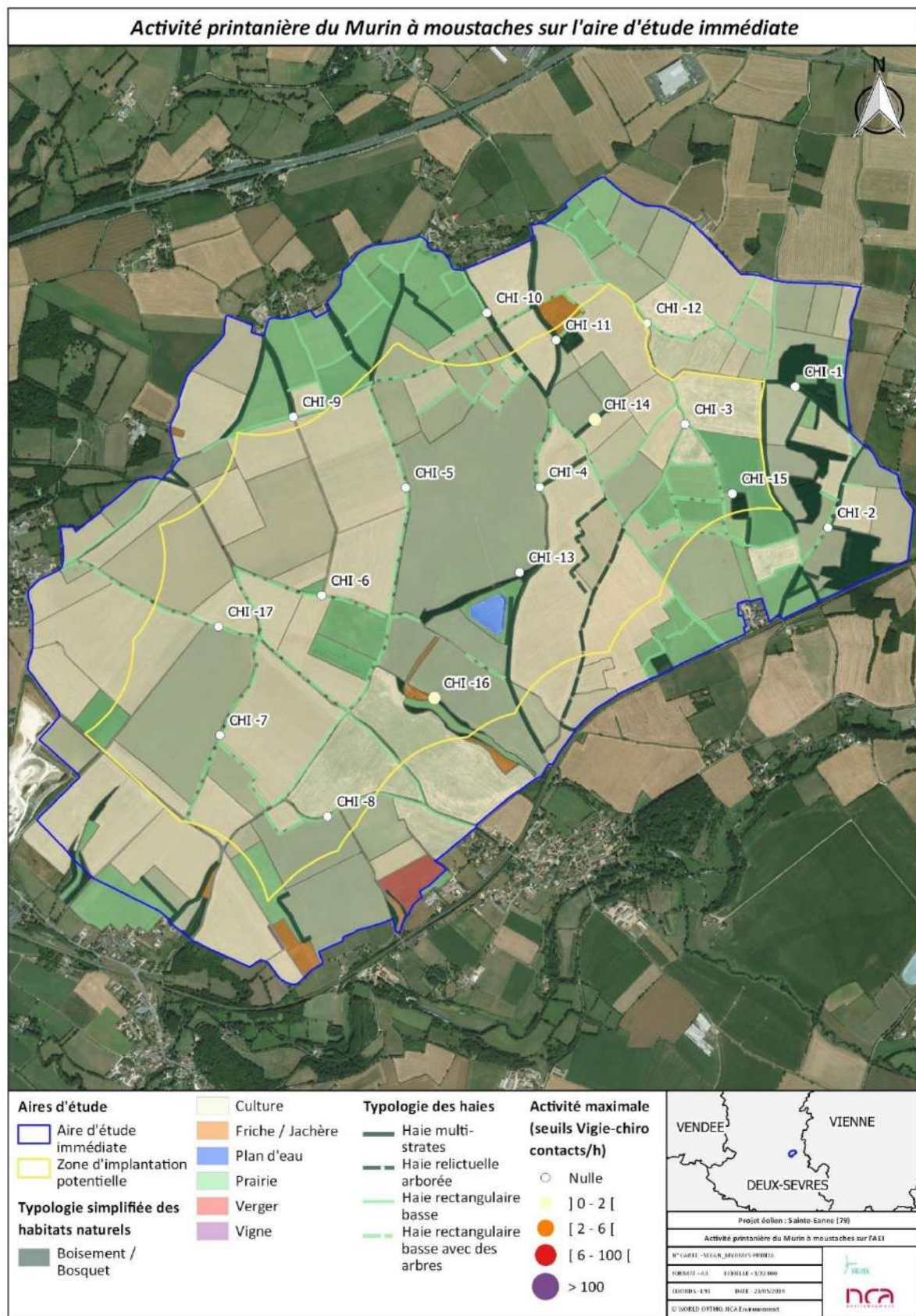
En été, seuls les points CHI-13 et CHI-14 montrent une activité faible (contacts ponctuels).

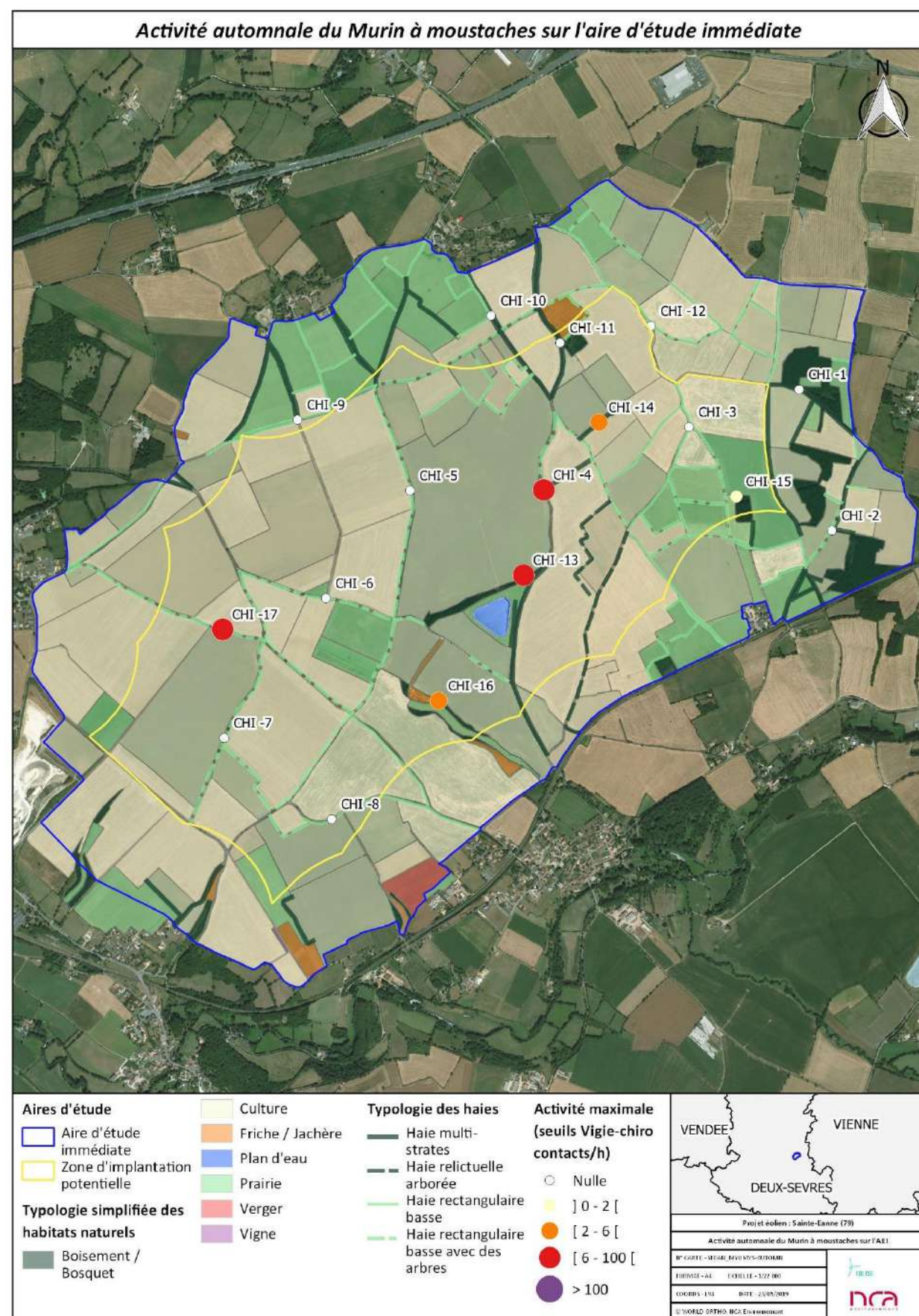
En automne, tous les points passifs montrent une activité faible (contacts ponctuels également).

Cette activité localement modérée associée à une occurrence forte de l'espèce induit une activité globale modérée. La zone d'étude présente un enjeu modéré pour cette espèce. Associé à l'activité globale, l'enjeu fonctionnel est donc modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Modéré	Modérée	Modéré

Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*





Murin à moustaches - GCP

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

Sa distribution est relativement homogène en France. Il fréquente les milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts : zones boisées et d'élevage, villages et jardins, milieux forestiers humides, zones humides. Ses gîtes d'été sont souvent les interstices des bâtiments humains. Le Murin à moustaches est commun sans être très abondants.

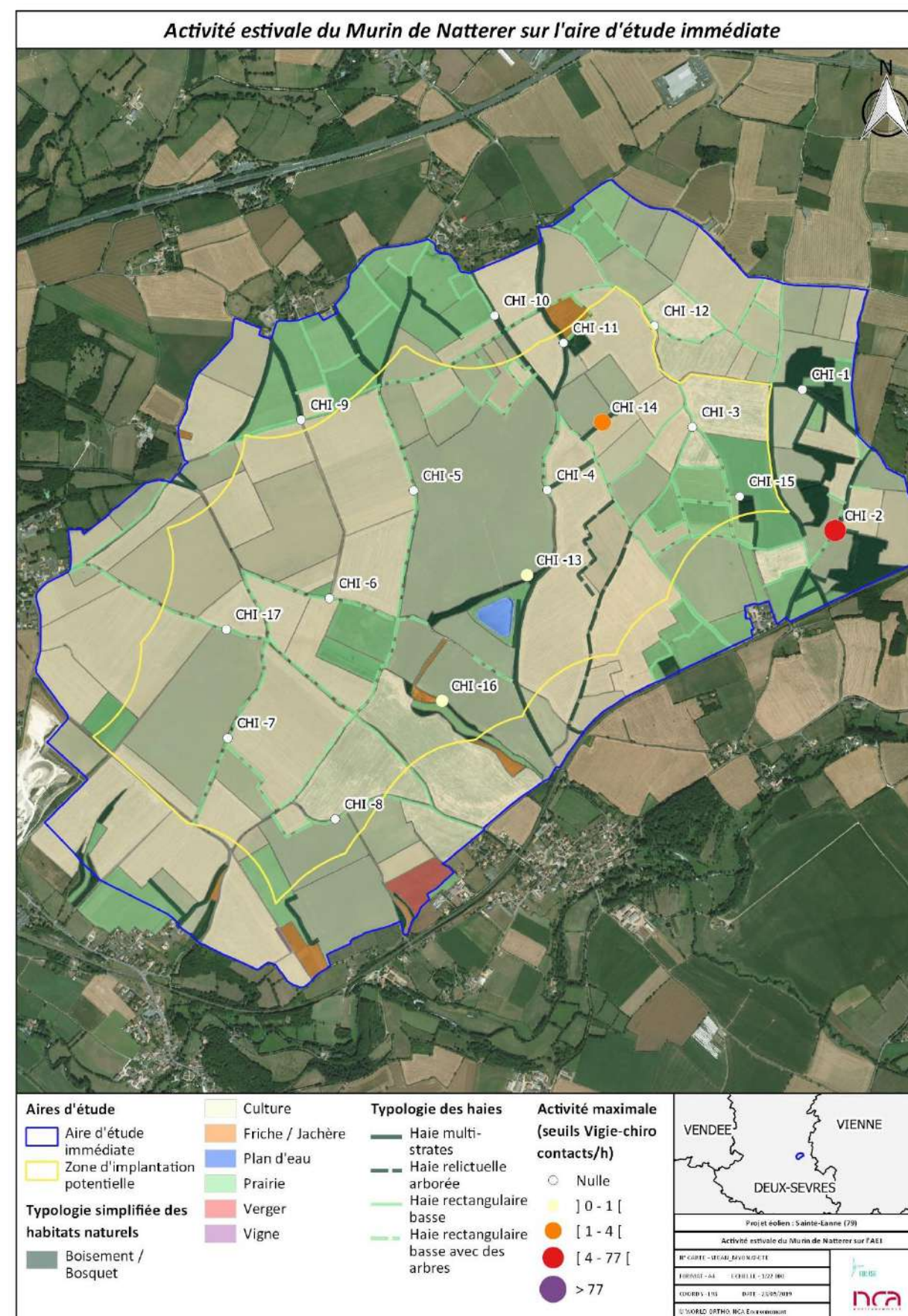
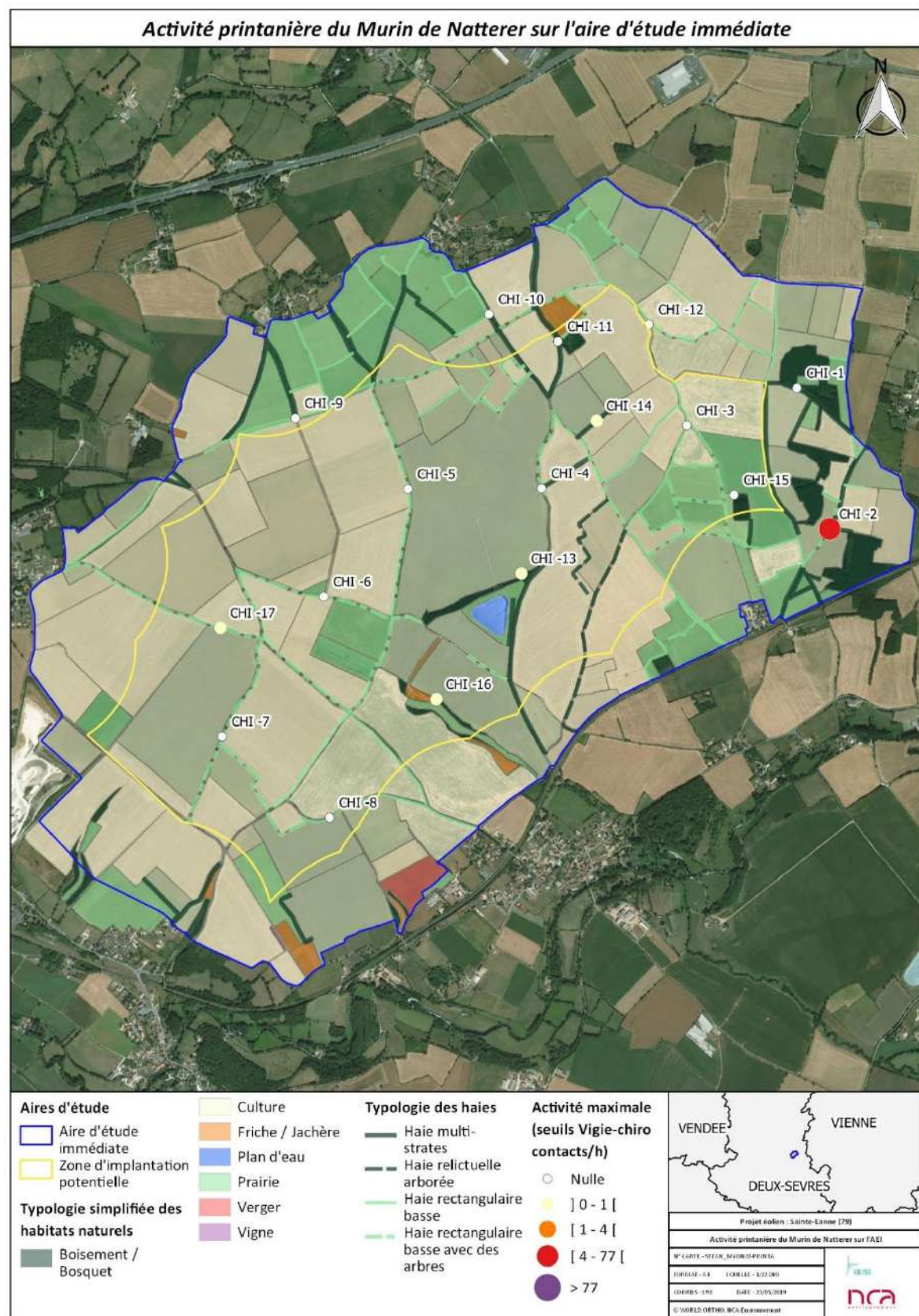
Le potentiel de gîte apparaît diffus et se limite aux zones urbanisées aux alentours, mais en raison de son comportement relativement généraliste, son habitat de chasse est présent sur l'AEI.

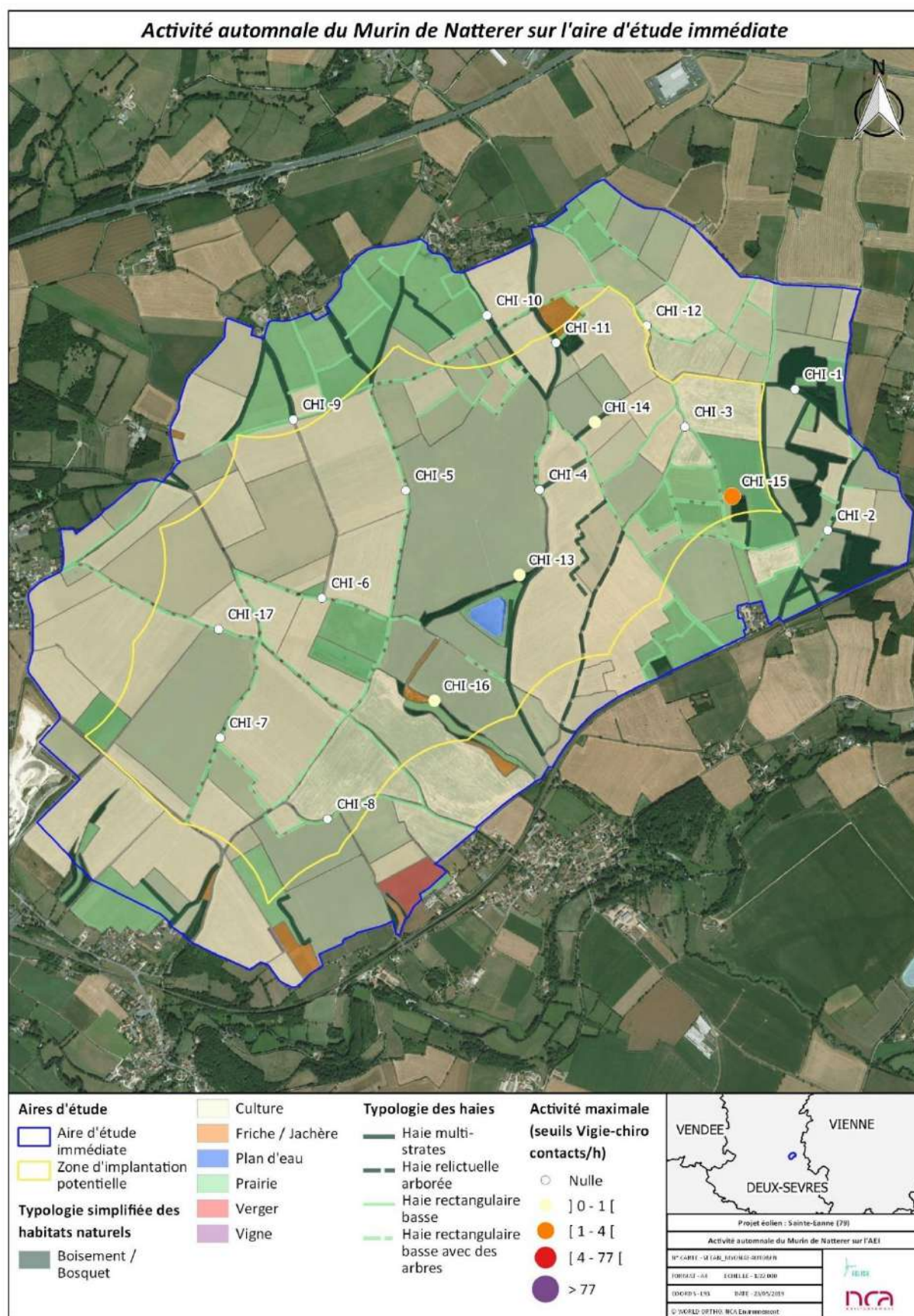
Cette espèce a été contactée sur dix nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte. Au printemps, l'activité est très localisée et reste faible (contacts ponctuels), sur les points CHI-14 et CHI-16. En été, une forte activité est recensée sur le point CHI-17. En période automnale, l'activité est plus intense, avec une activité forte aux points CHI-4, CHI-13 et CHI-17 et modérée sur deux points d'écoute (CHI-14 et CHI-16). Elle est en revanche faible au niveau du point CHI-15.

La forte occurrence associée à une activité localement forte, notamment en été et automne, induit une activité globale forte pour le Murin à moustaches. L'habitat présente un léger potentiel et induit donc un enjeu fonctionnel modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Modéré	Forte	Modéré

Murin de Natterer – *Myotis nattereri*





Murin de Natterer - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

Il est présent partout en France. Ses territoires de chasse recouvrent des zones forestières, mais aussi urbanisées. On le retrouve régulièrement chassant le long des allées et des lisières forestières. Ses gîtes d'été sont diversifiés : arbres, bâtiments, falaises etc. Les connaissances sur les populations sont probablement sous-estimées. L'espèce est tout de même bien représentée sur le territoire français et une estimation de 100 000 individus en Angleterre est pour le moment exposée.

Ses habitats de chasse sont présents sur l'AEI, ses habitats de gîtes peuvent être présent localement dans le bâti à proximité.

Cette espèce a été contactée sur neuf nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte (localement). Au printemps, l'activité est forte uniquement au point CHI-2. Elle est faible sur les points d'écoute passive (hors CHI-15 où elle est nulle).

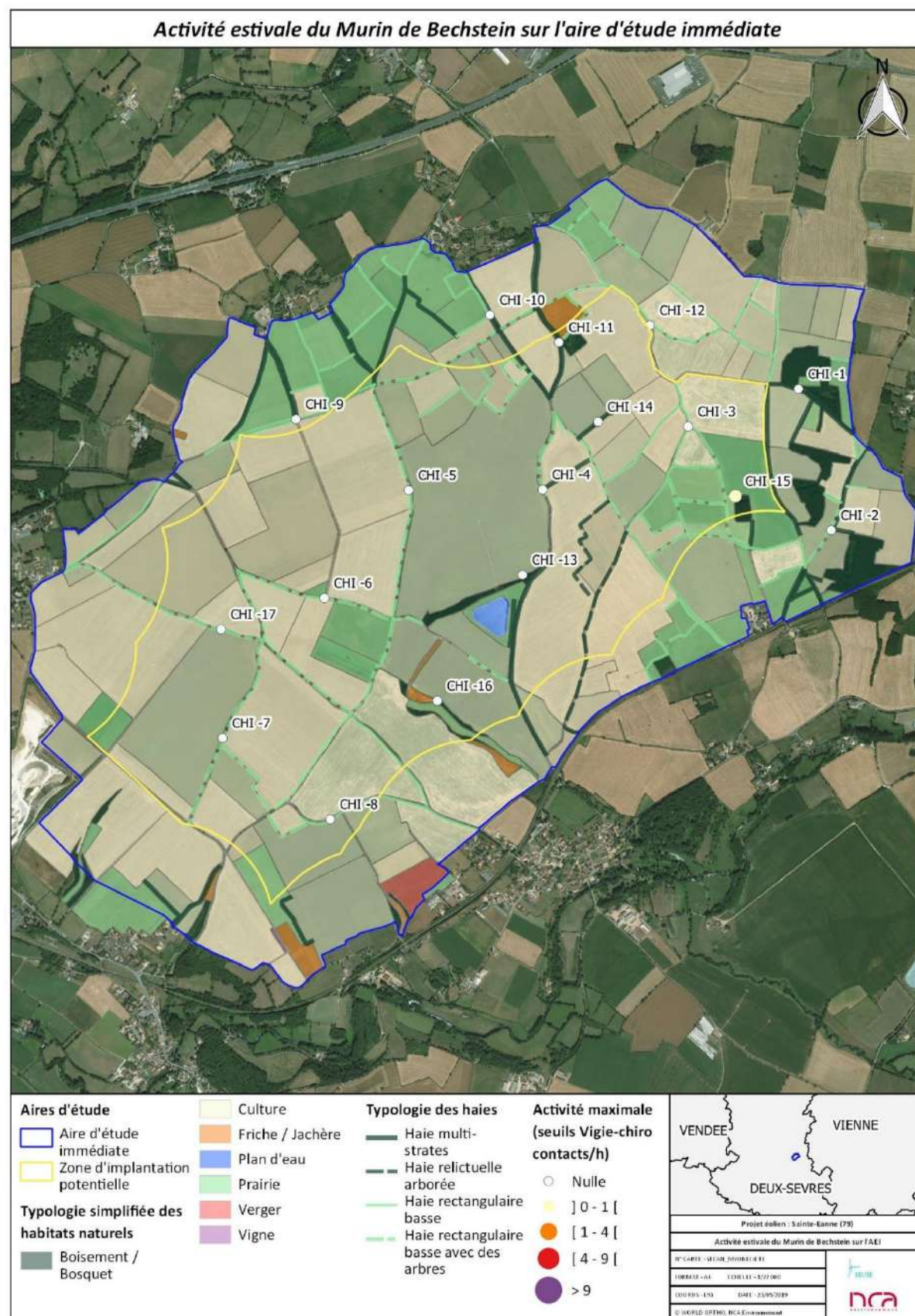
En période estivale, l'activité du Murin de Natterer est toujours forte au point CHI-2. Elle est modérée sur le point CHI-14 et faible sur les points CHI-13 et CHI-16.

En automne, l'activité reste très hétérogène. Seul le point d'écoute CHI-15 montre une activité modérée. Les points CHI-13, CHI-14 et CHI-16 montrent quant à eux une activité faible, se limitant à des contacts ponctuels.

La forte occurrence de l'espèce laisse suggérer une fréquentation de l'AEI. L'activité modérée, localement forte, peut être reliée à une activité de chasse dans un milieu favorable pour cette espèce (CHI-2, CHI-14 et CHI-15). L'activité globale pour cette espèce est forte et son enjeu fonctionnel est modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Modéré	Forte	Modéré

Murin de Bechstein – *Myotis bechsteinii*



Murin de Bechstein - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

Cette espèce est considérée comme typiquement forestière. Il gîte dans des cavités arboricoles et chasse en forêt où il affectionne les peuplements denses de chênes ou de hêtres. C'est une espèce très sédentaire. Le Murin de Bechstein ne chasse qu'à une centaine de mètres de son gîte. Inféodé à la présence de boisements ou de vieux arbres, le Murin de Bechstein peut présenter des densités pouvant atteindre 16 individus au kilomètre carré en forêt de feuillus (Arthur et Lemaire, 2015). De nombreuses études sont menées pour mieux comprendre le comportement de cette espèce en milieu forestier.

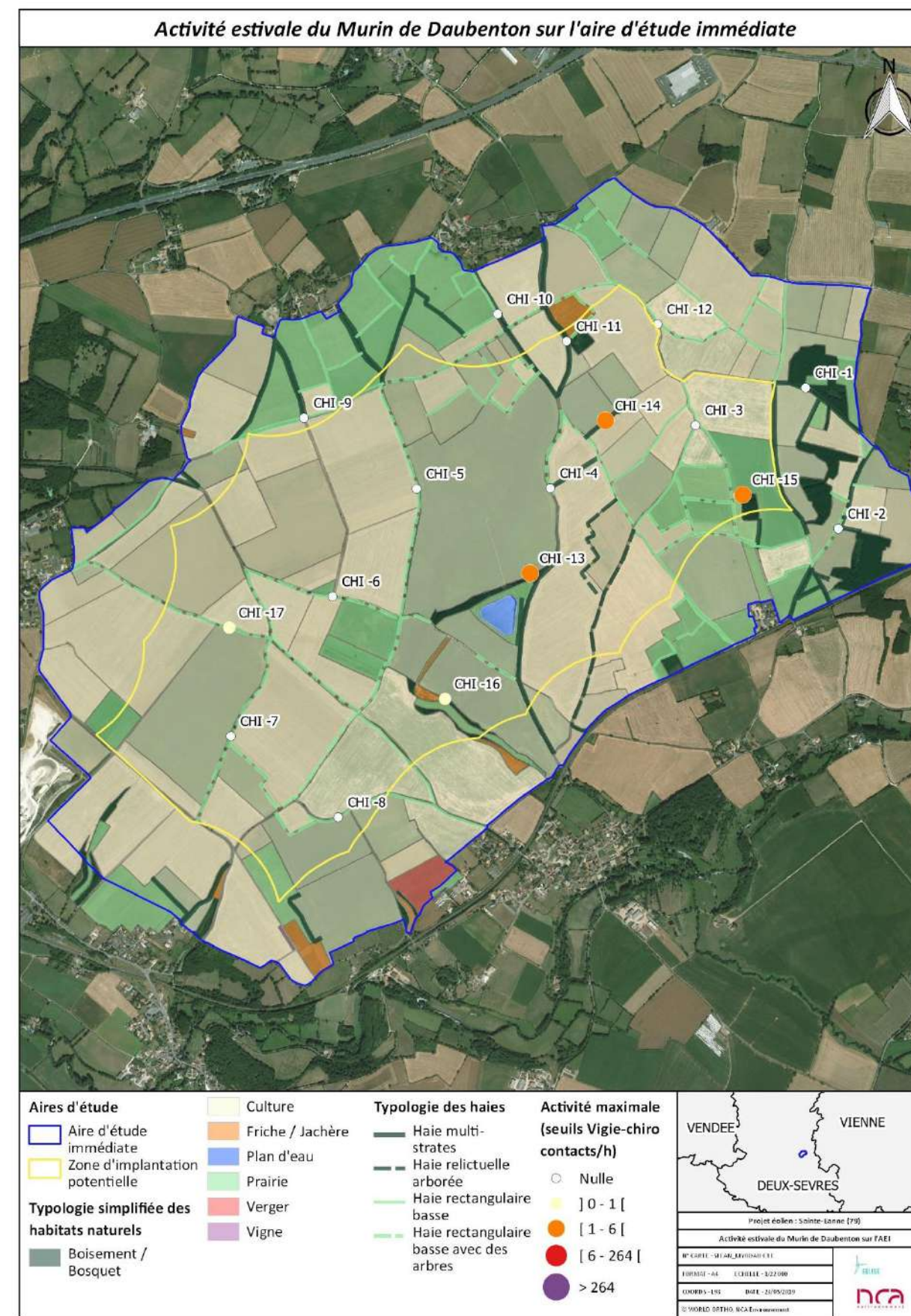
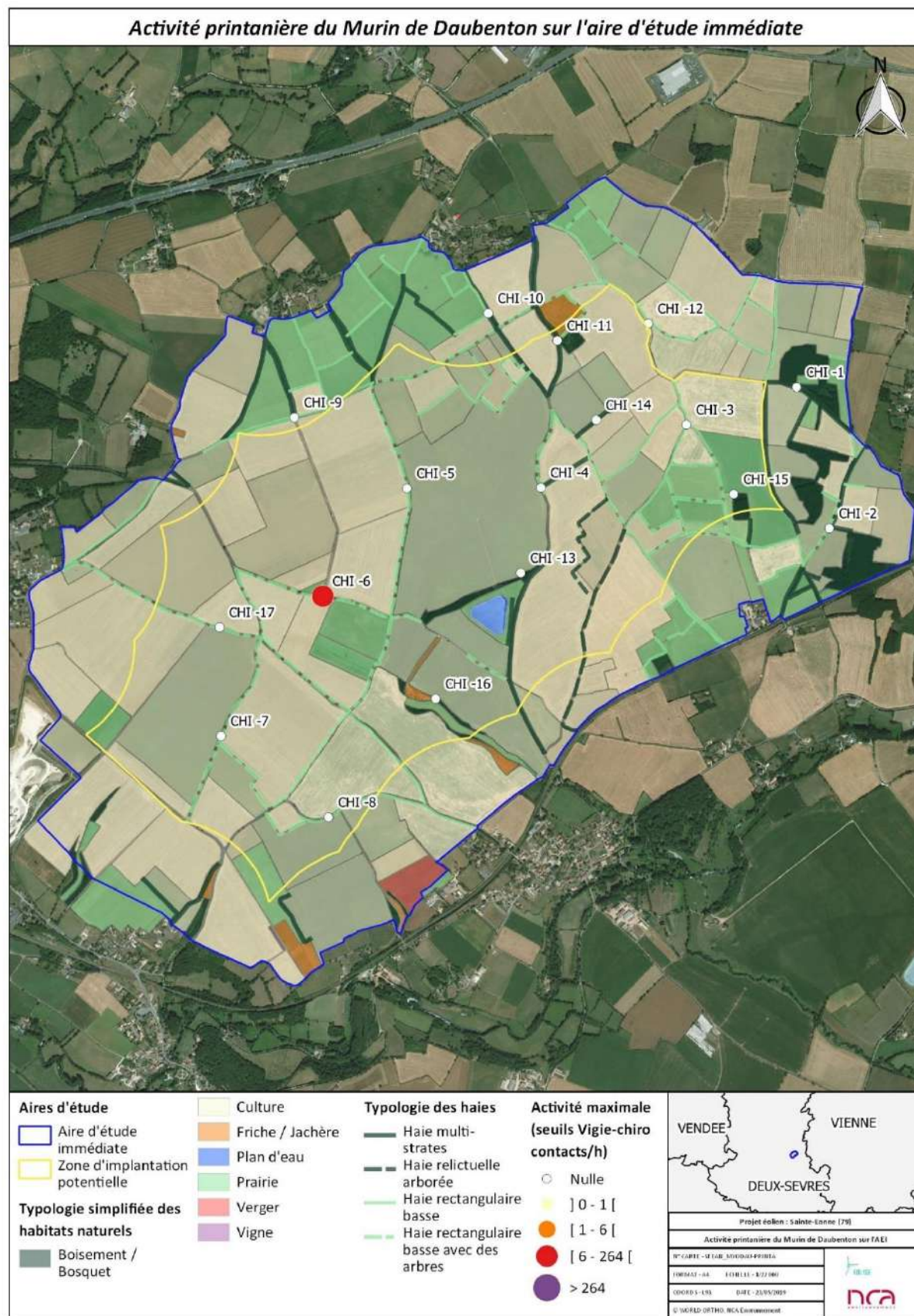
Ses habitats de chasse et de gîtes sont absents (absence de boisements intéressants pour le Murin de Bechstein).

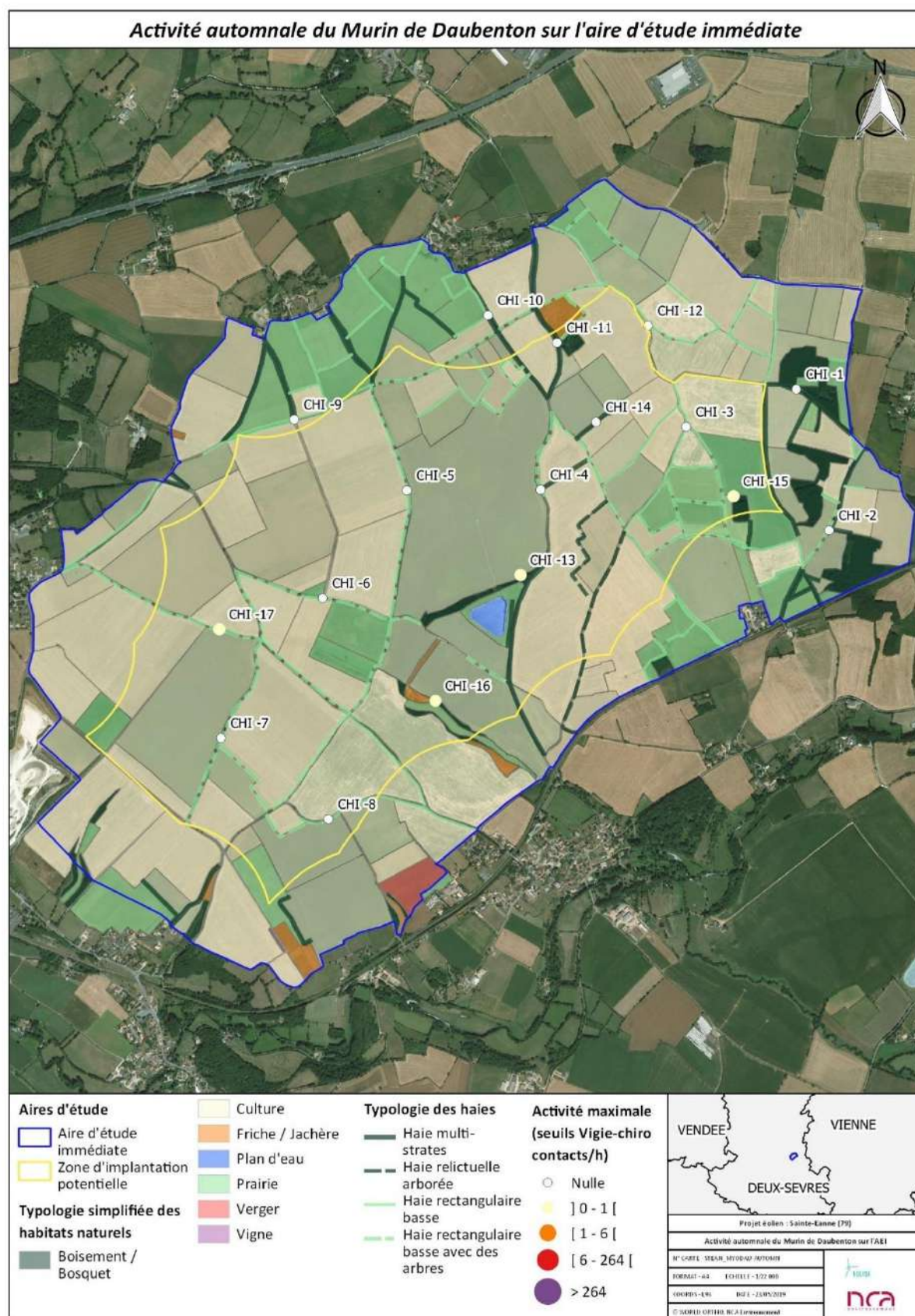
Cette espèce a été contactée sur une unique nuit d'échantillonnage (11/06/2018), et son activité résulte en un unique contact au point d'écoute CHI-15. Il est très probable qu'il s'agisse d'un individu en transit sur la zone d'étude.

L'activité globale pour cette espèce est très faible, son enjeu fonctionnel également.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Faible	Très faible	Très faible

Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*





Murin de Daubenton - J-L. Gathoye

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	En danger (EN)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

Il est présent sur l'ensemble du territoire français et est relativement abondant. Cette espèce est inféodée aux milieux aquatiques ainsi qu'aux milieux forestiers s'ils recèlent des zones humides. Le Murin de Daubenton chasse au-dessus de l'eau où il capture ses proies à l'aide de ses pattes arrière et de son patagium. Il gîte en été dans des cavités arboricoles et dans des fissures situées sur les ponts. Le Murin de Daubenton est en déclin en Poitou-Charentes (listé « En danger » sur la liste rouge régionale). Cependant, il est localisé commun sur l'ensemble du territoire français (Arthur et Lemaire, 2015).

Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI tout comme son habitat de gîte.

Cette espèce a été contactée sur six nuits d'échantillonnage avec une activité faible à forte (localement). En période printanière, l'activité est forte au point CHI-6. Il s'agit probablement d'individus en transit sur la zone d'étude, ce point étant l'unique point où l'espèce a été captée. En période estivale, l'activité est modérée aux points CHI-13, CHI-14 et CHI-15. Elle est faible sur les autres points d'écoute passive. En automne, l'activité est faible sur les points passifs, sauf au point CHI-15 pour lequel elle est nulle.

L'occurrence modérée associée à une activité faible à modérée mais ponctuellement forte induit une activité globale modérée pour cette espèce. Toutefois l'enjeu d'habitat est faible pour cette espèce. L'enjeu fonctionnel en résultant est donc faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Faible	Modérée	Faible

IV. 6. 9. Synthèse des enjeux des espèces de chiroptères

Au total, **20 espèces identifiées avec certitude, complétées par 2 groupes d'espèces** (Murins spp. et Oreillard spp.). Toutes les espèces mentionnées comme présentes sur l'aire d'étude éloignée (20km) par la bibliographie (Deux-Sèvres Nature Environnement) ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate, à l'exception du Murin de Brandt. La Pipistrelle de Nathusius, espèce non répertoriée par la bibliographie, a été contactée lors de deux nuits d'inventaire au printemps (23/04/2019 et 29/05/2018). Le tableau suivant reprend les enjeux des espèces pour une vision plus synthétique.

Ainsi, 4 espèces induisent un enjeu « fonctionnel » très faible, 5 espèces un enjeu faible, 6 un enjeu modéré et 3 un enjeu fort.

Tableau 106 : Synthèse des espèces observées sur l'AEI, leur activité et enjeu fonctionnel associé

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

	Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Statut régional (PRA 2013-2017)	Type habitat de chasse	Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Minioptéridés	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	PN - DH2-4	VU	CR	Rare	Lisière	Très forte	Fort	Très faible	Faible
Rhinolophidés	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN - DH2-4	LC	VU	Commun	Forestier	Modérée	Modéré	Forte	Modéré
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN - DH2-4	LC	NT	Commun	Forestier	Faible	Modéré	Faible	Faible
Vespertilionidés	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN - DH4	NT	NT	Commun	Lisière	Faible	Fort	Forte	Fort
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN - DH4	LC	NT	Assez commun	Lisière	Modérée	Fort	Forte	Fort
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	PN - DH4	LC	DD	Très rare	Lisière	Forte	Modéré	Très faible	Très faible
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN - DH4	NT	NT	Très rare	Forestier	Très forte	Faible	Très faible	Très faible
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN - DH4	NT	NT	Commun	Lisière	Faible	Modéré	Forte	Modéré
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN - DH4	VU	VU	Assez commun	Aérien	Forte	Modéré	Faible	Très faible
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN - DH4	NT	NT	Assez rare	Aérien	Forte	Modéré	Faible	Faible
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	PN - DH2-4	LC	LC	Assez commun	Forestier	Modérée	Modéré	Modérée	Modéré
	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	PN - DH4	LC	LC	Assez rare	Forestier	Modérée	Faible	Faible	Très faible
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN - DH2-4	LC	LC	Assez commun	Forestier	Modérée	Modéré	Très faible	Très faible
	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	PN - DH4	LC	DD	-	Forestier	Forte	Modéré	Très faible	Très faible
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	PN - DH4	LC	LC	Assez commun	Forestier	Modérée	Modéré	Forte	Modéré
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	PN - DH4	LC	EN	Commun	Forestier	Modérée	Faible	Modérée	Faible
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PN - DH2-4	NT	NT	Assez rare	Forestier	Forte	Faible	Très faible	Très faible
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PN - DH4	LC	LC	Assez commun	Forestier	Modérée	Modéré	Forte	Modéré
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN - DH4	LC	LC	Assez rare	Forestier	Forte	Modéré	Modérée	Modéré	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	PN - DH4	LC	LC	Assez commun	Forestier	Modérée	Modéré	Faible	Faible	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastellus barbastella</i>	PN - DH2-4	LC	LC	Assez commun	Forestier	Modérée	Fort	Forte	Fort	

Légende :

PN : Protection nationale ; DH 2 et/ou 4 : annexe II et/ou annexe IV de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Liste Rouge Nationale (2017) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure.

Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes.

En bleu : espèce mentionnée par la bibliographie (Deux-Sèvres Nature Environnement), mais non contactée sur l'AEI.

IV. 6. 10. Localisation des zones à enjeu pour la conservation des chiroptères

Les zones à enjeu pour les Chiroptères au sein de l'aire d'étude immédiate ont été classées suivant 4 catégories :

Enjeu faible : Zone faiblement exploitée par les espèces, pas ou peu de données relatives au transit, habitat dégradé ou à très faible potentiel. Corridor de faible intérêt.

Enjeu moyen : Activité de chasse et/ou de transit constatée, mais relativement modérée. Habitats présentant quelques potentialités pour le gîte. Corridors d'intérêt modéré.

Enjeu fort : Activité Chiroptères marquée pour la chasse et le transit avec un habitat globalement favorable pour le gîte. Corridor de déplacement indéniable au regard des habitats et autres corridors limitrophes.

Enjeu très fort : Activité Chiroptères très marquée pour la chasse et le transit. Corridors ayant enregistré une activité très marquée pour la chasse. Boisements présentant des forts potentiels de gîtes.

La cartographie présentée en page suivante localise les zones à enjeux pour les Chiroptères.

Analyse des enjeux

Trois espèces présentent un enjeu fonctionnel fort : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Barbastelle d'Europe.

Six espèces présentent un enjeu fonctionnel modéré : le Grand Rhinolophe, la Sérotine commune, le Grand Murin, le Murin de Natterer, le Murin à moustaches et l'Oreillard gris.

Globalement, l'AEI présente une zone avec une sensibilité plus forte. Cette zone se situe au nord de l'aire d'étude immédiate, au niveau d'un complexe de prairie pâturée. Un point d'écoute (CHI-10), localisé dans cette zone, montre une activité forte pour toutes les saisons. Il s'agit donc d'un corridor utilisé par les Chiroptères gîtant probablement dans le hameau limitrophe. Les linéaires de haies partant de ce village sont donc classés en enjeu fort, ainsi que les parcelles de prairies pâturées à proximité. Les zones de cultures voisines de ces linéaires de haies sont classées en enjeu modéré.

Deux zones de sensibilité modérée sont définies. Il s'agit de la zone comprenant le complexe boisé au sud-est de l'AEI. Les enregistrements n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de gîtes arboricoles au niveau de ces boisements. Cependant, la présence de Pic permet la création de cavités potentiellement intéressantes pour les Chiroptères. Les petites zones de cultures enclavées dans les boisements sont également classées en enjeu modéré du fait du possible transit au sein de ces dernières.

La seconde zone à sensibilité modérée se situe autour de la bassine de rétention d'eau. En effet, celle-ci peut permettre un développement intense d'insectes, pouvant attirer de nombreux Chiroptères.

Les haies arborées présentent un enjeu modéré du fait de leur rôle de support de biodiversité. Il en est de même pour les parcelles de prairies pâturées, très appréciées par les Rhinolophes notamment.

Le reste de l'AEI présente un enjeu faible, bien qu'un transit d'individus au travers des parcelles de cultures de l'AEI ne soit pas à exclure.

Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------	-------------	--------	--------	------	-----------

IV. 7. 2. Présentation des amphibiens et des reptiles patrimoniaux

IV. 7. Amphibiens et reptiles

IV. 7. 1. Résultats des prospections

La bibliographie disponible en ligne sur le SIGORE fournit l'inventaire des Reptiles et des Amphibiens de Poitou-Charentes Nature (de 1904 à 2010), elle a été consultée à l'échelle des communes de Sainte-Eanne, Soudan et Salles. Un total de 9 espèces d'amphibiens et 6 espèces de reptiles a été mentionné par la bibliographie. Cependant, aucune donnée d'inventaire pour les amphibiens n'est disponible pour la commune de Salles. Toutefois, cette commune présente un potentiel pour les amphibiens de par la rivière (le Pamproux) traversant le village. Une prospection au sein des zones d'intérêt pour les amphibiens a été effectuée lors des campagnes d'inventaires dédiées à ce groupe.

Tableau 107 : Espèces connues au sein de l'aire d'étude

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

	Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Source de la donnée
Amphibiens	Grenouilles vertes – <i>Pelophylax sp.</i>	PN	DD	Observée sur l'AEI
	Crapaud épineux – <i>Bufo spinosus</i>	PN	LC	SIGORE
	Alyte accoucheur – <i>Alytes obstetricans</i>	DH4 - PN	NT	Nature79
	Grenouille agile – <i>Rana dalmatina</i>	DH4 - PN	LC	Nature79, SIGORE
	Pélodytes ponctuée – <i>Pelodytes punctatus</i>	PN	NT	Nature79, SIGORE
	Rainette arboricole – <i>Hyla arborea</i>	DH4 - PN	NT	Nature79, SIGORE
	Salamandre tachetée – <i>Salamandra salamandra</i>	PN	LC	Nature79, SIGORE
	Triton palmé – <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	Nature79, SIGORE
	Triton marbré – <i>Triturus marmoratus</i>	DH4 - PN	NT	SIGORE
Reptiles	Couleuvre à collier helvétique – <i>Natrix helvetica</i>	PN	LC	Nature79
	Couleuvre d'Esculape – <i>Zamenis longissimus</i>	DH4 - PN	LC	Nature79
	Couleuvre verte et jaune – <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4 - PN	LC	Nature79, SIGORE
	Lézard des murailles – <i>Podarcis muralis</i>	DH4 - PN	LC	Nature79, SIGORE
	Lézard vert occidental – <i>Lacerta bilineata</i>	DH4 - PN	LC	Nature79, SIGORE

Légende :

Statut réglementaire : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitats (Annexe II/Annexe IV)

Liste rouge régionale (2016) : LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NT = Presque menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes

Alyte accoucheur

L'alyte accoucheur est présent globalement partout en France. Avec un comportement anthropophile marqué, il est principalement retrouvé dans les zones proches des habitations. L'Alyte doit son nom au comportement du mâle qui porte les œufs sur son dos. Son chant s'écoute de février jusqu'à l'automne et ressemble à celui du Petit-Duc Scops. La période de reproduction peut s'étendre jusqu'à la fin de l'été. Sa présence sur l'AEI est peu probable. La dominance de cultures, et le manque de connectivités entre les haies, limite les déplacements de l'Alyte. La carrière à l'Ouest de l'AEI et les quelques boisements adjacents sont cependant favorables à l'espèce.

Grenouille agile

La Grenouille agile est présente sur l'ensemble du territoire français. Elle trouve son habitat principalement dans les boisements humides, mais on la retrouve aussi dans les prairies humides et les zones humides. Sa ponte est précoce (mars et avril), et forme de petites boules d'œufs. Le manque de source d'eau naturelle ne favorise pas la reproduction de la Grenouille agile sur l'AEI. En revanche elle est connue sur le Pamproux qui traverse les communes de Sainte-Eanne et Salles. En période de dispersion, les jeunes de l'année utilisent les boisements pour leur recherche de territoire. On considère donc la partie Est de l'AEI comme la plus favorable à l'espèce.

Pélodyte ponctué

Le Pélodyte ponctué est présent sur la quasi-totalité du territoire (hors Ile de France, et nord-est de la France). Très discret, sa petite taille et son activité nocturne rendent l'espèce difficile à contacter. Son habitat nécessite un point d'eau stagnante de préférence temporaire pour limiter l'impact de la prédation des poissons et bien ensoleillée. Peu exigeant, on le retrouve dans de nombreux type de milieux (forestier, dunaire, prairie humide, garrigue, etc...). L'espèce est connue sur les communes de Soudan et Sainte-Eanne, il n'a cependant pas été contacté lors de la période d'inventaire. Sa présence est probable au sein de la carrière à l'Est de l'AEI.

Rainette arboricole / verte

Absente sur tout le Sud du pays (sud Garonne), elle est représentative des milieux bocagers, et prairies humides, présentant des points d'eau stagnante, bien ensoleillés et avec une végétation aquatique importante. Peu discrète, le territoire d'une colonie est repéré par le chant puissant des mâles dès le crépuscule. L'AEI ne possède pas de milieux favorables à la reproduction de l'espèce. Son seul point d'eau est une bassine d'irrigation dénuée de végétation et d'une importante profondeur, ce qui n'est donc pas favorable à l'installation d'amphibiens. Cependant la Rainette verte est une espèce migratrice qui est capable de faire 4 km pour coloniser ou simplement trouver un site d'hivernage idéal. Elle peut donc emprunter les boisements et haies de l'AEI pendant cette migration.

Triton marbré

Le Triton marbré est présent sur tout le Grand-Ouest. Son habitat est composé d'eaux stagnantes herbacées pour lui permettre sa reproduction qui débute en mars et s'étend sur environ 3 mois, et de haies, prairies ou zones forestières fraîches, pour lui permettre de trouver les refuges nécessaires tout au long de l'année. Le milieu bocager est donc très apprécié par l'espèce. L'AEI n'est pas favorable pour la reproduction de cette espèce.

Couleuvre d'Esculape

La répartition de cette espèce est irrégulière. Elle est absente au nord de la France, rare au centre et à l'est, ainsi que sur une partie sud-ouest. Il s'agit d'une grande Couleuvre de couleur marron. Hivernante d'octobre à avril, elle

peut être contactée le reste du temps sur les coteaux rocheux bien exposés, mais aussi sous des objets sur le sol (tôles...). Très bonne grimpeuse, elle fréquente aussi les maisons et il n'est pas rare de l'observer sous des toitures. Les principales menaces sont les réseaux routiers, principales causes de mortalité pour cette espèce. L'AEI ne présente pas de milieux favorables à la Couleuvre d'Esculape.

Couleuvre verte et jaune

La Couleuvre Verte et jaune est présente sur l'ensemble du centre, ouest et sud de la France. Assez commune, on retrouve l'espèce dans les milieux secs, ensoleillés, broussailleux et rocheux. Discrète malgré ses couleurs vives, elle n'hésite pas à grimper dans les arbres et buissons, où elle se camoufle afin d'attraper de petits passereaux ou subtilise des œufs fraies dans un nid. L'espèce étant peu exigeante, elle peut se trouver dans les nombreux bosquets et ronciers de l'AEI, cependant elle n'a pas été contactée lors des prospections.

Lézard des murailles

Le Lézard des murailles est présent sur la totalité du territoire français. Demandeur de milieux ouverts pour satisfaire ses besoins d'ensoleillement, ainsi que de sites où il a possibilité de trouver refuge. Il cohabite volontiers avec l'Homme et utilise le bâti pour vivre et utilise ses infrastructures pour vivre. La diversité de milieux que fréquente le Lézard des murailles rend l'AEI attractive pour cette espèce, cependant aucun individu n'a été contacté.

Lézard vert occidental

Le Lézard vert occidental est présent sur le centre, l'ouest et le sud du pays. Très discret malgré sa couleur vert-vif, on le retrouve principalement dans les haies, bosquets et boisements encombrés. Mais il est aussi visible sur les talus, garrigues et dunes. Sa principale exigence est une végétation basse, dense et piquante pour lui permettre de prendre de la hauteur et guetter les potentiels dangers, ainsi que de pouvoir s'y réfugier rapidement. L'espèce n'a pas été contactée sur l'AEI, mais ses boisements et prairies lui sont favorables.

Aucune de ces espèces n'a été répertoriée pendant les inventaires, mais leur présence est mentionnée proche de l'AEI par la base de données SIGORE.

IV. 7. 3. Synthèse des enjeux

Les enjeux relatifs à l'herpétofaune ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

Tableau 108 : Synthèse des enjeux « espèce » de l'herpétofaune

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

	Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Espèce déterminantes	Valeur patrimoniale
Amphibiens	Crapaud épineux – <i>Bufo spinosus</i>	PN	LC		Faible (transit, pas de reproduction)
	Grenouille agile – <i>Rana dalmatina</i>	DH4 – PN	LC		Modéré (transit, pas de reproduction)
	Grenouilles vertes – <i>Pelophylax sp.</i>	PN	DD		Faible (transit, pas de reproduction)
	Pélodyte ponctué – <i>Pelodytes punctatus</i>	PN	NT	X	Modéré (transit, pas de reproduction)
	Rainette arboricole – <i>Hyla arborea</i>	DH4 – PN	NT	X	Modéré (transit, pas de reproduction)
Reptiles	Couleuvre verte et jaune – <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4 - PN	LC		Modéré
	Lézard des murailles – <i>Podarcis muralis</i>	DH4 – PN	LC		Modéré
	Lézard vert occidental – <i>Lacerta bilinaeta</i>	DH4 – PN	LC		Modéré

Légende :

Statut réglementaire : DH2 = Directive Habitats-Faune – Annexe II ; DH4 = Directive Habitats-Faune – Annexe IV ; PN = Protection Nationale ; EEE = Espèce Exotique Envahissante

Liste rouge régionale (2016) : DD = données insuffisantes ; NA = non applicable (espèce introduite) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger

Deux enjeux sont retenus à l'échelle de l'aire d'étude immédiate :

Enjeu faible : zones d'espace ouvert, peu ou pas connectée à une masse d'eau. L'utilisation probable par les amphibiens et reptiles est possible, mais serait très ponctuelle et diffuse.

Enjeu moyen : zones plus ou moins importantes, connectées par des corridors de haies ou de boisements et susceptibles d'intercepter des espèces en dispersion provenant de masses d'eau ou d'autres grands ensembles.

Analyse des enjeux

L'essentiel de la zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis de l'herpétofaune. Un enjeu moyen est attribué aux boisements et lisières de haies.

Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------	-------------	---------------	---------------	------	-----------

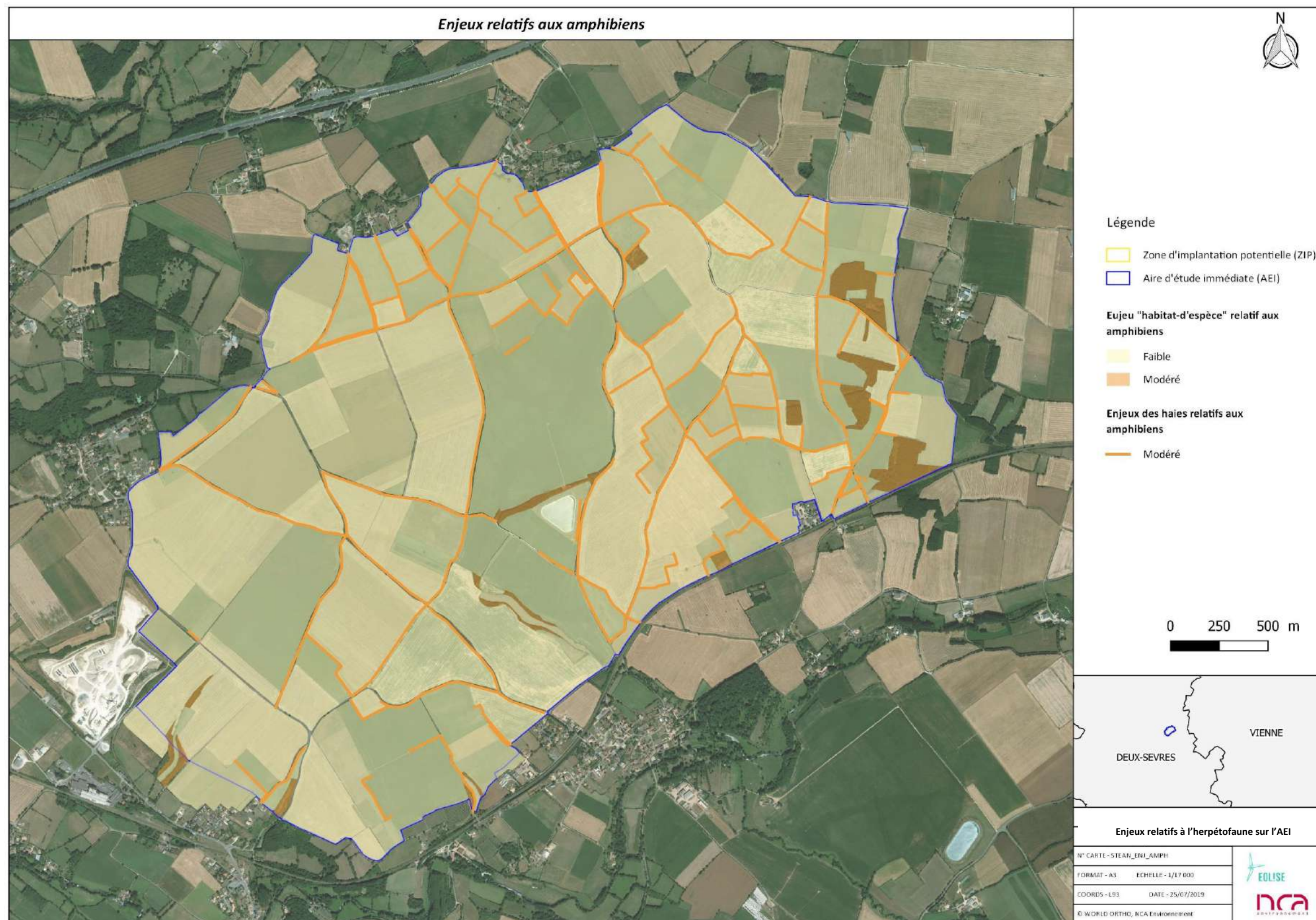


Figure 159 : Enjeux relatifs à l'herpétofaune sur l'AEI

IV. 8. Insectes

IV. 8. 1. Résultats des prospections

IV. 8. 1. 1. Lépidoptères (rhopalocères)

Synthèse des prospections et de la bibliographie

Une quinzaine d'espèces a été contactée sur l'AEI. La base de données SIGORE ainsi que les données de la Faune des Deux-Sèvres permettent de compléter les informations. Cependant, seules les espèces dont les plantes-hôtes ont été observées ont été considérées comme potentiellement présentes dans l'AEI. Les autres sont qualifiées de « peu probables ».

Tableau 109 : Synthèse des prospections lépidoptères – Espèces observées et connues sur le territoire (biblio)

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Source des données	Fréquentation possible de l'AEI
Argus brun - <i>Aricia agestis</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Azuré de la Bugrane – <i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Azuré du Serpolet – <i>Phengaris arion</i>	PN – DH4	X	NT	Contact dans AEI	
Belle-Dame – <i>Vanessa cardui</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Citron – <i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Collier de corail – <i>Aricia agrestis</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Myrtil – <i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Paon du jour – <i>Aglais io</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Petit Nacré – <i>Issoria latonia</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Procris – <i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Souci – <i>Colias crocea</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Tircis – <i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Vulcain – <i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Amaryllis – <i>Pyronia tithonus</i>	-	-	LC	Contact dans AEI	
Argus vert – <i>Callophrys rubi</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Aurore – <i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Azuré de la Faucille – <i>Cupido alcetas</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Azuré des Coronilles – <i>Plebejus argyrognomon</i>	-	X	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Source des données	Fréquentation possible de l'AEI
Azuré des Nerpruns – <i>Celastrina argiolus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Azuré porte-queue – <i>Lampides boeticus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Bande noire – <i>Thymelicus sylvestris</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Bel-Argus – <i>Lysandra bellargus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Carte géographique – <i>Araschnia levana</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Cuivré commun – <i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Cuivré fuligineux – <i>Lycaena tityrus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Demi-Argus – <i>Cyaniris semiargus</i>	-	X (86)	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Demi-deuil – <i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Flambé – <i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Gazé – <i>Aporia crataegi</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Peu probable
Grande Tortue – <i>Nymphalis polychloros</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Hespérie de l'Aigremoine – <i>Pyrgus malvae</i>	-	-	DD	Nature79, SIGORE	Possible
Hespérie de l'Alcée – <i>Carcharodus alceae</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Hespérie des Potentilles – <i>Pyrgus armoricanus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Hesperie du Chiendent – <i>Thymelicus acteon</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Hespérie du Dactyle – <i>Thymelicus lineolus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Lucine – <i>Hamearis lucina</i>	-	-	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Machaon – <i>Papilio machaon</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Mégère – <i>Lasiommata megera</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Mélitée des Centaurées – <i>Melitaea phoebe</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Mélitée des Mélampyres – <i>Melitaea athalia</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Mélitée des Scabieuses – <i>Melitaea parthenoides</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Mélitée du Plantain – <i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Mélitée orangée – <i>Melitaea didyma</i>	-	X (86)	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Nacré de la Ronce – <i>Brenthis daphne</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Source des données	Fréquentation possible de l'AEI
Petit Sylvain – <i>Limenitis camilla</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Peu probable
Petite Tortue – <i>Aglais urticae</i>	-	-	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Petite Violette – <i>Boloria dia</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Piérade de la Moutarde – <i>Leptidea sinapis</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Piérade de la Rave – <i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Piérade du Chou – <i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Piérade du Navet – <i>Pieris napi</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Point-de-Hongrie – <i>Erynnis tages</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Robert-le-Diable – <i>Polygonia c-album</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Silène – <i>Brintesia circe</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Soufré – <i>Colias hyale</i>	-	-	DD	Nature79, SIGORE	Peu probable
Sylvain azuré – <i>Limenitis reducta</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Sylvaine – <i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Tabac d'Espagne – <i>Argynnis paphia</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Thécla de l'Yeuse – <i>Satyrium ilicis</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Thécla du Chêne – <i>Quercusia quercus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible

Légende :

Statut réglementaire : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitats (Annexe II/Annexe IV).

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Statut régional LRR (Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; DD = Données insuffisantes

Les friches rudérales de l'AEI sont colonisées par l'Origan, plante-hôte de l'Azuré du serpolet. Quatre stations accueillent *Phengaris arion*. Ce taxon, inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats, est quasi-menacé sur la liste rouge régionale des rhopalocères. Il fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA « Maculinea »).

L'Azuré du serpolet, comme ses cousins du genre *Maculinea* ou *Phengaris*, possède une écologie tout à fait singulière. L'espèce est en effet exigeante quant à sa plante-hôte : pour *Phengaris arion*, les œufs sont pondus essentiellement sur les serpolets (*Thymus* sp.), plantes méditerranéennes, substitués dans notre région par l'origan (*Origanum vulgare*). Après éclosion, la chenille dévore la plante-hôte de l'intérieur, demeurant cachée plusieurs semaines dans les fleurs, avant de descendre au sol pour espérer être prise en charge par une fourmi. Pour éviter un contact « fatal » avec cette dernière, la chenille émet une sécrétion très attractive : le miellat. Après une phase d'adoption plus ou moins longue, la fourmi la prend en charge et l'emporte dans la fourmilière.

La seconde exigence est ainsi relative à la fourmi-hôte, qui appartient à un genre spécifique : le genre *Myrmica*. Si le premier contact est effectué avec une fourmi d'un autre genre, la chenille est considérée comme une proie et est prédatée. A noter que l'adoption ne semble réellement effective qu'avec *Myrmica sabuleti*. Une fois dans la

fourmilière, la chenille agit comme un parasite, en prédatant le couvain de *Myrmica sabuleti*. Elle y reste d'août - septembre jusqu'au printemps suivant, se métamorphose sous terre, et ressort sous forme imago (adulte).



Figure 160 : Friche à Origan occupée par l'Azuré du serpolet, photo prise sur site, NCA Environnement
(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

La carte en page suivante localise les stations favorables à l'Azuré du serpolet sur l'AEI.

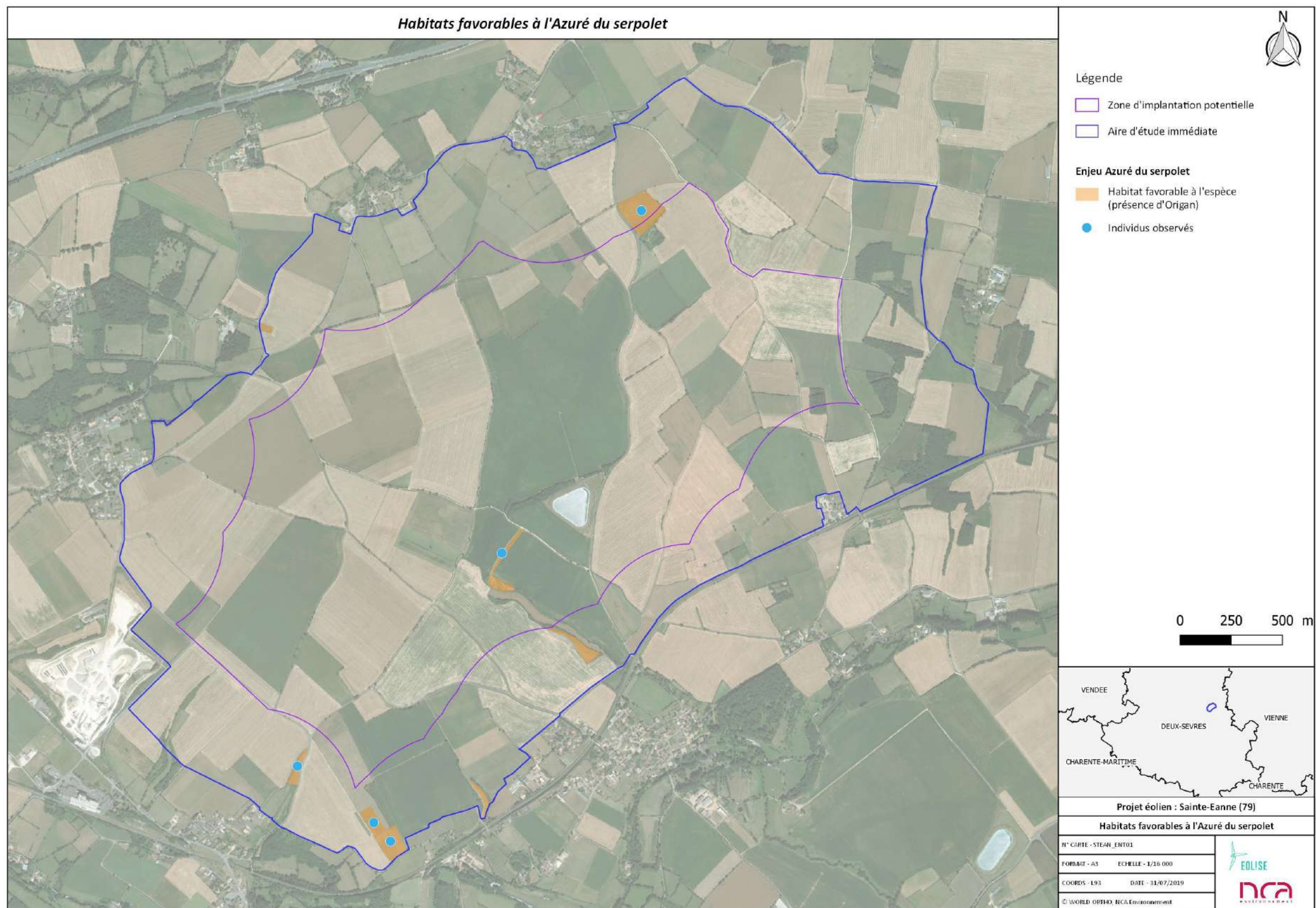


Figure 161 : Habitats favorables à l'Azuré du serpolet

IV. 8. 1. 1. Odonates

Concernant la bibliographie, la base de données communale (nature79.org) ainsi que l'inventaire des Libellules du Poitou-Charentes disponible sur le SIGORE et l'INPN, indiquent la présence de 24 espèces pouvant fréquenter l'AEI. Une espèce est protégée au niveau national ainsi qu'inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune/Flore et sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes (Agrion de Mercure). Deux autres espèces sont déterminantes ZNIEFF, notamment en Deux-Sèvres (Aesche mixte et Gomphe semblable).

Cependant, l'absence de cours d'eau au sein de l'AEI rend la zone d'étude non favorable à la reproduction des odonates. Un bassin de rétention est présent au centre de l'AEI, mais celui-ci ne présente pas de végétation et est constitué de berges trop abruptes. Il n'est donc pas favorable à ce groupe. Les individus fréquentant l'AEI sont en dispersion (transit). Aucun enjeu « habitat d'espèces » ne sera attribué pour ce taxon.

Tableau 110 : Synthèse des prospections Odonates – données bibliographiques

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Source des données	Fréquentation de l'AEI
Aesche affine – <i>Aeshna affinis</i>	-	-	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Aesche bleue – <i>Aeshna cyanea</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Aesche mixte – <i>Aeshna mixta</i>	-	X	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Aesche paisible – <i>Boyeria irene</i>	-	-	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Agrion à larges pattes – <i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Agrion blanchâtre – <i>Platycnemis latipes</i>	-	-	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Agrion de Mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN - DH2	X	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Agrion de Vander Linden – <i>Erythromma lindenii</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Peu probable
Agrion élégant – <i>Ischnura elegans</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Agrion jouvanelle – <i>Coenagrion puella</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Agrion vert – <i>Erythromma viridulum</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Peu probable
Anax empereur – <i>Anax imperator</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Caloptéryx éclatant – <i>Calopteryx splendens</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Peu probable
Caloptéryx vierge méridional – <i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Gomphe à pinces – <i>Onychogomphus forcipatus unquiculatus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Source des données	Fréquentation de l'AEI
Onychogomphus à crochets – <i>Onychogomphus uncatus</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Gomphe semblable – <i>Gomphus simillimus</i>	-	X (79)	NT	Nature79, SIGORE	Peu probable
Libellule fauve – <i>Libellula fulva</i>	-	X (17)	NT	Nature79, SIGORE	Possible
Orthétrum à stylets blancs – <i>Orthetrum albistylum</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Orthétrum brun – <i>Orthetrum brunneum</i>	-	-	NT	Nature79, SIGORE	Possible
Orthétrum réticulé – <i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Sympétrum à côtés striés – <i>Sympetrum striolatum</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Sympétrum méridional – <i>Sympetrum meridionale</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible
Sympétrum rouge sang – <i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	LC	Nature79, SIGORE	Possible

Légende :

Statut réglementaire : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitats (Annexe II)

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Statut régional LRR (Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée

IV. 8. 1. 2. Coléoptères saproxylophages

Aucun individu ou arbre favorable aux coléoptères saproxylophages n'a été contacté sur l'AEI. La bibliographie (faune 79 et INPN) indique la présence du Lucane cerf-volant au sein de la commune de Sainte-Eanne, Salle et Soudan. Il s'agit d'une espèce inscrite en Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». L'espèce est susceptible de fréquenter les chênaies pubescentes.

Tableau 111 : Synthèse des données coléoptères – Espèce connue sur le territoire (biblio)

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Source de la donnée
Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>	DH2	-	LPO et INPN

Légende :

Statut réglementaire : DH = Directive Habitats (Annexe II).

Présentation des coléoptères patrimoniaux

- Lucane cerf-volant

Le Lucane cerf-volant est commun sur l'ensemble du territoire français sauf dans le nord-est où il est quasiment absent. Les mâles sont souvent observés au crépuscule en vol pendant leur période de reproduction (juin à août), à la recherche de femelles. Se nourrissant de coulées de sève, l'espèce est inféodée aux boisements. Il préfère les chênaies et les châtaigneraies, mais peut se rencontrer chez d'autres feuillus. Les larves sont saproxylophages et se nourrissent de bois mort aidant ainsi à la décomposition.

IV. 8. 1. 3. Ascalaphes

La bibliographie (faune 79) indique la présence de l'Ascalaphe ambrée sur la commune de Sainte-Eanne. Il s'agit d'une espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes et listée « vulnérable » sur la liste rouge Poitou-Charentes.

Tableau 112 : Synthèse des données Ascalaphes – données bibliographiques

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Source de la donnée
Ascalaphe ambrée – <i>Libelloides longicornis</i>	-	X	VU	(Nature79, Sainte-Eanne)

Légende

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Statut régional LRR (Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes Nature, 2018) : VU = Vulnérable

Les friches rudérales représentent un habitat favorable à l'Ascalaphe ambrée.

IV. 8. 1. 4. Orthoptères

Deux espèces ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate, par observation directe. On rajoute quatre espèces identifiées de manière acoustique lors des prospections Chiroptères. L'étude de la bibliographie (Inventaire des Orthoptères du Poitou-Charentes) et de Faune Deux-Sèvres a permis de fournir la liste de vingt-deux espèces potentiellement présentes sur l'AEI en confrontant le milieu fréquenté de ces espèces avec les habitats de l'aire d'étude immédiate. Deux espèces sont déterminantes dans le département des Deux-Sèvres.

Tableau 113 : Synthèse des prospections Orthoptères – Espèces observées et connues sur le territoire (biblio)

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Milieus fréquentés	Fréquentation de l'AEI
Conocéphale gracieux – <i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	LC	Cultures, prairies	Contact dans AEI
Decticelle cendrée – <i>Pholidoptera griseoptera</i>	-	-	LC	Pelouses, fourrés, haies	Contact dans AEI
Grande Sauterelle verte – <i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Contact dans AEI
Grillon champêtre – <i>Gryllus campestris</i>	-	-	LC	Cultures, prairies	Contact dans AEI
Méconème fragile – <i>Meconema meridionale</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Contact dans AEI
Méconème tambourinaire – <i>Meconema thalassinum</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Contact dans AEI
Caloptène italien – <i>Calliptamus gp. italicus</i>	-	-	LC	Cultures, prairies	Possible
Caloptène de Barbarie – <i>Calliptamus barbarus barbarus</i>	-	-	LC	Pelouses, garrigues	Possible
Conocéphale bigarré – <i>Conocephalus fuscus</i>	-	-	LC	Prairies, roselières	Peu probable

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Milieus fréquentés	Fréquentation de l'AEI
Courtillière commune – <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	X	NT	Cultures, Zones humides	Possible
Criquet des clairières – <i>Chrysochraon dispar dispar</i>	-	-	NT	Boisements, lisières, fourrés, zones humides	Peu probable
Criquet des bromes – <i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	LC	Pelouses calcaires sèches	Possible
Criquet des pâtures – <i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	LC	Prairies	Possible
Criquet duettiste – <i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	-	-	LC	Cultures herbacées	Possible
Criquet marginé – <i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	-	LC	Prairies	Possible
Criquet mélodieux – <i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	LC	Prairies	Possible
Criquet noir-ébène – <i>Omocestus rufipes</i>	-	-	LC	Cultures, prairies, pelouses sèches	Possible
Criquet pansu – <i>Pezotettix giornae</i>	-	-	LC	Prairies mésophile	Possible
Decticelle bariolée – <i>Roeseliana roeselii</i>	-	-	LC	Prés salés, Prairies, roselières	Possible
Decticelle chagrinée – <i>Platypleis albopunctata</i>	-	-	LC	Prairies	Peu probable
Grillon d'Italie – <i>Oecanthus pellucens</i>	-	-	LC	Pelouses sèches	Possible
Grillon des bois – <i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Possible
Leptophye ponctuée – <i>Leptophyes punctatissima</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Possible
Méconème scutigère – <i>Cyrtaspis scutata</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Possible
Oedipode turquoise – <i>Oedipoda caerulea</i>	-	-	LC	Dunes littorales, éboulis	Possible
Phanéoptère commun – <i>Phaneroptera falcata</i>	-	X	NT	Boisements, lisières, fourrés	Possible
Phanéoptère méridional – <i>Phaneroptera nana</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Possible
Tétrix commun – <i>Tetrix undulata</i>	-	-	LC	Boisements, lisières, fourrés	Possible

Légende :

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes.

Statut régional LRR (Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée.

IV. 8. 2. Synthèse des enjeux

Les enjeux relatifs aux insectes ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

On distingue trois enjeux :

- Enjeu faible** : habitat n'accueillant pas d'espèce patrimoniale (espèce protégée, sur liste rouge ou déterminante), bien représenté localement, et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces ;
- Enjeu modéré** : habitat à valeur patrimoniale faible à moyenne, pouvant accueillir une espèce patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces ou groupes).
- Enjeu fort** : habitat à valeur patrimoniale moyenne à forte, pouvant accueillir une espèce à forte valeur patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces ou groupes).

Tableau 114 : Synthèse des enjeux liés aux insectes (prospections + bibliographie)

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Statut régional LRR	Enjeu habitat d'espèces
Lépidoptères				
Azuré du Serpolet – <i>Phengaris arion</i>	PN – DH4	X	NT	Fort (Friches rudérales)
Orthoptères				
Courtilière commune – <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	X	NT	Faible
Criquet des clairières – <i>Chrysochraon dispar dispar</i>	-	-	NT	Faible
Phanéoptère commun – <i>Phaneroptera falcata</i>	-	X	NT	Faible
Coléoptères saproxylophages				
Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>	DH2	-	LC (LRN)	Modéré (bois et haies)
Ascalaphes				
Ascalaphe ambrée – <i>Libelloides longicornis</i>	-	X	VU	Modéré (Friches rudérales)

Légende :

Statut réglementaire : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitats (Annexe II/Annexe IV).

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes.

Statut régional LRR (Liste Rouge Régionale) / LRN (Liste rouge nationale) : LC = préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable.

Analyse des enjeux

L'essentiel de la zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis de l'entomofaune. Toutefois, un enjeu modéré est attribué aux habitats présentant un potentiel d'accueil pour des espèces patrimoniales (ex : Ascalaphe ambrée, Lucane cerf-volant) ainsi qu'un enjeu fort aux habitats à forte valeur patrimoniale ou rare sur l'aire d'étude, et/ou accueillant une espèce patrimoniale (ex : Azuré du serpolet).

Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------	-------------	--------	--------	------	-----------

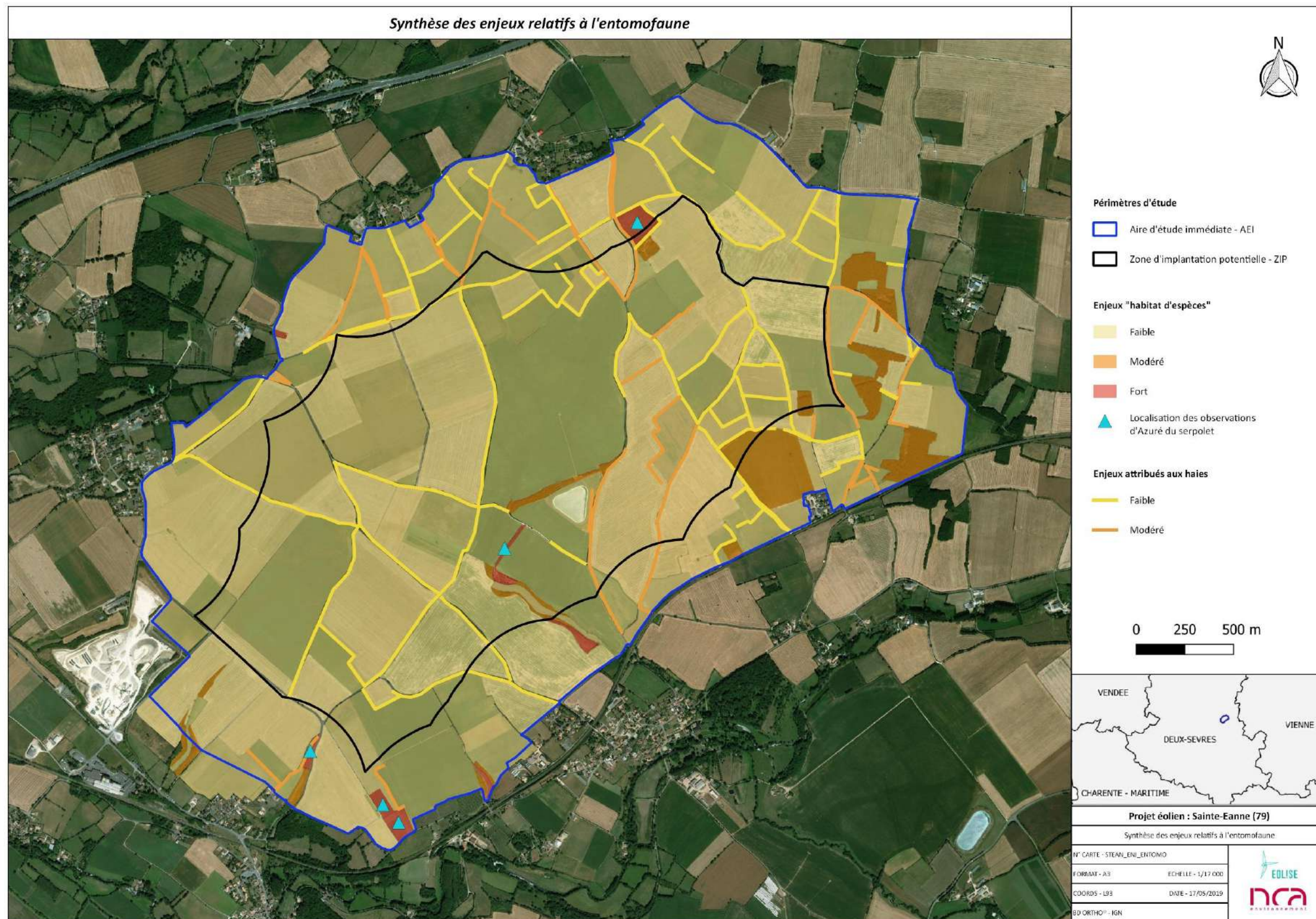


Figure 162 : Enjeux relatifs à l'entomofaune sur l'AEI

IV. 9. Mammifères terrestres

IV. 9. 1. Résultats des prospections

Concernant la bibliographie, l'inventaire des Mammifères du Poitou-Charentes, disponible sur la base de données SIGORE ainsi que l'INPN et Faune Deux-Sèvres, mentionnent 21 espèces pouvant potentiellement utiliser l'AEI. Trois sont protégées au niveau national (Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe), trois ont un statut de conservation préoccupant sur la liste rouge régionale (« quasi-menacé » pour le Lapin de garenne et « Vulnérable » pour la Belette d'Europe et le Putois d'Europe) et une est déterminante en région Poitou-Charentes (Martre des pins).

Tableau 115 : Synthèse des prospections mammifères terrestres – Espèces observées et connues (biblio)

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	LRN	Statut LRR	Espèce déterminante	Source des données	Fréquentation de l'AEI
Belette d'Europe – <i>Mustela nivalis</i>	-	LC	VU		Contact dans AEI	
Chevreuil – <i>Capreolus capreolus</i>	-	LC	LC			
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC			
Lapin de garenne – <i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	NT			
Lièvre d'Europe – <i>Lepus europaeus</i>	-	LC	LC			
Renard roux – <i>Vulpes vulpes</i>	-	LC	LC			
Sanglier – <i>Sus scrofa</i>	-	LC	LC			
Taupe d'Europe – <i>Talpa europaea</i>	-	LC	LC			
Blaireau européen – <i>Meles meles</i>	-	LC	LC			Possible
Campagnol des champs – <i>Microtus arvalis</i>	-	LC	LC			Possible
Cerf élaphe - <i>Cervus elaphus</i>	-	LC	LC			Peu probable
Crocidure musette – <i>Crocidura russula</i>	-	LC	LC			Possible
Ecureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC			Possible
Fouine – <i>Martes foina</i>	-	LC	LC			Possible
Genette commune – <i>Genetta genetta</i>	PN	LC	LC			Peu probable
Loir gris – <i>Glis glis</i>	-	LC	LC		Possible	
Martre des pins - <i>Martes martes</i>	-	LC	LC	X	Possible	
Mulot sylvestre – <i>Apodemus sylvaticus</i>	-	LC	LC		Possible	
Musaraigne couronnée – <i>Sorex coronatus</i>	-	LC	LC		Possible	
Putois d'Europe – <i>Mustela putorius</i>	-	NT	VU		Possible	

Légende :

Statut réglementaire : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitats (Annexe V)

LRN (Liste Rouge Nationale) et LRR (Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes) : NA = non évalué ; LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé ; VU = vulnérable.

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

IV. 9. 2. Présentation des mammifères patrimoniaux

IV. 9. 2. 1. Espèces contactées sur l'AEI

Belette d'Europe

La Belette d'Europe est une espèce qui trouve son territoire dans tous types de milieux. Sa présence se distingue par l'apport nécessaire en proies (oiseaux, lapereaux, micromammifères). Sa population fut très impactée par l'augmentation des produits chimiques et par la prolifération des chats (principal prédateur de la Belette).

Le 26 avril 2018, un individu adulte a été contacté près de *Furigny* traversant un chemin lors d'un inventaire des oiseaux nicheurs. Sa présence sur le site n'est pas confirmée en reproduction, mais le site possède des milieux très attractifs pour l'espèce.

Hérisson d'Europe

Le Hérisson d'Europe est un petit mammifère omnivore, principalement nocturne. Présent sur l'ensemble du territoire Français, ses effectifs nationaux diminuent d'année en année, en raison principalement du trafic routier, de l'empoisonnement (raticides et pesticides) et de la prédation des animaux domestiques.

Un individu a été observé lors d'un inventaire nocturne le 28 mai 2019 près du lieu-dit *Les Chails*.

Lapin de Garenne

Le Lapin de Garenne fréquente les milieux ouverts, comprenant des fourrés et couvertures herbacées. Il a la nécessité de trouver des sols meubles pour y creuser leurs terriers. Il fréquente volontiers des zones urbanisées tels que les abords de routes, les voies ferrées, les friches industrielles, les terrains de sport, etc. L'espèce est « quasi menacée » sur la liste rouge des mammifères de France et de région Poitou-Charentes. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont la disparition de ses habitats et la fragmentation des populations.

De nombreux indices de présence ont été observés sur l'Est et le Sud de l'AEI et quelques individus ont pu être contactés lors de différents inventaires.

IV. 9. 2. 2. Espèces potentiellement présentes (bibliographie)

Ecureuil roux

L'Ecureuil roux est un rongeur arboricole exclusivement forestier qui se nourrit essentiellement de graines et fruits. Il fréquente également les parcs publics et les jardins, ce qui lui vaut souvent d'être la proie des animaux domestiques. Sa population a tout de même trouvé un équilibre sur la totalité du territoire français et il est très commun en Poitou-Charentes. Espèce protégée, il est en préoccupation mineure sur la liste rouge des mammifères de la région.

Genette commune

La Genette commune est un mustélide arboricole. Très discrète, elle est principalement nocturne. Avec un régime alimentaire varié (micromammifères, lagomorphes, poissons, gros insectes), la Genette commune a longtemps été la cible des chasseurs pour sa fourrure tachetée. Sa population évolue positivement depuis maintenant plusieurs années, mais sa répartition exacte et ses effectifs sont peu connus, en raison de sa discrétion.

Martre des pins

La Martre des pins est un prédateur essentiellement nocturne, avec un pic d'activité au crépuscule et en fin de nuit. Cette espèce est inféodée aux milieux forestiers où elle fréquente les cavités, les vieux nids d'oiseaux ou d'écureuil, situés le plus souvent à la cime des arbres. La Martre des pins est déterminante en Poitou-Charentes, toutefois elle n'a pas de statut préoccupant au niveau régional (« préoccupation mineure »).

Putois d'Europe

Espèce omnivore, le Putois d'Europe a vu sa population diminuer de plus de 30% en Poitou-Charentes pendant ces 15 dernières années (IUCN, 2018). Le constat est le même à l'échelle nationale, il est dû principalement au trafic routier, au remembrement, à l'aménagement pour le tourisme des zones humides et à la raréfaction des lagomorphes (proies principales).

IV. 9. 3. Synthèse des enjeux

Les enjeux relatifs aux mammifères terrestres ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

On distingue ainsi les enjeux suivants :

Enjeu faible : habitat dégradé, pouvant être fréquenté ponctuellement, mais ne présentant plus le potentiel écologique recherché par les espèces patrimoniales. Les zones de cultures sont retenues pour cet enjeu ;

Enjeu modéré : habitat accueillant ou pouvant accueillir une espèce patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (gîte, zone refuge, ressource alimentaire...). Les boisements et haies bocagères sont classés dans cet enjeu.

Tableau 116 : Enjeux liés aux mammifères terrestres

(Source : Étude d'impact écologique de NCA Environnement)

Espèces	Statut réglementaire	LRN	Statut LRR	Espèce déterminante	Enjeu habitat d'espèces
Belette d'Europe – <i>Mustela nivalis</i>	-	LC	VU		Modéré
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC		Modéré
Lapin de garenne – <i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	NT		Faible
Écureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC		Modéré
Genette commune – <i>Genetta genetta</i>	PN	LC	LC		Modéré
Martre des pins - <i>Martes martes</i>	-	LC	LC	X	Modéré
Putois d'Europe – <i>Mustela putorius</i>	-	NT	VU		Modéré

Légende :

PN : Protection nationale

LRN : Liste Rouge Nationale (2017) et LRR : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU Vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure

Analyse des enjeux

L'essentiel de la zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis des mammifères terrestres. Toutefois, un enjeu modéré est attribué aux habitats présentant un potentiel d'accueil pour des espèces patrimoniales tels que les boisements, les haies bocagères et les corridors de dispersion.

Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------	-------------	---------------	---------------	------	-----------

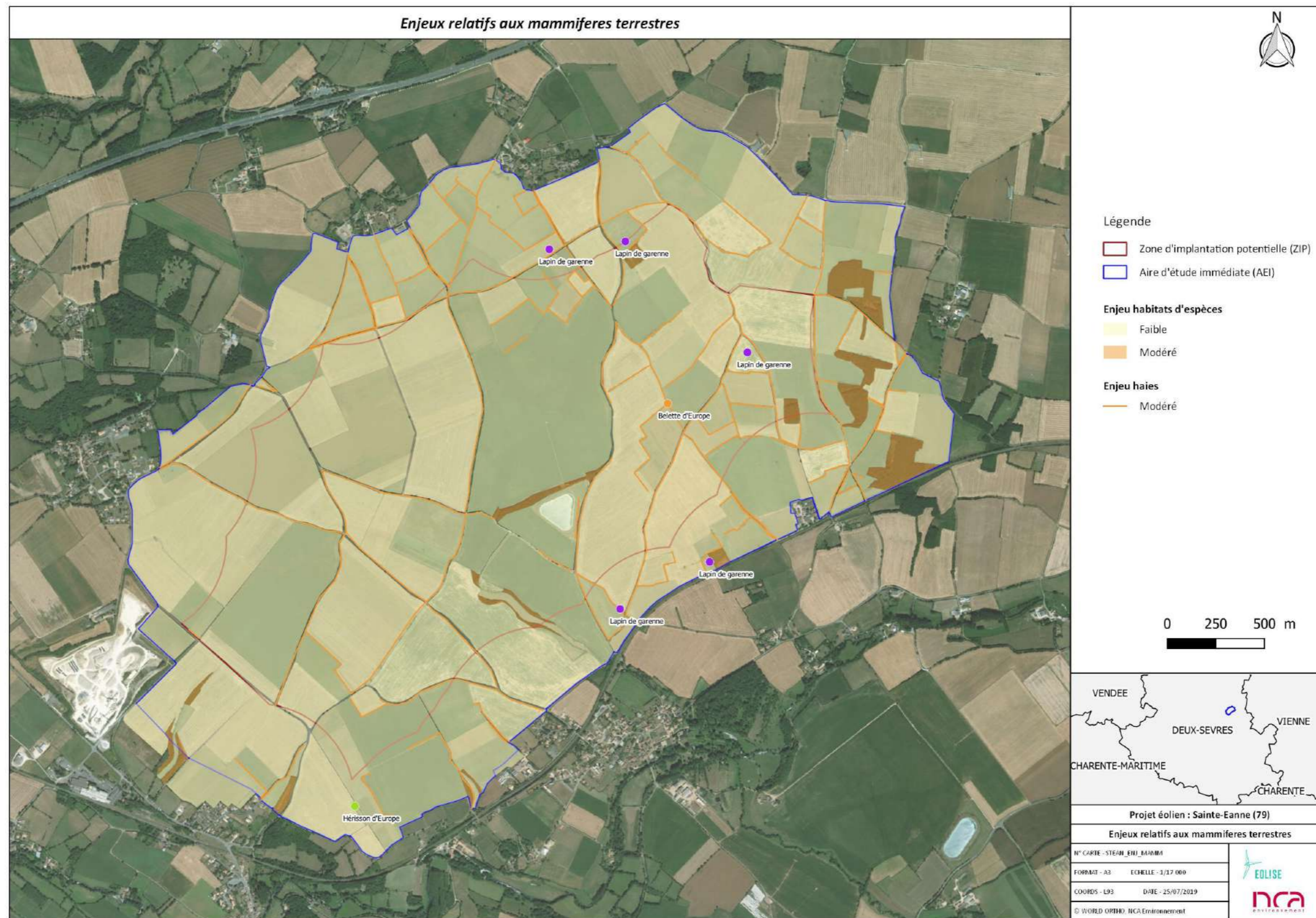


Figure 163 : Enjeux relatifs aux Mammifères sur l'AEI

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le volet Paysage et Patrimoine de l'étude d'impact a été réalisé par l'Agence COUASNON. Le rapport complet, dont les conclusions sont reprises ci-après, est fourni dans le Volume 6b du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

Sensibilité paysagère

Dans l'étude paysagère de l'Agence COUASNON, il n'est pas fait état d'enjeu mais de sensibilité paysagère. L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritères (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Tableau 117 : Code couleur pour la hiérarchisation des sensibilités

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

V. 1. Démarche et choix des aires d'étude

V. 1. 1. Présentation de la démarche

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les sensibilités ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'étude emboîtées les unes dans les autres. Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire d'étude éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces sensibilités à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

V. 1. 2. Définition des aires d'étude

Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, le travail de définition des périmètres des aires d'étude s'appuie sur la perception et la prégnance du projet qui permet de représenter au mieux les sensibilités du territoire en tenant compte du principe de proportionnalité.

Ainsi, la carte de la visibilité théorique¹⁵ de la zone d'implantation potentielle a été réalisée pour une hauteur de 165 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief¹⁶ et des principaux boisements¹⁷. Ce premier résultat dessine « l'aire visuelle totale » du projet.

Afin d'exploiter le principe de variation de la hauteur apparente une seconde analyse basée sur le calcul de l'angle vertical a été réalisée. Ce second résultat (carte ci-après) met en lumière des « bassins visuels » où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle. Le découpage en aires d'étude en est la traduction cartographique.

V. 1. 2. 1. Aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 0,5 et 1° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 0,87 cm à 1,7 cm placé à 1 m de l'œil. Au-delà, le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 15 et 23 km autour de la ZIP. Il s'étend jusqu'à Lusignan à l'est, Melle au sud et s'arrête aux portes de Niort et de Mazières-en-Gâtine.

L'aire d'étude prend en compte les différents enjeux patrimoniaux et paysagers incluant notamment les sites patrimoniaux remarquables de Melle et Celles-sur-Belle au sud.

V. 1. 2. 2. Aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 1 et 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 1,7 cm à 8,7 cm placé à 1 m de l'œil.

Ce périmètre présente un rayon variable entre 7,5 km et 12 km autour de la ZIP. Il se déploie jusqu'à Rouillé à l'est, Chey au sud, englobe la ville de St-Maixent-l'Ecole et s'étire jusqu'au Barrage de la Touche-Poupard au nord.

Il inclut plusieurs monuments historiques ainsi que quelques sites protégés.

V. 1. 2. 3. Aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate correspond à un bassin visuel où le projet mesure plus de 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de plus de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil.

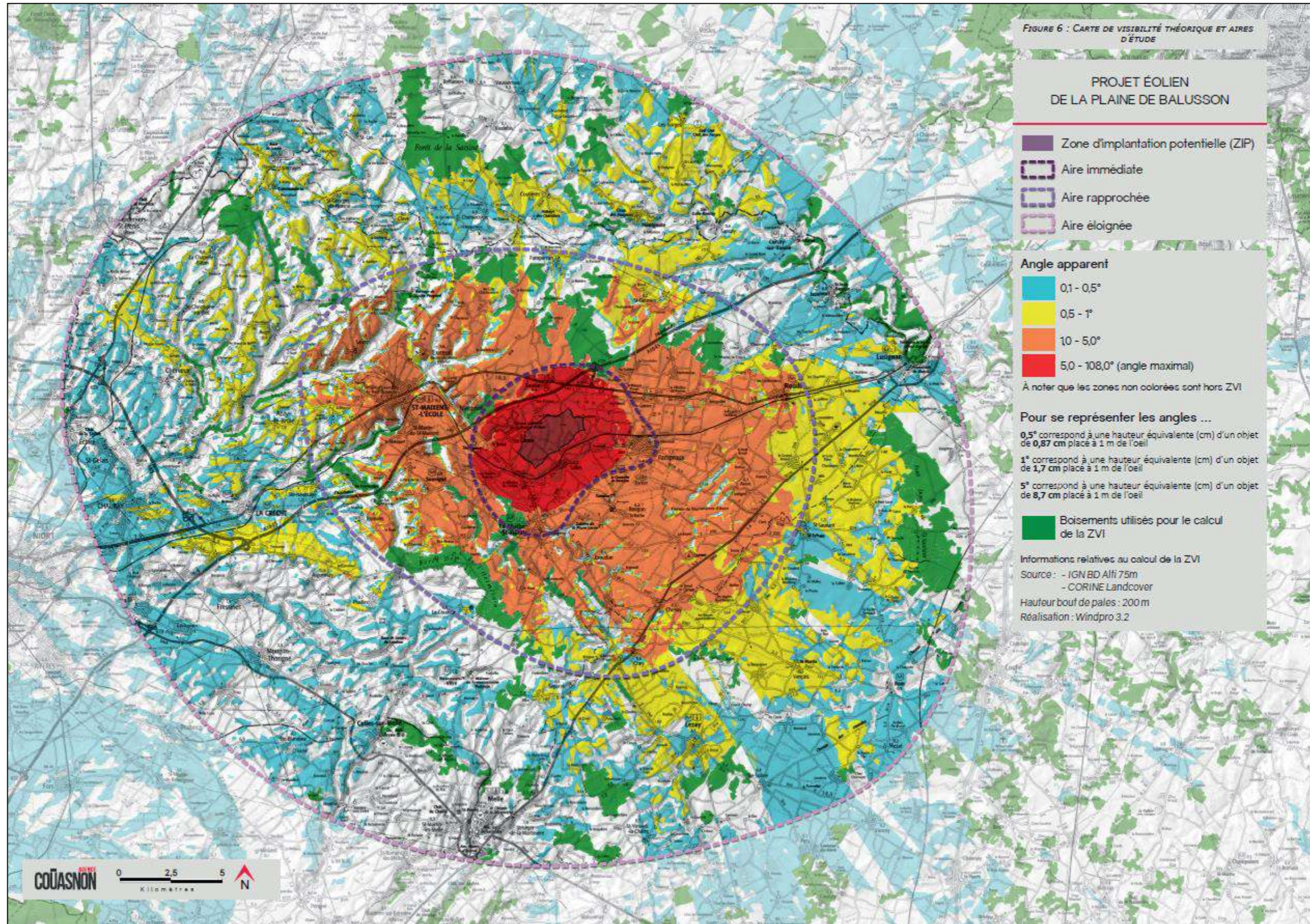
Ce périmètre varie entre 2,2 km et 3,5 km autour de la ZIP. Il comprend les bourgs de Soudan, Pamproux, Salles et la Mothe-St-Héray ainsi que de nombreux villages et hameaux.

Cette aire abrite 12 édifices protégés au titre des monuments historiques.

¹⁵ Mission réalisée par l'Agence Couasnon avec le logiciel WindPro 3.0

¹⁶ Base de données : BD Alti 75m

¹⁷ Base de données : Corine Land Cover 2006



V. 2. Analyse de l'état initial de l'aire d'étude éloignée

V. 2. 1. Contexte paysager

V. 2. 1. 1. La géologie, le relief et l'hydrographie

Le territoire d'étude présente la particularité d'être situé à l'interface entre deux massifs anciens (massif armoricain au nord-ouest et massif central au sud-est) et deux bassins sédimentaires (bassin parisien au nord-est et bassin aquitain à l'ouest) qui se rejoignent pour former le Seuil du Poitou. Cette zone de jonction a été soumise à d'importants mouvements tectoniques (failles normales orientées nord-ouest/sud-est) qui ont notamment contribué à la formation de fossés d'effondrement ou grabens entre Saint-Maixent-l'École et Lezay.

Le relief présente une morphologie contrastée de part et d'autre de la ligne de faille, ligne de force paysagère structurante nord-ouest/sud-est. A l'ouest, il est marqué par de fortes amplitudes topographiques (environ 200 m), rythmé par les ondulations rapprochées des vallées et souligné par des lignes de crêtes offrant de vastes panoramas. A l'est, le relief s'aplanit pour laisser la place à une alternance de bocages et de plaines de champs ouverts entaillé par le tracé sinueux de la vallée de la Vonne.

Le sous-sol se compose essentiellement de roches sédimentaires du Jurassique d'origine calcaire, formations tendres sur lesquelles on retrouve les points topographiques les plus bas. La portion nord-ouest de l'aire d'étude repose quant à elle sur des roches granitiques, volcaniques et métamorphiques favorables aux reliefs marqués.

Cette zone de contact géologique marque également la ligne de partage des eaux entre 3 bassins versants : la Loire à l'est, la Charente au sud-ouest et la Sèvre Niortaise au nord-ouest. Le réseau hydrographique offre un maillage relativement développé où la vallée de la Sèvre Niortaise occupe une place majeure.

Pour comprendre l'organisation générale du territoire étudié, deux coupes paysagères ont été réalisées. La première, notée A-A' permet d'apprécier la déclivité topographique du nord-ouest au sud-est. La deuxième coupe, notée B-B', permet d'illustrer les variations du relief du sud-ouest au nord-est et la succession des vallées et plateaux.

Valeur de la sensibilité : faible

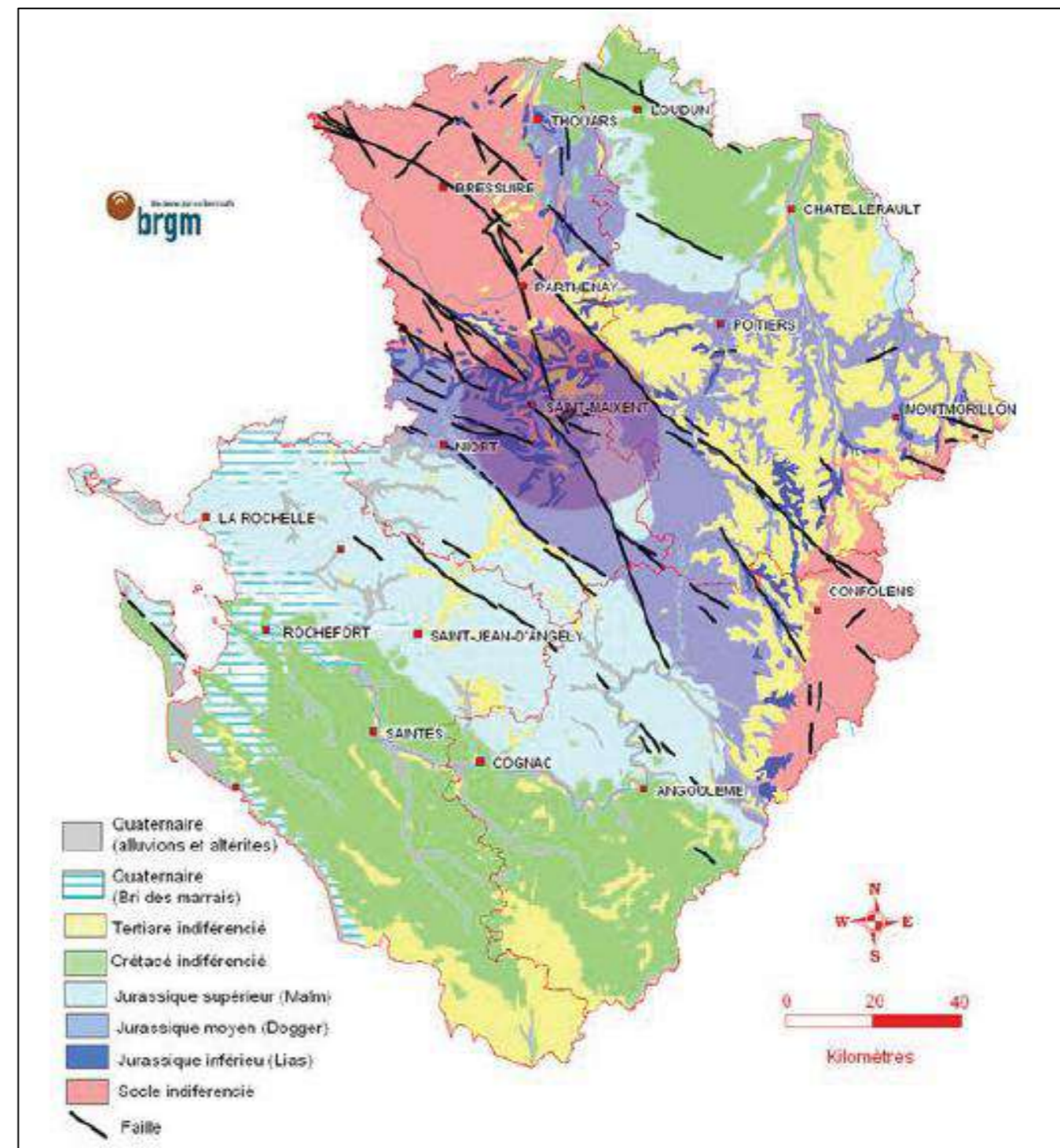


Figure 164 : Localisation du projet sur la carte géologique simplifiée du Poitou-Charentes
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

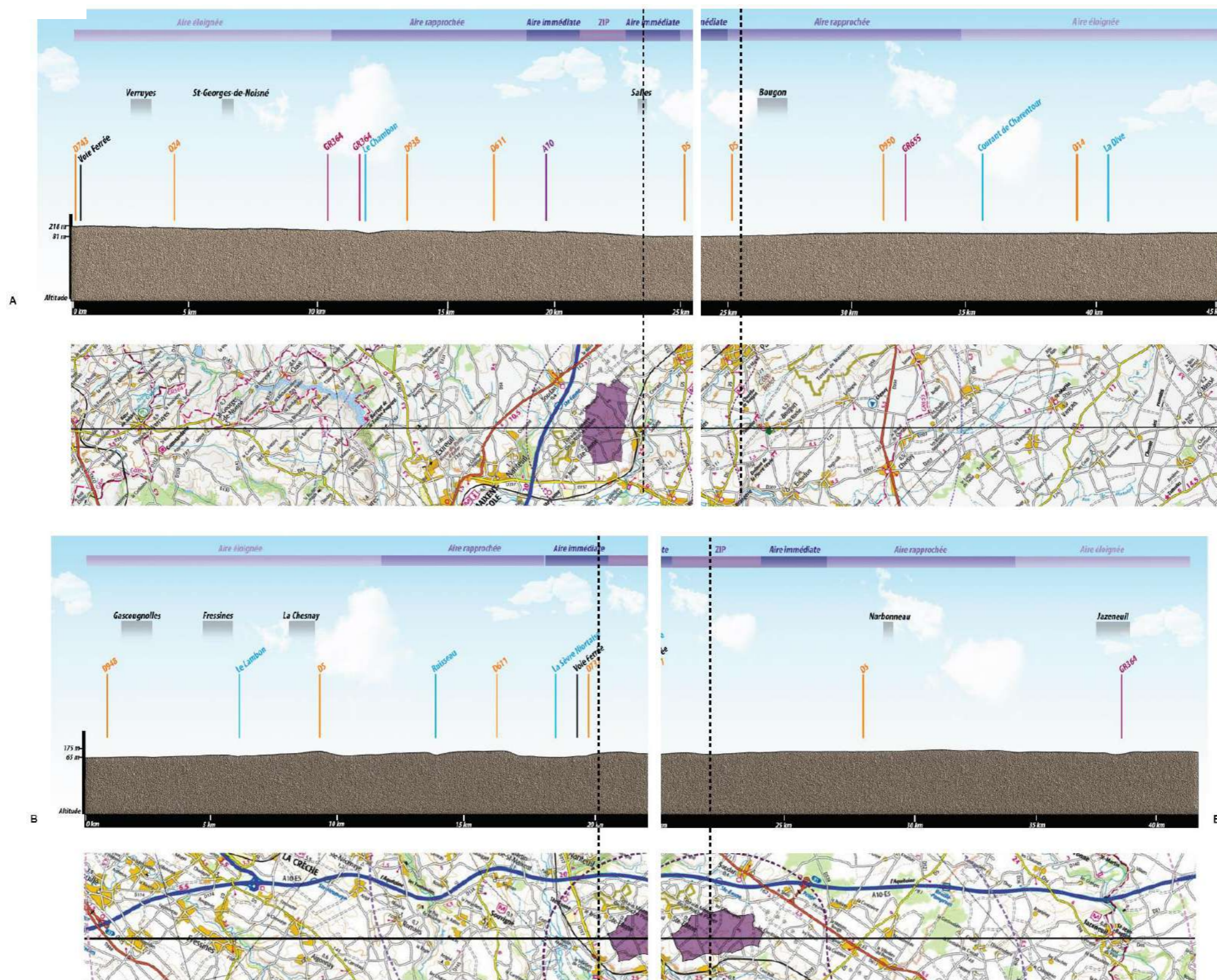


Figure 165 : Coupes paysagères A-A' et B-B'
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 2. 1. 2. Les unités paysagères

L'inventaire des paysages de l'ancienne région Poitou-Charentes propose un découpage des paysages régionaux selon 9 grands ensembles et 84 entités paysagères.

La zone d'étude du Projet éolien de la plaine de Balusson est ainsi partagée en 6 grands ensembles et 13 entités paysagères, qui se caractérisent par :

- Une prédominance de paysages de bocage, où les entités de l'Entre plaine et Gâtine, la Gâtine de Parthenay et les contreforts de la Gâtine occupent le nord de l'aire d'étude tandis que les terres rouges - secteur bocager sont situées sur la moitié sud ;
- De vastes secteurs de plaines de champs ouverts, avec la plaine de Niort à l'ouest de la ZIP et les plateaux de Pamproux et de Lezay au sud-est de l'aire d'étude ;
- Trois vallées principales creusant des sillons plus ou moins profonds : les vallées de la Boutonne et de ses affluents ; les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents ; les vallées du Clain et de ses affluents ;
- Deux aires urbaines, Niort (partiellement) et Saint-Maixent-l'École ;
- Une petite portion des plaines vallonnées et/ou boisées : les terres de brandes sur la frange est de l'aire d'étude éloignée ;
- Un paysage singulier lié au terrain militaire d'Avon : le bocage de Bougon-Avon.

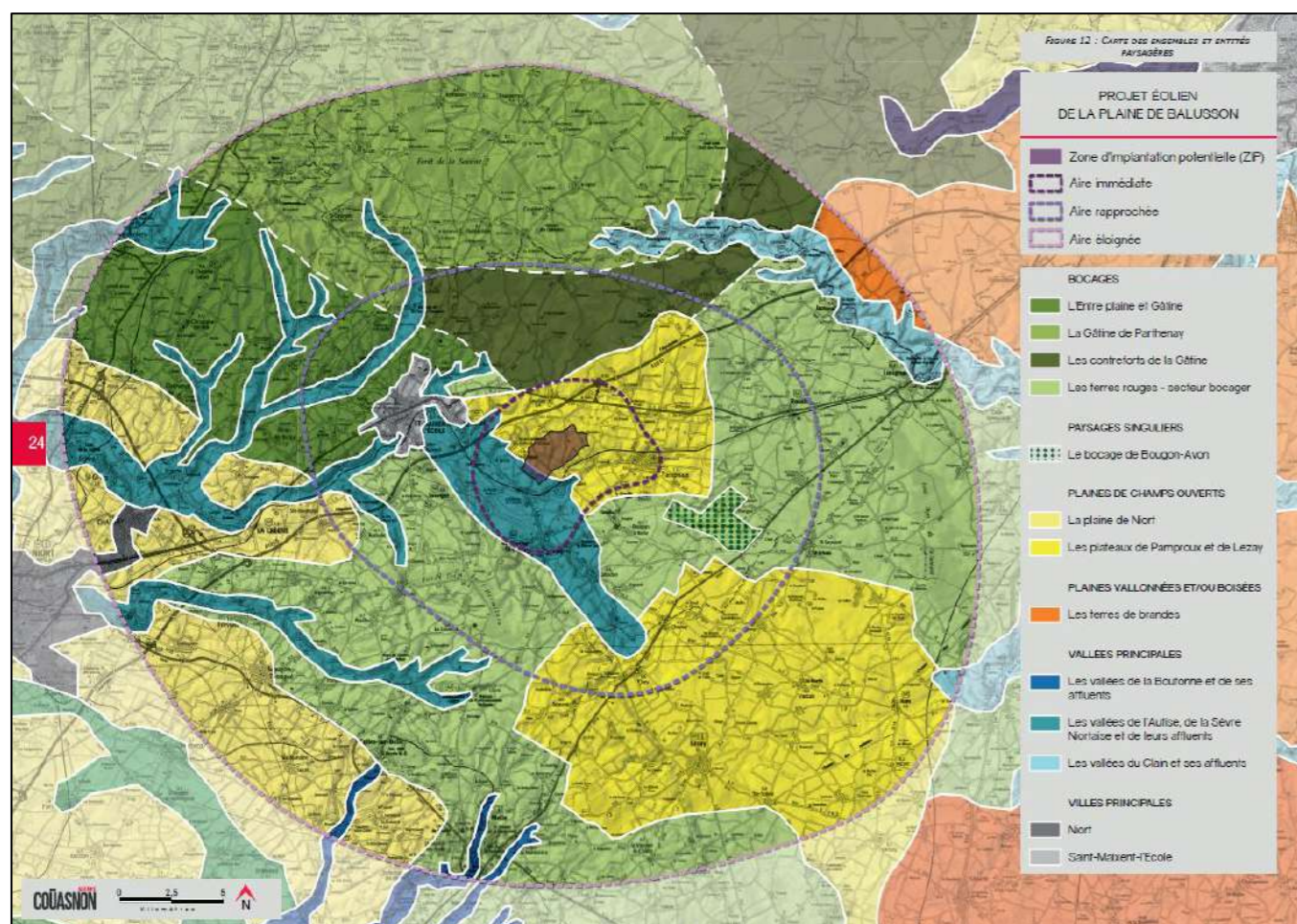


Figure 166 : Carte des ensembles et entités paysagères
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Paysage de bocages

Caractéristiques et éléments majeurs :

- Trame végétale importante ;
- Parcellaire relativement réduit ;
- Nombreux vallons ;
- Haies basses taillées ;
- Habitat diffus.



Les vues alternent entre perceptions fermées au creux du relief et tronquées par un horizon boisé mais peuvent s'ouvrir, localement, à la faveur des mouvements du relief.

Dans ce type de paysage, les projets éoliens sont régulièrement masqués par la végétation ce qui limite leur prégnance visuelle. Néanmoins, la différence d'échelle entre la trame arborée et celles des éoliennes peut être pénalisante dans l'appréciation des différents plans qui composent le paysage, notamment depuis les aires rapprochées.

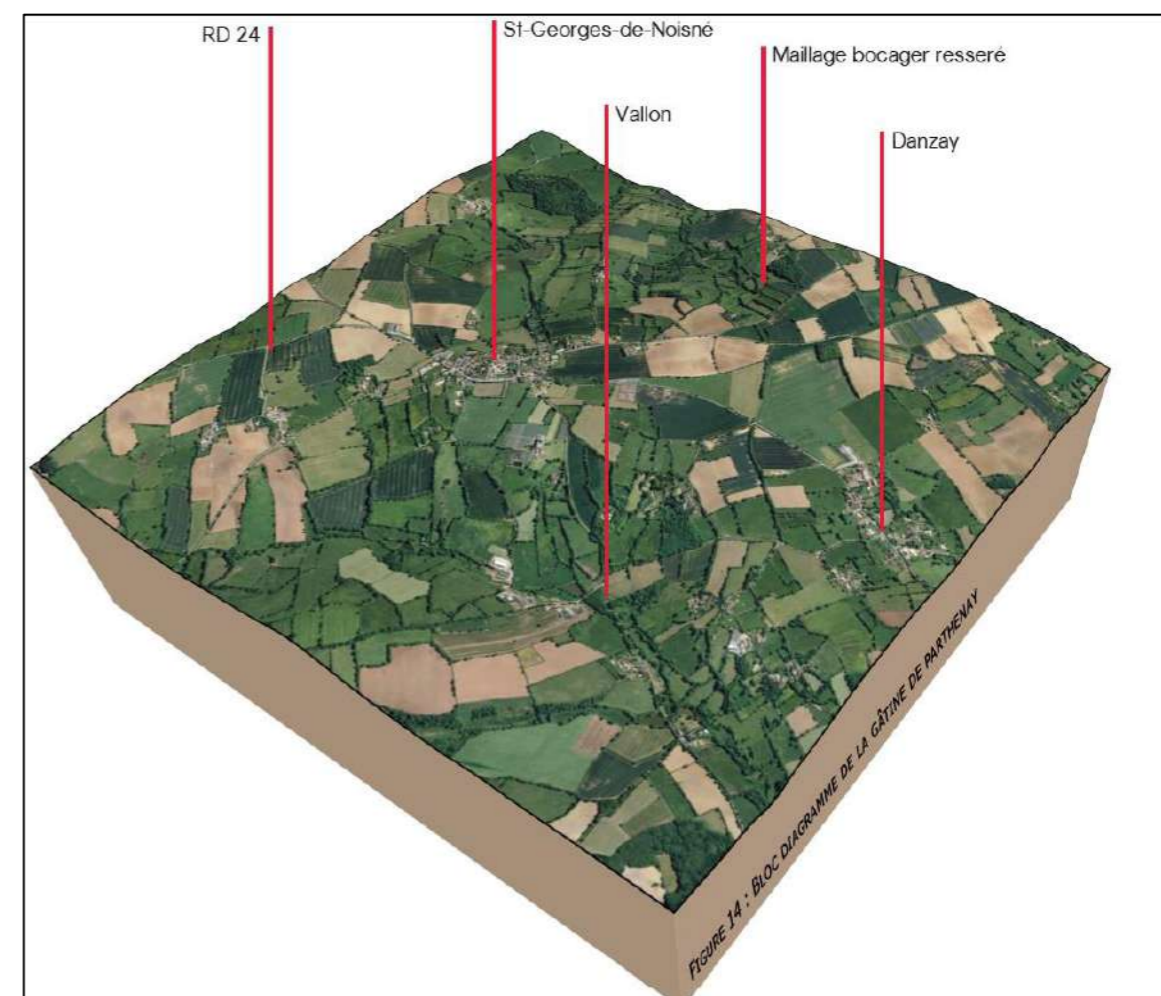


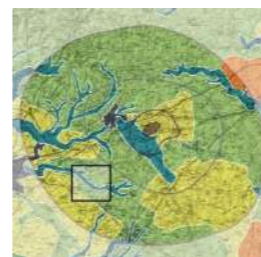
Figure 167 : Bloc diagramme de la gâtine de Parthenay
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

Vallée principales

Caractéristiques et éléments majeurs :

- Vallées profondes et sinueuses ;
- Bassin d'effondrement de la Sèvre Niortaise ;
- Chaos granitiques ;
- Densité du couvert végétal ;
- Versants escarpés et bocagers ;
- Forte concentration de l'habitat, fréquemment étagé sur les versants.



Les vues depuis les vallées sont principalement fermées par le relief des versants et la végétation qui y prend place. Au contraire, depuis le sommet des versants des vues ouvertes, parfois panoramiques, sont possibles.

Au vu de la proximité de la vallée de la Sèvre Niortaise par rapport au site d'implantation potentiel éolien (dans l'aire immédiate), il y a un risque de modification de l'appréciation des rapports d'échelle.

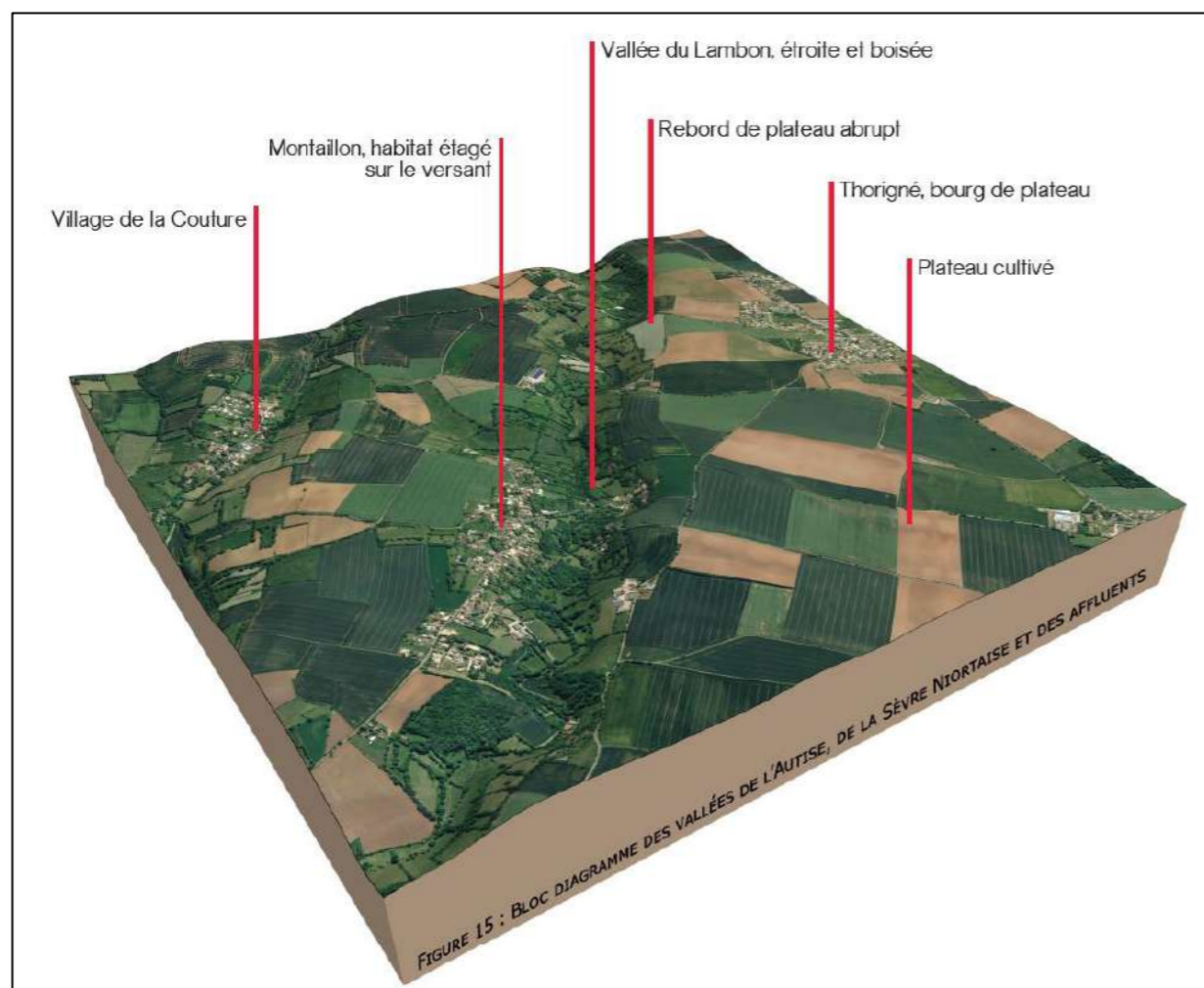


Figure 168 : Bloc diagramme des vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et des affluents
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte (Sèvres Niortaise)

Villes principales

Caractéristiques et éléments majeurs :

- Dominante bâtie ;
- Grandes infrastructures ;
- Forte concentration de l'habitat.



Les vues sont principalement fermées par la trame construite. En revanche, depuis les franges, la plus faible densité du bâti et la topographie peuvent permettre des échappées visuelles sur le paysage environnant.

La ville de Niort est située à plus de 22 km du site d'étude, éloignement suffisant pour que le tissu bâti masque entièrement le futur projet éolien. En revanche, la ville de St-Maixent-l'École se trouve à environ 6 km de la ZIP et présente donc une sensibilité modérée depuis les franges. Le cœur de ville n'offre que peu de visibilité en direction du site d'étude du projet au vu de la densité du bâti et de la végétation privative.

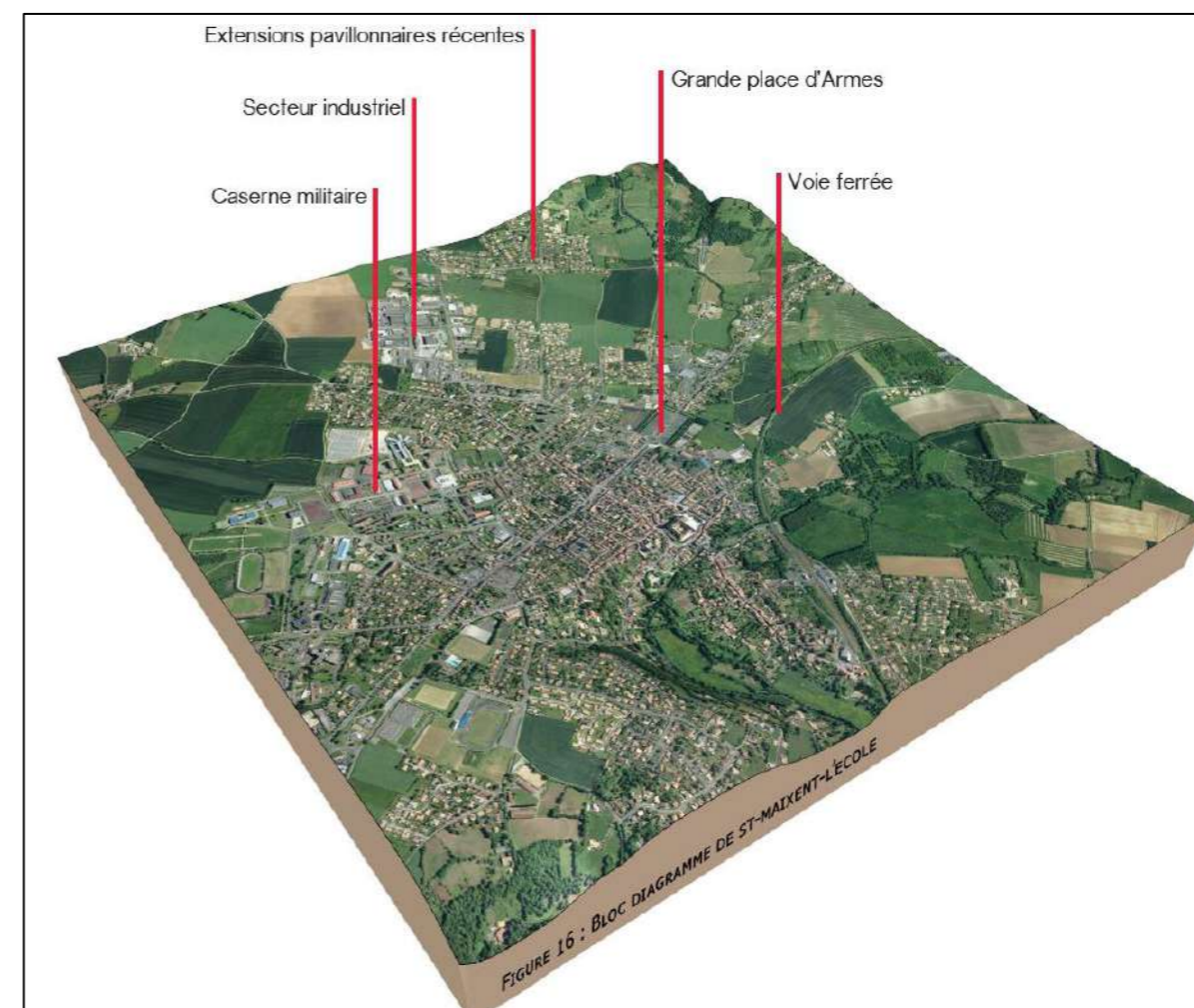


Figure 169 : Bloc diagramme de St-Maixent-l'École
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

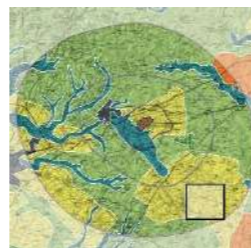
Valeur de la sensibilité : très faible (Niort)

Valeur de la sensibilité : modérée (St-Maixent-l'École)

Plaine de champs ouverts

Caractéristiques et éléments majeurs :

- Dominante agricole ;
- Fragmentation des espaces cultivés ;
- Boisements en ponctuation ;
- Topographie plane.



Les vues sont principalement ouvertes sur les cultures bien que des bois ou des fragments de haies bocagères puissent limiter la profondeur du champ visuel.

Cette typologie de paysage est propice à l'accueil de projet éolien. En effet, l'échelle du paysage est cohérente avec celle des dimensions éoliennes sans générer d'effet d'écrasement sur les motifs paysagers qui composent cet ensemble.

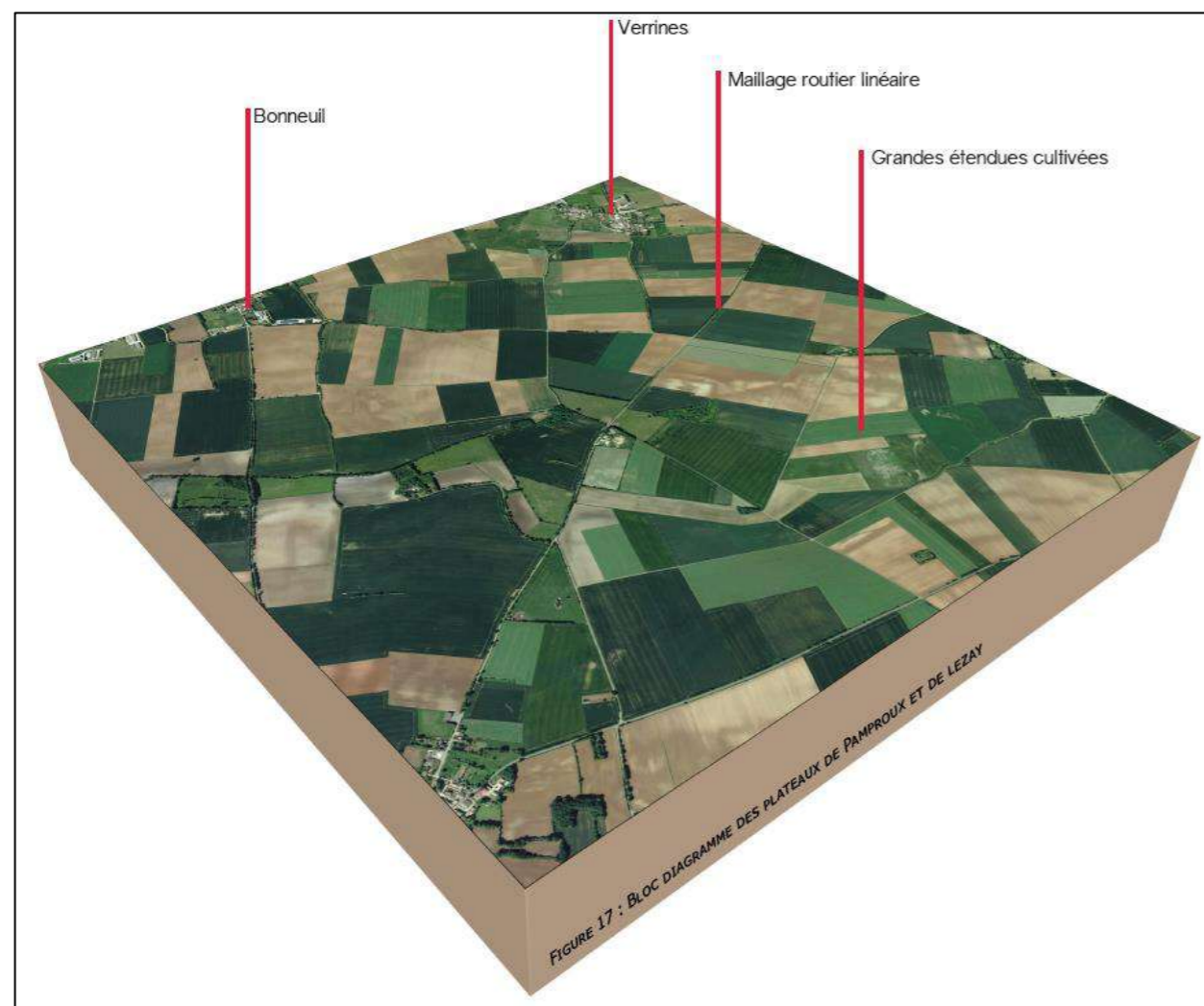


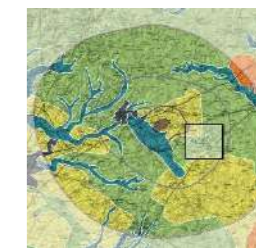
Figure 170 : Bloc diagramme des plateaux de Pamproux et de Lezay
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Paysage singulier

Caractéristiques et éléments majeurs :

- Densité des haies bocagères ;
- Parcellaire très fin ;
- Tendance à l'enfrichement.



Les perceptions visuelles sont courtes, rapidement limitées par une haie dense ou un bosquet.

Ce secteur ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet éolien en raison de son inaccessibilité au public (à l'exception de la RD 329 qui le traverse) et des perceptions visuelles très limitées par le maillage bocager particulièrement dense. Localement, des vues tronquées sont toutefois possibles vers le projet éolien.

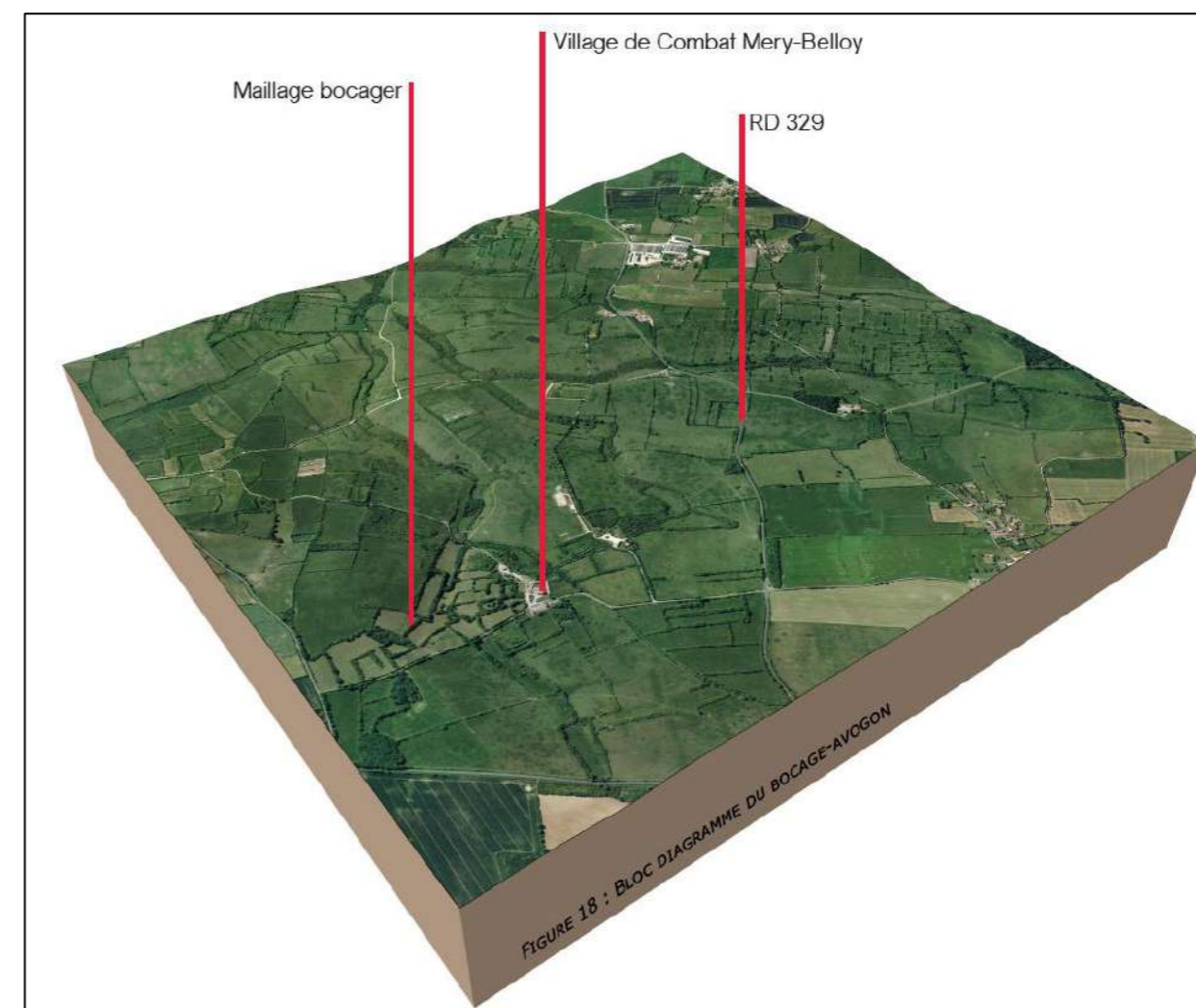


Figure 171 : Bloc diagramme du Bocage-Avogon
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : très faible

V. 2. 1. 3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager

L'aire d'étude éloignée compte une vallée majeure, potentiellement sensible au projet éolien, celle de la Sèvre Niortaise. La portion entre La Mothe-Saint-Héray et Saint-Maixent-l'École présente une forte sensibilité vis-à-vis du site d'étude au regard de sa proximité et de l'orientation du versant ouest propice aux panoramas vers la ZIP.

Les paysages de plaines de champs ouverts et certains secteurs des paysages de bocages sont favorables à l'implantation d'éoliennes. C'est d'ailleurs dans ces deux grands ensembles paysagers que l'on retrouve tous les parcs éoliens existants ou accordés.

À ce stade, ce paysage semble compatible avec l'accueil d'un nouveau projet éolien mais une vigilance devra être requise vis-à-vis de la vallée de la Sèvre Niortaise.

V. 2. 2. Le patrimoine bâti, paysager et culturel

V. 2. 2. 1. Les monuments historiques

Visibilité de l'édifice protégé

Sur le territoire d'étude du Projet éolien de la plaine de Balusson, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 61 sont situés dans l'aire éloignée.

Parmi les 61 monuments recensés dans l'aire éloignée, seuls 3 monuments historiques ont été identifiés avec des vues potentiellement ouvertes, tronquées ou filtrées en direction de la ZIP. En effet, la plupart des édifices protégés présentent un environnement relativement fermé qu'il soit lié à la végétation, à la trame bâtie ou au relief.

Eglise Notre-Dame / Clavé / 12 km de la ZIP

L'église se situe sur la frange sud du village de Clavé. Elle est entourée habitations et d'une trame arborée privative qui limitent le champ visuel de l'observateur. Aux abords immédiats de l'église, les vues en direction de la ZIP sont très limitées atténuant alors la prégnance visuelle pressentie du projet éolien potentiel.



Figure 172 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords de l'église
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

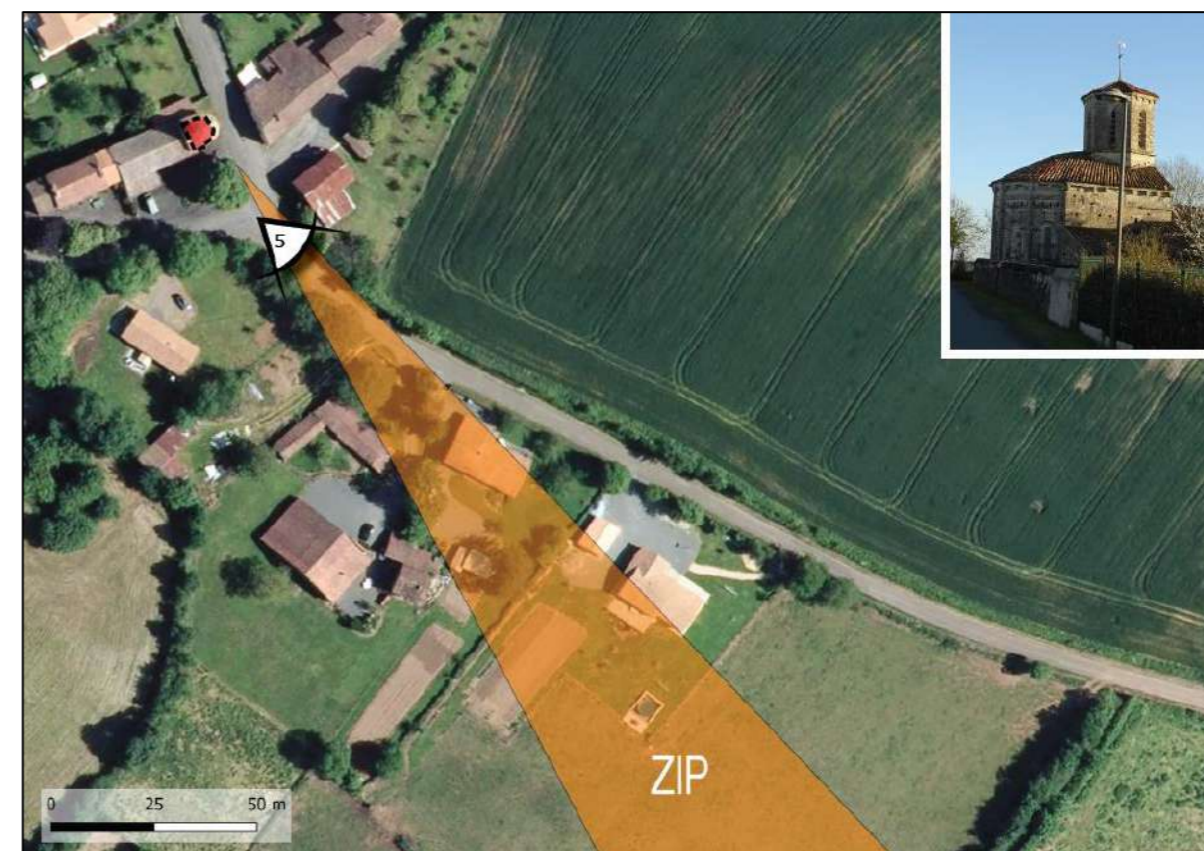


Figure 173 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : très faible

Château de Marconnay / Sanxay / 13,6 km de la ZIP

Le château est situé aux abords du Grand Etang à environ 13 km du site d'étude. Depuis l'entrée du château, les vues en direction de la ZIP sont rapidement limitées par la végétation au premier plan puis par un rideau arboré au deuxième plan. Toutefois, en raison de l'ouverture au public (visites guidées) et de la présence d'une tour pouvant offrir de plus longues perspectives visuelles et des vues tronquées sur la ZIP, la sensibilité est plus importante.



Figure 174 : Vue en direction de la ZIP depuis l'entrée du château
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

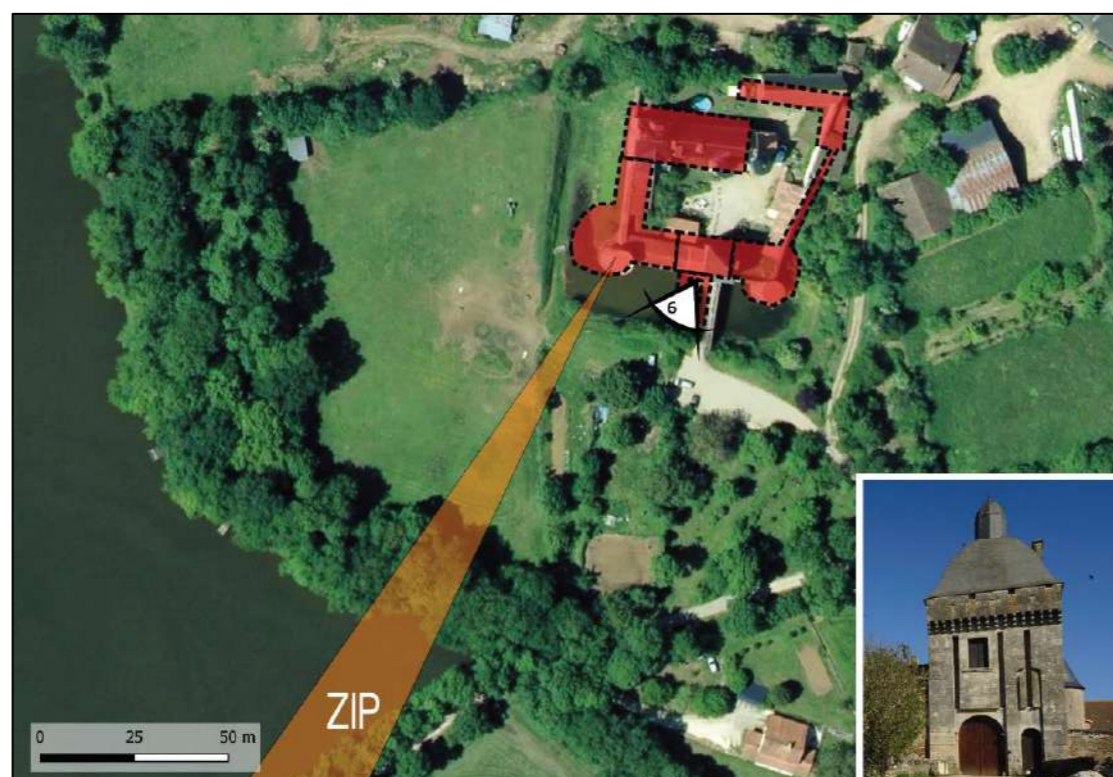


Figure 175 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Tumulus du Moutiou / Sainte-Soline / 20,5 km de la ZIP

Le tumulus s'inscrit dans une vaste plaine agricole ouverte où les perceptions visuelles sont larges et profondes. Les vues en direction de la ZIP sont cependant tronquées à l'arrière-plan par un horizon boisé au-dessus duquel on distingue (par temps clair) les éoliennes du parc de Soudan-Énergies (situé à proximité immédiate de la ZIP). Néanmoins, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien potentiel reste faible au vu de la distance d'éloignement (plus de 20 km) et de la présence de filtres visuels plus ou moins hauts venant s'interposer entre l'observateur et la ZIP.



Figure 176 : Vue en direction de la ZIP depuis le chemin d'accès au tumulus
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 177 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Covisibilité

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹⁸ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire éloignée, 3 monuments historiques sont susceptibles d'être concernés par une situation de covisibilité directe ou indirecte avec le projet éolien potentiel. Au regard de la distance d'éloignement, de la densité de la trame végétale et des ondulations du relief, les situations de covisibilité sont toutefois rares et n'engendrent pas de sensibilités majeures.

Eglise St-Pierre / Sanxay / 11,5 km de la ZIP)

Depuis le cimetière situé sur les hauteurs du bourg de Sanxay, on aperçoit le clocher de l'église St-Pierre entre deux constructions bien qu'il ne dépasse pas de la silhouette bâtie. A l'arrière-plan, on distingue aisément les éoliennes du parc de St-Germier situées à environ 5 km. La ZIP du projet de la plaine de Balusson s'inscrit à droite du parc existant en arrière des habitations et donc en situation de covisibilité indirecte potentielle avec l'église protégée. La prégnance visuelle reste toutefois faible au regard de l'existence préalable du motif éolien, des perceptions tronquées pressenties et de la distance d'éloignement.



Figure 178 : Situation de covisibilité indirecte entre l'église et la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Église Saint-Romain / St-Sauvant / 11,9 km de la ZIP)

L'église de St-Sauvant présente un risque de covisibilité indirecte avec la ZIP depuis les routes départementales RD 29 et RD 26 à l'est du bourg. Dans un contexte paysager agricole de grandes cultures, les perceptions visuelles sont larges et profondes. L'église et le château d'eau marquent tous deux la présence du bourg de St-Sauvant. La ZIP s'inscrit à l'arrière-plan (à droite de la route) tronquée par un horizon boisé dans le même champ visuel que l'édifice protégé. Toutefois, au regard de la distance d'éloignement, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien potentiel sera atténuée.



Figure 179 : Situation de covisibilité indirecte entre l'église et la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Église Saint-Romain / St-Sauvant / 11,9 km de la ZIP)

L'église de Vançais présente une situation de covisibilité indirecte avec la ZIP depuis la RD 307 (carrefour de la Croix de Pierre). Les vues en direction de la ZIP sont filtrées par les arbres à l'arrière-plan. Au regard de la distance d'éloignement du site d'étude, de la faible visibilité de l'édifice protégé et des vues filtrées en direction de la ZIP, la sensibilité demeure très faible.



Figure 180 : Situation de covisibilité indirecte entre l'église et la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : très faible

¹⁸ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

V. 2. 2. 2. Synthèse de la sensibilité des monuments historiques

Tableau 118 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
34	Eglise paroissiale Saint-Grégoire	Le clocher et le choeur - Le mur sud de la nef, avec son auvent	Partiellement Classé-Inscrit	Augé	DEUX-SEVRES	13,2	Hors ZVI	Nulle	Nulle
35	Château de Maillé	Façades et toitures de la poterne	Partiellement Inscrit	La Chapelle-Bâton	DEUX-SEVRES	16,5	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
36	Croix de cimetière	Croix	Classé	Saint-Christophe-sur-Roc	DEUX-SEVRES	17,9	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
37	Château des Loges	L'ensemble des bâtiments en totalité et le parc	Inscrit	La Chapelle-Bâton	DEUX-SEVRES	17,6	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
38	Château de Nuchèze	Château et son pigeonnier	Inscrit	Champdeniers-Saint-Denis	DEUX-SEVRES	22,0	Hors ZVI	Nulle	Nulle
39	Château le Petit Chêne	Château ; parc et plan d'eau avec leur éléments architecturés	Partiellement Inscrit	Mazières-en-Gâtine	DEUX-SEVRES	20,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
40	Commanderie	Chapelle	Partiellement Inscrit	Verruyes	DEUX-SEVRES	17,4	En ZVI	Nulle	Nulle
41	Logis de la Salette	Vestiges de la chapelle de la Salette - Logis et ensemble des bâtiments constituant le logis de la Salette	Partiellement Inscrit	Saint-Georges-de-Noisné	DEUX-SEVRES	14,1	Hors ZVI	Nulle	Nulle
42	Croix du cimetière	Croix	Classé	Saint-Georges-de-Noisné	DEUX-SEVRES	14,4	En ZVI	Nulle	Nulle
43	Eglise Notre-Dame	Le clocher et l'abside	Partiellement Classé	Clavé	DEUX-SEVRES	12,1	En ZVI	Très faible	Nulle
44	Logis du 17e siècle	Façades et toitures du corps de logis	Partiellement Inscrit	Vasles	DEUX-SEVRES	14,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
45	Chapelle des Hospices dite de l'Aumonerie	Chapelle	Classé	Menigoute	DEUX-SEVRES	10,0	En ZVI	Nulle	Nulle
46	Croix hosannière	Croix	Classé	Menigoute	DEUX-SEVRES	9,9	En ZVI	Nulle	Nulle
47	Château de Marconnay	La poterne et le corps de logis ; Le sol d'assiette ; les douves ; le pont ; l'ensemble des parties bâties correspondant aux courtines avec leurs tours et les bâtiments appuyés contre elles (à l'exception du bâtiment neuf)	Classé	Sanxay	VIENNE	13,6	En ZVI	Faible	Nulle
48	Château de la Coincardière	Porte du 15e siècle	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	12,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
49	Église Saint-Pierre	Eglise	Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,5	Hors ZVI	Nulle	Faible
50	Maison du 15e siècle	La fenêtre avec accolade	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
51	Maison route de Vasles	La fenêtre gothique sur rue	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle
52	Ruines gallo romaines d' Herbord	Les ruines gallo-romaines comprenant thermes, théâtre, enceinte et portique	Classé	Sanxay	VIENNE	11,1	Hors ZVI	Nulle	Nulle
53	Église Saint-Martin	Eglise	Classé	Curzay-sur-Vonne	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
54	Domaine de Curzay	Château ; Façades et toitures de l'aile sud des communs du château, de la grange dimière avec ses deux tours médiévales, du bâtiment situé à l'ouest de la grange, à l'exclusion de son aile nord-ouest en retour ; chapelle au décor néo-gothique 19e siècle située dans l'aile sud des communs	Inscrit	Curzay-sur-Vonne	VIENNE	13,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
55	Église Saint-Jean-Baptiste	Eglise	Classé	Jazeneuil	VIENNE	13,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
56	Maison du 15e siècle	La maison, ainsi que le sol des parcelles G 1318, 327, 328 et 329, en totalité	Classé	Jazeneuil	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
57	En totalité, rue Pictave et rue St Nicolas, parcelles attenantes	rue Pictave et rue St Nicolas	Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
58	Château de la Cour	Les huit corbeaux et le linteau encastrés dans la façade sur cour	Partiellement Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	13,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
59	Église Notre-Dame-et-Saint-Junien	Eglise	Classé	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
60	Maisons à pans de bois du 16e siècle	Les façades des deux maisons	Partiellement Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
61	Halles	Halles	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle
62	Maison du Gouverneur	La façade sur la rue	Partiellement Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
63	Maison	La porte d'entrée du 15e siècle	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
64	Château médiéval	Vestiges en élévation et enfouis (promenade du Petit-Blossac et place du Bail, à l'exclusion d'une bande de 10 m)	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,9	Hors ZVI	Nulle	Nulle
65	Église Saint-Romain	Eglise	Classé	Saint-Sauvant	VIENNE	11,9	En ZVI	Nulle	Faible
66	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Vançais	DEUX-SEVRES	15,5	En ZVI	Nulle	Nulle
67	Eglise Saint-Martin	Eglise	Classé	Vançais	DEUX-SEVRES	15,6	En ZVI	Nulle	Très faible
68	Donjon de la Roche-Elie	Donjon	Inscrit	Messe	DEUX-SEVRES	20,6	En ZVI	Nulle	Nulle
69	Ensemble des deux tumulus à chambres dolméniques, appelés Tumulus du Montiou	Tumulus	Classé	Sainte-Soline	DEUX-SEVRES	20,5	En ZVI	Faible	Nulle
70	Eglise Sainte-Soline	Eglise	Classé	Sainte-Soline	DEUX-SEVRES	19,3	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
71	Château de Germain	Château	Inscrit	Saint-Coutant	DEUX-SEVRES	19,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
72	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Façade	Partiellement Inscrit	Chail	DEUX-SEVRES	19,4	Hors ZVI	Nulle	Nulle
73	Eglise Saint-Léger-les-Melle	Eglise	Inscrit	Saint-Léger de la Martinière	DEUX-SEVRES	17,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
74	Eglise Saint-Pierre	Eglise	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	17,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
75	Eglise Saint-Hilaire	Façade de style roman poitevin. Au-dessus du portail nord, une niche abrite le cavalier Constantin. Chapiteaux historiés.	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
76	Ancienne église Saint-Savinien	Eglise	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,2	Hors ZVI	Nulle	Nulle
77	Ancien Palais de Justice, ancien Hôtel de Ménoc	Les deux tours dites de l'Evêché - L'hôtel de Ménoc, ancien palais du justice, en totalité, à l'exclusion des parties classées (cad. A1 114), ainsi que le sol de la parcelle pouvant receler des vestiges archéologiques	Partiellement Classé-Inscrit	Melle	DEUX-SEVRES	18,2	Hors ZVI	Nulle	Nulle

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
78	Hospice	Porte de l'hospice provenant du prieuré de Puyberland	Partiellement Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
79	Chateau de Gagemont	Grille d'entrée ; chapelle	Partiellement Inscrit	Saint Martin les Melle	DEUX-SEVRES	19,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
80	Eglise Saint-Maixent de Verrines	Eglise	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	19,1	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
81	Vestiges de l'ancienne église paroissiale Saint-Hilaire	Eglise	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	15,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
82	Ancienne abbaye royale Notre-Dame	Eglise abbatiale ; bâtiments conventuels, y compris le portail avec les deux pavillons d'entrée ; terrasse avec son escalier ; sol du jardin - Le logis Saint-Gobert et les vestiges du cloître médiéval, ainsi que le sol des parcelles AE 110, 111, 64	classe	Celles sur Belle	DEUX-SEVRES	15,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
83	Trois menhirs	Menhirs	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	14,0	Hors ZVI	Nulle	Nulle
84	Ancienne église, Temple protestant	L'abside et le chœur	Partiellement Classé	Beaussais-Vitré	DEUX-SEVRES	10,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
85	Logis du Breuil-Malicorne	Logis	Inscrit	Aigonnay	DEUX-SEVRES	11,8	En ZVI	Nulle	Nulle
86	Eglise Notre-Dame	Eglise	Inscrit	Vouillé	DEUX-SEVRES	20,2	En ZVI	Nulle	Nulle
87	Temple protestant	Temple protestant	Inscrit	Chauray	DEUX-SEVRES	19,1	En ZVI	Nulle	Nulle
88	Eglise Saint-Pierre	Portail de la façade occidentale	Partiellement Inscrit	Chauray	DEUX-SEVRES	19,2	En ZVI	Nulle	Nulle
89	Château	Façade sur le parc ; cage d'escalier avec sa rampe en fer forgé ; deux cheminées situées l'une avec son décor de bois marqueté, dans la petite salle à manger à gauche de l'escalier, l'autre dans la salle de séjour de l'aile arrière ; boiseries de la grande salle à manger à gauche de l'escalier	Partiellement Inscrit	François	DEUX-SEVRES	17,4	Hors ZVI	Nulle	Nulle
90	Eglise Saint-Gelais	Eglise	Classé	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Nulle	Nulle
91	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Nulle	Nulle
92	Château	Façades et toitures ; escalier à vis de la tour ; cinq cheminées anciennes dont quatre au rez-de-chaussée et une au premier étage ; plafonds à la française	Partiellement Classé	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Nulle	Nulle
93	Château de la Taillée	Façades et toitures du château : inscription par arrêté du 4 novembre 1969 ; Façades et toitures des communs, y compris le porche d'entrée et les tours-pigeonniers	Partiellement Inscrit	Echiré	DEUX-SEVRES	21,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
94	Château	Château, y compris les douves	Classé	Cherveux	DEUX-SEVRES	17,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle

V. 2. 2. 3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés sont devenus des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

La protection des sites patrimoniaux remarquables est assurée par l'article L. 631-1 du Code du patrimoine qui prévoit : « sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'aire d'étude éloignée compte 2 SPR sur les communes de Celles-sur-Belle (2 secteurs) et Melle. Ils font l'objet d'une présentation ci-après.

SPR de Celles-sur-Belle (Bourg) / 15 km de la ZIP

Le bourg de Celles-sur-Belle est protégé par un large périmètre de SPR qui s'étire sur les deux versants de la vallée de la Belle. En raison de la distance d'éloignement et des nombreux masques visuels venant s'interposer entre l'observateur et la ZIP (bâtiments, végétation, ondulations du relief...) les vues en direction du site d'étude sont fermées. De plus, les cônes de vues à préserver identifiés dans les pièces graphiques du règlement du SPR ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis de la zone d'étude.



Figure 181 : Localisation du SPR sur fond ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 182 : Abbaye royale de Celles-sur-Belle
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 183 : Salle Robert Dalban
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle

SPR de Celles-sur-Belle (Verrines-sous-Celles) / 19 km de la ZIP

Le bourg de Verrines-sous-Celles se situe à environ 19 km de la zone d'étude atténuant de manière significative le niveau de sensibilité. Par ailleurs, le périmètre protégé s'inscrit dans un repli topographique empêchant toute fenêtre visuelle en direction de la ZIP. Comme précédemment, les cônes de vues à préserver dans le bourg de Verrines-sous-Celles ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis du site d'implantation potentiel.



Figure 184 : Localisation du SPR sur fond ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 185 : De gauche à droite : silhouette du bourg depuis les parcelles cultivées alentours, église de Verrines-sous-Celles et centre ancien
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle

SPR de Melle / 17 km de la ZIP

Une large partie de la ville de Melle est protégée par un SPR qui englobe la ville haute, certains quartiers historiques, les extensions urbaines anciennes et récentes, l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier. La distance d'éloignement, le tissu bâti et la végétation ne permettent pas d'ouverture visuelle en direction de la ZIP. De plus, les « cônes de vue à préserver » identifiés dans les pièces graphiques du règlement du SPR ne présentent pas de sensibilités au regard du site d'étude du projet éolien potentiel.

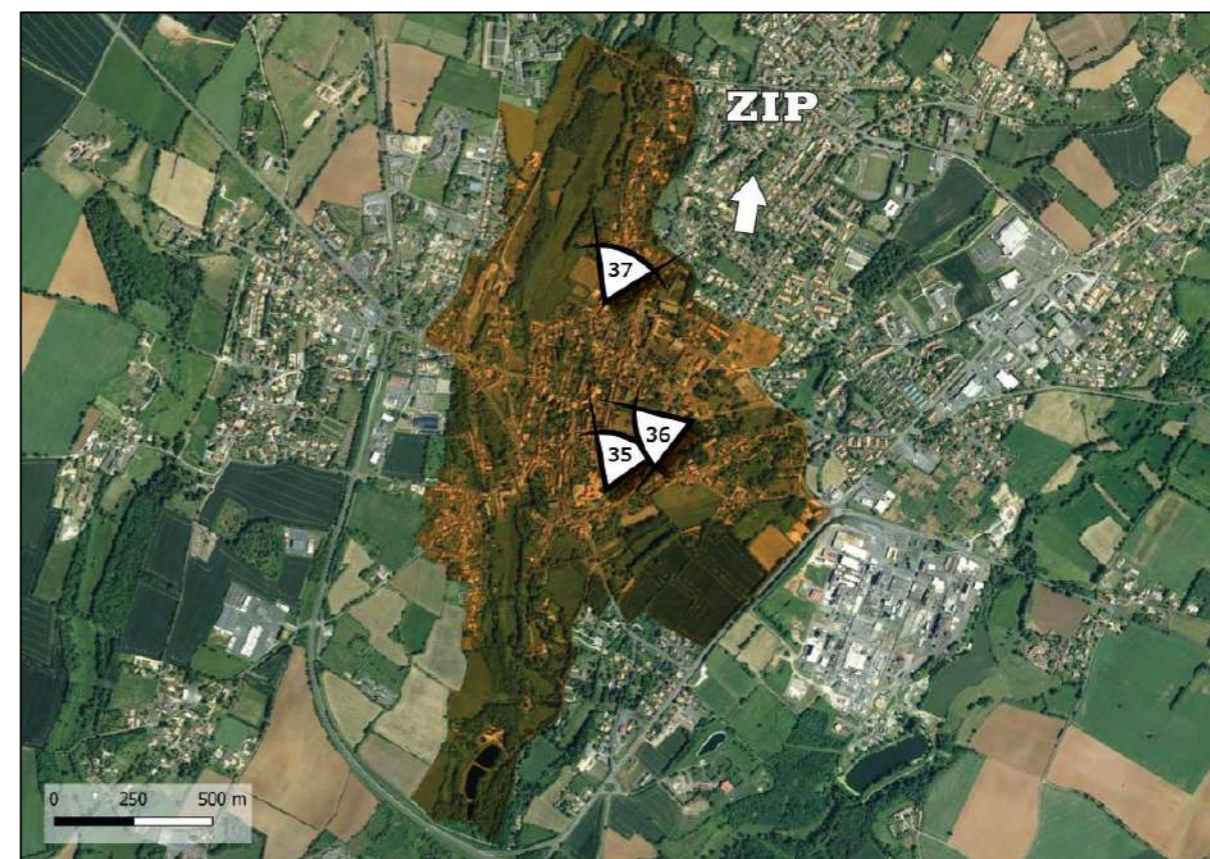


Figure 186 : Localisation du SPR sur fond ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 187 : De gauche à droite : église Saint-Savinien dans le centre historique de Melle, entrée de Bourg, Vue fermée en direction de la ZIP depuis les abords de l'église Saint-Pierre
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle

V. 2. 2. 4. Synthèse de la sensibilité des SPR

Tableau 119 : Synthèse de la sensibilité paysagère des SPR

(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

NOM	SECTEURS CONCERNÉS	DATE DE PROTECTION	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
SPR de Celles-sur-Belle	Bourg de Celles-sur-Belle	12 juillet 2016	DEUX-SEVRES	15	Partiellement en ZVI	Nulle
	Bourg de Verrines-sous-Celles/Croué	12 juillet 2016	DEUX-SEVRES	19	Partiellement en ZVI	Nulle
SPR de Melle	La ville haute et les quartiers historiques de Saint-Hilaire, Saint-Pierre et Fossemagne, les extensions urbaines anciennes, les extensions urbaines récentes, et l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier.	5 avril 2007	DEUX-SEVRES	17	Hors ZVI	Nulle

V. 2. 2. 5. Les sites protégés

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les monuments historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

Le détail des sites présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-dessous dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- L'identification du site, la commune et le niveau de protection ;
- La distance minimale entre le site et la ZIP ;
- L'analyse de la visibilité théorique ;
- L'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Le territoire d'étude abrite 13 sites protégés, dont 9 sont situés dans l'aire d'étude éloignée.

Parmi ces derniers, seuls 3 sites présentent une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet éolien et font l'objet d'une analyse ci-après comprenant notamment :

- Un repérage sur photo aérienne avec une flèche indiquant la direction du projet éolien ;
- Une couleur indiquant s'il s'agit d'un site classé (rouge) ou inscrit (bleu) ;
- Des photographies issues de la campagne de terrain.

Grand étang des Châteliers et ses abords (site inscrit) / 9 km de la ZIP

L'étang se situe dans les replis du relief ondulé sur l'itinéraire d'un chemin de grande randonnée (GR 364). En raison du caractère privatif du site protégé et de l'épaisse ripisylve, le plan d'eau est peu visible et difficile d'accès. Depuis les abords immédiats du site, la topographie et la végétation ferment les perceptions visuelles en direction de la ZIP. En revanche, la RD 329 offre à l'automobiliste des vues dégagées où l'on devine l'étang des Châteliers en contrebas. Bien que des vues tronquées soient possibles en direction de la ZIP, la distance d'éloignement, la présence d'un rideau arboré autour de l'étang et les perceptions dynamiques réduisent fortement la prégnance visuelle pressentie du projet éolien.

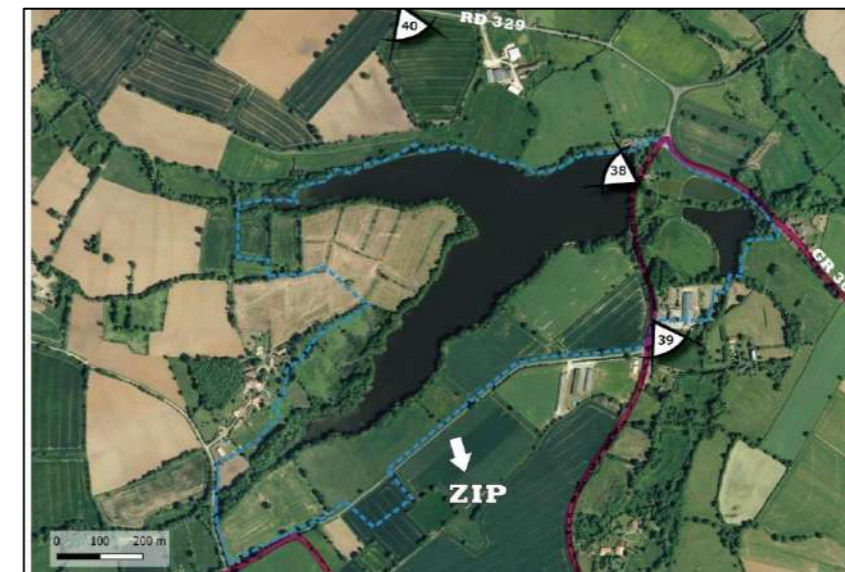


Figure 188 : Localisation du périmètre protégé sur fond BD Ortho
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 189 : Vue sur l'étang
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 190 : Vue fermée par la végétation en direction de la ZIP depuis la frange sud du site protégé
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 191 : La RD 329 offre une vue filtrée sur l'étang des Châteliers et de longues perspectives sur l'horizon boisé sur lequel s'inscrit la ZIP
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Chaos granitiques de Gâtine Poitevine (site classé) et étang du Bois Pouvreau (site inscrit) / 8,5 km de la ZIP

Le périmètre du site classé abrite en son sein un périmètre de site inscrit autour de l'étang du Bois Pouvreau. Les vues en direction de la ZIP sont très limitées par les ondulations du relief et la couverture végétale. Ponctuellement, quelques fenêtres visuelles (depuis la RD 58) vers la ZIP sont possibles mais la prégnance restera très faible du fait de la distance d'éloignement et de la présence de masques visuels venant s'interposer entre l'observateur et la ZIP.

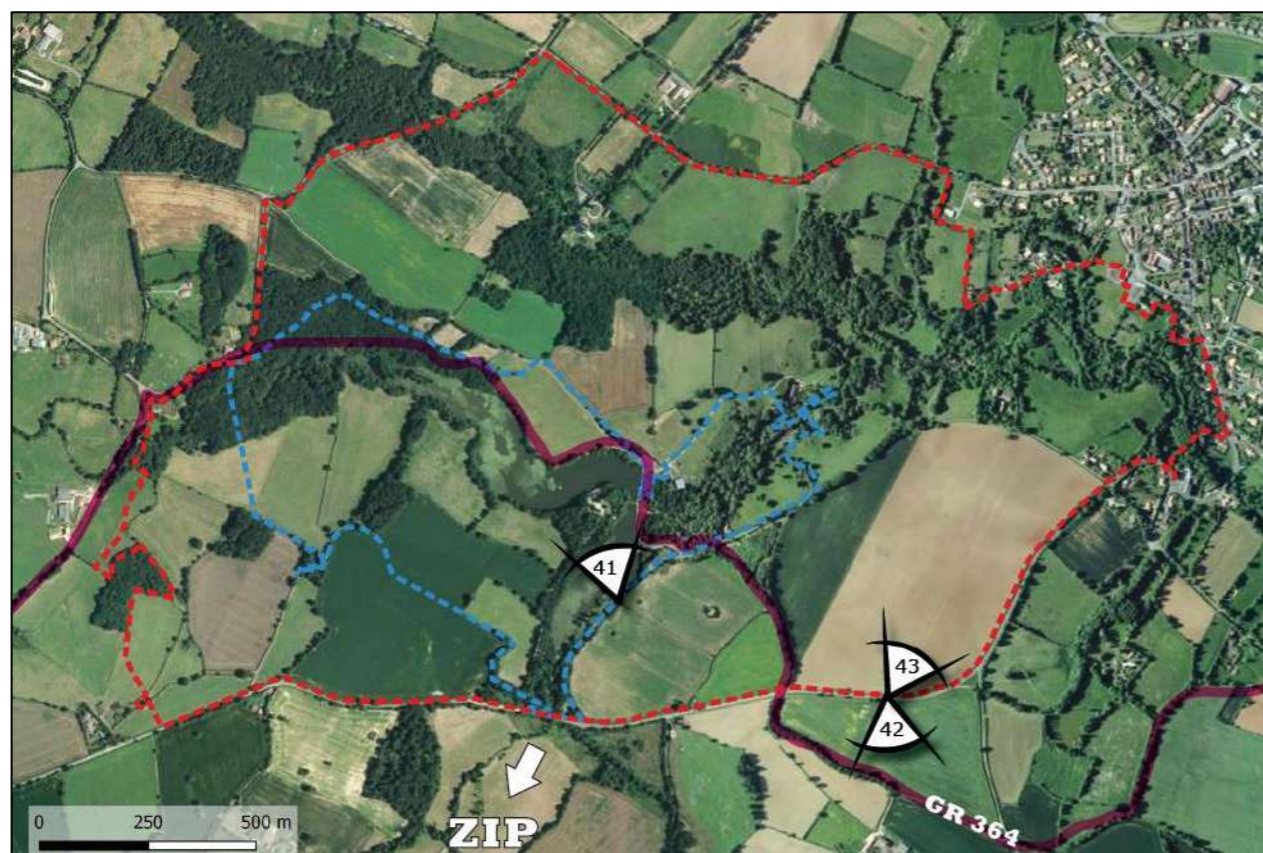


Figure 192 : Localisation du périmètre protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 193 : Etang du Bois Pouvreau
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 194 : Vue en direction de la ZIP depuis le croisement de la RD 58 et du GR 364. Un rideau arboré au deuxième plan filtre les perceptions visuelles vers la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 195 : La RD 58 en limite sud du site classé offre un panorama sur le bourg de Méningoute
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité (site inscrit) : nulle

Valeur de la sensibilité (site classé) : très faible

V. 2. 2. 6. Synthèse de la sensibilité des sites protégés

Tableau 120 : Synthèse de la sensibilité paysagère des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

NOM	PROTECTION	COMMUNE	DEPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITE THEORIQUE	SENSIBILITE VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
Grotte des Fées	Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	14,5	Hors ZVI	Nulle
Cirque de la Vonne	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16	Hors ZVI	Nulle
Promenade de Blossac	Classé	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Nulle
Grotte et galeries de mines de Loubeau	Classé	Melle	DEUX-SÈVRES	18,5	Hors ZVI	Nulle
Cimetière de Verrines-sous-Celles	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SÈVRES	19	Hors ZVI	Nulle
Abords de l'église d'Augé	Inscrit	Augé	DEUX-SÈVRES	13	Hors ZVI	Nulle
Grand étang des châteliers et ses abords	Inscrit	Chantecorps	DEUX-SÈVRES	9	Partiellement en ZVI	Faible
Chaos granitiques de Gatine Poitevine	Classé	La Ménigoute	DEUX-SÈVRES	8,5	Partiellement en ZVI	Très faible
Etang du Bois Pouvreau, ruines du château féodal, vieux moulin et leurs abords	Inscrit	La Ménigoute	DEUX-SÈVRES	8,5	Partiellement en ZVI	Nulle

V. 2. 2. 7. Patrimoine mondial de UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Eglise Saint-Hilaire à Melle

Un seul bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial a été recensé au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de l'église St-Hilaire de Melle protégée au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Elle se situe à environ 18 km au sud de la ZIP hors zone de visibilité théorique du site d'étude (voir carte ci-dessous). Au vu de l'éloignement, du relief, de la trame végétale et du cadre bâti dans lequel s'inscrit l'édifice, la sensibilité est nulle.

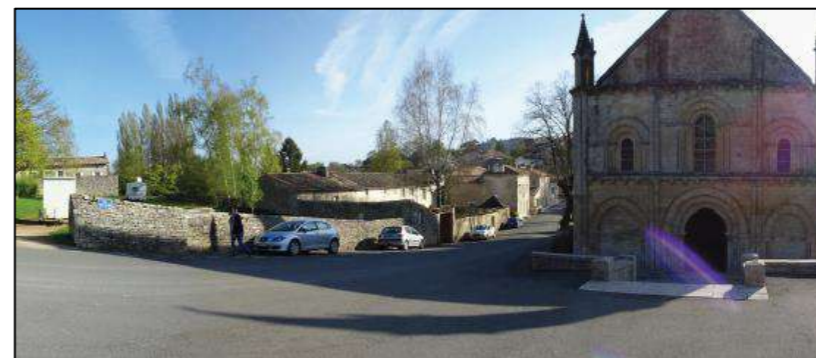


Figure 197 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis la façade ouest de l'église
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

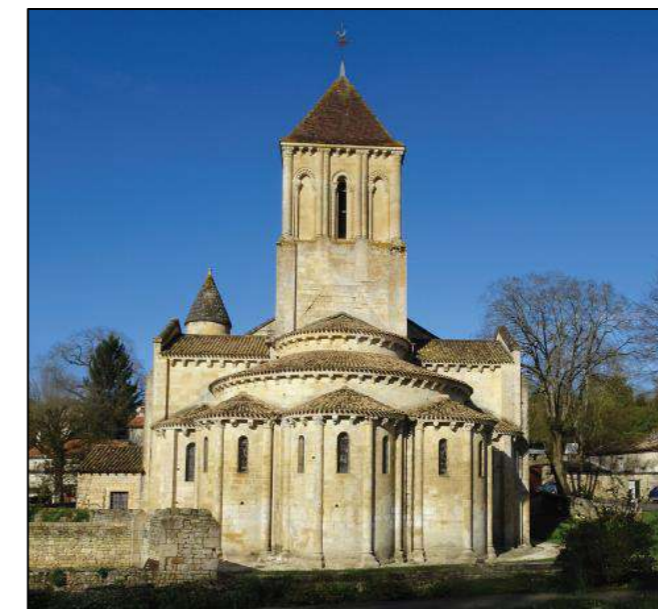


Figure 198 : Eglise Saint-Hilaire de Melle
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 196 : Localisation du bien protégé sur la carte de ZVI du projet éolien
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

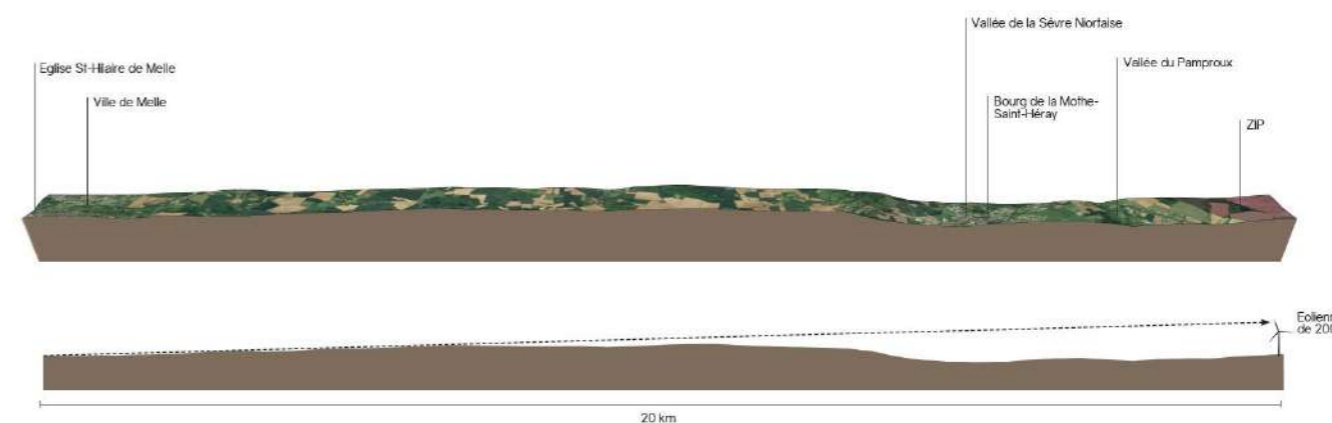


Figure 199 : Coupe de principe entre l'église St-Hilaire de Melle et le site d'étude - le relief bloque les perceptions vers la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle

V. 2. 2. 8. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel

Sur les 61 monuments historiques situés dans l'aire d'étude éloignée, seuls 3 (église de Clavé, château de Marconnay et tumulus du Montiou) présentent une sensibilité, qualifiée de très faible ou faible, au regard de la visibilité de la zone d'implantation potentielle. Trois monuments (église de Sanxay, église de St-Sauvant et église de Vançais) sont également concernés par un risque de covisibilité avec la ZIP mais leur sensibilité reste également très faible ou faible.

Concernant les 2 SPR (Celles-sur-Belle et Melle) de l'aire éloignée, ils ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis de la ZIP du fait de la distance d'éloignement, des ondulations du relief et de la présence de masques visuels venant s'interposer entre les SPR et la zone d'étude.

Sur les 9 sites identifiés dans l'aire d'étude éloignée, 2 (Chaos granitique de Gâtine Poitevine et Grand Etang des Châteliers) présentent une sensibilité respectivement très faible et faible. Le site inscrit de l'étang du Bois Pouvreau n'est en revanche pas sensible vis-à-vis de la ZIP.

L'église St-Hilaire de Melle (protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO) ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de la ZIP.

Le patrimoine bâti, paysager et culturel de l'aire éloignée est relativement peu sensible au regard de la ZIP. En effet, les édifices ou sites protégés sont souvent implantés dans les replis du relief et/ou s'insèrent dans une trame bâtie dense qui occulte alors les vues en direction de la ZIP. Aucune sensibilité modérée, forte ou très forte, n'a été relevée concernant le patrimoine de l'aire d'étude éloignée

V. 2. 3. Synthèse des sensibilités paysagères de l'aire éloignée

L'aire éloignée est relativement peu sensible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cela s'explique par les ondulations importantes du relief associées à la présence d'un maillage bocager dense et de grandes nappes boisées. L'éloignement et la prégnance pressentie du projet depuis l'aire éloignée limitent les situations de rapport d'échelle défavorables dans le paysage et/ou de concurrence visuelle notable avec des éléments patrimoniaux.

L'unité paysagère de la vallée de la Sèvre Niortaise et de ses affluents (également identifiée comme « territoire emblématique » dans le SRE) présente une forte sensibilité au vu de sa proximité immédiate avec la ZIP et des panoramas qu'elle offre depuis le versant ouest. Toutefois, les points de vigilance, vis-à-vis du projet, sont situés au sein des aires rapprochée et immédiate.

La ZIP s'inscrit dans un paysage déjà empreint du motif éolien facilitant ainsi son intégration paysagère. Une vigilance est toutefois requise au regard des risques d'effets cumulés et d'intervisibilités avec les parcs proches (notamment le parc de Soudan-Énergies).

Au sein de l'aire d'étude éloignée aucune sensibilité majeure n'a été relevée mais des précautions sont à prendre concernant l'implantation envisagée du projet et des photomontages seront à réaliser pour juger de l'impact réel du projet sur le paysage.

V. 3. Analyse de l'état initial de l'aire d'étude rapprochée

V. 3. 1. Contexte paysager

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité paysagère de chaque typologie d'enjeu permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

V. 3. 1. 1. Le relief et l'hydrographie

Une dissymétrie géomorphologique est observée de part et d'autre d'une faille géologique entre le barrage de la Touche-Poupard et le village de Chey. A l'est, on retrouve un plateau cultivé animé de douces ondulations où les cours d'eau se font rares. A l'ouest, en revanche, le relief est modelé par trois vallées principales (la Sèvre Niortaise, le Chambon et l'Hermitain) qui engendrent d'importantes variations altimétriques (environ 140 m).

La vallée de la Sèvre Niortaise dessine, à l'ouest de la ZIP, une large vallée à fond plat entre La Mothe-Saint-Héray et Saint-Maixent-l'École. Les versants sont abrupts et offrent des panoramas remarquables sur la vallée mais également en direction de la ZIP. En amont et en aval de cette séquence, le cours d'eau a façonné une vallée étroite et sinueuse à l'ambiance plus intime. L'aire d'étude rapprochée est couverte par trois entités paysagères (les vallées, le bocage et les plaines de champs ouverts) dont les caractéristiques vont conditionner la profondeur des vues. Cette dernière variera énormément selon le positionnement de l'observateur (en fond de vallée, sur les plateaux ondulés, sur les hauteurs des versants...).

Il s'agit d'un paysage sensible à la lecture du relief. Une vigilance est requise au regard de la proximité de la ZIP et de la vallée de la Sèvre Niortaise (effets d'écrasements potentiels). Le projet devra ainsi veiller à respecter les rapports d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux du modèle et du positionnement des machines.



Figure 200 : La Sèvre Niortaise à St-Maixent-l'École
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 201 : Panorama depuis le versant ouest de la vallée de la Sèvre Niortaise - le regard porte au loin jusqu'au plateau cultivé sur lequel s'inscrit la ZIP
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

V. 3. 1. 2. Les principaux axes de communication

L'aire d'étude est parcourue par un maillage routier assez dense et d'une grande diversité : en effet, des routes communales à l'autoroute A 10, en passant par les routes départementales, la voie ferrée et les chemins de grandes randonnées (GR364 et GR655¹⁹), c'est un réseau très varié qui se déploie sur le territoire.

Les axes routiers majeurs présentent une orientation est/ouest, avec notamment l'autoroute A10, la RD 611 et la voie ferrée. Le réseau est complété par une série d'axes routiers secondaires offrant des déplacements nord/sud.

De manière générale, les axes de communication offrent une alternance entre vues ouvertes dans la plaine agricole, vues tronquées dans les secteurs bocagers et vues fermées dans les vallées et vallons secondaires.

Dans un contexte paysager de bocage, les axes routiers sont régulièrement bordés de haies qui cadrent le regard de l'usager dans l'axe de la voie. Toutefois, les ondulations du relief associées à l'absence de masque visuel au premier plan permettent des séquences ouvertes vers la ZIP, notamment depuis le versant ouest de la vallée de la Sèvre Niortaise ou aux abords de l'aire immédiate.

Suite à l'analyse de la perception depuis les principaux axes de communication de l'aire d'étude, des niveaux de sensibilité ont été déterminés par séquence en fonction du degré d'ouverture vers le projet (présence de filtre entre l'observateur et le projet), de l'orientation de la route par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant.



Figure 202 : Depuis un point haut du GR 364, la haie taillée tronque les perceptions vers la ZIP. On distingue à l'horizon les silhouettes des éoliennes existantes
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 203 : Vue tronquée par la végétation depuis le croisement du GR 655 et de la RD 45
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 204 : La RD 950 est bordée par des haies épaisses mais offre à la faveur d'une percée des vues ouvertes vers la ZIP et les autres parcs éoliens
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 205 : Vue ouverte depuis la RD 611 entre Soudan et Chavagné
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

¹⁹ Ce chemin de grande randonnée est aussi un itinéraire de St Jacques de Compostelle

V. 3. 1. 3. Synthèse de la sensibilité des axes de communication

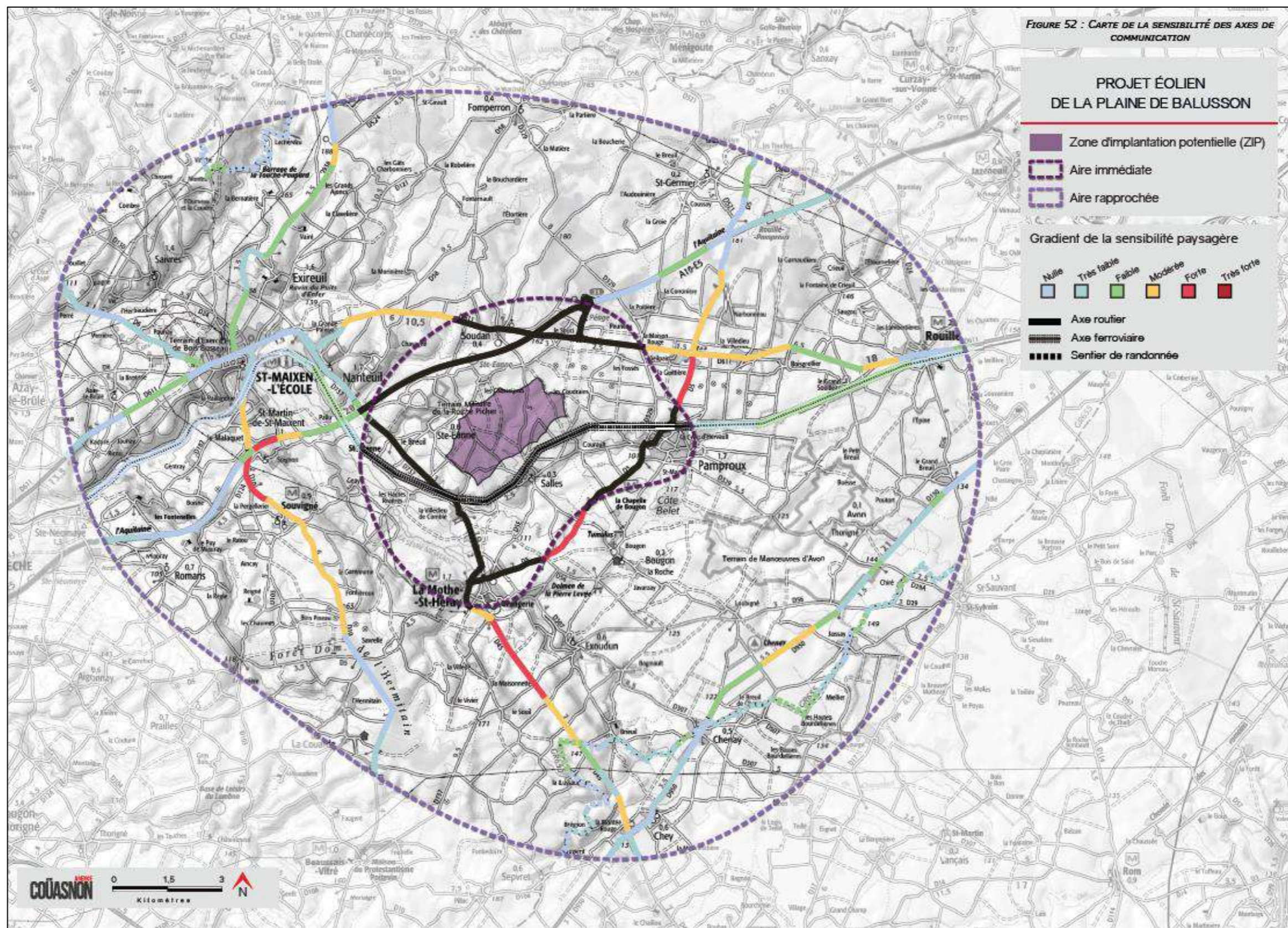


Figure 206 : Carte de la sensibilité des axes de communication
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 3. 1. 4. La perception du site éolien depuis l'habitat

Habitat de plateau

Dans l'aire d'étude rapprochée, les bourgs de plateau sont nombreux. Ils sont situés sur une grande partie du territoire de l'aire d'étude et se répartissent tout autour de la vallée de la Sèvre Niortaise.

Toutefois, dans cette grande catégorie d'implantation, des nuances peuvent être apportées. On distingue ainsi :

- L'habitat situé en rebord de plateau pouvant alors bénéficier de vues dégagées vers le site d'étude (Souvigné) ;
- L'habitat situé sur le plateau ondulé où les perceptions visuelles lointaines peuvent être limitées par le micro-relief et/ou le maillage bocager (Rouillé, Chenay, Chey, Fomperron, St Germier et Bougon) ;
- L'habitat niché dans les replis du plateau ondulé où les perceptions visuelles lointaines sont alors très limitées voire impossibles du fait du relief (Romans).

• Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs

Dans les paysages de bocage dense, les villages sont peu identifiables à l'exception de ceux possédant de hauts clochers, ce qui limite les situations de concurrence visuelle. En revanche, dans les espaces agricoles ouverts, les bourgs sont plus sensibles aux perceptions simultanées du bourg et de la ZIP notamment lorsque les axes routiers sont orientés dans le même sens.

• Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude)

Lorsque le relief présente peu de variations altimétriques, les constructions, la végétation privative et la trame bocagère autour des villages, limitent fortement les vues en direction de la ZIP. Des vues tronquées sont toutefois possibles, notamment lorsque les axes routiers offrent des percées visuelles lointaines en direction du site d'étude.

• Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude)

Les sorties de bourgs donnent à voir directement sur l'espace agricole où le maillage bocager est plus ou moins dense selon les secteurs. La présence de boisements (notamment au nord) et/ou les variations du relief qui s'intercalent entre le bourg et la ZIP peuvent limiter les vues. Le bourg de Souvigné situé en rebord de plateau présente une plus forte sensibilité au regard des vues larges et dégagées en direction de la ZIP depuis la frange nord.

• Les cœurs de bourgs

En raison de la trame bâtie qui constitue le cœur du bourg, les vues sont souvent fermées en direction de la ZIP. Bien que des « dents creuses » puissent être localement présentes dans certains bourgs, la proximité de haies ou de boisements limite le risque de visibilité du projet. Le village de Bougon est toutefois plus sensible du fait de sa proximité avec la ZIP.



Figure 208 : Les parcelles cultivées qui bordent St-Germier offrent un dégagement visuel en direction de la ZIP - les éoliennes de Soudan-Énergies sont visibles à l'arrière-plan
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 209 : Vue ouverte sur la ZIP et le parc de Soudan-Énergies depuis la frange sud du bourg de Rouillé
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 210 : Situation de concurrence visuelle avec la silhouette du bourg de Chenay et la ZIP
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

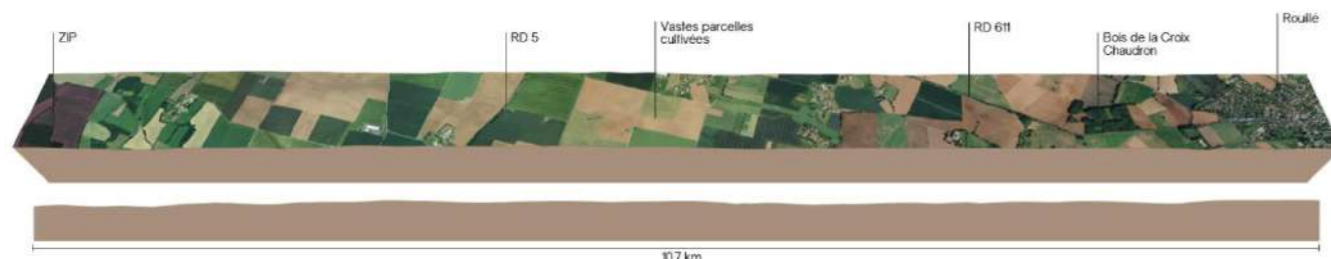


Figure 207 : Coupe de principe entre Rouillé et le site d'étude
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Habitat sur versant

C'est au sein de la vallée de la Sèvre Niortaise et de la vallée du Chambon que l'on retrouve des bourgs étagés sur les versants. Les villes de St-Maixent-l'École et de Saivres se sont construites sur la rive nord qui fait face à la ZIP tandis que les bourgs d'Exireuil et de Nanteuil se sont développés sur la rive est, qui fait dos à la ZIP.

- **Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs**

De manière générale, les bourgs ne présentent pas de risque de concurrence visuelle avec le site du projet potentiel du fait des ondulations du relief, de l'orientation des axes routiers et de la trame bocagère. En revanche, depuis la RD 24 une situation de concurrence visuelle a été relevée avec la silhouette d'Exireuil perchée sur les hauteurs du versant.

- **Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude)**

Pour les bourgs orientés face à la ZIP (Saivres et St-Maixent-l'École), les franges opposées se trouvent sur le haut du versant et présentent donc de fortes sensibilités en raison des vues dégagées qu'elles peuvent avoir. Les entrées des bourgs de Nanteuil et Exireuil ont une sensibilité moindre car les vues vers le site d'étude sont fermées ou largement tronquées par le bâti, la végétation privative et le relief.

- **Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude)**

A l'exception du bourg de Saivres dont la frange orientée vers la ZIP n'est pas particulièrement sensible en raison de la déclivité du relief et de la densité de la végétation, les trois autres bourgs présentent des sensibilités majeures. En effet, ils présentent tous de vastes extensions pavillonnaires sur les hauteurs offrant alors des vues ouvertes ou tronquées vers la ZIP.

- **Les cœurs de bourgs**

Pour St-Maixent-l'École, les vues depuis l'intérieur de la ville sont fermées par une trame bâtie très dense. Pour les bourgs de Saivres (qui fait face à la ZIP), Exireuil (dont le centre ancien est situé sur le haut du versant) et Nanteuil, les perceptions vers la ZIP sont majoritairement fermées par le bâti, la végétation et la topographie mais des vues tronquées ou ouvertes sont possibles.

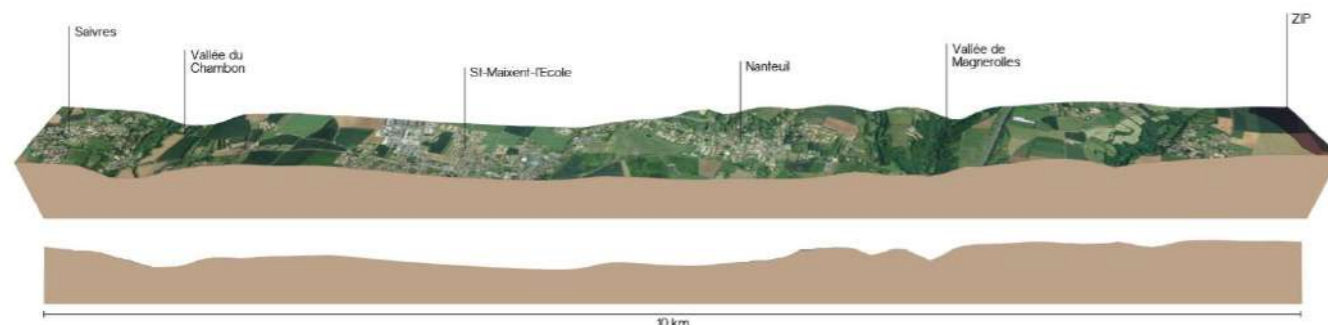


Figure 211 : Coupe de principe entre Saivres et le site d'étude
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 212 : Vue ouverte vers la ZIP depuis la frange nord de Nanteuil où les habitations pavillonnaires gagnent les hauteurs du versant
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 213 : Vue sur la ville de St-Maixent-l'École qui s'étire sur le versant ouest de la vallée de la Sèvre Niortaise
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 214 : Situation de concurrence visuelle avec la ZIP et le bourg d'Exireuil dont le clocher souligne la présence
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Habitat de vallée

Dans l'aire d'étude rapprochée, seul le bourg d'Exoudun s'est développé au cœur d'une vallée, en l'occurrence celle de la Sèvre Niortaise.

- **Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs**

Les axes routiers communaux qui mènent au village depuis le sud sont orientés dans l'axe de la ZIP augmentant le risque de concurrence visuelle avec la silhouette du bourg dont le haut clocher émerge distinctement du tissu bâti. Les parcelles cultivées aux alentours offrent un dégagement visuel suffisant pour permettre des vues lointaines.

- **Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude)**

Le bourg d'Exoudun s'étire sur le versant sud de la vallée. Depuis ces secteurs, les perceptions sont tronquées par le relief du versant opposé et la végétation qui le surmonte. Une situation de covisibilité avec le clocher de l'église (non protégée MH) et la ZIP a toutefois été relevée depuis la rue de la Pommeraie en entrée de bourg.

- **Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude)**

Les sorties de bourg sont plus sensibles car elles sont situées sur le rebord du plateau. Les vues sont tronquées par la trame bocagère qui accompagne les parcelles agricoles environnantes ou ouvertes lorsque le maillage se distend. En fonction de la position de l'observateur, la prégnance visuelle pressentie de la ZIP est plus ou moins importante.

- **Les cœurs de bourgs**

Entièrement niché dans la vallée étroite et boisée, les vues en direction de la ZIP depuis l'intérieur du village sont fermées par le relief, la végétation et les habitations.



Figure 216 : Vue ouverte depuis la RD 307 (au niveau du calvaire) en sortie du bourg d'Exoudun
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 217 : Situation de covisibilité avec le clocher de l'église et la ZIP en entrée de bourg
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 218 : Vue tronquée vers la ZIP depuis les quartiers pavillonnaires de la frange sud
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

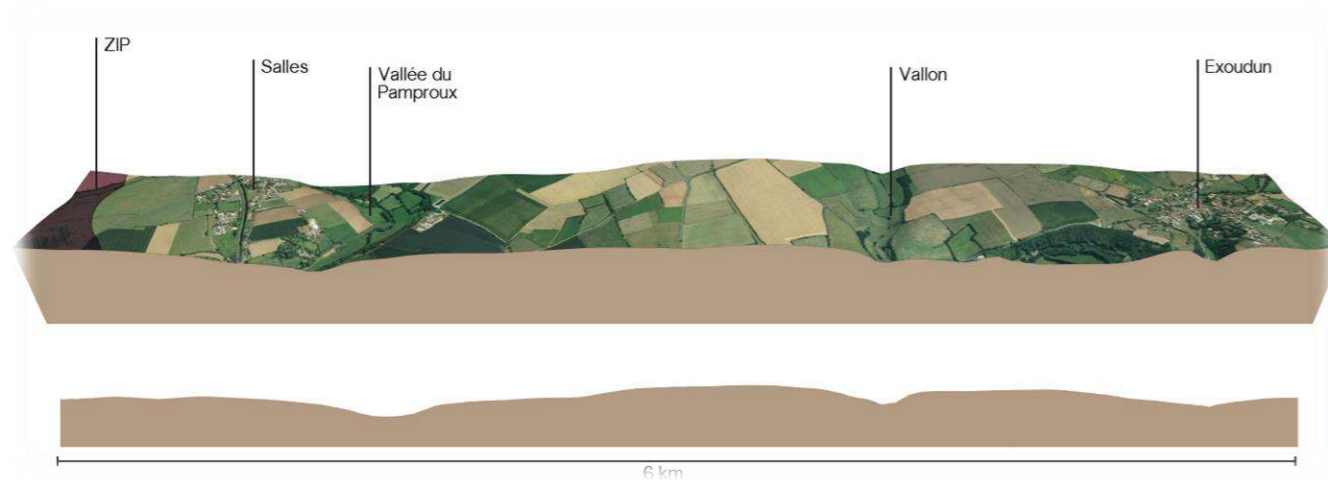


Figure 215 : Coupe de principe entre Exoudun et le site d'étude
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

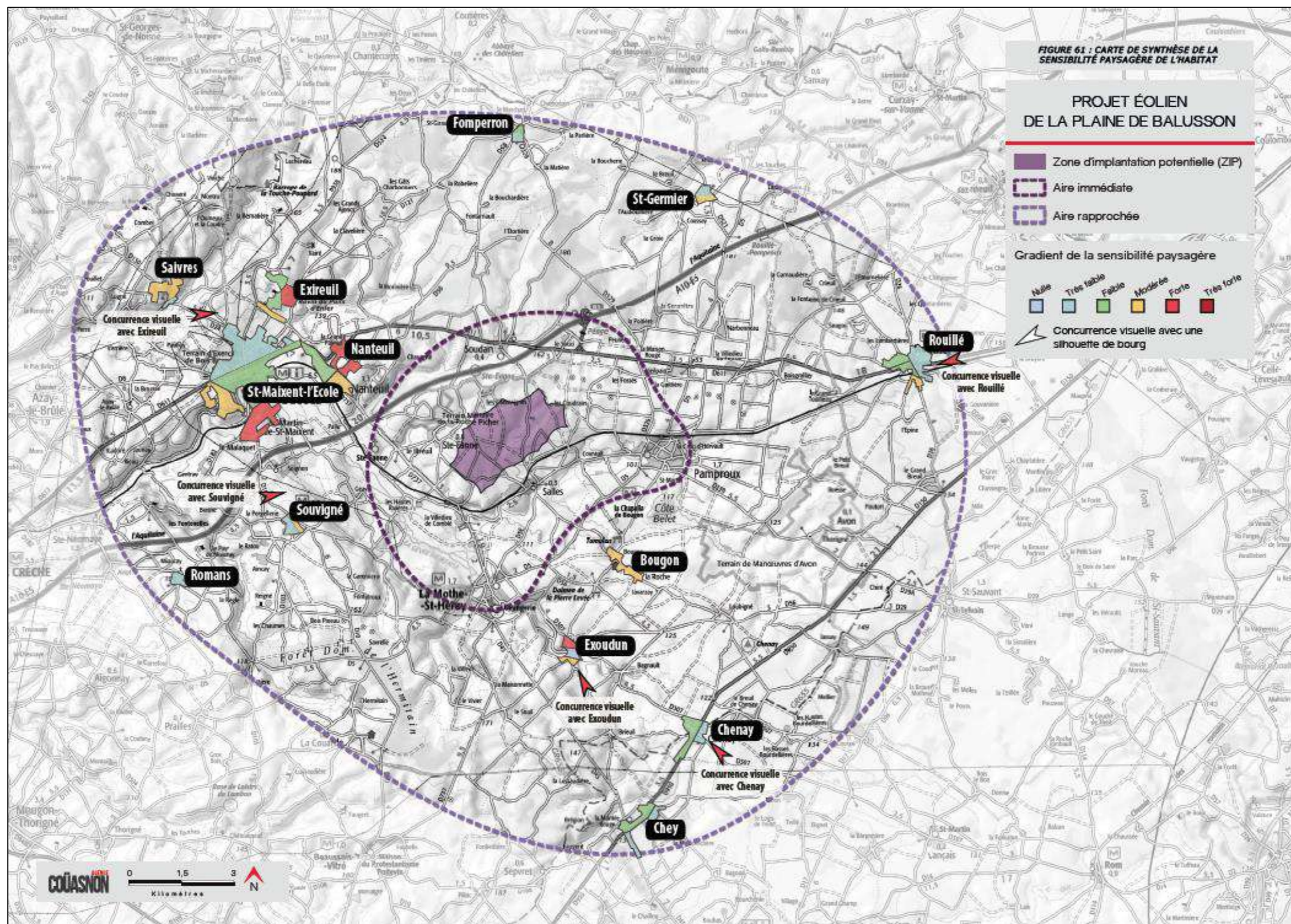


Figure 219 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 3. 1. 5. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager

L'aire d'étude rapprochée est marquée par le passage de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. Les versants de celle-ci sont relativement abrupts et concentrent différentes sensibilités (structures paysagères, habitats, axes de déplacement) notamment le versant ouest propice aux panoramas en direction de la ZIP. Le reste de l'aire d'étude rapprochée se compose de paysage de bocages et de plaines de champs ouverts qui conditionnent la profondeur des vues.

Les axes de communication de l'aire rapprochée sont nombreux et fréquentés. Souvent bordés de haies ou de bosquets, les vues alternent entre perceptions ouvertes, tronquées et fermées. Les séquences les plus sensibles ont été identifiées à proximité de la ZIP où la hauteur apparente du projet peut dépasser celle des autres éléments du paysage, depuis les axes orientés vers le site du projet potentiel et depuis le versant ouest de la vallée de la Sèvre Niortaise, où il y a un risque de modification des rapports d'échelle.

Concernant l'habitat, très dense sur ce territoire, les sensibilités sont variables en fonction de l'implantation des bourgs et des secteurs concernés (entrées, sorties ou cœurs de bourgs). Elles s'échelonnent ainsi de nulles à fortes. Ce sont les habitats les plus proches de la ZIP et ceux situés sur le versant ouest de la Sèvre Niortaise qui présentent les sensibilités les plus notables vis-à-vis du projet. Des risques de concurrence visuelle avec le projet et la silhouette de plusieurs villages ont été relevés pour Rouillé, Chenay, Souvigné, Exoudun et Exireuil.

À ce stade, plusieurs sensibilités majeures ont été relevées. Toutefois, le motif éolien est déjà coutumier dans le paysage ce qui facilite son intégration paysagère. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage.

V. 3. 2. Le patrimoine bâti, paysager et culturel

V. 3. 2. 1. Les monuments historiques

Visibilité depuis les édifices protégés

À l'image de ce qui a été fait dans l'aire éloignée, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif. Il est ensuite accompagné d'un repérage sur photo aérienne, de photographies explicites issues d'un travail de terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'édifice vis-à-vis du site d'implantation potentiel.

Dans l'aire rapprochée, 21 monuments historiques ont été recensés dont 5 présentent une sensibilité potentielle vis à vis de la ZIP.

- **Groupe de six Tumuli / Bougon / 3,2 km de la ZIP**

Le site archéologique du Tumulus de Bougon est situé sur une butte naturelle pouvant offrir (potentiellement) des vues lointaines en direction de la ZIP. La sensibilité du site n'a pas pu être confirmée sur place (prise de vue réalisée en mars), l'accès étant possible uniquement en période estivale (avril à octobre). Au regard de la reconnaissance sociale, de la signalétique touristique mise en place sur le territoire et de la proximité vis-à-vis de la ZIP, la sensibilité du site inscrit est forte.



Figure 220 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 221 : Musée des tumuli de bougon
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

- **Eglise St-Pierre / Bougon / 3,7 km de la ZIP**

L'église s'inscrit au cœur du village de Bougon où les habitations et les constructions annexes limitent le champ visuel de l'observateur. Les vues en direction de la ZIP sont tronquées par les bâtiments au premier plan. Le motif éolien est déjà visible puisque l'on aperçoit quelques éoliennes du parc de Soudan-Énergies vers le nord ainsi que les éoliennes du parc de Pamproux plus à l'est.



Figure 222 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

- **Dolmen dit La Pierre Levée / Bougon / 4,2 km de la ZIP**

Le dolmen est situé sur le bord d'une route communale entre Exoudun et Bougon et fait l'objet de quelques aménagements (panneau d'information) à destination du public. Les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la succession de haies bocagères qui s'interposent entre l'observateur et le site d'étude.



Figure 224 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 223 : Vue tronquée par les constructions au premier plan
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 225 : Vue tronquée par la végétation en direction de la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

Valeur de la sensibilité : modérée

- **Dolmen dit de la Croissonière / Nanteuil / 3,5 km de la ZIP**

Le dolmen s'inscrit en limite de parcelle agricole, à l'interface avec un secteur pavillonnaire. Une haie d'arbres de hauts jets marque la limite entre les deux espaces et dissimule le dolmen des regards. A noter qu'aucun chemin ne permet d'accéder au pied du dolmen. Depuis les abords du monument historique, les vues sont larges et profondes offrant des perceptions ouvertes vers la ZIP.



Figure 226 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 227 : Aux abords du dolmen les vues sont ouvertes en direction de la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

Covisibilité

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur²⁰ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage.

Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Dans l'aire rapprochée, 5 monuments historiques sont concernés par un risque de covisibilité directe ou indirecte avec le site d'implantation potentiel du projet éolien.

²⁰ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans

le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

- **Eglise St-Hilaire / Rouillé / 10 km de la ZIP**

Depuis la RD 611 entre Lusignan et Rouillé, une situation de covisibilité directe a été relevée. En effet, l'église et la ZIP se situent parfaitement dans l'axe de la route. Bien que des éoliennes soient d'ores-et-déjà visibles en arrière-plan avec une forte prégnance visuelle, la sensibilité demeure forte du fait de la fréquentation et de l'orientation de l'axe routier.

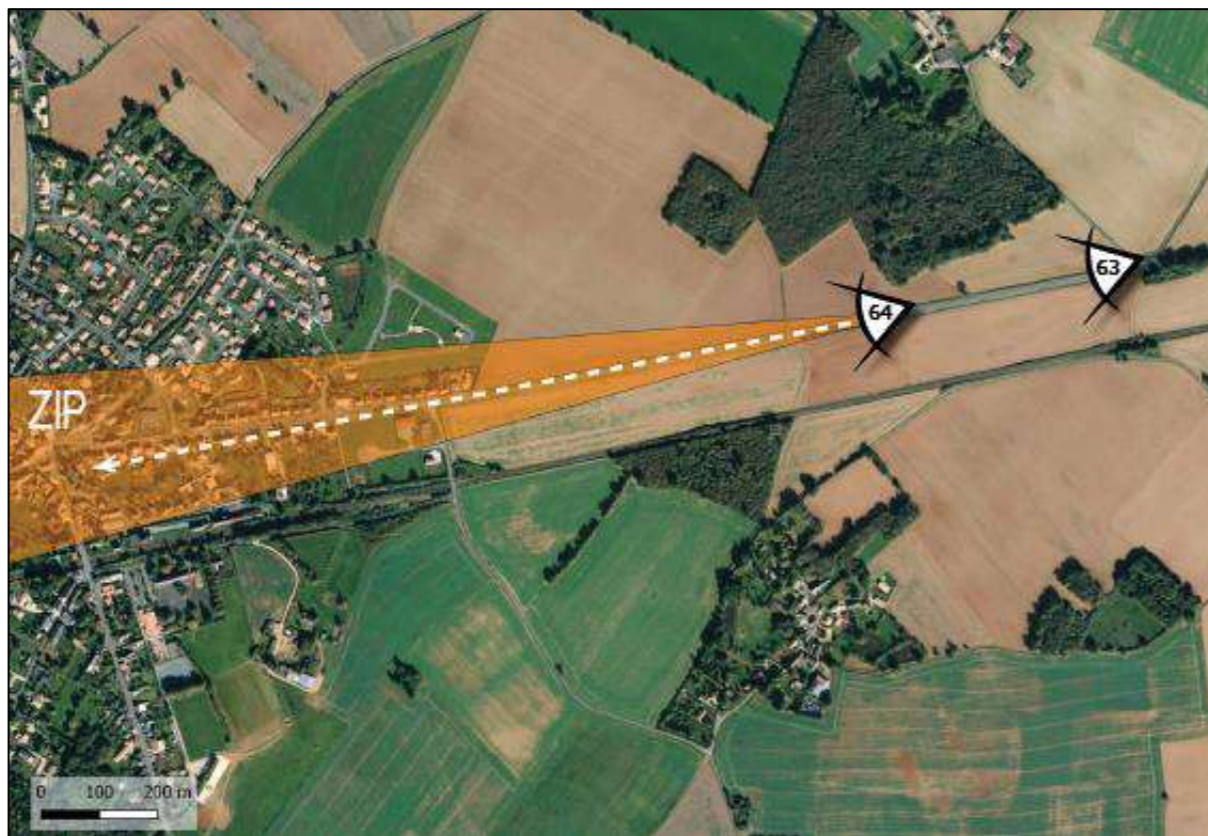


Figure 228 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 229 : Vue en direction du bourg de Rouillé depuis la RD 611
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

- **Eglise Notre-Dame / Chenay / 9,1 km de la ZIP**

Depuis les environs du Moulin de Brieuil, les vastes parcelles cultivées offrent un dégagement visuel et un panorama sur le bourg de Chenay dont le clocher est bien visible. Depuis ce point de vue, une situation de covisibilité indirecte a été relevée entre l'église et la ZIP qui se positionne à droite du bourg. Les éoliennes du parc de Soudan-Énergies et celles du parc de Pamproux sont d'ailleurs visibles. Les perceptions visuelles en direction de la ZIP sont tronquées par la végétation et la prégnance visuelle est atténuée par la distance d'éloignement.

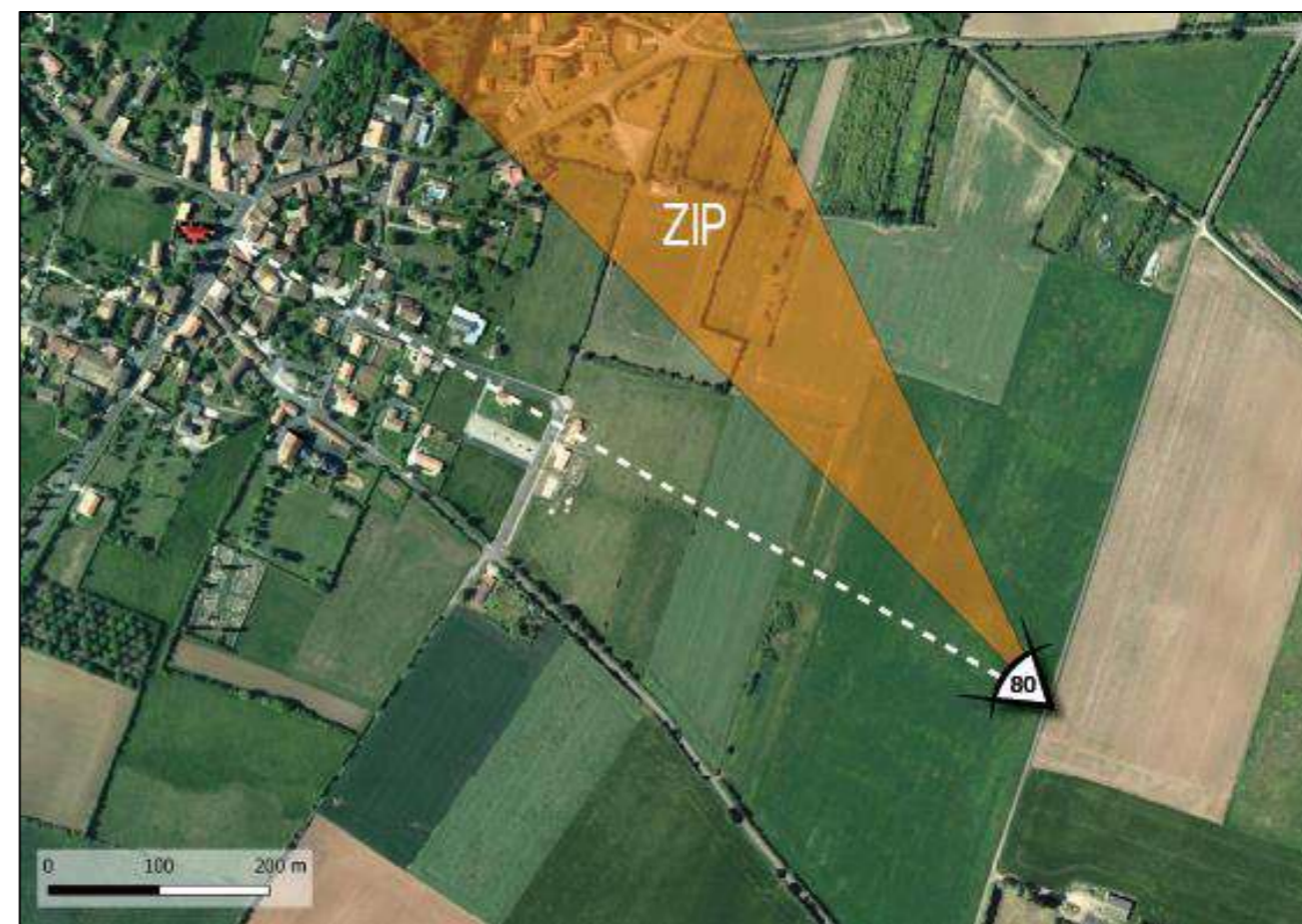


Figure 230 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 231 : Vue en direction du bourg de Chenay - les éoliennes de Soudan-Énergies (à gauche) et Pamproux (à droite) sont visibles
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

- **Château de Reigné / Souvigné / 6,7km de la ZIP**

Le château de Reigné présente un risque de covisibilité directe depuis une route communale sur le versant opposé du vallon de l'Hermitain. La ZIP s'inscrit à gauche du château, partiellement tronqué par le boisement qui le borde atténuant alors la prégnance visuelle pressentie du projet. Les éoliennes du parc de Souvigné (situées à environ 3,5 km de l'observateur) se détachent dans le paysage.



Figure 232 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 233 : Vue en direction du château de Reigné - la ZIP est tronquée par un boisement dense à l'arrière-plan
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

- **Temple Protestant / Souvigné / 4,9 km de la ZIP**

La RD 10, qui longe la vallée de la Sèvre Niortaise, offre des vues larges et profondes. Dans l'axe de la route, on aperçoit la silhouette du bourg de Souvigné dans laquelle un œil averti peut discerner le temple protestant. Ce dernier présente un risque de covisibilité indirecte avec la ZIP qui prend place à l'horizon dans le prolongement des éoliennes existantes. Compte-tenu de la distance d'éloignement, de la vitesse de déplacement et de la faible visibilité de l'édifice, la sensibilité est faible.

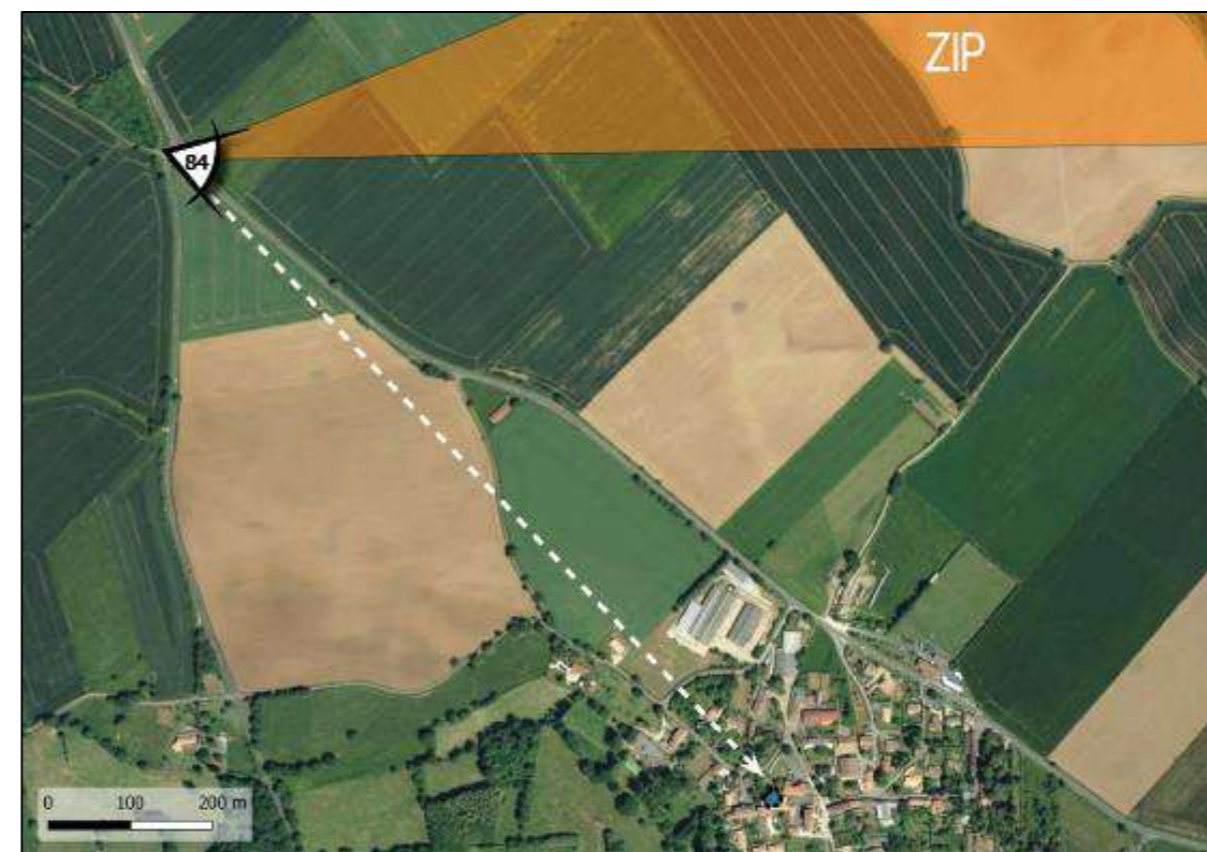


Figure 234 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 235 : Vue en direction de la ZIP et de Souvigné depuis la RD 10
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

- **Eglise abbatiale / St-Maixent-l'École / 6,2 km de la ZIP**

L'entrée nord de St-Maixent-l'École par la RD 24 ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble sur la ville mais laisse entrevoir la flèche du clocher de l'église abbatiale. Cette dernière émerge discrètement du tissu bâti. La ZIP s'inscrit quant à elle dans l'axe de la route avec une faible prégnance visuelle pressentie du fait de la distance d'éloignement et de la présence de nombreux masques visuels entre l'observateur et la ZIP.



Figure 236 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 237 : Vue en direction de la ZIP et de l'église abbatiale
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

V. 3. 2. 2. Synthèse de la sensibilité des monuments historiques
Tableau 121 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
13	Église Saint-Hilaire	Le choeur et le transept	Partiellement Inscrit	Rouillé	VIENNE	10,0	En ZVI	Nulle	Forte
14	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Rouillé	VIENNE	9,9	En ZVI	Nulle	Nulle
15	Groupe de six tumuli	Tumuli	Classé	Bougon	DEUX-SEVRES	3,2	En ZVI	Forte	Nulle
16	Eglise Saint-Pierre	Eglise, sauf parties classées ; Clocher et façade Ouest	Partiellement Classé-Inscrit	Bougon	DEUX-SEVRES	3,7	En ZVI	Faible	Nulle
17	Dolmen dit La Pierre Levée	Dolmen	Classé	Bougon	DEUX-SEVRES	4,2	En ZVI	Modérée	Nulle
18	Logis de Boissec	Le pigeonnier, en totalité	Inscrit	Exoudun	DEUX-SEVRES	5,1	En ZVI	Nulle	Nulle
19	Dolmen	Dolmen	Classé	Exoudun	DEUX-SEVRES	5,2	Partiellement en ZVI	Faible	Nulle
20	Logis de Brieuil	Logis	Inscrit	Chenay	DEUX-SEVRES	7,6	En ZVI	Nulle	Nulle
21	Eglise Notre-Dame	Porte latérale du 12e siècle ; Eglise sauf partie classée	Partiellement Classé-Inscrit	Chenay	DEUX-SEVRES	9,1	En ZVI	Nulle	Modérée
22	Temple protestant	Façade d'entrée	Inscrit	Chenay	DEUX-SEVRES	9,3	En ZVI	Nulle	Nulle
23	Maison dite Logis des Foucault	Maison	Inscrit	Sepvret	DEUX-SEVRES	9,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
24	Château de Reigné	Façades et toitures du château et des trois ailes de communs bordant la cour ; puits avec sa ferronnerie ; fuie	Partiellement Inscrit	Souigné	DEUX-SEVRES	6,7	En ZVI	Nulle	Modérée
25	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Souigné	DEUX-SEVRES	4,9	Partiellement en ZVI	Nulle	Faible
26	Dolmen dit de la Croisnonnière	Dolmen	Classé	Nanteuil	DEUX-SEVRES	3,5	En ZVI	Modérée	Nulle
27	Porte Châlon	Porte	Classé	Saint-Maixent-l'École	DEUX-SEVRES	6,4	En ZVI	Nulle	Nulle
28	Eglise Abbatale	L'ancienne abbaye en totalité, comprenant l'église et son parvis, l'enclos monastique et tous les bâtiments qu'il renferme, les vestiges enfouis de l'église Saint-Saturnin, ainsi que le sol des toutes les parcelles pouvant receler des vestiges archéologiques	Classé	Saint-Maixent-l'École	DEUX-SEVRES	6,2	En ZVI	Nulle	Faible
29	Ancienne abbaye, actuellement Caserne Canclaux	L'ancienne abbaye en totalité, comprenant l'église et son parvis, l'enclos monastique et tous les bâtiments qu'il renferme, les vestiges enfouis de l'église Saint-Saturnin, ainsi que le sol des toutes les parcelles pouvant receler des vestiges archéologiques	Classé	Saint-Maixent-l'École	DEUX-SEVRES	6,1	En ZVI	Nulle	Nulle
30	Vestiges de l'église Saint-Saturnin	Chevet ; crypte ; partie de la nef romane ; reconstructions et adjonctions gothiques	Partiellement Inscrit	Saint-Maixent-l'École	DEUX-SEVRES	6,2	En ZVI	Nulle	Nulle
31	Ancienne église Saint-Léger	Crypte	Partiellement Classé	Saint-Maixent-l'École	DEUX-SEVRES	6,2	En ZVI	Nulle	Nulle
32	Château de l'Herbaudière	Logis, y compris le décor 19e siècle du salon ; communs ; cour	Partiellement Inscrit	Saivres	DEUX-SEVRES	8,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle
33	Ancien prieuré Saint-Barthélémy	Restes du cloître, situé près de l'église ; Eglise	Partiellement Inscrit	Azay-le-Brûlé	DEUX-SEVRES	9,3	En ZVI	Nulle	Nulle

V. 3. 2. 3. Les sites patrimoniaux remarquables

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, seule la commune de La Mothe-Saint-Héray est concernée par un périmètre de protection au titre des SPR.

Le périmètre de protection s'étirant également au sein de l'aire immédiate, l'analyse de la sensibilité du SPR sera réalisée dans la partie dédiée à l'aire la plus proche de la ZIP.



Figure 238 : Silhouette du bourg de La Mothe-Saint-Héray et parc éolien de Soudan-Énergies
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 3. 2. 4. Les sites protégés

Comme pour l'aire précédente, l'analyse des sites protégés de l'aire rapprochée est faite ci-après. Dans le cas présent, l'aire rapprochée du projet de la plaine de Balusson compte 4 sites protégés dont 3 sites classés et 1 site inscrit.

Remarque : le site classé de la Pierre au Diable ayant disparu, il ne fait pas l'objet d'une présentation détaillée dans les pages suivantes.

- Ensemble formé par le bourg d'Exoudun / 4 km de la ZIP

Le vaste site inscrit englobe une portion de la vallée de la Sèvre Niortaise et ses versants habités qui constituent le bourg d'Exoudun. En raison des importantes variations altimétriques et de la densité du tissu bâti, les perceptions en direction de la ZIP sont très variables. Au centre du bourg, les vues vers la ZIP sont fermées. Les franges nord et sud présentent en revanche des perceptions ouvertes ou tronquées par la végétation. On aperçoit par endroit le parc éolien de Soudan-Énergies.

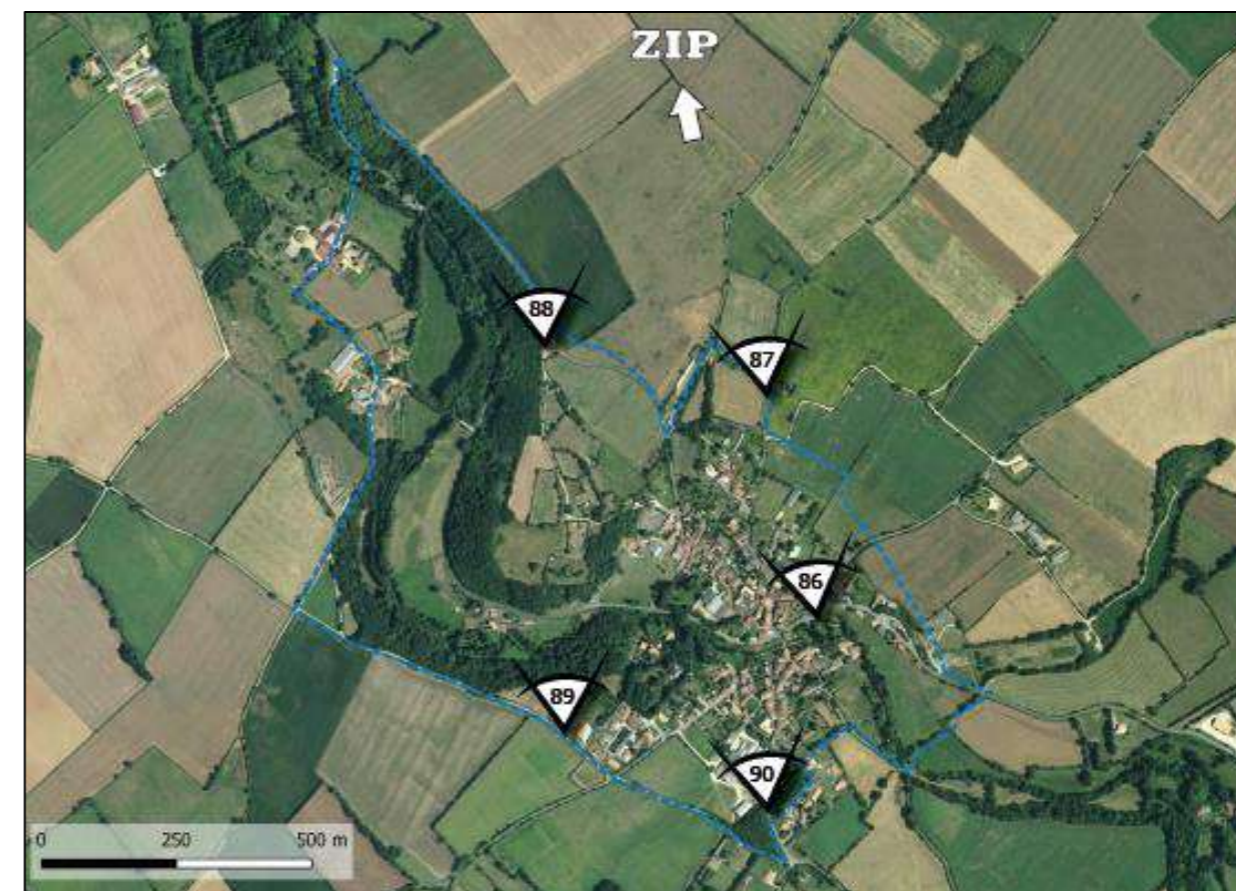


Figure 239 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 240 : Les haies arbustives et les arbres tronquent les perceptions visuelles vers la ZIP, atténuant alors sa prégnance visuelle
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

- **Allée et promenade de St-Maixent-l'École / 6 km de la ZIP**

Ce site classé se trouve au cœur de la ville de St-Maixent-l'École dans un tissu bâti très dense. Les perceptions visuelles vers la ZIP sont fermées par les quatre alignements de tilleuls qui ceinturent la place d'Armes ainsi que par de nombreux écrans visuels venant s'interposer entre l'observateur et le site d'étude.



Figure 241 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

- **Ravin du puits d'Enfer / 5 km de la ZIP**

Le site classé protège un vallon pittoresque depuis lequel les perceptions sont totalement fermées par le relief et la végétation boisée. En revanche, un belvédère a été aménagé depuis les hauteurs du site offrant un point de vue remarquable sur St-Maixent-l'École. La ZIP ne s'inscrit pas dans l'axe du panorama mais plus à l'est où le regard heurte la végétation du premier plan puis le versant sud du ravin. Ainsi, la sensibilité du site est nulle.



Figure 243 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 242 : Le double rideau arboré ferme les perceptions vers la ZIP et ceci même en saison hivernale
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle



Figure 244 : Panorama sur St-Maixent-l'École depuis le belvédère aménagé - les vues vers la ZIP sont fermées par le relief et la trame boisée
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle

V. 3. 2. 5. Synthèse de la sensibilité des sites protégés

Tableau 122 : Synthèse de la sensibilité paysagère des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

NOM	PROTECTION	COMMUNE	DEPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
Ensemble formé par le bourg d'Exoudun	Inscrit	Exoudun	DEUX-SÈVRES	4	En ZVI	Modérée
La Pierre au diable (disparue)	Classé	Souvigné	DEUX-SÈVRES	7	Hors ZVI	Nulle
Allées et promenades de Saint-Maixent l'École	Classé	St-Maixent-l'École	DEUX-SÈVRES	6	En ZVI	Nulle
Ravin du Puits d'Enfer	Classé	Exireuil, Nanteuil	DEUX-SÈVRES	5	Partiellement en ZVI	Nulle

V. 3. 2. 6. Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein du périmètre d'étude de l'aire rapprochée

Valeur de la sensibilité : sans objet

V. 3. 2. 7. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel

Sur les 21 monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapprochée, 10 présentent une sensibilité vis-à-vis du projet éolien potentiel en raison d'une visibilité ou d'une covisibilité potentielle, qualifiée de faible à forte. Ainsi, le tumulus de Bougon et l'église St-Hilaire de Rouillé présentent les sensibilités les plus élevées.

L'analyse de la sensibilité de l'unique SPR de l'aire rapprochée, situé à La Mothe-Saint-Héray, sera réalisée dans l'aire immédiate.

Sur les trois sites protégés existants, seul le site d'Exoudun présente une sensibilité, qualifiée de modérée, au regard du site d'implantation potentiel.

Aucun site UNESCO n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée.

V. 3. 3. Synthèse des sensibilités paysagers de l'aire rapprochée

L'analyse de l'état initial de l'aire rapprochée a mis en évidence un grand nombre de sensibilités paysagères notamment pour les axes de communication (nombreux et fréquentés), l'habitat (particulièrement dense sur ce territoire), les monuments historiques (plus de 10 édifices sensibles) et pour un site inscrit (Exoudun).

Des sensibilités majeures (modérées ou fortes) ont été relevées depuis certains sites qui feront impérativement l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts.

Ainsi, des mesures sont à prendre concernant la géométrie et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet et une cohérence d'ensemble avec les parcs éoliens à proximité.

V. 4. Analyse de l'aire d'étude immédiate

V. 4. 1. Contexte paysager

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords immédiats de la zone d'implantation potentielle.

V. 4. 1. 1. Le relief et l'hydrographie

L'aire d'étude immédiate se situe à l'interface entre deux grandes unités paysagères : à l'ouest la vallée de la Sèvre Niortaise qui dessine un large couloir et à l'est le plateau agricole ouvert de Pamproux et de Lezay qui accueille le site d'implantation potentiel.

Le relief est modelé de douces ondulations où l'altimétrie varie d'une centaine de mètres entre les points hauts et les points bas du territoire. La rupture de pente entre le plateau et la vallée principale est marquée par un versant abrupt d'environ 30 mètres.

Deux cours d'eau affluents de la Sèvre Niortaise traversent l'aire d'étude du nord-est au sud-ouest encadrant ainsi la zone d'étude : au nord la rivière du Soudan creuse une fine dépression et au sud la vallée du Pamproux est soulignée par la végétation qui s'y développe. Les vallées constituent ainsi des lignes de forces paysagères majeures, renforcées par l'orientation des infrastructures routières et ferroviaires.

Les perceptions visuelles présentent de forts contrastes entre les fonds des vallées intimes et boisées où les vues sont courtes et l'espace agricole où les vues sont régulièrement ouvertes sur la ZIP et les parcs existants.

À la fois propice au développement éolien par la cohérence entre l'échelle des paysages de grandes cultures et celles des éoliennes, le territoire est également sensible aux effets d'écrasement et de miniaturisation des vallées de la Sèvre Niortaise et du Pamproux. À noter cependant que l'aire d'étude immédiate accueille aujourd'hui le parc éolien de Soudan-Énergies ce qui réduit le risque de modification du paysage quotidien en familiarisant les usagers avec le motif éolien.

Le projet devra ainsi préserver le plus possible les rapports d'échelle en place (recul vis-à-vis du rebord de plateau) et rechercher une cohérence d'implantation avec le parc éolien existant de Soudan-Énergies.



Valeur de la sensibilité : modérée

Figure 245 : Panorama sur le plateau agricole depuis la RD 5 - le parc éolien de Soudan-Énergies s'inscrit sur la ligne d'horizon
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

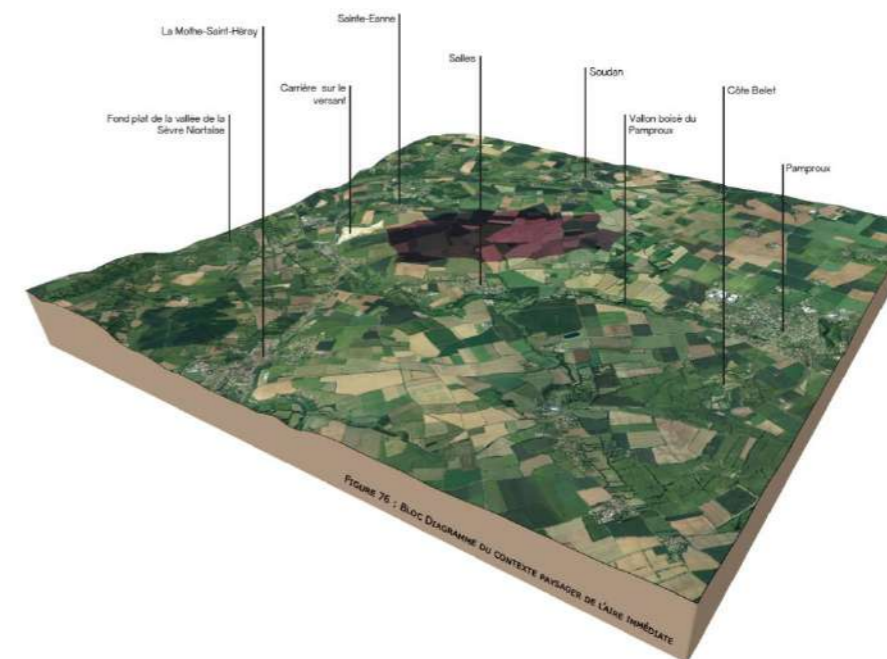


Figure 246 : Bloc Diagramme du contexte paysager de l'aire immédiate
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

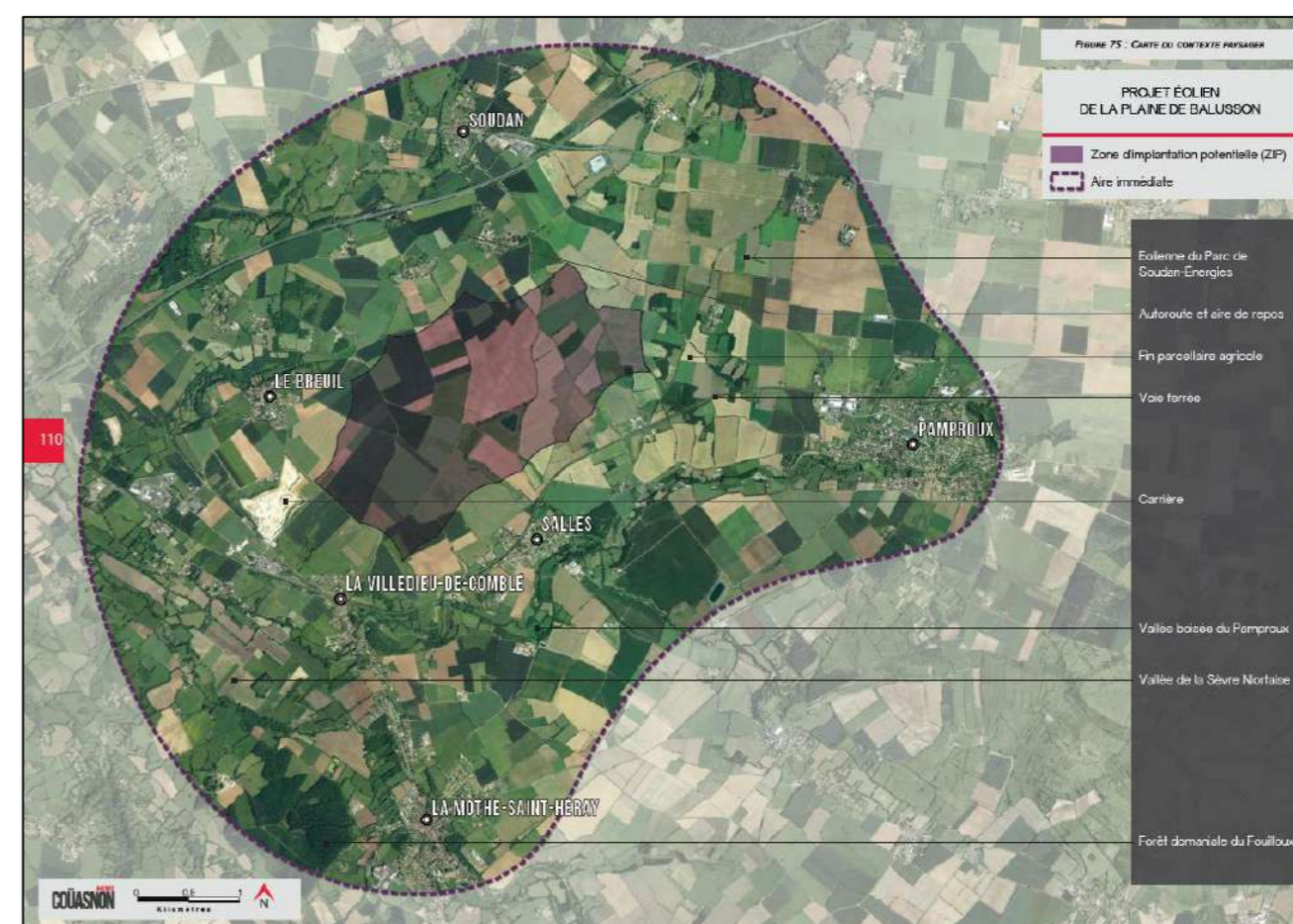


Figure 247 : Carte du contexte paysager
(Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 4. 1. 2. Les principaux axes de communication

L'aire d'étude immédiate est constituée d'une maille routière relativement dense avec des axes à forte fréquentation. Ainsi, l'autoroute A10, la RD 611, la RD 5 et la voie ferrée traversent le territoire d'est en ouest tandis que la RD 737 longe la vallée de la Sèvre Niortaise.

Ces axes de communication relient les principaux bourgs. Le réseau est complété par une multitude de routes communales permettant de desservir les nombreux hameaux dispersés sur toute l'aire d'étude immédiate.

Les perceptions visuelles vers la ZIP alternent entre séquences ouvertes depuis les secteurs cultivés dégagés, séquences tronquées par la végétation et/ou le relief et enfin localement quelques séquences fermées depuis le fond des vallées ou au cœur des bourgs. À noter que les routes sont régulièrement bordées de part et d'autre par des haies, des alignements d'arbres ou des bosquets plus ou moins denses qui atténuent la prégnance visuelle pressentie du projet éolien et cadrent le regard de l'automobiliste dans l'axe de la route.

Le parc éolien de Soudan-Énergies fait actuellement partie du paysage traversé par les usagers et la visibilité du projet ne modifie pas les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude immédiate mais vient renforcer la prégnance du motif éolien. La carte de la sensibilité des axes routiers présentée ci-dessous prend en compte ces éléments.



Figure 251 : Le relief du versant de la vallée de la Sèvre Niortaise tronque les vues vers la ZIP depuis la RD 737
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 248 : La RD 611 traverse des espaces agricoles ouverts qui offrent des perceptions dégagées en direction du site d'implantation potentiel et des parcs éoliens existants
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 249 : Vue ouverte sur la ZIP entre la sortie du péage et la RD 611
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 250 : Perceptions larges et profondes depuis la RD 5 qui traverse le plateau entre la Mothe-Saint-Héray et Pamproux
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 4. 1. 3. Synthèse de la sensibilité des axes de communication

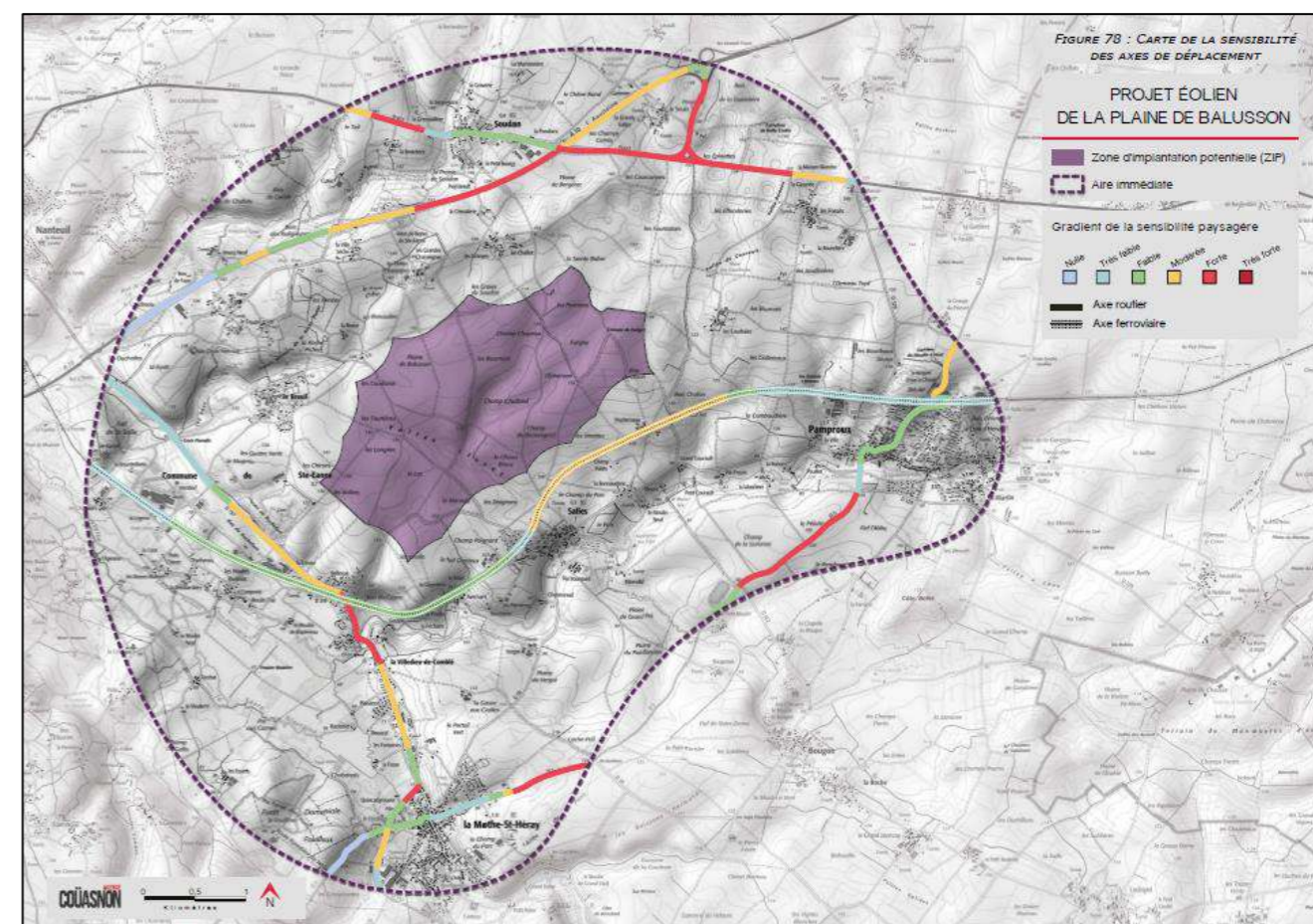


Figure 252 : Carte de la sensibilité des axes de déplacement
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 4. 1. 4. La perception depuis l'habitat

La perception depuis les bourgs

L'aire d'étude immédiate se situe sur 8 territoires communaux, avec Sainte-Eanne, Soudan, Pamproux, Salles, la Mothe-Saint-Héray, Nanteuil, Bougon et Souvigné.

L'habitat est très dense et dispersé sur l'ensemble du territoire d'étude en une multitude de villages, hameaux et habitations isolées. Cinq bourgs se détachent toutefois de la trame bâtie. Au nord-ouest de l'aire d'étude, le village du Breuil - Ste Eanne est implanté sur le rebord du plateau alors que le bourg compact de Soudan est situé sur le versant de la vallée éponyme le long de la RD 611. Les bourgs de Salles et Pamproux s'étalent sur le versant nord de la vallée du Pamproux. Enfin, le bourg de la Mothe-Saint-Héray est situé dans la vallée principale de la Sèvre Niortaise et s'étire tout le long de la RD 737 jusqu'à Villedieu-la-Comblé.

- Soudan / 1,5 km de la ZIP

SOUDAN / 1,5 KM DE LA ZIP	
IMPLANTATION DU BOURG	
Sur le versant est de la vallée du Soudan, au nord de la ZIP	

CENTRE	
VUES TRONQUÉES	Écrans > Tissu bâti > Végétation privative
FRANGES <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES // TRONQUÉES	Écrans au 1er Plan > Végétation privative plus ou moins dense Écrans au 2ème Plan > Haies bocagères > Végétation bordant l'autoroute A10



Figure 253 : Localisation du bâti sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 254 : Entrée ouest du bourg de Soudan
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 255 : La discontinuité du bâti au cœur du bourg crée des fenêtres visuelles ouvertes sur la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

• Pamproux / 2,5 km de la ZIP

PAMPROUX / 2,5 KM DE LA ZIP	
IMPLANTATION DU BOURG	
Au sud-est de la ZIP, dans la vallée du Pamproux	
CENTRE	
VUES FERMÉES // TRONQUÉES	Écrans > Tissu bâti > Végétation privative
FRANGES	
orientées vers la zone de projet	
VUES OUVERTES // TRONQUÉES	Écrans au 1er Plan > Végétation privative Écrans au 2ème Plan > Boissements et haies > Batiments industriels

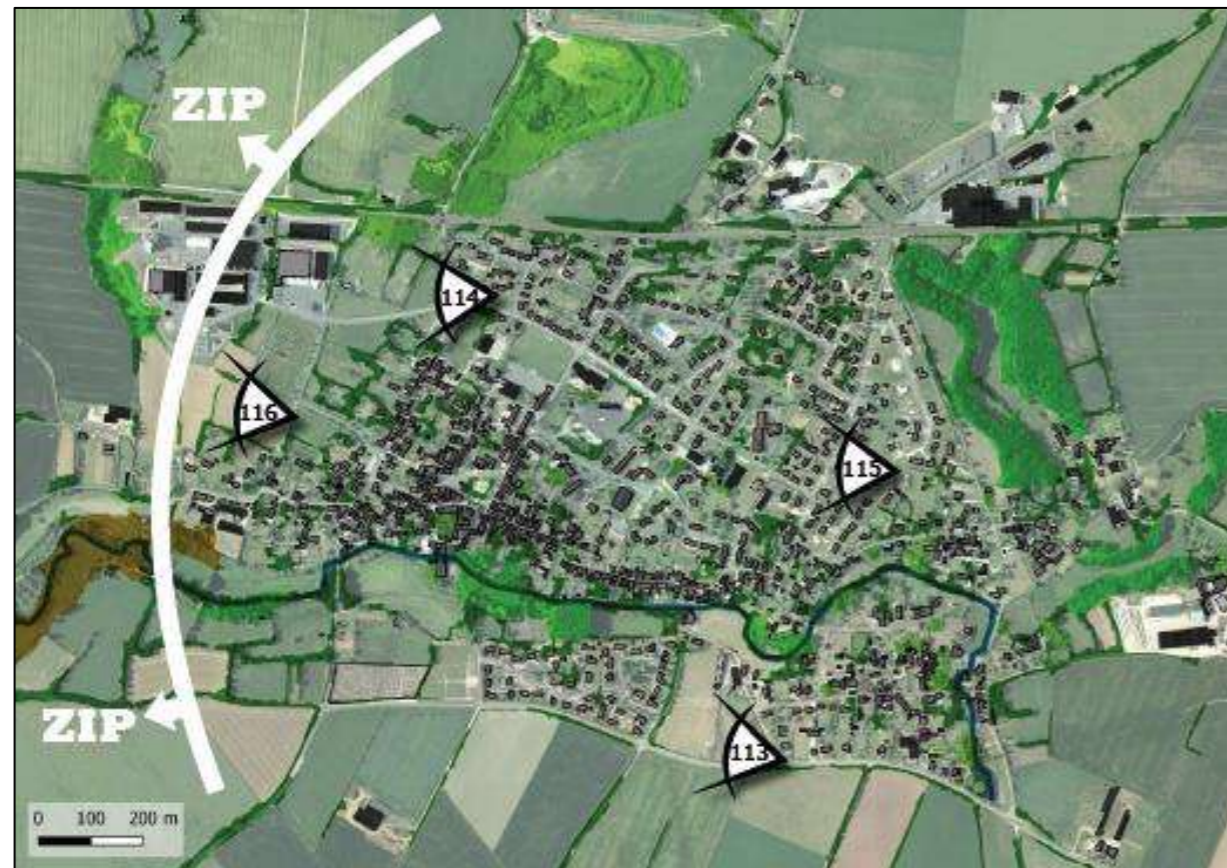


Figure 256 : Localisation du bâti sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 257 : Depuis la frange sud du bourg, les perceptions en direction de la ZIP sont ouvertes, cette dernière s'inscrivant dans le prolongement visuel (vers la gauche) du parc existant.
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 258 : Les habitations situées à l'est de Pamproux présentent des vues ouvertes sur la ZIP. Quelques pales des éoliennes de Soudan-Énergies sont également visibles
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 259 : Les parcelles agricoles qui bordent la frange sud offrent de longues perspectives. La ZIP s'inscrit à l'arrière-plan avec une forte prégnance visuelle pressentie du fait de sa proximité.
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

• Salles / 600 m de la ZIP

SALLES / 600 M DE LA ZIP	
IMPLANTATION DU BOURG	
Sur le versant nord du Pamproux, au sud et en contrebas de la ZIP	
CENTRE	
VUES OUVERTES // TRONQUÉES (EFFET D'ÉCRASEMENT PRESSENTI)	Écrans > Tissu bâti > Végétation privative > Topographie
FRANGES orientées vers la zone de projet	
VUES OUVERTES (EFFET D'ÉCRASEMENT PRESSENTI)	Écrans au 1er Plan > Néant Écrans au 2ème Plan > Néant



Figure 261 : Depuis la frange nord, les vues sont ouvertes sur l'espace agricole et la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 262 : Vue ouverte sur la ZIP depuis la frange nord. La prégnance visuelle pressentie du projet est très forte pour les riverains.
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 263 : Le bâti tend à limiter la visibilité de la ZIP mais un risque d'écrasement est pressenti du fait du positionnement du bourg en contrebas du site d'implantation
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

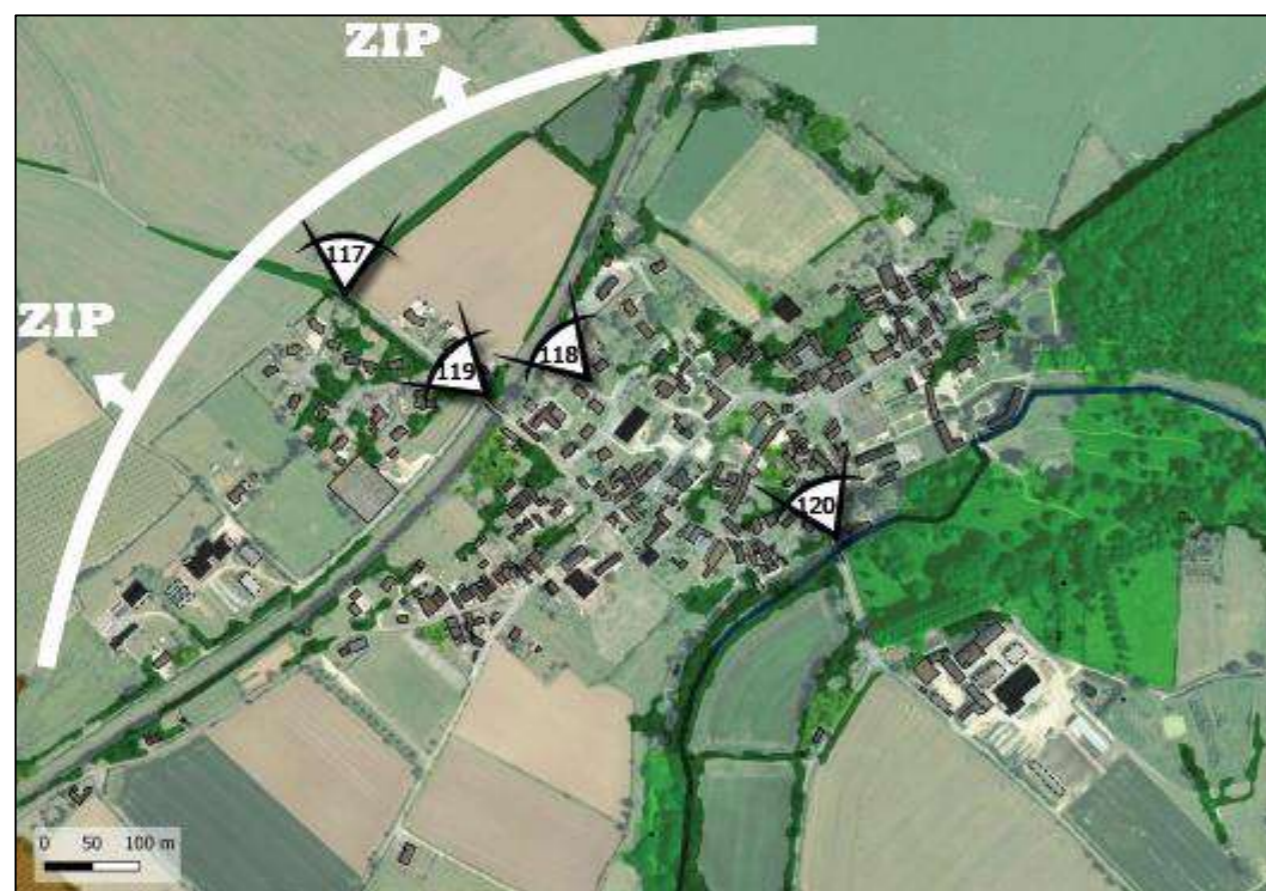


Figure 260 : Localisation du bâti sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

• La-Mothe-Saint-Héray / 2,5 km de la ZIP

LA MOTHE-ST-HÉRAY / 2,5 KM DE LA ZIP	
IMPLANTATION DU BOURG	
Au sud de la ZIP, dans la vallée de la Sèvre Niortaise	
CENTRE	
VUES FERMÉES // TRONQUÉES	Écrans > Tissu bâti > Végétation privative > Relief
FRANGES	
orientées vers la zone de projet	
VUES TRONQUÉES // OUVERTES	Écrans au 1er Plan > Végétation privative > Bâti Écrans au 2ème Plan > Néant

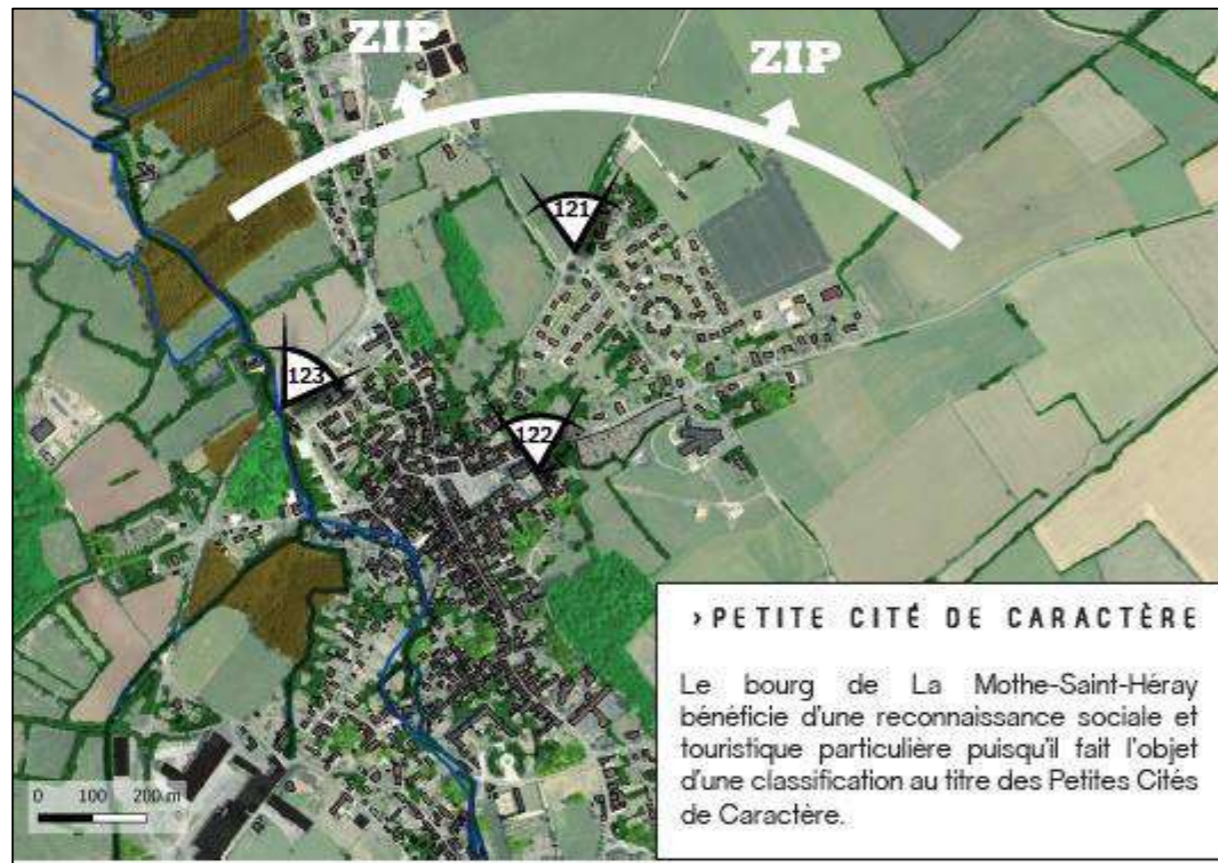


Figure 264 : Localisation du bâti sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 265 : Depuis la frange nord, le regard butte sur le versant bocager du vallon de la Forêt. Les perceptions en direction de la ZIP sont ouvertes, cette dernière s'inscrivant derrière le versant.
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 266 : Les vues vers la ZIP sont fermées depuis le centre-bourg
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 267 : La frange nord du bourg offre des vues tronquées par le versant de la vallée de la Sèvre Niortaise et la végétation
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

• Le Breuil-Ste-Eanne / 500 m de la ZIP

LE BREUIL-STE EANNE / 500M DE LA ZIP	
IMPLANTATION DU BOURG	
<i>Sur le plateau, au nord-ouest de la ZIP</i>	
CENTRE	
VUES OUVERTES // TRONQUÉES	Écrans > Bâti > Végétation privative
FRANGES <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES	Écrans au 1er Plan > Néant Écrans au 2ème Plan > Néant



Figure 269 : Depuis la frange sud, les vues sont ouvertes sur l'espace agricole. La ZIP s'inscrit au premier plan avec une forte prégnance visuelle pressentie
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 270 : Au vu de la proximité immédiate de la ZIP, la végétation privative et les habitations ne suffisent pas à limiter significativement les perceptions en direction de la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : très forte

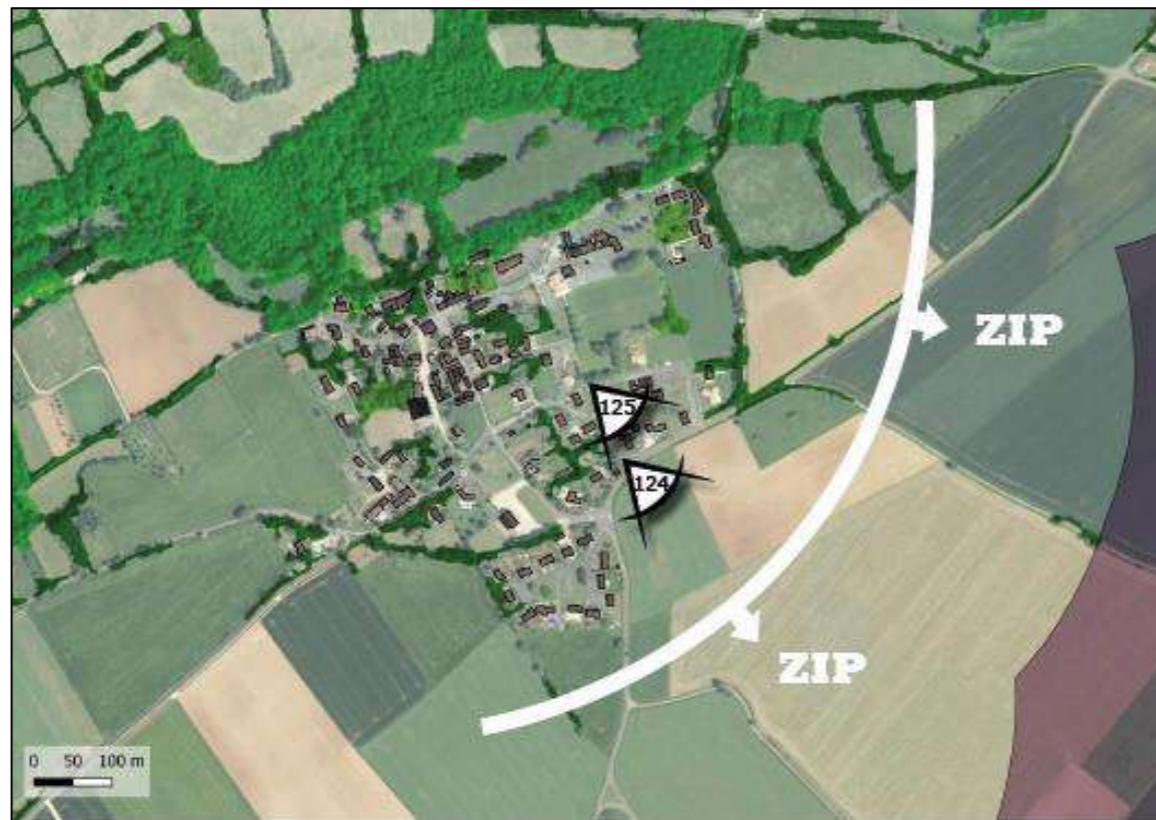


Figure 268 : Localisation du bâti sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 4. 1. 5. La perception depuis les hameaux et l'habitat isolé

En complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis les hameaux et habitations isolées pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de la zone du projet.

Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après. La carte des perceptions pressenties en direction de la ZIP conclut ensuite sur la sensibilité de l'habitat de l'aire immédiate.

Aux abords du site d'implantation, les hameaux et les habitations isolées sont nombreux (environ 45 lieux-dits recensés). À noter qu'en raison de l'ouverture du paysage et de la hauteur envisagée pour le projet, les vues en direction de la ZIP sont souvent ouvertes. Par ailleurs, la sensibilité des habitations peut être plus importante en saison hivernale. Ainsi, même si les photos illustrent des vues tronquées ou filtrées, la sensibilité globale des lieux de vie tient compte de ces évolutions saisonnières.

- **Faye**



Figure 271 : Depuis la frange sud du hameau, les vues sont ouvertes sur la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

- **Le Souci**



Figure 272 : Alors que quelques bâtiments agricoles s'interposent entre le cœur du hameau et la ZIP, quelques habitations au sud présentent des vues dégagées sur la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

- **Les Petites et Grandes Chasseignes**



Figure 273 : Les vues sont ouvertes sur l'espace agricole, la ZIP s'inscrit au premier plan avec une très forte prégnance visuelle pressentie
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

- **Le Chaillot**



Figure 274 : Depuis la frange sud du hameau, les perceptions sont larges et profondes. La ZIP s'inscrit au premier plan avec une très large emprise visuelle horizontale
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

- **La Ville Sèche**



Figure 275 : Les habitations présentent une très forte sensibilité vis-à-vis du projet éolien potentiel, les façades étant orientées vers la ZIP qui prend place au premier plan
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

• **Puyberneau**



Figure 276 : La proximité avec la ZIP est telle qu'il y a un risque d'effet d'écrasement important
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

• **Les Fossés**



Figure 277 : La ZIP s'inscrit entre deux éoliennes existantes à l'arrière-plan - la présence du motif éolien dans le paysage quotidien atténuée légèrement ainsi la sensibilité du hameau
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

• **Les Coudraies**



Figure 278 : Au coeur du hameau, les vues vers la ZIP sont filtrées par la végétation mais la sensibilité demeure forte du fait de la proximité du site du projet
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

• **La Bonnauderie**



Figure 279 : Les vues vers la ZIP sont ouvertes - il y a une forte modification du paysage quotidien bien que les éoliennes de Soudan-Énergies soit déjà visibles
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 4. 1. 6. Concurrence visuelle avec une silhouette du bourg

La concurrence visuelle avec une silhouette de bourg s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un village, en particulier avec sa structure : clocher ou monument patrimonial qui constituent des éléments identifiables dans le paysage et qui émergent régulièrement des silhouettes de bourg. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Depuis l'aire immédiate, le rapport d'échelle entre les éoliennes et le paysage peut être défavorable et modifier la lecture des différents plans ou éléments qui le composent. Dans cette partie, il s'agit notamment de la perception des clochers qui, associés à l'arrivée d'un village, sont des éléments emblématiques du territoire et participent à la re-connaissance de celui-ci par les habitants.

Dans l'aire d'étude immédiate, la topographie et les parcelles de grandes cultures offrent des points de vue sur les villages. Trois bourgs sont concernés par une situation de concurrence visuelle potentielle avec le projet éolien : la Mothe-Saint-Héray, Salles et Pamroux. Ils sont également tous concernés par une situation de covisibilité avec leurs églises (protégées au titre des Monuments Historiques).

La Mothe-St-Héray

Depuis la RD 737 au sud-ouest du bourg (dans l'aire rapprochée), la route offre un panorama sur la vallée de la Sèvre Niortaise dans laquelle se niche le bourg de la Mothe-Saint-Héray. Le clocher de l'église et le château d'eau constitue des points de repères visuels. Alors que deux parcs sont visibles au-dessus de la silhouette du bourg, le projet de la plaine de Balusson vient renforcer la prégnance du motif éolien vers l'ouest et renforcer la concurrence visuelle existante.



Figure 280 : Situation de concurrence visuelle entre le bourg de la Mothe Saint Héray et la ZIP depuis la RD 737
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

Salles

Le bourg de Salles s'étire sur le versant nord de la vallée du Pamproux. La RD 5 qui traverse le plateau cultivé ouvert offre des vues larges et profondes donnant à voir la silhouette bâtie de Salles et son clocher. La ZIP prend place sur le plateau en arrière-plan du bourg avec une très large emprise visuelle horizontale. Toutefois, la sensibilité est à relativiser au regard de l'existence préalable d'une situation de concurrence visuelle avec le parc de Soudan-Énergies.



Figure 281 : Situation de concurrence visuelle entre le bourg de Salles et la ZIP depuis la RD 5
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

Pamproux

Depuis la RD 329, la silhouette bâtie de Pamproux (identifiable par son clocher émergeant) constitue le point de fuite du regard de l'automobiliste. La ZIP s'inscrit dans l'axe de la route, en arrière du clocher de l'église. Il existe donc un risque de concurrence visuelle entre le projet éolien et la silhouette du village. Toutefois, la sensibilité est à relativiser au regard de l'existence préalable d'une situation de concurrence visuelle avec le parc de Soudan-Énergies.



Figure 282 : Situation de concurrence visuelle entre le bourg de Pamproux et la ZIP depuis la RD 329
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

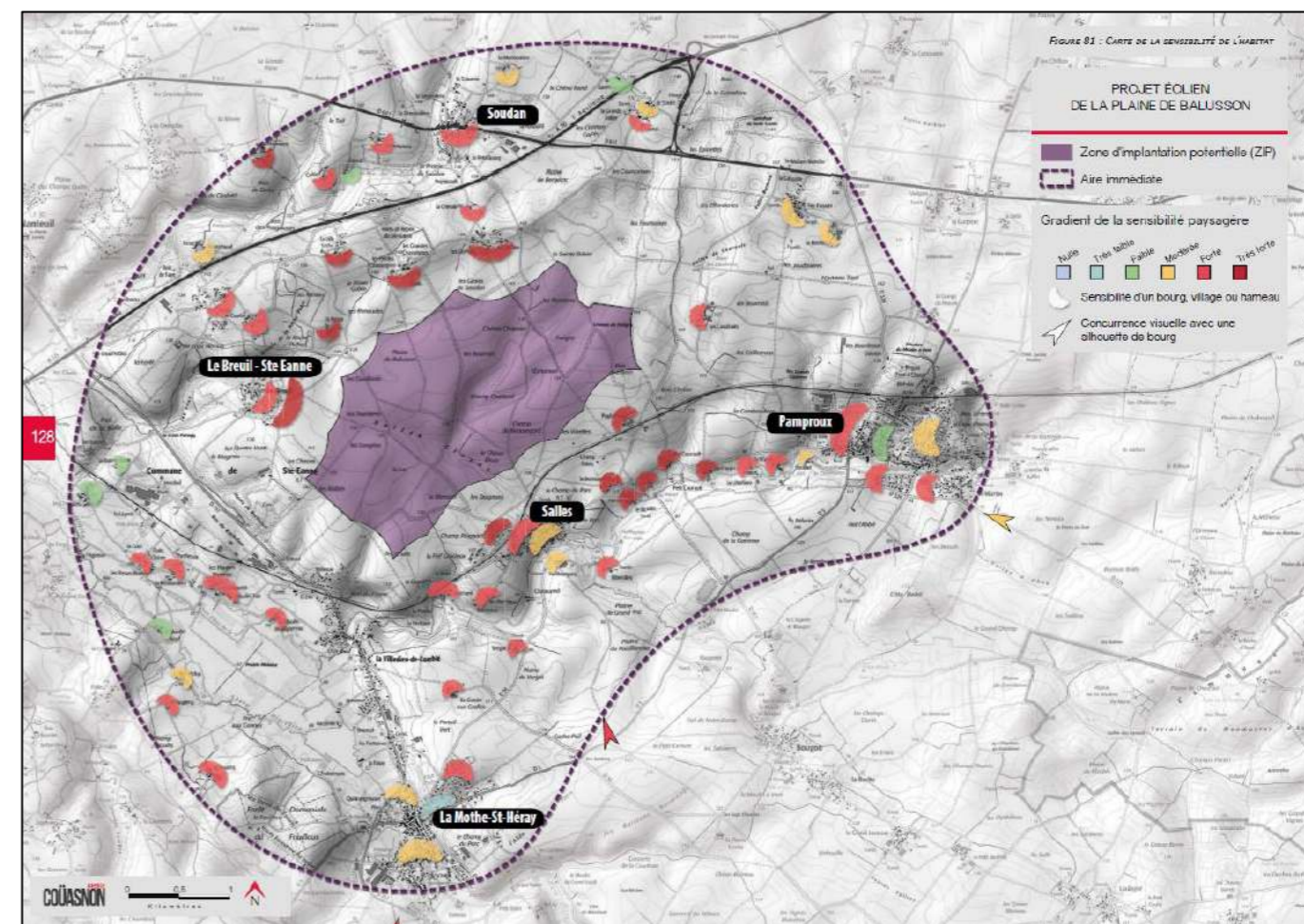


Figure 283 : Carte de la sensibilité de l'habitat
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

V. 4. 1. 7. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager

L'aire immédiate est marquée par la vallée de la Sèvre Niortaise à l'ouest et par la vallée du Pamproux au sud qui présentent toute deux une sensibilité particulière vis-à-vis du projet éolien avec un risque de modification des rapports d'échelle. Toutefois, le territoire d'étude accueille déjà plusieurs parcs éoliens.

Les grandes parcelles agricoles, associées à un léger maillage bocager et à une topographie de plateau ondulé, permettent des perceptions larges et profondes augmentant ainsi la prégnance visuelle pressentie du projet éolien. La présence du parc éolien de Soudan-Énergies en continuité de la ZIP (et du parc de Pamproux plus à l'est) limite les situations de modification significative du paysage dans la mesure où l'objet éolien est coutumier des perceptions des riverains et des usagers. Toutefois, une vigilance est requise car la densification du motif éolien peut éventuellement supprimer les espaces de respiration aujourd'hui existants et/ou générer des effets de saturation visuelle²¹.

Le réseau routier, relativement dense et fréquenté, est marqué par le passage de l'autoroute A10 au nord de la ZIP. Les axes de communication présentent des sensibilités qui s'échelonnent de très faible à forte, notamment aux abords de la ZIP ou sur les portions orientées dans l'axe du site d'étude.

²¹ L'analyse de la saturation visuelle des bourgs est traitée dans un chapitre dédié.

Du fait d'un habitat très développé et dispersé autour de la ZIP, de nombreuses habitations présentent une sensibilité majeure (modérée, forte ou très forte) vis-à-vis de l'introduction du projet éolien avec parfois un effet d'écrasement possible pour les hameaux situés dans les vallées. Plusieurs bourgs (La Mothe-Saint-Héray, Salles et Pamproux) sont également concernés par un risque de concurrence visuelle depuis des points excentrés.

Ainsi, l'aire d'étude immédiate présente des atouts à l'implantation d'un nouveau parc éolien mais également des sensibilités, notamment sur la perception depuis l'habitat proche et sur les rapports d'échelle avec les vallées de la Sèvre Niortaise et du Pamproux. Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et d'analyses dans la partie Impacts.

V. 4. 2. Le patrimoine bâti, paysager et culturel

V. 4. 2. 1. Les monuments historiques

Visibilité depuis les édifices protégés

À l'image de ce qui a été fait pour les aires précédentes, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude immédiate est donné ci-après dans un tableau récapitulatif. Il est ensuite accompagné d'un repérage sur photo aérienne, de photographies explicites issues d'un travail de terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'édifice vis-à-vis du projet éolien.

L'aire d'étude immédiate compte 12 monuments historiques. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et font l'objet d'une analyse détaillée dans les pages suivantes.

- **Eglise St-Maixent / Pamproux / 2,4 km de la ZIP**

L'église est située au cœur du centre ancien de Pamproux. Le tissu bâti est dense et les ruelles étroites, n'offrant alors que de rares ouvertures visuelles. Des vues tronquées et partielles en direction de la ZIP sont possibles uniquement depuis une portion de la rue qui borde l'édifice protégé. La sensibilité du monument est atténuée au regard de la visibilité partielle sur la ZIP et de l'existence d'une seule fenêtre visuelle.



Figure 284 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 285 : Les rues offrent parfois des percées visuelles en direction de la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : faible

- **Halle / Pamproux / 2,5 km de la ZIP**

La halle s'inscrit au cœur du centre ancien de Pamproux. Contrairement à l'église, les vues en direction de la ZIP sont fermées par le tissu bâti. L'orientation des rues ne permet pas de percée visuelle dans cette direction. Toutefois, il est possible que des fragments de pales soient visibles en fonction de la position précise de l'observateur.



Figure 286 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 287 : Vue fermée par les constructions au premier plan
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : très faible

- **Château / Salles / 800 m de la ZIP**

Seule la tour du château de Salles est protégée au titre des Monuments Historiques. Elle se trouve le long de la façade nord du château, lui-même situé sur les rives du Pamproux. En raison du caractère privatif du domaine, et malgré une sollicitation auprès des propriétaires, la sensibilité n'a pas pu être vérifiée sur place. Toutefois, au regard de la proximité de la ZIP, de sa très large emprise horizontale, de l'effet d'écrasement potentiel et des perceptions possibles depuis le haut de la tour, la sensibilité de l'édifice est forte.



Figure 288 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 289 : Entrée privative du domaine
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : forte

- **Eglise St-Martin / Salles / 800 m de la ZIP**

Le bourg de Salles présente une implantation groupée sur le versant nord du Pamproux alors que la ZIP se déploie sur le plateau agricole juste au-dessus. Depuis les abords de l'église, les perceptions visuelles en direction du site d'étude sont tronquées par le relief, les habitations et la végétation privative qui s'intercalent entre l'observateur et la ZIP.

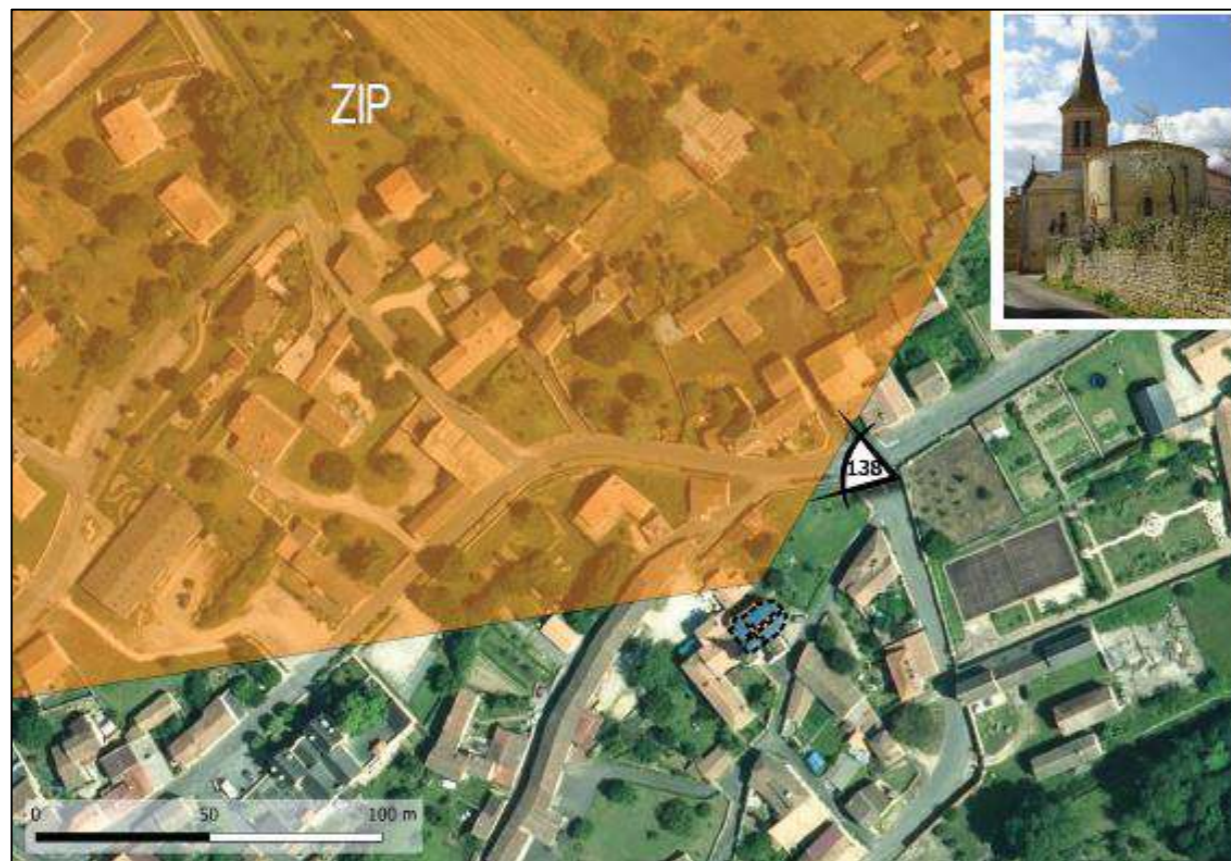


Figure 290 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 291 : Vue tronquée vers la ZIP depuis les abords immédiats de l'église
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : modérée

- **Eglise St-Héray / La Mothe-St-Héray / 2,6 km de la ZIP**

Le bourg de la Mothe-Saint-Héray est implanté dans le fond plat de la vallée de la Sèvre. Depuis la place qui borde l'église de St-Héray, les perceptions visuelles en direction de la ZIP sont fermées par la trame bâtie dense et par la topographie.



Figure 292 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)



Figure 293 : Vue fermée vers la ZIP
 (Source : Étude paysagère de l'Agence COUASNON)

Valeur de la sensibilité : nulle